Digitized by Google

252
7 G
9

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

PRINCE EUGÈNE

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE

PAR

A. DU CASSE

AUTEUR DES MÉMOIRES DU ROI JOSEPH

TOME QUATRIÈME

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1858

Digitized by Google

MÉMOIRES

DU

PRINCE EUGÈNE

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

FORMAT IN 8°.

Mémoires du Roi Joseph, 10 vol.

Suite des Mémoires du Roi Joseph, 3 vol.

Album des Mémoires du Roi Joseph

PARIS. — IMP. SIMON BAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

PRINCE EUGÈNE

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE

PAR

A. DU CASSE

AUTEUR DES MÉMOIRES DU ROI JOSEPH

« Eugène ne m'a jamais causé aucun chagrin. »
Paroles de NAPOLÉON *à Sainte-Hélène.*

TOME QUATRIÈME

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
2 BIS, RUE VIVIENNE.

1858

Reproduction et traduction réservées.

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

PRINCE EUGÈNE

LIVRE X

DE JANVIER A JUIN 1808

§ 1. — Suite des différends avec la cour de Rome. — Guerre d'intrigue faite par le gouvernement pontifical à Napoléon. — Ce dernier se décide, le 10 janvier 1808, à faire occuper Rome par ses troupes. — Confiscation des Marches, leur réunion au royaume d'Italie dont elles forment trois nouveaux départements. — Commencement des affaires d'Espagne (fin de mars 1808). — Nouvelle organisation donnée à l'armée du prince Eugène. — Ravitaillement de Corfou.

§ 2. — Droits du prince Eugène à la couronne d'Italie. — Rouages du gouvernement dans le royaume d'Italie. — Position difficile que fait au vice-roi la mesure du blocus continental. — Voyage du prince Eugène à Venise. — Lettre du ministre des finances relative au consul russe de Trieste. — Lettre de l'Empereur. — Affaire du marquis Ghisilieri. — Interrogatoire de l'ancien délégué de la cour de Vienne pour la remise des bouches du Cattaro. — Lettre de Napoléon à la princesse Auguste.

I

L'entrée des troupes de l'armée du prince Eugène dans les provinces de Macerata, d'Ancône, d'Urbin et de Fermo fut loin de calmer l'irritation de la cour de Rome, ainsi qu'on le pense bien; aussi les cardinaux décidèrent-ils le saint-père à avoir recours à un nouveau genre d'hostilité. On distribua des cocardes d'une couleur distincte comme signe de ralliement et d'opposition au parti français et aux armées d'Italie et de France[1]. On encouragea les confréries clandestines; on fit publier des écrits prêchant la révolte contre l'autorité civile. Les campagnes, dans le royaume administré par le vice-roi, furent sillonnées par des gens chargés de ce colportage.

Le prince Eugène, dont la vigilance n'avait pas besoin d'être surexcitée, prévint immédiatement l'Empereur de tous les moyens incendiaires employés en dessous par le clergé romain. Napoléon, de plus

[1] La distribution de ces cocardes eut pour conséquence l'ordre suivant, envoyé par l'Empereur au vice-roi, avec injonction de lui donner la plus grande publicité : « Sa Majesté, instruite que des cocardes d'une nouvelle couleur ont été distribuées à Rome, et de là dans quelques parties de l'Italie, afin de former un noyau de ralliement contre ses armées, déclare les auteurs de cette distribution de cocardes responsables de tous les malheurs qui peuvent s'ensuivre; ordonne aux généraux commandants ses troupes dans les États de Rome et dans le royaume d'Italie et de Naples de faire arrêter sur-le-champ les distributeurs de ces cocardes. Dix jours après la publication du présent ordre, ceux qui seront trouvés munis de ce signe de ralliement seront traduits devant une commission militaire et passés par les armes. »

en plus mécontent, se décida à faire occuper Rome. Le 10 janvier, sa résolution était à peu près irrévocablement prise, car il écrivit à son fils adoptif une lettre dans laquelle il lui donna toutes ses instructions pour les troupes chargées de cette expédition contre le siége du gouvernement pontifical. Cependant il n'avait pas encore parlé, d'une manière positive, de l'annexion des États du pape au royaume d'Italie et au territoire français, car il posa plus tard un ultimatum qui, s'il eût été accepté, aurait encore détourné l'orage.

Le 2 février, le général Miollis, chargé d'occuper Rome et le château Saint-Ange, remplit sa mission en conservant envers le saint-père tout le respect, toutes les formes compatibles avec sa délicate mission.

Les Marches furent confisquées, Rome occupée militairement et le gouvernement pontifical mis en demeure de se décider à entrer franchement dans l'alliance franco-italienne.

Le pape, loin de comprendre qu'il était de son intérêt temporel et de l'intérêt de la religion de céder, opposa une nouvelle résistance aux désirs de l'Empereur et en vint même à recourir aux armes de l'Église. Il fulmina contre Napoléon, lança les brefs, les bulles, et finit, le 27 mars, par rompre toute mesure en menaçant le puissant monarque d'excommunication.

Pour réponse à cette dernière expression du courroux du saint-siége, contenue dans le bref du 27 mars, Napoléon décréta, le 2 avril, la réunion des légations

d'Urbin, de Macerata, d'Ancône et de Fermo au royaume d'Italie.

L'Empereur, pour justifier cette mesure, s'appuya : 1° sur ce que le chef temporel du gouvernement romain, en refusant de faire cause commune avec les chefs des États d'Italie contre leurs adversaires, se plaçait, par le fait même de ce refus, en état d'hostilité contre les rois d'Italie et de Naples; qu'il se trouvait ainsi en guerre avec eux et devait subir toutes les conséqnences de la position qu'il s'était faite volontairement; 2° que la situation géographique des royaumes d'Italie et de Naples ne permettait pas que ces deux pays fussent séparés par une puissance ennemie, surtout en face des agressions maritimes des Anglais.

Napoléon ajouta encore une troisième considération, moins logique et beaucoup plus illusoire au dix-neuvième siècle, après les révolutions qui s'étaient succédé. Il rappela la donation de Charlemagne, en observant que cette fabuleuse donation avait été faite pour le bien de la catholicité.

Le saint-père protesta et envoya à tous les gouvernements une déclaration contre l'entrée des Français à Rome. L'Empereur ordonna au vice-roi de prescrire au général Miollis les mesures les plus énergiques pour empêcher la distribution des pamphlets, des écrits contraires à sa volonté. Il poussa même les choses jusqu'à exiger la violation du secret des lettres confiées à la poste.

On voit que, de part et d'autre, les choses s'envenimaient. L'Empereur, cependant, recom-

manda toujours les plus grands égards pour le pape[1].

Quoi qu'il en soit, Napoléon, fatigué, outré de cette guerre de chicane à laquelle il était peu habitué, se décida, dès le commencement de cette année 1808, aux mesures les plus énergiques, les plus violentes, en sorte que la résistance de la cour de Rome à ses volontés, loin d'affaiblir le royaume d'Italie, devint pour ce royaume une cause d'agrandissement.

Les Légations formèrent trois nouveaux départements : *Metauro*, chef-lieu Ancône; *Musone*, chef-lieu Macerata; *Tronto*, chef-lieu Fermo. Ce fut une augmentation de 700,000 habitants environ pour le royaume, ce qui porta la population totale à un peu plus de 6,600,000 âmes.

Le prince vice-roi s'empressa de prendre des mesures pour l'organisation de ces trois départements. Il nomma une commission composée de trois membres : le général Lemarois, gouverneur des pays réunis, et les conseillers d'État Luini et Verri. On promulgua et on mit en vigueur, dans toute l'étendue

[1] M. Thiers, dans le huitième volume de son grand et bel ouvrage sur le *Consulat* et l'*Empire* dit : « Napoléon écrivit au prince Eugène qui se *faisait volontiers l'avocat de la cour de Rome*, » etc. Nous croyons que c'est là une légère erreur historique. Le pape Pie VII aimait beaucoup le vice-roi dont il appréciait le noble caractère; il avait en haute estime les vertus de la princesse Auguste. De son côté, le prince Eugène affectionnait le saint-père; il eût été heureux de voir les affaires de Rome prendre une bonne tournure, mais il n'est pas exact de le poser en avocat de la cour pontificale. Il voyait les fautes du gouvernement romain, les jugeait sainement et les signalait, sans passion comme sans faiblesse, à Napoléon. Tel est le véritable rôle que le vice-roi soutint jusqu'au bout dans ces graves affaires.

de ces trois départements, les lois du royaume sur les domaines, les corporations ecclésiastiques, les statuts constitutionnels et le concordat. Un tribunal d'appel, duquel ressortirent ces trois départements, fut érigé à Ancône.

Une phrase d'une des lettres (celle du 27 mars) de Napoléon au prince Eugène nous paraît donner la clef des violences successives auxquelles Napoléon se porta contre le gouvernement temporel du pape Pie VII après les refus réitérés du saint-père d'entrer franchement dans la politique française; c'est celle-ci : *Les bons procédés enhardissent les lâches.* Le 2 avril, cependant, Napoléon sembla prêt encore à arrêter la foudre suspendue au-dessus de la tête du souverain pontife, car il ordonna à son fils adoptif de tenir sa détermination sur les quatre légations très-secrète, et, au lieu de la mettre à exécution le 20 du même mois, d'attendre jusqu'au 30, afin de laisser le temps à la cour pontificale d'*adhérer à son ultimatum.* C'est au moment même de son départ pour Bayonne, où l'appelaient des affaires autrement graves que celles de l'Italie, que l'Empereur donna cette instruction au prince Eugène.

Les armées italiennes allaient bientôt être engagées sur un nouveau théâtre de guerre. Jusqu'à ce moment, une division avait été employée à la grande armée, une autre dans le royaume de Naples, une troisième, formée à Avignon, s'apprêtait à entrer en Espagne, sous les ordres supérieurs du général Duhesme.

La proclamation maladroite du prince de la Paix,

le 3 octobre 1806, faite pendant que les armées françaises étaient aux prises, dans le nord de l'Europe, avec la Prusse et la Russie, sans causer de bien graves appréhensions à l'Empereur, lui avaient cependant donné un juste sujet de mécontentement. Napoléon se trouvait, à la suite de cet acte, en droit de ne plus compter sur l'Espagne. Il pouvait craindre, sur les côtes de ce vaste pays, les débarquements des Anglais. Les victoires d'Iéna, de Friedland, la paix de Tilsitt, dissipèrent les craintes que cette démarche imprudente avait pu donner; mais il n'en restait pas moins, pour un monarque ambitieux, un motif plausible de colorer ses vastes projets. Le voile qui, depuis le traité de Bâle, couvrait les relations amicales de l'Espagne avec la France, se trouvait brusquement déchiré. La confiance que le chef de la dynastie napoléonienne pouvait avoir dans les Bourbons qui régnaient au delà des Pyrénées était détruite. Une guerre terrible, injuste de notre côté, nationale du côté de nos ennemis, ne devait pas tarder à s'allumer dans les provinces basques et la Navarre, s'étendant bientôt de l'Ébre au Guadalquivir. Pendant six années, cette lutte acharnée allait couvrir de sang et de ruines la patrie du Cid, dévorant les soldats et les trésors de la France, et devenant ainsi la cause principale de la chute du plus vaste édifice dont jamais un homme de génie ait pu entrevoir la possibilité.

Avant d'avoir posé lui-même le pied sur le versant méridional des Pyrénées, avant surtout d'avoir appris l'humiliation de ses aigles à Baylen, Napoléon ne

paraît pas s'être rendu bien compte des difficultés prêtes à surgir sous les pas de ses armées dans la Péninsule; cependant il ne se dissimula probablement pas non plus la possibilité d'une guerre nouvelle avec l'Autriche; car, dès la fin de mars et avant de se rendre à Bayonne, il prescrivit les mesures les plus sages pour la nouvelle organisation de ses armées en Italie.

Le vice-roi reçut ordre de présenter un projet complet d'organisation de ses troupes par divisions. Le prince Eugène, esprit méthodique et éminemment militaire, excellait dans les travaux de ce genre. Il mettait, d'ailleurs, à tout ce qui pouvait lui donner l'espoir d'entrer un jour en campagne, une ardeur que Napoléon était souvent obligé de modérer; il s'occupa donc immédiatement de satisfaire aux désirs de l'Empereur, et, dès le 6 avril, il envoya à son père adoptif un mémoire qui fut approuvé dans toutes ses parties et dans son ensemble par le grand capitaine.

D'après ce projet, qui fut suivi presque de point en point, l'armée du vice-roi en Italie se trouva formée de la manière suivante :

Neuf divisions d'infanterie et quatre de cavalerie.

Infanterie : 1re division (*Clausel*), généraux de brigade *Delzons* et *Launay*, 12 bataillons des 8e léger, 23e 60e et 79e de ligne, à Raguse et à Cattaro. 2e division (*Montrichard*), général de brigade *Soyer*, 12 bataillons des 18e léger, 11e, 5e, 81e de ligne, à Zara et à Spalatro. 3e division (*Séras*), généraux de brigade *Jalras* et *Dessaix*, 12 bataillons des 35e, 53e et

106e de ligne, au camp d'Udine. 4e division (*Broussier*), généraux de brigade *Lacroix* et *Gorreau*, 12 bataillons des 9e, 84e et 92e de ligne, au camp d'Osopo. 5e division (*Souham*), généraux de brigade *Teste* et *Vergès*, 12 bataillons des 1er léger, 7e et 42e de ligne, au camp de Montechiaro. 6e division (*Grénier*), général de brigade *Dutruy*, 12 bataillons des 13e et 112e de ligne, quatre 4es bataillons des 2e, 37e, 56e et 93e de ligne, en Toscane. 7e division (*Lauriston*), général de brigade *D'Azémar*, 8 bataillons des 8e et 18e léger, 5e, 11e, 23e, 60e, 79e et 81e de ligne (dépôts), à Trévise et Padoue. 8e division (*Miollis*), généraux de brigade *Herbin* et *Damoulin*, 12 bataillons des 4es bataillons des 14e, 22e et 23e léger, 1er, 6e, 10e, 20e, 29e, 52e, 62e, 101e et 102e de ligne, à Rome et à Ancône. 9e division (*Severoli*), généraux de brigade *Bonfanti* et *Fontanne*, 8 bataillons *italiens* des 1er et 2e léger, 1er et 4e de ligne, au camp de Montechiaro.

Total pour l'infanterie : 100 bataillons à 800 hommes, dont 92 français et 8 italiens; environ 80,000 hommes.

Cavalerie : 1re division (*pas de généraux*), 6 escadrons du 6e de hussards et 8e de chasseurs, en Frioul. 2e division (*pas de généraux*), 6 escadrons des 6e de chasseurs et du régiment royal-italien, à Vicence. Division de dragons (*Mermet*), généraux de brigade *Guérin d'Étoquigny* et *Vinni*, 12 escadrons des 7e et 24e de dragons, dragons Napolitains et de la Reine, à Milan et à Crémone. Division de réserve (*Pully*); général de brigade *Pagès*, 6 escadrons des 23e et 30e

de dragons, à Lodi et Codogno, plus 7 escadrons des 3es escadrons des 3e, 4e, 9e, 24e, 25e, 28e et 29e de chasseurs (dépôts).

Total pour la cavalerie : 30 escadrons à 250 chevaux, et 7 à 200 chevaux, donnant 9,000 hommes montés.

Artillerie française : *personnel*, 8 compagnies d'artillerie à pied, 6 d'artillerie à cheval, 1 d'ouvriers, 2 de pontonniers : 1,700 hommes. *Matériel*, 514 voitures, dont 78 bouches à feu, 224 caissons, 32 forges ou chariots, 20 affûts de rechange et 160 caissons d'infanterie, nécessitant 3,000 chevaux.

Artillerie italienne : *personnel*, 4 compagnies à pied, 2 à cheval, une demi-compagnie d'ouvriers, une de pontonniers : 700 hommes. *Matériel*, 164 voitures, dont 24 bouches à feu, 18 forges, 6 affûts de rechange, 40 caissons d'infanterie, 76 d'artillerie, nécessitant 720 chevaux.

Génie : 8 compagnies de sapeurs et 1 de mineurs, 900 hommes.

Total général : 98,000 hommes et 14,000 chevaux.

Ce fut vers cette époque que l'empereur Napoléon songea à augmenter ses régiments d'infanterie et à les porter à 5 bataillons, dont 1 de dépôt. Il obtenait ainsi un accroissement dans ses ressources en combattants, sans augmenter les états-majors, toujours coûteux à entretenir. Ce système, s'il avait, à cette époque et pour les guerres lointaines entreprises par Napoléon, des avantages incontestables, offre aussi de grands inconvénients qu'il est hors de notre cadre de discuter.

A propos de cette organisation nouvelle donnée à l'infanterie, M. Thiers prête à l'Empereur (page 400 du VIIIe volume du *Consulat et de l'Empire*) une pensée singulière : c'est celle de former ses troupes en légions, c'est-à-dire en corps ou régiments composés de toutes armes. Nous doutons fort que Napoléon se soit jamais arrêté sérieusement à une idée aussi incompatible avec l'espèce de troupes nécessaires aux armées modernes[1].

Le ravitaillement de Corfou préoccupant toujours l'Empereur, ordre fut donné au vice-roi de diriger sur les Sept-Iles des approvisionnements de toute espèce. Malheureusement le gouverneur général, César Berthier, commettait faute sur faute, entravait par des ordres intempestifs les sages mesures prises à Naples et à Milan dans le but de mettre Corfou et les îles en état de résister, en cas d'attaque des flottes anglaises. Ainsi, au lieu de laisser les petits bâtiments légers, chargés de munitions, filer, se glisser à travers les croisières anglaises, en rangeant la côte, de façon à venir se jeter dans les ports, il prescrivait la réunion de tous les navires à Otrante, à Brindisi; il retardait ainsi l'accomplissement de leur mission, et rendait cette mission plus difficile en donnant l'éveil à l'ennemi. Sa conduite parut si maladroite à l'Empereur, que ce dernier le fit remplacer dans son gouvernement par le général Donzelot[2].

[1] Un général du génie d'une grande réputation dans son arme, le général Rogniat, a préconisé cette organisation dans un ouvrage que le général Marbot, *ancien aide de camp de Napoléon*, a réfuté de la manière la plus complète et la plus spirituelle.

[2] *Mémoires du roi Joseph.*

II

On a vu que Napoléon, vers la fin de décembre 1807, lors de son séjour à Milan, avait fait promulguer quatre statuts constitutionnels, complétant la loi fondamentale du royaume. Il avait déclaré l'adoption du prince Eugène et sa successibilité à la couronne d'Italie. Ainsi, à partir de cette époque, Eugène se trouvait bien et dûment, sous le titre de prince de Venise, l'héritier présomptif du trône, sans pouvoir prétendre en aucune façon, malgré l'adoption de l'Empereur, et en supposant que Napoléon n'eût jamais d'enfant, à l'empire français. Mais, par cela même que le prince Eugène ne pouvait régner en France, et qu'il devait, lui ou ses héritiers, régner en Italie, il s'ensuivait naturellement que ses droits étaient admis par l'Europe. Nous reviendrons plus tard sur ces considérations, qui sont de nature à expliquer beaucoup de déterminations ultérieures; nous nous bornons actuellement à constater un fait.

Un sénat consultant fut créé. Les titres honorifiques et les majorats furent établis. Cette dernière mesure ne satisfit point l'opinion publique, ou, du moins, elle fut l'objet d'amères critiques chez un peuple déjà porté vers les idées libérales.

Les actes constitutifs du royaume d'Italie, ainsi que nous venons de le dire, s'appelaient *statuts*. Ils étaient, en effet, plus que des lois, puisque le Corps législatif n'avait aucun pouvoir pour les décréter: l'exercice de la souveraineté nationale appartenait aux colléges électoraux, et la nomination de ces derniers échappait au roi. Ces colléges faisaient eux-mêmes l'élection du Corps législatif, mais ils ne pouvaient user de ce droit que s'ils étaient réunis *in pleno* sous l'autorité d'un président de leur choix, et en présence du souverain, auquel la proposition appartenait.

Tels étaient les rouages qui formaient, pour le royaume d'Italie, la machine gouvernementale.

Dès que l'Empereur et Roi eut quitté Milan, le prince Eugène reprit le cours de ses travaux administratifs. Pendant le séjour de Napoléon en Italie, le blocus continental était devenu plus rigoureux, par suite du décret qui considérait comme de bonne prise tout bâtiment ayant touché un port anglais ou permis à un croiseur de cette nation de le visiter. La surveillance devenait donc beaucoup plus difficile sur les côtes de l'Adriatique; et la conduite à tenir par le vice-roi plus délicate. Il fallait sévir, tempérer les plaintes du commerce et, pour ainsi dire, justifier à ses yeux les mesures rigoureuses ordonnées par l'Empereur, comme celles, par exemple, de faire faire des réquisitions, de confisquer, de brûler les marchandises anglaises.

Le 20 février, le prince se rendit à Venise, pour y activer par sa présence les travaux de la marine et

des fortifications prescrits par l'Empereur lors de son voyage dans cette ville, travaux qui avaient pris une grande extension et qui donnaient une nouvelle vie à cette belle citée un peu déchue de son antique splendeur. Plusieurs vaisseaux étaient sur les chantiers, tant pour le compte de la France que pour celui du royaume, ce qui, joint aux dépenses faites pour fortifier la place et pour les embellissements, jetait dans la circulation des sommes considérables. Le vice-roi était presque parvenu à faire disparaître la mendicité, plaie des villes italiennes. Les maisons de refuge offraient du travail à ceux qui voulaient briser avec l'existence paresseuse si chère aux populations du Midi et de l'Orient. Sa police était sage, bienveillante; aussi le prince fut-il heureux de constater les notables améliorations obtenues dans cette partie du royaume.

Vers la même époque Napoléon, qui cherchait tous les moyens d'atteindre l'éternel ennemi de la France, l'Angleterre, songeant à augmenter partout sa marine, pour pouvoir la faire entrer un jour en lutte avec celle si puissante de son adversaire, imagina non-seulement de faire construire des vaisseaux sur tous les chantiers de ses ports de l'Océan et de la Méditerranée, mais, en outre, de faire proposer à l'empereur Alexandre de lui acheter ceux qui se trouvaient alors dans l'Adriatique et à Corfou. Il forma ainsi, en peu de temps, une flotte considérable; mais plusieurs agents russes, assez peu les amis de la France, essayèrent en dessous d'entraver les mesures adoptées par Napoléon.

Cette mauvaise volonté fut signalée à l'Empereur de plusieurs côtés, et entre autres par le ministre Gaudin, qui lui écrivit à Bayonne, au commencement de mai, la lettre suivante :

« Sire, M. Dauchy me rendit compte, le 8 du mois dernier, de l'arrivée à Livourne d'un bateau sarde portant pavillon russe, et dont le patron était chargé de dépêches. Il m'envoya en même temps celles de ces dépêches qui, par leur inscription, lui parurent les plus importantes, et je les transmis de suite à M. Lavalette, afin qu'il pût en rendre compte à Votre Majesté, en les comprenant dans son travail sur cette partie. J'invitai aussi M. Dauchy, par ma réponse, à me faire passer désormais toutes les lettres suspectes qui pourraient être saisies à Livourne. Cet administrateur m'informe, aujourd'hui, qu'il est encore arrivé à Livourne plusieurs bâtiments sardes, avec des expéditions délivrées par le consul de Russie, et qui ne sont nullement en règle, le capitaine et ses matelots n'étant point de la nation du consul, qui ne peut exercer le droit définitif de navigation. Les ordres de Votre Majesté défendent, au surplus, toute communication avec la Sardaigne. M. Dauchy me marque que le séquestre a été mis sur ces bâtiments, et qu'il se propose de m'envoyer les pièces qui les concernent pour être soumises, si je le crois convenable, au conseil des prises. Je lui réponds de différer l'envoi de ces pièces le moins qu'il lui sera possible, et de continuer à faire séquestrer tous les bâtiments de la même espèce qui se présenteraient à Livourne. Mais il me semble, Sire, que la conduite

du consul russe en Sardaigne demanderait à être sévèrement réprimée. Je ne puis, à cet égard, que supplier Votre Majesté de donner les ordres qu'elle jugera convenables. Je supplie Votre Majesté de daigner agréer l'hommage de l'entier dévouement et du très-profond respect de son fidèle sujet. »

Napoléon, au reçu de cette lettre, écrivit, le 8 mai, de Bayonne, au prince Eugène :

« Mon fils, je vous envoie une lettre du ministre des finances. Écrivez à Livourne, et dans mes ports, qu'on ne doit avoir aucun égard aux expéditions que peut donner le consul de Russie en Sardaigne, qui est un imbécile qui ne jouit d'aucune considération, et ne se mêle pas des affaires de Sardaigne; que tout bâtiment sarde qui se présenterait sous pavillon russe ou tout autre doit être séquestré, ne portant aucune attention aux pancartes que pourrait leur donner le ministre de Russie. Toute correspondance entre Livourne et la Sardaigne doit être sévèrement interceptée. Ayez soin que toutes les lettres du ministre russe en Sardaigne soient arrêtées et me soient envoyées en original. On dit que les Anglais ont débarqué en Sardaigne; il faut savoir si cela est vrai. »

Nous avons dit que l'Empereur avait ordonné au prince Eugène de faire connaître aux sujets du royaume d'Italie qu'ils eussent à quitter tout service étranger.

M. Ghisilieri, chargé, après le traité de Presbourg, au nom du cabinet de Vienne, de la remise des bouches du Cattaro, se trouvait précisément dans ce

cas, ayant pris du service en Autriche. Il fut arrêté en avril 1808 et conduit dans les prisons de Mantoue. Là, il subit un interrogatoire qui ne laisse pas que de jeter un grand jour sur l'affaire des bouches du Cattaro; aussi donnons-nous plus bas ce document, d'où il semble résulter, d'une manière assez positive, que l'Autriche, dans les instructions envoyées au général Bradi, et par ce dernier au délégué de Cattaro, avait en vue de *satisfaire* la Russie, son alliée de la veille, tout en ménageant les susceptibilités de la France et en sauvant les apparences vis-à-vis l'empereur Napoléon.

Le 15 avril, le prince Eugène écrivit de Milan à l'Empereur :

« Sire, en exécution des ordres que j'avais reçus de Votre Majesté, M. Ghisilieri a été arrêté et conduit dans les prisons de Mantoue.

« Il y a ensuite été visité par le préfet, et a subi les interrogatoires que Votre Majesté avait ordonné de lui faire.

« Le directeur général de la police me présente aujourd'hui les réponses de M. Ghisilieri aux questions qui lui ont été faites par le préfet, et je m'empresse de mettre ces réponses sous les yeux de Votre Majesté.

« Votre Majesté ordonnera sur M. Ghisilieri ce qu'elle jugera convenable.

« Mais je la prie, en même temps, de me donner ses ordres sur l'accueil que je dois faire à une pétition du fils de M. Ghisilieri, par laquelle il demande à entrer au service de Votre Majesté en Italie.

« M. Ghisilieri fils servait dans un régiment autrichien; il a donné sa démission pour se conformer au décret du 10 août 1807, par lequel tous les sujets de Votre Majesté qui servaient des puissance étrangères ont été rappelés dans leur patrie. »

A cette lettre était joint l'interrogatoire de M. Ghisilieri :

« M. Philippe Ghisilieri, prisonnier d'État à Mantoue, interrogé sur les motifs qui l'ont déterminé à céder Cattaro aux Russes, et violer ainsi le traité de Presbourg, a répondu :

« Quoique, par le serment que tout employé fait à son souverain de garder le secret, je dusse, par cette raison, me dispenser d'indiquer les motifs qui m'ont obligé de retirer les troupes autrichiennes de Cattaro, cependant, comme cette interpellation m'est faite au nom de mon souverain naturel, je crois ne point violer le serment que j'ai fait à l'empereur d'Autriche en exposant les motifs et le fait qui m'ont obligé à cette évacuation. Je le fais avec d'autant moins de difficulté, que l'examen de ma réponse prouvera qu'il n'existait aucune intelligence antérieure entre la cour de Vienne et les Russes, et aussi, que j'ai employé tous les moyens qui étaient en mon pouvoir pour m'opposer à l'occupation de Cattaro par les Russes.

« Après avoir pris sur ma responsabilité le soin de la marche des troupes françaises par la Croatie, afin de leur faciliter une plus prompte occupation de la Dalmatie et de Cattaro, sans qu'elles eussent à craindre aucune tentative des Anglais qui infestaient alors

l'Adriatique, après avoir facilité cette marche au général Molitor, en lui faisant prêter cinq mille sequins sur mon crédit (toutes choses qui prouvent le désir que je nourrissais de faire entrer les Français à Cattaro, avant toute invasion de la part des ennemis). Arrivé à Zara, je ne partis pour Cattaro qu'à l'insinuation encore des généraux Molitor et Dumas, qui, informés par le général autrichien Bradi du soulèvement des Monténégrins, pensèrent, avec ce dernier, qu'étant connu personnellement de l'évêque, chef du peuple de Montenegro, je pouvais encore arriver à temps pour arrêter les suites de ce mouvement. Je partis, cependant, avec promesse positive du général Molitor qu'il me suivrait sans délai avec ses troupes. A peine arrivé à Cattaro, j'envoyai un agent de confiance à l'évêque de Montenegro pour le faire désister de ses vues sur Cattaro, et j'expédiai en même temps un courrier au général Molitor pour hâter sa marche, afin qu'il arrivât avant l'escadre russe. Je lui assurai positivement que je me faisais fort de contenir les Monténégrins jusqu'à l'apparition des Russes. Ces lettres restèrent sans réponse. Cependant, le 1er ou le 2 de mars, la flotte russe entra sans obstacle à *Porto Roso*, par l'inadvertance du commandant d'artillerie autrichien, qui avait désarmé ce port dans l'intention d'en emporter l'artillerie. Après cette opération des Russes, j'envoyai un courrier au général Molitor, et je l'invitai à ne point s'aventurer dans le pays avec peu de troupes, et à se hâter d'arriver au moins à Raguse. Le général Molitor était trop éloigné pour pouvoir me ré-

pondre à temps, et le 5 mars, le commandant russe m'intima l'ordre de lui céder la forteresse, avec menace de traiter les Autrichiens en ennemis. Cependant, loin d'adhérer à cette demande, je mis en écrit toutes les raisons qui pouvaient faire désister le commandant russe d'une prétention si embarrassante pour la maison d'Autriche. Toute cette journée fut employée par les Monténégrins à une irruption à main armée dans toute la province. Le lendemain, le commandant russe me répéta son intimation, en ne me laissant qu'un quart d'heure pour y satisfaire. Je ne me tins pas pour battu, et je demandai à aller à bord pour gagner du temps. Tandis que j'étais sur le vaisseau-amiral, un corps de Monténégrins se porta sur Castelnuovo, qui n'était gardé que par 40 Autrichiens. Alors, considérant que je n'avais plus aucune nouvelle de la position des troupes françaises, que je ne pouvais disposer, dans toute la province, que de 700 Autrichiens contre 1,200 Monténégrins, et une flotte russe de 5 vaisseaux, je crus ne pas devoir compromettre l'Autriche avec la Russie, sacrifier inutilement la garnison, et surtout un peuple qui, s'étant autrefois donné volontairement à l'Autriche, avait droit à de plus grands ménagements de sa part. Le terme péremptoire fixé par la convention de France pour l'occupation de Cattaro par les troupes françaises était expiré le 28 février, et les Russes appuyaient leur demande sur cette circonstance, et affirmaient que ce territoire n'était plus autrichien, et l'Autriche n'être plus dans l'obligation de le conserver aux Français.

Quoi qu'il en soit de cette question de droit public, il est certain que, si j'avais pu espérer que la résistance de 700 hommes contre plus de 1,200 eût donné aux Français le temps d'arriver, je n'aurais pas manqué de faire cette résistance; mais, outre que je ne savais point où se trouvaient les Français dans ce moment, le général Molitor m'avait protesté plusieurs fois qu'il ne devait point conquérir Cattaro, mais qu'il devait le recevoir pacifiquement des Autrichiens. De sorte que, même en sacrifiant la garnison, je n'aurais point été secouru par l'armée française. Cependant, ce qui acheva de fixer mon irrésolution, ce fut la lecture des ordres du général Bradi au délégué de Cattaro, qui portaient en substance de *conserver autant que possible cette province; et de l'évacuer dans le cas où les Russes se présenteraient en forces, en protestant, néanmoins, formellement, afin que les Français ne pussent jamais croire que la cour de Vienne était d'accord avec la Russie*. Je crois ne manquer aucunement à la foi que je devais à l'Autriche, en parlant ainsi de ses ordres, puisque le général Bradi en a donné ensuite communication au général Molitor. Ces ordres, d'ailleurs, ne sauraient prouver l'existence d'un accord antérieur entre l'Autriche et la Russie; mais seulement la crainte de la première de se mettre en guerre ouverte avec la seconde. Je répéterai, à cette occasion, et sur ma parole d'honneur, ce que j'ai dit autrefois au général Molitor, c'est-à-dire que ces ordres ne m'étaient point connus, et qu'ils me furent communiqués pour la première fois par le

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

délégué de Cattaro dans la nuit du 4 au 5 mars.

« Toutes les pièces originales, ainsi que les deux protestations que je fis contre les Russes, et qui devraient appuyer la présente déclaration, sont déposées à la chancellerie d'État à Vienne. Si l'ambassadeur de France demandait communication de ces pièces, il l'obtiendrait, et il en résulterait la preuve de mon innocence, qui est suffisamment démontrée par la manière dont m'a traité la cour de Vienne, en me mettant en liberté, sans m'avoir fait subir ni procès ni sentence dans les formes, et en me donnant un passe port pour me rendre en Italie. Je ne doute pas que les généraux Dumas et Molitor ne témoignent pour la vérité de cet exposé. Que si le retard des Français à se rendre à Cattaro a été la cause de ce malheureux événement, je n'en prétends pas, pour cela, accuser en aucune manière l'activité reconnue du général Molitor; il ne pouvait s'avancer avec la célérité nécessaire, et à cause du manque de vivres, et pour ne point laisser les côtes de la Dalmatie sans défense. Enfin, je n'ai pu avoir de part en tout cela, et je ne puis répondre que de mes intentions. »

Une des premières pensées de Napoléon, en arrivant à Paris, au commencement de janvier 1808, après avoir quitté l'Italie, fut pour la princesse Auguste, à laquelle il écrivit :

« Ma fille, je reçois votre lettre du 29 décembre. Je vous remercie de tout ce que vous m'y dites. J'ai eu une véritable satisfaction de vous revoir. J'espère que je vous posséderai ici dans le courant de cette

année [1]. La petite princesse de Bologne sera alors considérablement grandie et à même de connaître toute l'amitié et l'intérêt que j'ai pour elle. »

[1] Les affaires d'Espagne, la guerre avec l'Autriche, empêchèrent l'accomplissement d'un projet auquel les événements politiques s'opposèrent.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE X

DE JANVIER A JUIN 1808.

« Mon fils, je vous remercie de la lettre que vous m'écrivez à l'occasion de la nouvelle année. Je vous envoie pour votre présent de bonne année un sabre que j'ai porté sur les champs de bataille d'Italie. J'espère qu'il vous portera bonheur, et que vous vous en servirez avec gloire, si les circonstances vous obligeaient à le tirer pour la défense de la patrie. » Nap. à Eug. Paris, 3 janvier 1808.

« Mon fils, faites avancer 200,000 francs aux Russes pour les besoins du mois. » Nap. à Eug. Paris, 4 janvier 1808.

« Sire, Votre Majesté m'avait ordonné de lui présenter une distribution de fonds qui reste encore à sa disposition entre les mains de M. Marescalchi; et c'est pour obéir à cet ordre que je prends la liberté de proposer à Votre Majesté le projet de décret y Eug. à Nap. Milan, 4 janvier 1808.

joint. Elle y verra que j'ai porté une seconde fois le ministre Marescalchi, parce qu'il paraît que ce ministre a beaucoup dépensé dans son séjour à Paris, et qu'après avoir mangé même son revenu patrimonial il se trouve beaucoup endetté. Votre Majesté sait mieux que moi que cet argent a été employé à Paris en représentation, soit pendant l'absence de Votre Majesté, soit depuis son retour de ses glorieuses campagnes. »

Eug. à Nap. Milan, 4 janvier 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la lettre originale que je reçois à l'instant du commandant russe à l'île d'Elbe. Elle y verra que le colonel Gootsen, tout en remerciant des avis que je lui ai donnés, annonce qu'il attendra de sa cour des instructions ultérieures. La meilleure manière de leur faire suivre les intentions de Votre Majesté est de leur donner les ordres de Votre Majesté par le canal de M. Tolstoi, car ils ne connaissent absolument et ne veulent connaître que leur langue. »

Nap. à Eug. Paris, 10 janvier 1808.

« Mon fils, immédiatement après la réception de la présente lettre, expédiez l'ordre au général Miollis de diriger sur Pérouse toute son artillerie, sa cavalerie et son infanterie, hormis un bataillon qu'il laissera pour la police de Florence, et un pour la police de Livourne. Donnez l'ordre au général Lemarois de mettre en marche sur Foligno toutes les troupes, infanterie et artillerie, hormis un bataillon qu'il laissera pour la garde d'Ancône; je compte que le général Miollis pourra réunir 2,500 hommes, et le

général Lemarois autant, ce qui fera 5,000 hommes. Les troupes du général Lemarois seront sous le commandement d'un général de brigade. Arrivées à Foligno, elles seront sous les ordres du général Miollis; les marches seront calculées pour que les troupes du général Lemarois arrivent à Foligno le même jour que les troupes du général Miollis arriveront à Pérouse. Je donne ordre au roi de Naples de réunir à Terracine une colonne de 3,000 hommes. Le général Miollis se rendra à Pérouse, en partie avec la colonne qui y sera réunie, prendra sous son commandement la colonne de Foligno, et continuera sa route sur Rome, sous prétexte de traverser cette ville pour se rendre à Naples. Les ordres seront donnés de manière que la colonne de 3,000 hommes de Terracine soit en mesure de se diriger en grande marche et sans perdre le temps sur Rome, du moment que le général Miollis y sera entré. Le général Miollis, à son arrivée, prendra possession du château de Saint-Ange, rendra au pape tous les honneurs possibles, et déclarera qu'il a mission d'occuper Rome et le château Saint-Ange, pour arrêter les brigands du royaume de Naples qui y cherchent refuge. Il fera arrêter le consul et les agents du roi Ferdinand, le consul anglais et les individus anglais qui sont à Rome. Il tiendra ses troupes en bon ordre, restera tranquille, ne se mêlera en rien du gouvernement, et fera seulement fournir à ses troupes les vivres et la solde. Il est bien important que le plus grand secret soit gardé sur cette expédition. Le général Miollis marchera sur Rome comme s'il allait rejoindre l'ar-

mée de Naples; il ne se mettra en marche que lorsque les troupes seront à Pérouse et que celles du général Lemarois seront à Foligno, et alors il se dirigera à grandes journées sur Rome. Il enverra des ordres à la colonne de Terracine pour qu'elle parte au moment de son arrivée à Rome. *Sa principale mission est de protéger mes malades et de rechercher les brigands.* Il recevra du reste des ordres ultérieurs. Il avouera qu'il n'a à se mêler que de la partie militaire. J'exige *secret* et *promptitude* dans cette opération. Vous ferez connaître au général Miollis qu'il prendra à Rome le titre de commandant en chef des troupes qui sont dans les États de l'Église.

« Il ne prendra d'ordre que de nous. La Toscane se trouvant dégarnie par le départ de la division Miollis, vous aurez à Florence le 13e de ligne, soit bataillon de guerre, soit dépôt, ce régiment se remettra là. Envoyez aussi à Ancône deux escadrons formant 400 hommes de cavalerie, pour donner un surcroît de forces au général Lemarois. Vous ferez connaître le jour où le général Miollis arrivera à Pérouse et à Rome au roi de Naples, afin qu'il règle son mouvement en conséquence. Vous aurez soin également de m'instruire du jour où il entrera dans Rome, afin que je puisse lui donner des instructions sur ce qu'il aura à faire. »

Eug. à Nap. Milan, 10 janvier 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que le conseiller d'État Paradisi, nommé par Votre Majesté commissaire pour la fixation des nouvelles limites sur l'Isonzo, est de retour à Milan depuis

peu de jours, et m'a remis son rapport et le procès-verbal de ses conférences avec les commissaires autrichiens, auquel il a joint la carte topographique des limites qu'il a marquées. Je remets ce travail à M. Marescalchi qui aura l'honneur, aussitôt son retour à Paris, de le soumettre à l'approbation de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 11 janvier 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'il vient d'entrer en rade, à Livourne, deux bâtiments américains et un bâtiment autrichien, qui se trouvent tous trois dans le cas prévu par le décret de Votre Majesté du 17 décembre dernier. Le général Miollis en m'en prévenant me demande si le décret doit avoir un effet rétroactif. Je soumets la question à Votre Majesté en la priant de me donner ses ordres; en attendant, les trois bâtiments sont sous séquestre provisoire. Le navire américain le *Jersey*, venu de New-York en 100 jours, et, suivant son rapport, destiné pour Naples, a touché en Sicile pour s'assurer si le port de Naples était bloqué. Il n'a eu aucune communication avec les bâtiments ennemis, il n'a chargé ni déchargé aucunes marchandises dans l'île. Le brigantin américain le *Violet*, venant d'Oporto en 78 jours, a été visité trois jours après sa sortie de ce port par un brick de guerre anglais qui lui a laissé continuer sa route; arrêté ensuite par un corsaire algérien, il a été conduit à Alger et il y a été détenu 53 jours. Le brigantin autrichien le *Fieumano* est parti de Terra-Nuova en Sicile le 24 décembre. J'attends les ordres qu'il plaira à Votre

Majesté de me donner au sujet de ces trois bâtiments. »

En marge de cette lettre se trouve la réponse de l'Empereur :

« *Il faut laisser exister le séquestre sur ces bâtiments.* »

Nap. à Eug. Paris, 12 janvier 1808.

« Mon fils, le ministre Marescalchi fait à Paris des folies et est dupe des intrigants. Il a fait construire vis-à-vis sa maison une mauvaise salle en bois qui obstrue son salon, et qui lui a coûté 100,000 francs. Cela est trop bête, je n'ai jamais entendu que Marescalchi dépensât plus que son traitement. S'il veut dépenser son patrimoine, il en est le maître. Ce n'est pas à lui à faire les honneurs de Paris. Envoyez-moi le budget, afin que je l'arrête en détail. L'argent de mes peuples d'Italie est le plus pur de leur sang. Que Marescalchi dépense des 100,000 francs sans objet, à lui permis. Si je ne m'en suis pas mêlé, c'est que j'ai cru qu'il faisait une dépense sur son patrimoine. Avec ce qu'il me coûte depuis qu'il est à Paris, j'aurais fait bâtir un hôtel superbe pour la légation italienne. Pour le présent, mon intention est de garder les 200,000 francs en réserve; j'en disposerai dans le courant de l'année. »

Eug. à Nap. Milan, 12 janvier 1808.

« Sire, Votre Majesté, ayant reconnu l'insalubrité de l'air de Venise et de ses lagunes, a paru désirer qu'on en retirât les dépôts de l'armée. J'ai eu l'honneur de soumettre le projet de ce mouvement à Votre Majesté; mais, comme il est indispensable de conser-

ver à Venise et arrondissement un nombre d'hommes pour le service des forts, jetées et accessoires, je proposerai à Votre Majesté l'organisation d'un bataillon de garde nationale permanent pour être composé d'hommes acclimatés en remplacement de la troupe de ligne. J'ai l'honneur de joindre le projet de décret à ce sujet. »

Nap. à Eug. Paris, 15 janvier 1808.

« Mon fils, je reçois votre projet de cantonnements. Je ne vois pas ce que vous voulez mettre à Venise. Je pense qu'il ne faut faire aucun changement avant le mois de mars; alors les Russes seront partis. Faites-moi un rapport sur la garnison à mettre dans Venise. Je veux y avoir d'abord une garde de police moitié italienne, moitié française, et une garde de douanes Il faut ensuite y mettre un régiment italien et tout au plus quelques compagnies françaises. Envoyez-moi un état de ce qu'il y a de chaque arme, et de ce qu'il faudrait y mettre. Mon intention est de réunir au mois de mai, dans la plaine de Montechiaro, huit bataillons pour les manœuvres et exercices. Du reste, d'ici à ce temps, j'aurai fait quelques petits changements dans l'organisation de l'armée, qui me permettront de rapprocher les dépôts de Naples et de Dalmatie le plus près possible de ces armées. Vous n'avez point de divisions militaires. Il serait cependant nécessaire d'en établir une, qui s'étendrait jusqu'à la Piave, et alors le quartier général serait Udine. Elle aurait son ordonnateur à son état-major. »

Nap. à Eug. Paris, 13 janvier 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 7 janvier. Rien n'est absurde comme la proposition du ministre de la guerre, de faire supporter des dépenses par l'administration des domaines. C'est le moyen, comme je l'ai dit dans une conférence où vous étiez présent, de manger son blé en herbe. Le gouverneur de Mantoue ne doit exister qu'en temps de guerre; alors c'est un général d'armée investi d'une grande confiance. Aujourd'hui j'y laisserai le général Grenier, puisqu'il paraît s'y plaire, et je ne nommerai point de commandant d'armes. Il aura 3,000 francs par mois et la pêche. Dans une ville comme Mantoue, il faut avoir une maison pour le gouverneur, où les gros meubles seulement s'y trouvent; pour le linge, l'argenterie, le gouverneur doit se les procurer à ses frais; du reste, quand je nommerai un commandant d'armes, j'ôterai le gouverneur qui y est inutile en temps de paix. Les autres places de mon royaume d'Italie n'ont pas besoin de gouverneur. Venise seule mérite une grande considération; mais à Venise mon intention est de tenir Lauriston. Je pense qu'il doit avoir un grand état; 3,000 francs ne sont pas suffisants, il faut lui donner 2,000 francs sur les fonds du jeu que vous destinez à la ville de Venise, ce qui lui fera 60,000 francs par an, indépendamment de son traitement de général de division et d'aide de camp. Quant au logement, il faut louer une partie d'un palais, soit le palais Pisani ou tout autre qui aura les gros meubles, et où sera logé le gouverneur. Il me semble que 1,000 francs par mois suffisent pour ce loyer. Quant au linge, à l'argente-

rie, batterie de cuisine, etc., c'est au gouverneur à s'en procurer à ses frais, et cela lui reste. Si vous préférez loger Lauriston au palais royal, je ne m'y oppose pas. Il faut que la ville ne lui fournisse rien. Quant aux gondoliers et autres gens de son service, il doit avoir ses gens qu'il paye, et je pense qu'avec 100 ou 120,000 francs par an, on doit faire la première figure à Venise, et convenablement représenter. Le gouverneur de Paris n'a que 60,000 francs par an. Il est vrai que je lui règle tous les ans, selon la circonstance, par une indemnité plus ou moins forte sur le produit des jeux. Je n'ai pas besoin de vous dire que toutes les dépenses relatives au gouvernement de Venise, ainsi que celles du gouverneur de Mantoue, doivent être aux frais du royaume d'Italie[1]. »

Nap. à Eug. Paris, 13 janvier 1808.

« Mon fils je reçois votre lettre du 5 janvier[2]. Vous dites que le mouvement des troupes à Venise coûte 100,000 francs par an, et le transport des troupes de la terre ferme à Venise, 5,000 francs par mois. Voilà donc 160,000 francs qu'on peut s'épargner. Mon intention est que, sous la responsabilité du ministre de la guerre, il ne soit pas dépensé un sol pour cet objet. Il faut que l'arsenal de la marine fournisse le nombre de bâtiments et de matelots nécessaires pour ces mouvements, et en effet les mou-

[1] Cette lettre répond aux propositions envoyées par le ministre de la guerre du royaume d'Italie.

[2] Cette lettre écrite le 5 janvier par le prince Eugène nous manque.

vements de Venise sont ou des mouvements dans la ville, et les troupes peuvent le faire par terre, ou ce sont des mouvements dans les îles. Les mouvements doivent être prévus, et les bricks, canots ou autres petits bâtiments de l'arsenal, doivent y être employés. Rien n'est donc facile, avec un peu d'économie et d'ordre, comme de ne faire aucune dépense pour cet objet. Il peut y avoir tous les jours un canot de l'arsenal qui aille à Mestre à l'heure la plus favorable pour porter les hommes isolés allant sur le continent, et ramener les hommes qui s'y rendraient pour rejoindre leur corps. Quand un corps entier doit venir, l'arsenal doit en être prévenu, et envoyer les bâtiments nécessaires. Cela doit toujours se faire ainsi; car, en cas de siége, ce concert auquel on sera habitué n'aura que de bons résultats. »

Eug. à Nap. Milan, 15 janvier 1808.

« Sire, Votre Majesté a été mécontente des troupes italiennes revenant de la grande armée, d'après le rapport qui lui a été fait de leur conduite en route. Il est vrai qu'il y a eu quelques traînars qui se sont mal conduits, mais ils étaient déjà châtiés exemplairement lorsque les rapports sont parvenus à Votre Majesté. Il paraît que quelques commandants de place auraient pu mieux se conduire qu'ils n'ont fait lors du passage de ces troupes. Je dois naturellement être très-sensible à l'opinion défavorable que Votre Majesté pourrait prendre de la discipline établie dans son armée italienne; mais, dans le cas dont il s'agit, la division ne me paraît pas aussi coupable qu'on la représente à Votre Majesté, et j'ai

l'honneur de lui mettre sous les yeux le rapport du ministre de la guerre Caffarelli, ainsi que les différentes pièces originales qui peuvent servir à disculper cette division de ce dont on l'a accusée. »

Eug. à Nap. Milan, 13 janvier 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que le général Lemarois m'écrit que, M. Dandolf, gouverneur d'Ascoli, s'étant permis de protester contre l'extraction des prisons pontificales de divers brigands napolitains, il a cru devoir le bannir des provinces de son gouvernement, sous peine d'arrestation. Ce général m'écrit que le gouverneur lui était déjà connu comme ayant tenu des propos contre les Français. J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que les payements que devaient faire les États romains devenaient tout à fait inexacts. Le trésorier du saint-père a réclamé deux à trois fois contre l'augmentation des mois de novembre et décembre. Votre Majesté voudra bien se rappeler que ce fut dans le mois de novembre qu'elle m'ordonna les travaux à faire au port d'Ancône, en faisant payer par les fonds romains 100,000 francs par mois; ce sont ces 100,000 francs qui sont continuellement en arrière. Je viens de faire écrire par le chef d'état-major que, si, au 21 de ce mois, tout ce qui est dû n'est pas versé dans la caisse, je prendrai les mesures pour qu'ils le soient par les caisses du pays. J'ai fait écrire dans ce sens au général Lemarois, afin que, si à l'époque que j'ai fixée il ne recevait pas l'argent dû, il fît verser dans les mains d'un receveur tout ce qui se trouverait dans les mains des caissiers de l'État

romain. Je prie Votre Majesté de croire que, dans le cas où ces mesures auraient lieu, je tiendrai la main à ce qu'il n'y ait aucune espèce de dilapidation. »

Eug. à Nap. Milan, 14 janvier 1808.

« Sire, les corps de l'armée italienne qui reviennent de la grande armée ont des drapeaux très-vieux, et qui sont encore aux armes et devise de la république italienne. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de les remplacer par de nouveaux, qui porteraient les armes et devises de Votre Majesté et de son royaume. Si Votre Majesté adopte ce remplacement, il pourrait avoir lieu au moment des fêtes que l'on donnera à la division italienne à son arrivée. Ces fêtes auront lieu vers le 25 février et dureront trois à quatre jours. On pourrait alors mettre à cette distribution l'éclat que doit avoir cette cérémonie. Je n'ai pas voulu prendre une semblable mesure avant d'avoir les ordres de Votre Majesté, et je la supplie de me les donner. »

Eug. à Nap. Milan, 15 janvier 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le rapport qu'elle a commandé au général Sorbier sur l'artillerie, en Italie et dans les 27e et 28e divisions militaires; ce rapport est détaillé et exact. J'observerai seulement à Votre Majesté que je ne suis pas de l'avis du général Sorbier, relativement aux moyens de pourvoir de suite à l'armement des places. Il propose de tirer sur-le-champ d'Alexandrie les pièces de gros calibre nécessaires à l'armement et de les remplacer ensuite à Alexandrie par les produits de la fonderie de Pavie. Cette mesure, qui

aurait l'inconvénient de mêler les équipages français et italiens, et de les disséminer, entraverait la comptabilité et la rendrait souvent louche et difficile. Je crois devoir proposer de préférence à Votre Majesté d'avoir la bonté de prononcer sur l'armement des places de son royaume, et, lorsque ses volontés seront connues, on armera les places en commençant par Palma et Osopo : 1° avec ce qui existe; 2° avec les produits de la fonderie de Pavie, qui seront annuellement versés dans les places pour en compléter l'artillerie; ce moyen sera un peu long, mais il ne dérangera rien et la comptabilité sera toujours claire; d'ailleurs, comme le *manquant* sera dans les places de dernière ligne, il sera toujours temps de tirer d'Alexandrie ce que Votre Majesté croira nécessaire, suivant les circonstances. »

Eug. à Nap. Milan, 16 janvier 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'une escadre russe, venant de Corfou, composée de 4 vaisseaux de ligne, 2 frégates et 8 corvettes ou bricks est entrée à Trieste, ainsi que Votre Majesté le verra par la lettre de son consul Séguier, que j'ai l'honneur de lui adresser; l'opinion de M. Séguier sur le motif de l'entrée de la flotte russe à Trieste semble justifier ce que j'avais l'honneur d'écrire ces jours-ci à Votre Majesté, que les commandeurs russes ont besoin d'avoir des ordres très-positifs pour agir. Je prends la liberté de proposer à Votre Majesté de faire envoyer, par M. Tolstoï ou tout autre, l'ordre au commandant de la flotte russe de se rendre à Corfou, en prenant sous sa protec-

tion un convoi de poudres, munitions, vivres, etc.

« Je tiendrai ce convoi prêt à Ancône, et, sûrement, ce serait le meilleur moyen pour ravitailler Corfou, car les Anglais n'y auront jamais plus de deux vaisseaux et quelques frégates. Je suis persuadé que l'escadre russe pourrait complétement battre les Anglais; mais je crains qu'ils ne le veuillent pas. Si Votre Majesté approuvait mon idée, il faudrait que je fusse prévenu assez à temps pour réunir et préparer tous les bâtiments à Ancône; tout ce qui serait à Brindisi et à Otrante pourrait aussi profiter de l'occasion pour se rendre à Corfou. J'attendrai les ordres de Votre Majesté sur cela. »

Eug. à Nap. Milan. 16 janvier 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que M. Aldini part cette nuit pour se rendre près d'elle. J'ai remis à ce ministre tous les travaux qui devaient être mis sous les yeux de Votre Majesté, savoir :

« 1° Les budgets des ministres pour 1808, avec leurs rapports sur les articles à augmenter comme sur ceux omis dans celui que Votre Majesté a arrêté;

« 2° Les budgets des mêmes ministres pour le premier trimestre de cette année; cet objet est assez pressant, parce que nous voilà déjà arrivés au 16 janvier;

« 3° Le projet du ministre des finances sur la nouvelle organisation de la comptabilité nationale;

« 4° Les rapports et projets de décret du même ministre, sur les moyens de relever les effets publics et surtout de faire tourner, au profit du royaume et

des particuliers, le gain que fait la compagnie d'acheteurs que Votre Majesté appelle *bande noire;*

« 5° Le rapport du ministre de l'intérieur sur l'état des revenus des communes de première classe pendant 1802;

« 6° Enfin l'état fourni par le même ministre sur le crédit des hôpitaux civils des anciens dépôts du royaume envers l'armée française, soit pour les cent derniers jours de l'an XIV, soit pour 1806 et 1807; cet état est liquidé par l'ordonnateur en chef de l'armée d'Italie. Votre Majesté fera un bien inexprimable à ces hôpitaux en ordonnant le payement de leur liquidation.

« J'ai encore remis au secrétaire d'État un projet de décret pour l'établissement, à Milan, d'une maison de jeunes demoiselles. Ce décret de Votre Majesté serait bien reçu dans son royaume, et particulièrement dans sa capitale. »

Eug. à Nap. Milan, 16 janvier 1808.

« Sire, je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté que j'ai reçu aujourd'hui, après midi, les ordres dont elle m'a honoré le 10 janvier. Ils sont en ce moment tous expédiés, et j'ose espérer que l'exécution méritera l'approbation de Votre Majesté.

« Le général arrivera à Pérouse le 24 du courant; les troupes parties d'Ancône arriveront à Foligno le même jour. Il arrivera à Rome le 30 au matin, au plus tard, avec toute sa division. Elle sera composée de 4,500 hommes d'infanterie, 600 hommes de cavalerie, 300 canonniers avec 18 pièces de canon, 100 sapeurs; total, 5,500 hommes, sans compter le

bataillon qui est à Civita-Vecchia et les troupes qui se réunissent à Terracine. Il y a deux généraux de brigade, un commissaire des guerres, et j'ai cru devoir y mettre deux officiers du génie, en cas de besoin.

« Les instructions du général Miollis sont parfaitement claires, très-précises, et, en tout point, conformes à celles que Votre Majesté a daigné me donner.

« J'ai fait part au roi de Naples du jour de l'arrivée du général Miollis à Foligno et à Rome. Je le préviens que ce général est porteur d'une feuille de route ostensible qui lui ordonne de se rendre à Naples avec toute sa division, et je l'engage à faire courir le bruit, lorsqu'il les saura en marche, que cette division va arriver sous peu à Naples. J'espère, en un mot, n'avoir rien omis pour remplir les intentions de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Paris, 18 janvier 1808.

« Mon fils, je pense que, du moment que j'ai nommé des aumôniers évêques, ils cessent par là même d'être aumôniers; qu'ils doivent cependant faire les fonctions d'aumôniers jusqu'à ce qu'ils soient installés. Vous dites que j'ai nommé le fils de M. de Brême aumônier, il faut le mettre en exercice. Quant aux aumôniers-évêques, nous verrons avec le temps s'il convient d'en nommer; tous les aumôniers sont sur la même ligne de prétention à cette place. »

Nap. à Eug. Paris, 18 janvier 1808.

« Mon fils, témoignez mon mécontentement au commandant de Civita-Vecchia, de ce qu'il tolère la

correspondance entre la Sicile et Rome, et faites-lui connaître que je le rends désormais responsable. Tout bâtiment ayant touché en Sicile doit être séquestré. Il y a dans le port de Civita-Vecchia des bâtiments portant pavillon romain, mais beaucoup de ces bâtiments sont réellement siciliens; donnez ordre qu'ils soient sur-le-champ séquestrés. »

Nap. à Eug. Paris, 18 janvier 1808.

« Mon fils, j'ai signé le décret relatif au bataillon de gardes nationales sédentaires de Venise. Je crains bien que la ville de Venise ne puisse pas nourrir ce bataillon. Toutefois, nommez un bon chef de bataillon pour le commander. C'est le principal. »

Eug. à Nap. Milan, 19 janvier 1808.

« Sire, Votre Majesté m'avait fait l'honneur de me dire d'ordonner à un inspecteur de faire la revue de la division russe, pour constater le nombre des officiers et soldats qui la composent. Je fais passer à Votre Majesté la réponse du commandant, qui s'est formellement refusé à cette mesure. J'attendrai les nouveaux ordres de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Paris, 20 janvie 1808.

« Mon fils, je vois dans le dernier état de situation de l'armée d'Italie, au 1er janvier, que le 23e léger a un dépôt de 248 hommes à Pésaro, le 29e de ligne un dépôt de 282 hommes à Fermo. Dirigez tout cela sur Rome. La division de grenadiers de Toscane est toute composée de grenadiers et de voltigeurs de l'armée de Naples; mais celle de l'Adriatique a des compagnies d'élite du 5e de ligne, du 23e, du 18e, du 60e, du 11e. Ces régiments appar-

tiennent à l'armée de Dalmatie; il faut donner l'ordre que cela revienne dans les États de Venise. Les armées de Naples et d'Italie doivent seules composer la division de Rome; mon intention étant de former une division de sept bataillons, de quatre compagnies chacun, et chaque compagnie de 140 à 150 hommes, savoir : 1er bataillon, une compagnie de grenadiers et une de voltigeurs du 8e léger, une compagnie idem, et une idem du 18e. 2e bataillon, quatre compagnies de grenadiers des 3e et 4e bataillons du 5e régiment. 3e bataillon, quatre compagnies du 11e. 4e bataillon, quatre compagnies du 23e. 5e bataillon, quatre compagnies du 60e. 6e bataillon, quatre compagnies du 79e. 7e bataillon de quatre compagnies de grenadiers et voltigeurs du 81e. Ces sept bataillons de grenadiers et de voltigeurs formeront un effectif de 3,400 hommes. Le général Souham prendra le commandement de cette division qui se réunira à Trévise. Chacun des sept bataillons sera commandé par un chef de bataillon, deux majors commanderont l'un trois bataillons, l'autre quatre, sous l'ordre du général de division. Il faut que cette division soit formée et prête à partir pour l'armée de Dalmatie, du 1er au 10 mars. Vous m'en ferez faire l'état, corps par corps, après avoir retiré du dépôt tout ce qui est dans le cas de servir; ainsi donc réunissez d'abord à Venise tout ce qui est disponible et propre à renforcer le régiment de Dalmatie; conformément à ma lettre de ce jour, formez-en des régiments provisoires, et mettez un bon général pour les conduire. Au 1er février, ces

2,500 hommes doivent être prêts à partir, et à renforcer l'armée de Dalmatie. Après cela, donnez les ordres nécessaires pour que, sans faire tort à l'envoi de ces 2,500 hommes, on réunisse les compagnies de grenadiers et de voltigeurs des dépôts de l'armée de Dalmatie. Elles seront réunies sous les ordres du général Souham, au 1er février; elles se formeront insensiblement, de manière à ce que, du 1er au 5 mars, elles soient prêtes à partir. Vous me ferez connaître ce qu'il restera aux dépôts après la formation de ces détachements; mon intention étant de faire venir la 4e restant à Turin, où je leur fournirai une grande quantité de conscrits pour les compléter; je préfère que ces conscrits s'arrêtent à Turin pour leur santé, au lieu d'aller faire le long voyage de Venise. Faites faire l'état des hommes et des embarras que les dépôts pourraient avoir avec eux, pour que je puisse leur transmettre l'ordre de quitter les États de Venise en février, et de s'approcher de France. Vous donnerez l'ordre que l'habillement et les autres objets qui seront prêts aux dépôts de l'armée de Dalmatie soient envoyés aux bataillons provisoires, afin qu'au 1er mars les hommes soient habillés, armés et prêts à entrer en campagne. Envoyez le général Charpentier passer la revue des magasins, afin qu'on envoie aux bataillons de guerre tout ce qui leur est nécessaire. »

Nap. à Eug. Paris, 20 janvier 1808.

« Mon fils, faites en sorte que le camp de Montéchiaro soit prêt au 1er avril, parce qu'immédiatement après la saison des pluies mon intention est

d'y réunir le 1er d'infanterie légère, le 7e, le 42e et le 112e de ligne. Les trois bataillons de ces régiments y seront, ce qui fera douze bataillons formant au moins 8,000 hommes. Ces bataillons s'exerceront là aux manœuvres et se formeront à la discipline. »

Nap. à Eug. Paris. 20 janvier 1808.

« Mon fils, mon intention est que, pendant le reste de l'hiver, on continue à s'occuper de tenir sur un bon pied l'armée de Dalmatie. Je vois par l'état de situation du 30 décembre de cette armée que m'a envoyé le général Marmont qu'il y a un bataillon italien dont l'effectif n'est que de 879 hommes. Il faut faire partir un détachement pour porter l'effectif de ce bataillon à 140 hommes par compagnie; que les carabiniers n'ont que 475 hommes et les vélites 532 hommes. Il faut également augmenter l'effectif des uns et des autres. Je voudrais également compléter tous les régiments français à 140 hommes par compagnie. Je suppose que, dans l'état du général Marmont, du 30 décembre, qui porte l'armée de Dalmatie à 18,400 hommes, ne sont pas compris les 3,000 hommes que j'ai fait partir pendant mon dernier voyage en Italie. Je désirerais qu'un autre détachement de 2 ou 3,000 pût être formé du dépôt de l'armée de Dalmatie, et se réunît à Venise. Il faudrait que ces hommes fussent choisis de manière à ce que les régiments se trouvassent par leur incorporation avoir un effectif de 140 hommes par compagnie. J'ai quinze bataillons français en Dalmatie; ce serait donc 18,900 hommes qu'il y faudrait, tant d'infanterie de ligne que d'infanterie

légère, et il n'y a que 14,400 Français sur le premier état de situation. Si, comme je le suppose, le détachement de 3,000 hommes que j'ai fait partir dernièrement n'est pas encore arrivé, et qu'il renforce de 2,000 hommes ces 14,400 Français, il manquerait encore 2,500 hommes pour arriver au complet désiré. Les dépôts de l'armée de Dalmatie peuvent fournir ces 2,500 hommes. Mon intention est qu'ils soient réunis sans délai à Trévise, afin qu'ils puissent se mettre en marche au 1er février, dès que la revue en aura été passée. La cavalerie n'est que de 240 hommes. Mon intention est de la porter sans délai à 1,000 hommes. Je vois par votre état de situation du 1er janvier que vous avez fait partir 80 hommes de cavalerie, ce qui, avec 240 hommes, fera 320. Ce sera donc encore 680 hommes à envoyer; le 3e et le 24e régiment de chasseurs peuvent encore fournir une cinquantaine d'hommes à cheval, ce qui compléterait les escadrons à près de 200 hommes, et porterait la force en cavalerie à 400 chevaux. Ces deux régiments doivent encore pouvoir fournir beaucoup d'hommes, qui seraient montés et équipés en Dalmatie. Par ce moyen, l'armée de Dalmatie se trouverait ainsi composée, au 1er mars : troupes françaises, infanterie de ligne et infanterie légère, 18,900 hommes : cavalerie, 1,000; artillerie, 1,000; gendarmerie, 30; sapeurs, 200; troupes italiennes, garde royale, 1,200; infanterie légère, 1,200; artillerie, 400; sapeurs, 100. Total 24,030 hommes. Vous devez avoir reçu les ordres pour compléter les régiments de l'armée de Naples à 140 hom-

mes par compagnie. Formez de tous les dépôts une bonne colonne de 2 ou 3,000 hommes, pour renforcer les bataillons de guerre[1]. Vous devez avoir des renseignements sur ce qui manque à chaque corps pour être au dit complet. »

ap. à Eug. Paris, 22 janvier 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 16. Je vois que le 2 février mon armée sera à Rome. Envoyez l'ordre au général Miollis de se concerter avec le sieur Alquier pour toutes les opérations, de bien établir sa troupe à Rome, de bien faire soigner mes hôpitaux, et de prendre le titre de *général commandant de la division d'observation de l'Adriatique*. Pendant tout le temps qu'il restera à Rome, il prendra le commandement de toutes les troupes du pape, afin qu'il y ait unité dans l'exécution. Il aura soin qu'on n'imprime rien, dans les gazettes de Rome, de contraire à la France. Il fera connaître au gouvernement romain que, s'il a envie de faire quelques publications, il a ordre de faire arrêter les gouverneurs et les agents qui se les permettraient, et de les envoyer en France, et de faire pendre le libraire qui les imprimerait. Du reste, le général Miollis ne doit faire aucun écrit ni aucun acte ostensible. Je suppose que vous avez envoyé de la cavalerie et quelques troupes à Lemarois pour le mettre à même de bien maintenir sa communication avec Rome, et de réprimer le brigandage s'il y en avait. Écrivez au général Miollis de

[1] Dans la pensée de Napoléon, ces 2 à 3,000 hommes étaient destinés à se rendre à Corfou pour y renforcer la garnison dès que la flotte de Gantheaume aurait balayé l'Adriatique.

bien s'entendre avec le sieur Alquier pour l'arrestation des brigands réfugiés dans les faubourgs de Rome, de bien interdire toute correspondance entre la Sicile, la Sardaigne et Rome, et de vous écrire tous les jours dans le plus grand détail. Je vous ai écrit avant-hier pour que vous fassiez partir tout ce qu'il y a au dépôt de l'armée de Naples, pour renforcer cette armée. Les détachements rafraîchiront la communication de Naples avec Ancône. Je vous ai écrit aussi de former la division de grenadiers et voltigeurs de l'armée de Dalmatie, mais vous pouvez toujours la laisser à Rome jusqu'à ce que cette opération soit décidée, puisqu'il suffit que ces compagnies se trouvent à Venise, à la fin de février. »

Eug. à Nap. Milan, 22 janvier 1808.

« Sire, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté, que j'apprends par une lettre de Trieste que, lors de l'arrivée à Trieste de la flotte russe, M. le général Zach (en raison de la neutralité de l'Autriche et de la supposition de l'état de guerre entre la Russie et l'Angleterre) avait prévenu le commandant de la flotte que, suivant le système de la cour d'Autriche, il ne pouvait être admis dans le port de Trieste que sept de ses bâtiments. Le commodore russe a dû répondre à M. de Zach qu'il ne se regardait point en guerre avec l'Angleterre, qu'il n'y avait qu'une simple cessation de rapports, et que le système de neutralité ne pouvait lui être appliqué. Sur cette déclaration, l'escadre russe est entrée dans l'intérieur du port.

« Ces renseignements viennent de m'être transmis

par M. Séguier, consul de Trieste, et je m'empresse de les communiquer à Votre Majesté, pour qu'elle soit informée de tout ce qui peut lui confirmer la mauvaise volonté ou l'insouciance des Russes. »

Nap. à Eug. Paris, 23 janvier 1808.

« Mon fils, les troupes entreront le 2 février à Rome. Il faut que, dès cette époque, les courriers de malles soient visités sur toutes les directions, soit en Toscane, soit dans la Romagne ; que toutes les lettres pour Vienne, pour la France, pour l'Allemagne, soient mises de côté ; que celles pour le royaume d'Italie soient lues et jetées au feu si elles contiennent quelques diatribes contre la France, ou, si l'on y rend compte de quelque démarche folle du pape, on ne les laissera passer que quelques jours après, après avoir eu soin d'en retirer les bulles, brefs, formulaires de prières, et autres écrits composés dans le but d'agiter le peuple. Le directeur général des postes fera partir, à cet effet, une vingtaine d'agents pour les différents points de la Toscane et pour surveiller les postes de Rome. Vous ferez renforcer de quelques brigades de gendarmerie la ligne des douanes des frontières des États du pape, pour arrêter tous les individus porteurs de lettres, et les courriers qui iraient en Allemagne par la Toscane. Enfin, il faut bien s'entendre avec le directeur des Douanes pour donner les ordres les plus positifs de veiller scrupuleusement sur toute cette frontière. »

Eug. à Nap Milan,

« Sire, je m'empresse de prévenir Votre Majesté,

que l'aide de camp du général Caffarelli vient d'arriver à l'instant de Corfou ; je lui fais continuer sa route pour Paris, parce qu'il est porteur d'une lettre pour le ministre de la guerre de votre empire, et qu'il pourra donner au ministre tous les renseignements qu'il désirera. D'après le peu d'activité et le peu d'ensemble qu'il y a sur la côte du royaume de Naples, dans les envois qu'on fait à Corfou, j'ose dire à Votre Majesté qu'il est indispensable qu'elle y envoie un officier supérieur de terre, accompagné d'un officier de marine de confiance, qui seraient seuls chargés de faire partir les bâtiments d'Otrante et de Brindisi. La croisière anglaise n'est pas tellement considérable, qu'on ne puisse passer ; mais on a, jusqu'à ce moment, pris de très-mauvaises mesures ; on a voulu faire des convois de 30 à 40 bâtiments, et des deux premiers convois qu'on a fait partir, trois seuls bâtiments sont entrés dans Corfou, tandis qu'à mon avis, en faisant partir un bâtiment tous les soirs, quelques-uns pourraient être pris ; mais à coup sûr il en passerait beaucoup. Le général César Berthier a dernièrement écrit à Otrante et à Brindisi pour qu'on laisse les bâtiments dans les ports, et qu'il se chargeait de prévenir, quand l'occasion serait favorable ; il est bien facile pourtant d'imaginer que, lorsque les occasions et le vent seraient favorables pour les départs d'Otrante et de Brindisi, le général Berthier ne pourra donner les avis de Corfou. Ces ordres, ces contre-ordres, et surtout le peu d'ensemble, font que le service de Votre Majesté souffre. Cependant les coups de vent se pas-

23 janvier 1808.

sent, les longues nuits s'écoulent, et le mois de mars, en nous amenant les calmes et la belle saison, permettra aux Anglais de resserrer leurs croisières, et rendra presque impossible l'envoi des secours à Corfou, secours dont sûrement ils ne pourront tarder à avoir besoin. Provisoirement, je prends sur moi d'envoyer un aide de camp à Otrante et à Brindisi. Il sera porteur d'ordres pour les différents bâtiments de la marine royale italienne, bricks ou goëlettes, qui se trouvent dans les ports.

« Il activera leur départ, veillera à ce que ces bâtiments prennent à bord le plus de munition possible, et sera chargé de ne pas laisser échapper l'occasion pour le départ de chaque bâtiment. Je désire que Votre Majesté approuve les mesures que j'ai prises; mais je la supplie de prendre en considération l'état des choses et de vouloir bien donner les ordres en conséquence. »

Nap. à Eug. Paris, 26 janvier 1808.

« Mon fils, faites passer la lettre ci-jointe au général Marmont par un officier intelligent, qui ira jusqu'à Corfou (*propre main*) par terre, et vous rapportera ses observations et ce qu'il aura vu. Mandez au général Marmont d'écrire au pacha de Janina d'approvisionner Corfou, et de se concerter avec lui pour accélérer les communications de Corfou à Cattaro. »

Eug. à Nap. Milan, 26 janvier 1808.

« Sire, j'ai reçu hier au soir les trois dépêches dont Votre Majesté m'a honoré du 20 janvier; tous les ordres ont été expédiés aujourd'hui, et je rendrai

compte successivement de leur exécution. Le 2 février, le général Charpentier passera la revue de 2,000 hommes, que le général de brigade Julien conduira en Dalmatie, et qui se mettront en route le 5 (puisque la lettre de Votre Majesté porte : mon intention est qu'ils soient réunis sans délai à Trévise, et qu'ils se mettent en route aussitôt que la revue en sera passée). La division Souham sera entièrement réunie à Trévise et Bassano pour le 28 février, il faut du temps pour que les troupes qui sont à Rome rentrent à Venise. J'ai ordonné aux deux bataillons de Toscane de rejoindre la division Miollis, aussitôt qu'ils auront été relevés par le 13e de ligne, dont Votre Majesté m'avait primitivement ordonné le mouvement.

« J'ai donné des ordres pour que le camp de Montechiaro fût prêt au 1er mars pour un camp de 8,000 hommes ; il est fâcheux que Votre Majesté n'ait pas accordé des fonds pour le finir. J'aurais pu y réunir aussi la division italienne. Si Votre Majesté n'y voit pas d'inconvénient, je lui demanderai, pour le général Grenier, la division française du 1er, 7e, 42e et 15e. Votre Majesté aura de suite après la visite de Charpentier les livrets des dépôts. »

Nap. à Eug. Paris, 28 janvier 1808.

« Mon fils, j'ai ordonné l'envoi de bricks et de corvettes à Corfou, rien n'est arrivé. Envoyez-moi l'état de toutes les farines, grains, poudres que vous y avez envoyés, et faites-moi connaître les ordres que vous avez donné aux différents bricks et corvettes [1].

[1] On a vu, par la lettre du vice-roi en date du 25 janvier, que

Mes ordres ne sont pas exécutés, et le ministre de la guerre ne rend aucun compte là-dessus. Corfou sera pris, faute d'exécuter les mesures prescrites, et l'Adriatique en souffrira pour toujours. J'avais également ordonné l'envoi de chaloupes canonnières à Corfou, rien n'y était arrivé au 1er janvier; faites partir de Venise six chaloupes canonnières chargées de poudre, de boulets, de biscuits, et portant dix ouvriers d'artillerie, une douzaine d'affûts de place de 24, un demi-millier d'acier, huit ou dix milliers de fer, 1,500 outils de pionniers. Ces six canonnières resteront à Corfou pour la défense de la rade, et les communications avec la terre ferme. Vous les ferez d'abord diriger sur Raguse, et de là elles fileront plus loin. »

Eug. à Nap. Milan, 28 janvier 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que j'ai déjà expédié au général Miollis les divers ordres dont elle m'a honoré à la date du 24, et que j'ai reçus hier au soir.

« J'ai également pris toutes les mesures pour que la correspondance de Toscane, de Rome à Ancône, entrant et traversant le royaume, soit bien épluchée, et il ne sera donné cours à aucune lettre qu'après qu'on se sera bien assuré qu'elle ne contient rien de mauvais.

« Le bataillon qui va se former des dépôts de l'armée de Naples sera porté à 800 hommes. Il sera réuni dans cinq jours à Rimini, et il continuera sa

la faute de ce retard provenait des dispositions peu adroites prescrites par le général César Berthier.

route sur Ancône. J'ai autorisé le général Lemarois à le garder quinze jours, s'il pouvait en avoir besoin. Après le départ de ces 800 hommes, il ne restera rien de disponible des dépôts de l'armée de Naples, sinon quelques sergents et caporaux. »

Nap. à Eug. Paris, 30 janvier 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 20 janvier. Je ne vois pas à quoi sert de former sept divisions militaires. Je préfère n'en avoir que deux, une à Venise, qui ira jusqu'à (*Propre main*) Ravenne pour défendre les côtes contre les Anglais, l'autre pour l'Isonzo à Udine. Tous les autres départements du royaume auront leurs commandants militaires et commissaires des guerres, qui correspondront en droite ligne avec le ministre de la guerre à Milan. Ainsi tous les ordres pour l'Adriatique seront adressés au commandant de la division à Venise, et tous les ordres pour le Tagliamento et le Frioul adressés au commandant de la division à Udine. Tous les autres ordres seront adressés directement aux commandants du département. Voici comme j'entends former la garnison de Venise : deux bataillons du 3e léger italien, un bataillon de garde nationale sédentaire vénitien, trois compagnies d'artillerie, dont deux italiennes et une française; un bataillon de vétérans de la marine, faisant le service à l'arsenal; un petit bataillon de grenadiers et voltigeurs, qui sera tiré de la division de grenadiers, et composé de quatre compagnies maintenues toujours à 100 hommes présents, formera la garde du gouverneur. Je vous ai demandé différents renseignements que j'attends

sur la division de grenadiers et sur les 3e et 4e bataillons de l'Istrie, ainsi que sur les dépôts, pour les placer dans des endroits convenables. »

Nap. à Eug. Paris, 30 janvier 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 3 janvier. L'aide de camp de Caffarelli n'est pas encore arrivé à Paris. Je vois avec plaisir les mesures que vous avez prises pour les expéditions de Corfou; je suppose que l'officier que vous m'envoyez m'apportera les renseignements que j'attends avec impatience. Mais vous auriez pu me dire dans votre lettre quel jour il est parti de Corfou. »

Eug. à Nap. Milan, 30 janvier 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le travail sur la garde royale. Si Votre Majesté adopte et signe le règlement que j'ai l'honneur de lui proposer, Votre Majesté aura réduit, j'ose le lui assurer, sa garde royale à la moindre dépense. Ce travail a été suivi dans le plus petit détail, ligne par ligne, et la différence de ce qu'elle coûte aujourd'hui avec ce qu'elle coûterait serait de 600,000 francs; et pourtant les chefs de la garde eux-mêmes sont convenus, au conseil d'administration, que la garde pouvait aller avec la réduction que je propose à Votre Majesté. Ce travail n'a pas été fait aussi vite que je le voudrais, parce qu'il a fallu compulser les différents décrets de Votre Majesté pour la garde impériale, en faisant ensuite tous les calculs pour les diminutions possibles.

« La garde royale coûtera donc à Votre Majesté 3,300,000 au lieu de 4 millions qu'elle coûte ac-

tuellement; mais j'assure Votre Majesté qu'il est impossible de revenir à 3 millions, si on ne touchait point à la solde. D'ailleurs il n'y aurait à toucher que celle de la garde de la ligne, puisque les gardes d'honneur et vélites appartiennent à la caisse des pensions de leurs familles. Je dois dire cependant à Votre Majesté que, dans le projet de règlement ci-joint, il n'est point porté le projet de la compagnie de gendarmerie, qu'elle m'avait autorisé à attacher à la garde royale. Si Votre Majesté autorisait la dépense de cette compagnie de gendarmerie, elle serait de 100,000 francs pour l'année, et 100,000 francs environ de première formation. Je joins alors un projet de décret que Votre Majesté signerait, et qui servirait d'ordre au ministre de la guerre et du Trésor.

« Je prie Votre Majesté d'être bien persuadée que j'ai porté à ce travail la plus scrupuleuse attention, dans le projet de remplir ses vues d'économie. »

Eug. à Nap. Milan, 1er février 1808.

« Sire, le directeur général de la police m'annonce l'arrivée à Bologne de M. Philippe Ghisilieri[1], autrefois au service de l'Autriche. Une longue maladie l'a empêché de se rendre dans sa patrie au terme fixé par le décret de Votre Majesté. M. Ghisilieri a prévenu le préfet de l'arrivée prochaine de son fils Jérôme. Comme le père et le grand-père de MM. Philippe et Jérôme Ghisilieri sont portés sur la

[1] C'est le même comte Ghisilieri qui avait été chargé de la remise des bouches du Cattaro pour l'Autriche.

liste de ceux qui n'ont pas satisfait aux dispositions des décrets d'amnistie, le directeur général de la police me demande s'il doit autoriser ceux-ci à prêter devant le préfet le serment de fidélité, et à déclarer formellement qu'ils renoncent à toutes espèces de services en Autriche. Votre Majesté étant particulièrement informée des torts de la famille Ghisilieri, j'ai cru devoir invoquer ses déterminations sur le rapport du directeur général, et la prier de me les faire connaître. »

A la suite de cette lettre, se trouve ce qui suit :

« Ordre donné le 16 février, au commissaire général de la police, de faire arrêter, mettre le scellé sur les papiers, le mettre sous bonne et sûre garde dans une prison d'État. Savoir pourquoi il a trahi les stipulations du traité de Presbourg, qui liaient les deux États à Corfou[1]. — NAPOLÉON. »

Nap. à Eug. Paris, 2 février 1808.

« Mon fils, j'envoie l'ordre au 1er bataillon du 5e régiment d'infanterie légère italien, et à 30 canonniers italiens et 30 canonniers français de se rendre à Corfou par terre. Ils se réuniront d'abord à Cattaro. Le général Marmont enverra demander aux pachas qui se trouvent sur cette route le passage pour ses troupes et les vivres. Envoyez-y un de vos officiers. Le 5e de ligne italien, qui est à Corfou, manque de tout. Prenez des mesures pour que le ministre Caffarelli envoie tout ce qui est nécessaire pour habiller et mettre promptement en état ce ré-

[1] Corfou est probablement une erreur, Napoléon veut parler de Cattaro.

giment. Il est très-nécessaire que vous leviez la conscription. Je l'ai levée en France, et il faut compléter vos cadres. Dans l'état de situation de l'armée de Dalmatie, que m'a envoyé le général Marmont, le bataillon du 3e léger est à 760 hommes. Il lui manque donc 300 hommes pour être au complet, envoyez-les de Venise à Cattaro. Veillez à ce que les régiments italiens qui sont à Corfou ne manquent de rien. »

Nap. à Eug. Paris, 2 février 1808.

« Mon fils, j'avais ordonné au roi de Naples d'envoyer en Italie le régiment d'artillerie à cheval qui se trouve à l'armée de Naples, ainsi que le 2e bataillon du train et le détachement de pontonniers. Faites-moi connaître si cela est arrivé. »

Eug. à Nap. Milan, 2 février 1808.

« Sire, je m'empresse d'informer Votre Majesté que le général russe Incolynsky vient d'arriver de Vienne avec l'ordre de faire partir la division russe qui est en Italie. Il est venu jusqu'à Milan avec une lettre de l'ambassadeur Andréossi, qui m'annonçait que les difficultés entre la Russie et l'Autriche, pour le passage des troupes russes, étaient terminées. Il me priait, au nom du prince Kourakin, de concerter leur départ et leur marche avec l'officier général qu'il envoyait. Sous le prétexte de la réunion de beaucoup de transports qui leur sont nécessaires, j'ai ajourné jusqu'au 1er leur départ, parce que j'ai calculé que ce jour-là je pourrais avoir aussi les ordres de Votre Majesté, dans le cas où ce départ ne serait pas contraire à ses vues.

« Le major général me demande un fonds extraordinaire de 10,000 sequins, parce qu'au 1er janvier, dit-il, il y a des payements à faire aux officiers; ce fonds serait indépendant des 200,000 francs ordonnés par Votre Majesté pour janvier. J'attends, à cet égard, les ordres de Votre Majesté.

« J'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que l'ambassadeur à Vienne et le consul français à Trieste me préviennent que le commodore russe désire envoyer à Venise 3 transports et 3 bâtiments faisant partie de l'escadre envoyée à Trieste, parce que la cour d'Autriche a fait des observations portant que la neutralité ne lui permet pas de recevoir plus de 8 bâtiments dans ce port; j'ai donné les ordres pour que ces bâtiments soient reçus à Venise, et j'en ai informé le consul à Trieste. »

Eug. à Nap. Milan, 4 février 1808.

« Sire, Votre Majesté m'a fait l'honneur de me demander, par sa lettre du 28 janvier, l'état de toutes les farines, grains, poudre et outils envoyés à Corfou; elle en trouvera l'état ci-joint. Votre Majesté, par la même lettre, paraît mécontente de la non-arrivée à Corfou des bricks et corvettes qu'elle a donné ordre d'y envoyer.

« J'aurai l'honneur de rappeler à Votre Majesté qu'à son voyage à Venise elle a ordonné le départ pour Corfou d'une division composée d'un brick et de deux grosses goëlettes. Ces trois bâtiments sont partis sur-le-champ; mais ils ont été retenus à Zara, Lésina, Raguse, par des vents contraires ou des coups de vent violents. Ils ont dû arriver à Brindisi ou

Otrante, point de réunion de tous les bâtiments. Par des ordres subséquents de Votre Majesté, deux bricks ont été envoyés en croisière, leur station était d'Ancône à Raguse; ils ont tenu la mer le plus qu'ils ont pu. Ils ont reçu ordre de transporter à Corfou des munitions qui étaient à bord des transports et qui encombraient les ports de l'Adriatique; mais ils ont été tellement contrariés par les vents, que le général Lemarois m'a écrit leur avoir donné deux fois l'ordre d'appareiller. Les deux fois qu'ils ont été forcés par le vent de rentrer dans le port, un des deux bricks faillit faire côte, ne se releva qu'avec beaucoup de peine et fut obligé de courir vers la Dalmatie pour, ensuite, revenir sur Ancône lorsque le vent baissa un peu; ces deux bricks doivent être à présent à Brindisi ou à Corfou. Votre Majesté observera que, pendant les mois de décembre et janvier, les vents d'est règnent dans le golfe, ce qui contrarie les mouvements sur Corfou; je puis donner pour exemple à Votre Majesté deux bâtiments chargés de biscuit par l'ordonnateur en chef de l'armée, et destinés pour Corfou, qui ont été retenus à Venise pendant un mois sans pouvoir sortir, à cause des vents contraires. J'ai donné les ordres, d'après ceux de Votre Majesté, pour le départ pour Corfou, par Raguse, de six chaloupes canonnières chargées de divers objets. Votre Majesté me rendra, je l'espère, la justice de croire que j'ai exécuté ponctuellement tous les ordres qu'il lui a plu de me donner au sujet de Corfou, et c'est un malheur pour moi si les circonstances n'ont pas servi mon zèle. Elle aura vu,

par ma lettre du 23, que, pour la plus prompte exécution de ses ordres, j'ai expédié un aide de camp à Otrante et à Brindisi, qui sont sous ma juridiction, mais où se trouvaient des bâtiments de votre marine italienne.

« *P. S.* Un courrier, qui arrive à l'instant de Naples, m'apporte des dépêches de S. M. le roi de Naples, qui annoncent que, par le dernier coup de vent, un grand nombre de bâtiments de transports sont heureusement partis (*janvier*) pour Corfou, avec des munitions et 700 hommes à bord. »

Nap. à Eug. Paris, 7 février 1808.

« Mon fils, le général Miollis doit être arrivé le 2 février à Rome. Je n'aurai donc des nouvelles que dans deux jours. Je vous ai écrit, le 23 janvier, qu'il doit se concerter avec le sieur Alquier, il faut s'entendre là-dessus, ce n'est pas sur les affaires militaires. Si M. Alquier lui disait donc de quitter Rome, il ne doit point le faire; s'il lui disait de ne pas occuper le château Saint-Ange, il ne doit pas l'écouter. Le château Saint-Ange doit être pris de gré ou de force, et mes troupes doivent rester là, en station et sur un pied ferme. L'arrestation du consul du roi Ferdinand, du consul anglais, l'arrestation des brigands, l'envoi à Naples des cardinaux et autres sujets napolitains, si la cour de Rome ne le fait pas de bon gré, doit avoir lieu de force. A la moindre insurrection qui éclaterait, il faut la réprimer avec de la mitraille, si cela est nécessaire, et faire de sévères exemples. J'ai cru nécessaire de vous écrire cette lettre pour votre gouverne, dans la crainte

qu'Alquier ne fasse quelques sottises; expédiez un de vos aides de camp à Rome, pour faire connaître au général Miollis que, s'il avait évacué Rome ou le château Saint-Ange, il doit y rentrer. Mais je pense bien que c'est une précaution superflue, car Alquier a des ordres si positifs, que je ne suppose pas qu'il ait pu prendre rien sur lui. Je vous dirai, pour vous, qu'une de mes escadres arrive à Corfou; je n'ai pas besoin d'ajouter que le secret le plus profond doit être gardé là-dessus, car vous compromettriez la sûreté de mes escadres. Envoyez sur-le-champ le ministre de la guerre à Venise, pour faire partir toutes les munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvent destinées pour Corfou; qu'en partant pour Venise, le ministre de la guerre même ne sache pas mon secret, que je confie à vous seul[1]. »

Eug. à Nap. Milan, 7 février 1808.

« Sire, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que le général Miollis m'apprend que les troupes de Votre Majesté occupent, depuis le 3 février à sept heures du matin, la ville de Rome et le château Saint-Ange. Le général Miollis me mande qu'au moment de son arrivée quelques signes d'opposition avaient eu lieu à la porte de la ville, qui avait été franchie aussitôt par un peloton d'élite du 23e de dragons. Tous les mouvements de la division ont été exécutés avec le meilleur ordre et la plus grande rapidité. Le général Miollis m'écrit, du 3, qu'il s'est

[1] L'Empereur avait écrit dans le même sens, dès la fin de janvier, à son frère Joseph, alors roi de Naples. (*Mémoires du roi Joseph.*)

occupé de l'établissement et de la subsistance des troupes, que la tranquillité régnait dans Rome; il me donne ensuite les détails que je souscris.

« Nous avons eu, l'ambassadeur et moi, une au-« dience de Sa Sainteté, qui s'est exprimée dans les « termes du ressentiment le plus profond et d'une « manière exaspérée. Le saint-père s'est montré « éloigné de tout rapprochement. En le quittant, « nous avons revu le cardinal secrétaire d'État, que « nous avons trouvé dans des dispositions plus cal-« mes. Il a causé confidentiellement avec nous sur « l'établissement des troupes, dont il considère l'en-« tretien au-dessus de leurs ressources. »

« Je suivrai les ordres que Votre Majesté m'a donnés par sa lettre du 29 avec toute l'exactitude qu'elle me prescrit, et, comme dans ma dépêche au général Miollis je lui disais de correspondre tous les jours et en détail avec moi, je m'empresserai de es transmettre à Votre Majesté aussitôt et à mesure qu'ils me parviendront. »

Nap. à Eug. Paris, 9 février 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 2 février. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous laissiez partir la division russe quand elle voudra. Quant à la demande de fonds extraordinaires, vous n'avez qu'un mot à répondre : vous n'y êtes point autorisé, il faut mon ordre. Ce sacrifice ajouté à tant d'autres inutiles que j'ai faits pour eux est inutile. Mettez en règle les comptes d'argent, de denrées et fournitures que vous leur avez fait donner, pour servir à qui de droit. »

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté copie d'une lettre du général Miollis, du 4 de ce mois. Je prie Votre Majesté de vouloir bien me donner ses ordres pour la levée du séquestre des caisses de l'État romain, dans le cas où la cour de Rome ne payerait pas la subsistance et la solde des troupes qui sont dans Rome. Eug. à Nap. Milan, 9 février 1808.

« J'attends les ordres de Votre Majesté pour les transmettre au général Miollis. »

« Mon fils, un nommé Jean Caboga m'est envoyé comme député par la république de Raguse. Si cet homme est, comme on l'assure, un de nos plus grands ennemis, et auteur des lettres au pacha de Bosnie, et autres contre nous, si cela est, vous le ferez arrêter. Vous ferez saisir ses papiers, et vous le ferez enfermer dans une citadelle. Si les renseignements que vous avez n'étaient pas conformes à ce que je vous écris là, vous l'interrogerez sur sa mission, sur les prétentions du sénat de Raguse, et vous ne le laisserez pas sortir de Milan sans mon ordre. » Nap. à Eug. Paris, 10 février 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 4 février, je vois que vous avez expédié 80 milliers de poudre, et un million de cartouches à Corfou; mais vous ne me dites pas quand et sur quel bâtiment. Les comptes que vous me rendez sont insuffisants. Je reçois bien les états de situation de mon armée italienne, et je ne sais pas dans quelle situation elle est. Je ne connais pas davantage l'état de ma marine italienne. Nap. à Eug. Paris, 10 février 1808.

Envoyez-moi deux fois par mois un état de situation. Tous les jours vous devez me faire connaître le mouvement du port, de sorte que je connaisse ce qui se passe dans l'Adriatique et ce qui arrive à mes vaisseaux, au lieu que je ne sais rien. Arrangez-vous de manière qu'en m'envoyant l'état de situation de mon armée française, vous m'envoyiez celui de mon armée italienne, où je voie les présents sous les armes, le lieu où sont les détachements, et au compte de qui chaque détachement est nourri. Joignez-y un troisième état qui m'indique la situation de ma marine, et qui soit divisé en vaisseaux armés, vaisseaux à la mer, et vaisseaux en construction. Il n'est pas difficile que le sieur Caffarelli, ministre de la guerre et de la marine, adopte une forme d'états conforme à ce plan pour ma marine italienne. Il est temps de penser à lever la conscription pour compléter les régiments italiens. »

Eug. à Nap. Milan, 10 février 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport du ministre de la guerre de votre royaume, sur l'emploi des fonds qui ont été envoyés en Dalmatie pour les différents services.

« Votre Majesté y verra qu'on a appliqué à tel et tel objet des fonds destinés pour tel et tel autre, et qu'il est résulté de cet état de choses un désordre fatal au service et à la comptabilité ministérielle, qui ne sait plus s'y reconnaître; les payeurs qui avaient ordre de payer pour un service ont été contraints de livrer les fonds sur la réquisition de l'autorité supérieure. J'attendrai les ordres de Votre Majesté sur

ces circonstances, que j'ai cru de mon devoir de lui faire connaître. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre du général Miollis, du 5 janvier; tout continuait à être extrêmement tranquille à Rome. Je joins également en original une note officielle du trésorier général de Sa Sainteté au général Miollis, par laquelle il demande la liberté des caisses qui ont été séquestrées par le général Lemarois, s'obligeant à payer tout ce qui sera nécessaire aux troupes, ainsi que cela s'est fait jusqu'en décembre dernier. Si Votre Majesté y consentait, et qu'elle pût se fier à leurs personnes, on libérerait les caisses. Le gouvernement romain se chargerait du payement des troupes et de celui des travaux du port d'Ancône. Eug. à Nap. Milan, 10 février 1808.

« Au reste, la saisie des caisses n'a été faite que dans les provinces sous les ordres du général Lemarois, et j'avais autorisé ce général à cette mesure, vu le manque de fonds pour les mois de décembre et de janvier, vu les plaintes continuelles du général à ce sujet, et vu enfin le décret de Votre Majesté sur les travaux du port d'Ancône, qui ordonnait de puiser les fonds dans les caisses du royaume. La mesure de la saisie ayant été prise, et ne connaissant pas d'ailleurs les intentions de Votre Majesté sur ce pays-là, je la prie de vouloir bien me donner ses ordres. Votre Majesté épargnerait beaucoup d'embarras d'administration si le payement se faisait comme par le passé, si pourtant Votre Majesté le considère ainsi. »

Nap. à Eug. Paris, 11 février 1808.

« Mon fils, j'ai donné ordre à deux bataillons du 112e de ligne de se rendre à Florence, ce qui, avec le 13e, formera là plus de 3,000 hommes prêts à se porter partout où il sera nécessaire. Ces troupes sont sous vos ordres comme faisant partie de mon armée d'Italie. Elles doivent être nourries par votre ordonnateur. J'ai ordonné que la Toscane versât 500,000 francs par mois au Trésor de France. Les troupes italiennes qui sont en Toscane doivent être nourries et soldées par mon royaume d'Italie. »

Nap. à Eug. Paris, 11 février 1808.

« Mon fils, la ville de Livourne s'était abonnée à 2 millions pour les marchandises anglaises. Je ne sais pas où en est cette affaire, et si l'argent a été versé. Vous ne me faites pas connaître où en sont les travaux de Venise et d'Ancône. Tous ces objets si importants ne doivent pas être perdus de vue. Dans un état rien ne va seul. *Tous les mois, je fais la revue des ordres que j'ai donnés, et je me fais rendre compte de leur exécution.* Ce n'est que comme cela que les affaires marchent. Autrement les ministres ordonnent et laissent volontiers tomber tout dans l'oubli. Je ne sais pas non plus ce qui se fait en Toscane. Depuis mon départ, je n'ai entendu parler de rien. Il serait temps cependant que je reçusse un premier rapport. Je sais que vous n'avez aucune autorité sur l'administration de la Toscane, mais vous pouvez écrire sur cela au sieur Dauchy de ma part. Le militaire vous regarde. Faites-vous donc rendre compte de tout ce qui est relatif à l'artillerie, au génie et à l'armement de cette province. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 30 janvier; vous avez très-mal fait de recevoir des Français dans mes troupes italiennes, sans mon autorisation spéciale. Je ne puis rien changer au principe de la conscription en général; je ne veux point que des Piémontais entrent dans mes troupes d'Italie, cela est contraire à ma politique et à ma volonté. (*Propre main.*) Je placerai dans mes régiments français les Piémontais que vous avez depuis peu de mois comme sous-lieutenants dans mes troupes italiennes. » Nap. à Eug. Paris, 11 février 1808.

« Mon fils, je reçois la nouvelle que mes troupes sont entrées le 2 février à Rome, et que le consul et les agents de la reine Caroline ont été sur-le-champ arrêtés. Écrivez au général Miollis de s'emparer de la police, de bien traiter les troupes du pape, d'en prendre le commandement et l'inspection, d'avoir soin qu'elles ne manquent de rien, de chasser les Napolitains rebelles, même les cardinaux, et de les renvoyer en droite ligne à Naples à leur souverain.» Nap. à Eug. Paris, 12 février 1808.

« Mon fils, je reçois l'état de mon armée italienne au 16 janvier. Je désire un état pareil pour ma marine. Adressez-moi cet état tous les quinze jours. J'attends donc ceux du 1er février. On peut désarmer les places de Mantoue, Peschiéra et Legnago. Pour ce qui regarde le génie, il ne faut pas désarmer Osopo ni Palmanova. Ma décision est donc conforme à notre demande. » Nap. à Eug. Paris, 12 février 1808.

« Mon fils, je vous confie pour vous seul que mon Nap. à Eug.

15 février 1808.

escadre est partie de Toulon le 10 février, forte de dix vaisseaux, se dirigeant sur Corfou. Vous sentez l'importance de faire partir, de Venise et d'Ancône, tout ce qui doit en partir. Vous sentez aussi l'importance de garder sur tout cela le plus profond secret. Faites-moi connaître de quelle manière l'escadre russe est mouillée à Trieste. Est-elle à l'abri d'une force supérieure anglaise? »

Eug. à Nap. Milan, 15 février 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que les troupes russes ont commencé à se mettre en mouvement pour retourner dans leur pays. J'ai l'honneur de lui adresser l'itinéraire qu'elles suivront; j'ai pris des mesures pour connaître la force exacte de cette division, j'en rendrai incessamment compte à Votre Majesté. Les Russes mettent pour se rendre en Russie 84 jours, y compris un séjour tous les 5 jours; leur destination est pourtant pour la Valachie, mais les Autrichiens n'ont pas voulu qu'ils s'y rendissent directement de l'Autriche, et ont exigé que cette division rentrât en Russie. »

Nap. à Eug. Paris, 17 février 1808.

« Mon fils, étant très-mécontent d'Alquier, je l'ai rappelé. Il devait remettre une note qu'il n'a point remise, et, dans son audience chez le pape, il a parlé de lui et a fait ses affaires plutôt que les miennes. Cette fatuité, toute ridicule qu'elle est, est un crime de la part d'un ambassadeur. Faites connaître au général Miollis que je compte que mes intentions sont remplies : 1° que tous les sujets napolitains, surtout les cardinaux, ont été envoyés à

Naples, et qu'au défaut de s'y prêter de bon gré, il les a fait arrêter et conduire de force; 2° qu'il a pris les troupes du pape sous son ordre, et qu'elles font le service concurremment avec les siennes, et qu'il veille à ce qu'elles ne manquent de rien; 3° qu'il s'est emparé des postes, qu'il y a mis des agents français ou italiens, de sorte qu'aucun imprimé ou mauvaise lettre ne puisse être expédié pour l'étranger. Veillez à l'exécution de cette mesure, et rendez responsables les directeurs et les maîtres de poste, de l'expédition de tout courrier pour la Romagne avec la Toscane. Recommandez à Lemarois d'y veiller de son côté. »

Nap. à Eug. Paris, 17 février 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 10 février. Je ne pense pas que le général Lemarois doive rapporter ses mesures. Puisqu'il a centralisé les caisses à Ancône, qu'il continue cette centralisation; mais que ce dont il pourra disposer, après avoir payé ses troupes et les travaux du port, il le fasse passer au général Miollis, pour l'entretien de ses troupes. Écrivez-lui de vous rendre des comptes fréquents, afin que vous puissiez ordonner des envois. Vous pouvez donner l'ordre que les denrées coloniales qui se trouvent à Ancône, sur les prises autrichiennes, soient vendues pour servir à alimenter le royaume, et même être envoyées en France, surtout le coton s'il y en a, en défendant toute exportation par mer. Vous en ferez garder note, pour pouvoir en tenir compte à qui de droit, lorsque les prises seront jugées. Il faut donc que cela parte du général Lemarois, sans que vous paraissiez vous en mêler d'aucune manière; il doit

motiver cet acte sur ce que ces denrées se gâtent. »

Nap. à Eug. Paris, 17 février 1808.

« Mon fils, je vous ai mandé que j'avais rappelé Alquier. J'apprends que le général Miollis éprouve des difficultés, à Rome, (propre main) *pour la solde et pour l'entretien;* ce sont de vains prétextes, il doit prendre toutes les mesures pour que mes troupes ne manquent de rien (propre main) *et que l'on les loge*, et, s'il arrive que le gouvernement romain soit dans l'impossibilité de fournir à leur entretien, le général Miollis prendra le (propre main) *gouvernement et l'administration* de la ville et de toutes les provinces ecclésiastiques autres que celles d'Ancône, de Camérino, d'Urbin, de Macérata, qui sont sous les ordres du général Lemarois; vous ordonnerez, en conséquence, que les troupes qui sont à Civita-Vecchia soient sous les ordres du général Miollis, ainsi que toutes celles qui se trouvent entre les Apennins et la Méditerranée, et ce général correspondra avec vous pour ces nouvelles provinces; ce qui n'empêchera pas le général Lemarois de lui faire passer en droite ligne toutes les sommes qu'il aura disponibles, et qui seront inutiles à son service. Vous pouvez écrire au général Miollis de renvoyer à Naples, où elles sont nécessaires, les troupes qui sont (propre main) *venues* de Terracine, il n'y gardera que ce qu'il croira utile de garder. Il me semble qu'un régiment de chasseurs napolitains (propre main) *à cheval*, entre Naples et Rome, suffit pour maintenir la communication. Le général Miollis doit envoyer de l'artillerie et de l'infanterie, qui dans les circon-

stances actuelles, sont très-nécessaires à Naples. Faites passer ces différents ordres.

« *P. S.* (Propre main.) *Annoncez à Rome, à Miollis, qu'il est possible que je m'y rende bientôt, mais sous le secret.* »

« Mon fils, vous ne me dites pas si la frégate a été lancée à Venise; je ne reçois point de compte de cet arsenal. Les travaux pour agrandir la passe de Venise sont-ils commencés? Les différents travaux que j'ai ordonnés sont-ils en activité? Je dis la même chose pour Ancône : il est bien important que ce port puisse contenir des vaisseaux de guerre. » Nap. à Eug. Paris, 18 février 1808.

« Mon fils, j'ai vu le budget des ministres. Celui de l'intérieur me propose une augmentation de 3 millions sans raison, il porte 500,000 francs pour la santé; je n'admets point cette dépense. Déclarez que les maires, (propre main) *commandants* et agents des douanes, sont officiers conservateurs de la santé. Il veut dépenser 1 million au canal de Pavie, au lieu de 400,000 francs que j'ai fixés dans mon budget; il veut dépenser pour les sbires plus que les sommes que j'ai arrêtées. J'ai dicté une observation à Aldini. Témoignez à ce ministre de l'intérieur mon mécontentement de cette émancipation. Depuis quand mes ordres ne sont-ils plus exécutés? Il est plaisant que, lorsque je veux une chose, il en veuille une autre. Il peut dépenser (propre main) *l'argent* pour le canal qui va du Reno au Pô; il faut qu'il soit bien ignorant, s'il ne sait pas que ces dépenses se font aux frais Nap. à Eug. Paris, 18 février 1808.

des particuliers, et ne sont point à la charge du Trésor; (propre main) *que vous me..... et qu'il y a en caisse plus de 1 million provenant des particuliers.*»

Nap. à Eug. Paris, 18 février 1808.

« Mon fils, je vous ai écrit, hier, que mon intention était que les États du pape fussent partagés en deux gouvernements. Le général Lemarois continuera à être gouverneur général des pays situés entre les Apennins et l'Adriatique, qu'il commande aujourd'hui; et le général Miollis sera gouverneur de Rome et des provinces entre les Apennins et la Méditerranée, y compris Civita-Vecchia. Le général Lemarois centralisera les caisses d'Ancône, retiendra ce qui lui est nécessaire pour l'entretien de ses troupes et les travaux d'excavation du port d'Ancône, et versera le surplus directement dans la caisse du général Miollis. Le général Miollis, de son côté, si le pape ne fait pas solder, nourrir et entretenir ses troupes, centralisera les revenus des provinces sous son commandement, entre les Apennins et la Méditerranée. Mais il faut que les deux généraux ne prennent que ce qui est nécessaire pour leurs troupes, et que le reste soit remis au pape. Vous ferez connaître au général Miollis qu'il doit jouir, à Rome, d'un traitement de 15,000 francs par mois; qu'il a à sa disposition mes palais d'Italie, de Toscane et de Naples; qu'il faut qu'il tienne maison; que vous lui faites payer deux mois d'avance de son traitement, et celui de janvier, ce qui fera trois mois; et qu'il est convenable qu'il ait un grand train et qu'il invite les officiers et les dames romaines. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les copies des différentes lettres du général Miollis, ainsi que la copie d'un rapport particulier d'un de mes agents. Eug. à Nap. Milan, 21 février 1808.

« La tranquillité a été un moment troublée par l'accident des vierges brisées. Le fait est que les esprits s'échauffent de plus en plus. J'ai bien tracé au général Miollis la conduite qu'il doit tenir en cas de sédition. Je lui ai transmis textuellement, et en mon nom, les ordres de Votre Majesté pour les cardinaux napolitains, et l'occupation de Rome a fait ici peu d'effet; je ne crois pas que les notifications du pape aient pu pénétrer dans le royaume. Sur les 10 à 15,000 qui y étaient dirigées, je n'ai eu qu'un seul exemple à faire.

« Un prêtre de la Romagne avait inventé et répandu une soi-disant excommunication du saint-père dirigée contre Votre Majesté. Le prêtre a heureusement été arrêté de bonne heure et conduit dans une prison d'État jusqu'à nouvel ordre. Je n'ai pas encore reçu de réponse de Votre Majesté sur les caisses d'Ancône, d'Urbin, etc. »

« Sire, j'ai reçu les trois lettres que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 février; elles me sont parvenues au moment de mon départ de Venise; j'ai de suite donné les ordres à l'ordonnateur en chef pour le payement des troupes françaises en Toscane, par la caisse française, et pour les troupes italiennes par la caisse italienne. J'en ai informé le chef d'état-major général, ainsi que l'administra- Eug. à Nap. Milan, 21 février 1808.

teur général Dauchy. J'aurai l'honneur de soumettre incessamment à Votre Majesté un rapport sur l'abonnement de 2 millions, fait par le commerce de Livourne, pour les marchandises anglaises. Quant aux travaux du port de Venise, on attendait l'ingénieur que devait envoyer M. Proni Il est arrivé à Venise il y a quatre jours; on va s'occuper des constructions des machines, de manière à ce qu'au printemps on puisse commencer à creuser et nettoyer les passes. On a ouvert les souscriptions pour les 6 millions fixés par Votre Majesté. Il y en a déjà pour près de 5 millions, et les premiers 600,000 francs sont prêts. Quant à ce qui concerne le port d'Ancône, l'ingénieur chargé des travaux est arrivé, mais Votre Majesté se rappellera que les fonds ont manqué, et que c'est pour cela que le général Lemarois a été autorisé à séquestrer les caisses; à présent que les fonds sont faits ou se font, les travaux vont marcher. »

Nap. à Eug. Paris, 22 février 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 16. Je vois avec plaisir que, le 10, il est parti 2,000 hommes pour la Dalmatie, y compris mes troupes italiennes, ce qui portera l'effectif de cette armée à 22,000 hommes. Il eût été bon que vous n'eussiez pas envoyé de détachement du 81e, qui n'a en Dalmatie qu'un bataillon fort de 1,400 hommes. Vous pouvez faire partir 700 hommes réformés par le général Pully, et les diriger sur Chambéry, comme je vous ai autorisé d'y en diriger 1,800 autres. Informez-vous si ces hommes sont enfin partis de Chambéry. Ainsi le ministre de la guerre les laisse là? Vous pouvez

m'écrire par l'estafette du général qui y commande et m'en instruire. »

« Mon fils, la division Lecchi que commande le général Duhesme, formant 7 à 8,000 hommes, est arrivée le 13 février à Barcelone, où elle a été parfaitement reçue; elle se reposera là quelque temps. Mettez en marche une colonne d'un millier d'hommes d'infanterie et cavalerie pour recruter cette division. Vous savez de quoi elle est composée. Envoyez-y des vélites et des hommes italiens et français, des régiments qui ont là des détachements, et dirigez-les sur Perpignan, car sans cela cette division serait bientôt réduite à peu de chose. N'y envoyez rien de ce qui arrive de la grande armée, ces hommes ont besoin de repos, et, comme ils sont d'ailleurs plus faits à la guerre, ils peuvent servir dans d'autres circonstances. » Nap. à Eug. Paris, 22 février 1808

« Sire, j'ai reçu les différentes lettres de Votre Majesté, du 17 février; je me suis occupé toute la journée à expédier les ordres qu'elles contenaient. J'ai envoyé un courrier au général Miollis, et je lui ai mandé et développé les intentions de Votre Majesté. Le général Miollis m'écrit de Rome, le 17 février, que, M. Alquier lui ayant communiqué les plaintes qu'il avait portées sur le père Lucchesi, le général Miollis l'a fait arrêter, et l'a fait conduire à Lucques pour y être en surveillance sous la police locale. Eug. à Nap Milan, 22 février 1808

« Le 15 février, le général Miollis avait fait con-

duire au château Saint-Ange un certain Pascal Caprie, homme dangereux et connu par son attachement au cardinal Ruffo. Le même jour et par le même motif, le général a fait transporter au couvent de Sainte-Catherine de Sienne la princesse Delle Catolica.

« Le général Miollis me mande que le 16 il a fait arrêter M. l'abbé Torziani, successeur du cardinal Ruffo, ainsi que plusieurs Anglais qu'il est parvenu à découvrir, et sur lesquels il fera un rapport particulier.

« Le général Miollis est entré en correspondance avec le ministre de la police de Naples pour obtenir de ce dernier des renseignements sur les réfugiés de Naples à Rome. Dans sa lettre du 17, le général Miollis ne parle plus de l'affaire des madones, d'où je puis augurer que la tranquillité règne à Rome.

« Je dois rendre compte à Votre Majesté, que pour ne pas répondre vaguement à la demande qu'elle m'a fait l'honneur de me faire sur le mouillage de l'escadre russe dans le port de Trieste, et sur la possibilité qu'auraient les Anglais de l'attaquer, j'écris aujourd'hui même par estafette pour avoir des renseignements positifs, et j'aurai même l'honneur d'envoyer à Votre Majesté le croquis du port où le placement des vaisseaux sera marqué, et j'informerai Votre Majesté de l'espèce de défense qu'auront établie les Autrichiens. »

Eug. à Nap. Milan, 22 février 1808.

« Sire, Votre Majesté m'a ordonné de lui faire un rapport sur l'exécution de l'abonnement de la ville

de Livourne pour les marchandises anglaises. Sur les 2 millions, il n'a encore été versé que 680,000 fr. J'ai pris des arrangements avec M. Dauchy, administrateur général de la Toscane, pour la rentrée du reste de la somme, il doit me faire passer les fonds par 300,000 francs, et pour le mois de juillet, tout sera soldé et versé dans la caisse à Milan, ainsi que le portait l'ordre de Votre Majesté.

« Je vais actuellement mettre sous les yeux de Votre Majesté ses différents ordres pour ces fonds. Elle m'a ordonné de faire distribuer aux troupes qui avaient fait la confiscation la moitié de ce produit. J'aurai l'honneur de lui proposer de faire payer deux mois de solde aux soldats, et trois mois aux généraux et officiers. Le montant sera de 100,000 francs. Plus, Votre Majesté a décidé que sur le produit des marchandises anglaises on prélèverait le montant de la gratification aux blessés dans la campagne de l'an XIV. L'état en a été remis à Votre Majesté, et il se monte à 48,000 francs. Plus, d'après l'ordre de Votre Majesté, un remboursement de 22,164 francs dus par l'empire français au régiment de dragons-Napoléon.

« Plus, Votre Majesté a décidé de payer sur les mêmes fonds les gratifications d'entrée en campagne et pertes d'équipage; l'état en a été soumis à Votre Majesté, et se monte à 89,000 francs. Il ne restera plus après l'exécution des ordres de Votre Majesté que la dernière somme disponible. Cette somme sera déposée dans une caisse particulière que Votre Majesté m'a ordonné de former.

« J'aurai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien mettre à ma disposition sur la totalité des fonds qui restent à verser une somme de 80,000 francs pour couvrir la caisse de l'état-major général des avances qu'elle a faites. Votre Majesté a accordé 30,000 francs par mois pour les différentes dépenses de l'armée d'Italie. Cette somme est insuffisante, ainsi que j'en ai rendu compte dans le temps à Votre Majesté, puisqu'il y a 23,000 francs d'employés régulièrement pour les indemnités des généraux. Le reste ne peut suffire aux dépenses d'officiers, courriers, que j'expédie chaque mois pour le bien du service, et j'ai été obligé de faire des avances pour couvrir ces dépenses. »

Eug. à Nap. Milan, 23 février 1808.

« Sire, conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai l'honneur de lui rendre compte que la frégate *Corona* a été lancée à Venise avec le plus grand succès dans les derniers jours de janvier. Je l'ai vue à mon dernier voyage à Venise, et on travaillait à ses haubans. Il reste à la doubler, mâter, gréer, etc. J'espère qu'elle pourra être prête vers la fin de juin.

« La corvette la *Caroline* que Votre Majesté a vu lancer sera prête à la fin d'avril. La petite corvette la *Charlotte* est déjà en rade. J'ai été à son bord ; on lui formait et complétait son équipage. Si Votre Majesté n'a rien de contraire, je la ferai sortir et croiser d'Ancône à Raguse. Ce bâtiment paraît devoir très-bien marcher. Après-demain j'aurai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la situation de sa marine royale, tant matérielle que personnelle. »

« Sire, j'ai reçu aujourd'hui des lettres de Rome, du 10 courant. Le général Miollis ne me mande qu'une seule chose qui mérite à peine l'attention de Votre Majesté. Dans la journée du 17, il y a eu à Civita-Vecchia une émeute parmi les galériens. L'adjudant commandant Ramel y a envoyé un piquet qui a rétabli l'ordre au bout de quelques instants. Quatre galériens ont cependant été tués, et plusieurs autres blessés. » Eug. à Nap. Milan, 21 février 1808.

« Sire aussitôt la publication du décret de Votre Majesté sur la conscription de son empire, je me suis empressé de faire faire le relevé des conscrits qui seraient nécessaires à tous les dépôts de l'armée d'Italie, de Naples et de Dalmatie, pour porter les corps au complet. J'ai l'honneur d'adresser cet état à Votre Majesté, par arme et par armée ; je la prie d'ordonner qu'on complète le plus tôt possible l'artillerie et les régiments de cavalerie, principalement ces derniers, parce que les régiments, recevant chaque jour des chevaux, n'ont plus d'hommes pour les panser. » Eug. à Nap. Milan, 21 février 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre que je reçois du général Lemarois. Votre Majesté m'avait fait connaître par une de ses dernières lettres ses intentions au sujet de la saisie des caisses du gouvernement des provinces pontificales de l'Adriatique; je m'étais empressé d'en donner connaissance au général Lemarois, mais ma lettre s'est croisée avec celle ci-jointe. Votre Ma- Eug. à Nap. Milan, 25 février 1808.

jesté jugera sans doute que le parti que le général Lemarois a été obligé de prendre est avantageux, et peut au moins provisoirement être maintenu; en effet, le général Lemarois n'a presque rien trouvé en caisse; et, ne voyant pas perspective à aucune entrée prochaine, et se trouvant cependant obligé de faire face à toutes les dépenses de sa division et de son gouvernement, tandis que, par le parti qu'il a pris, il a sur-le-champ tous les fonds nécessaires pour faire aller tous les services, qui sont de plus assurés pour l'avenir, et les impositions sont augmentées de presque deux tiers de ce qu'elles étaient, et pourront être maintenues à ce taux.

« Le général Lemarois demande mon approbation pour ces dispositions. Je lui fais connaître que j'approuve positivement, mais cependant que j'en réfère à Votre Majesté que je supplie de me faire connaître ses intentions ultérieures. Dans le cas où Votre Majesté jugerait à propos de ne pas approuver la remise des caisses au gouvernement romain de la manière dont a fait le général Lemarois, je supplierai Votre Majesté de nommer un administrateur général pour les provinces de ce gouvernement; car, à la distance où je me trouve, il est difficile de suivre cette administration et de la diriger comme le désire Votre Majesté, en empêchant tous les abus quelconques. »

Eug. à Nap. Milan, 27 février 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que, d'après le rapport que je reçois de mon aide de camp Lacroix, tous les bâtiments expédiés des ports

de son royaume d'Italie, et chargés de troupes et munitions, sont partis d'Otrante et Brindisi pour Corfou avec un bon vent, ce qui fait présumer qu'ils sont arrivés à bon port; il ne restait plus à partir qu'un brick et deux goëlettes qui doivent mettre à la voile le 14. Il ne restait plus dans ces deux ports que 25 bâtiments expédiés par le royaume de Naples, et qui doivent mettre à la voile sous peu. »

Nap. à Eug. Paris, 28 février 1808.

« Mon fils, voici la disposition que j'ai faite des 2 millions provenant de la vente des marchandises anglaises saisies en Toscane : 1,500,000 francs seront versés à la caisse d'amortissement, à Paris; 15,000 francs seront employés à payer les deux sommes portées dans votre lettre; 90,000 francs seront donnés au général Miollis, et les 250,000 francs restant seront donnés en gratification aux troupes formant la garnison de Rome, à raison d'un mois aux soldats, et de deux mois aux généraux et officiers. Il sera bien que vous commenciez par faire payer ces gratifications aux troupes de Rome qui peuvent avoir des besoins, et au général Miollis, ce qui lui donnera de nouveaux moyens de représenter à Rome. »

Eug. à Nap. Milan, 29 février 1808.

« Sire j'ai reçu les derniers ordres de Votre Majesté, par lesquels elle m'ordonne d'envoyer des renforts à la division italienne en Espagne.

« Votre Majesté aura sans doute vu, par le dernier état de situation de son armée italienne, que j'avais prévu ses ordres, puisque j'avais fait partir

en un bataillon des détachements pour les corps de la division italienne; j'ai expédié tout ce qui était disponible. Il ne reste plus maintenant aux corps que les troupes revenant de la grande armée, et les conscrits qui arrivent aux dépôts, lesquels il faut habiller, armer et instruire; quant aux troupes de la grande armée, il est de nécessité que Votre Majesté veuille bien leur faire accorder un repos d'au moins six semaines, tant pour les refaire que pour repasser et mettre au courant la comptabilité des corps, mais surtout pour guérir la gale qui a fait tant de progrès que, l'un dans l'autre, chaque régiment montait à 600 galeux.

« Je n'ai pas envoyé de vélites au bataillon qui est en Espagne, parce qu'il ne reste à Milan qu'une seule compagnie formant dépôt, et pouvant fournir seulement 80 hommes destinés à compléter le bataillon qui est en Dalmatie. J'attends que les conscrits de l'actif aient rejoint les dépôts, afin de connaître ce qu'il manquera pour porter les corps au complet, et mettre en activité les réserves qui seraient nécessaires à ce complément.

« J'ai également suivi les ordres de Votre Majesté, j'ai mis en route sur Chambéry les 700 hommes réformés par le général Pully. »

Eug. à Nap. Milan, 2 mars 1808.

« Sire, les dernières lettres du général Miollis des 22 et 24 ne contiennent absolument rien qui mérite l'attention de Votre Majesté.

« Le général me parle : 1° de l'état satisfaisant des troupes de sa division; 2° de l'inflexibilité que

montre le pape dans toutes ses relations avec l'ambassadeur de Votre Majesté; 3° enfin, de l'amélioration qu'il attend de la levée du séquestre des caisses publiques, qu'a faite le général Lemarois, puisque le résultat doit être le payement de tout ce qui est dû. »

« Sire, pour remplir les intentions de Votre Majesté, et porter dans l'administration de l'armée toute l'économie possible, j'ai travaillé avec le commissaire ordonnateur en chef Joubert, et je me suis fait représenter l'état des employés à la solde du gouvernement; cette dépense m'a paru très-forte; elle est établie depuis le 15 décembre 1806. Cependant, comme cette organisation d'employés a bien été faite par suite des ordres de Votre Majesté, je me borne à en remettre l'état sous ses yeux, et j'attendrai les ordres qu'il lui plaira me donner à cet égard. Je fais préparer tous les éléments d'un travail sur les hôpitaux, à l'effet d'arriver au moindre prix de journée possible. J'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté. » Eug. à Nap. Milan, 4 mars 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté le rapport du ministre de la guerre sur l'apparition d'une flotte anglaise dans le Quarnero, la prise des deux Lucines. Je me suis empressé d'en donner avis au roi de Naples. J'ai l'honneur d'adresser aussi à Votre Majesté le rapport que m'adresse mon aide de camp Delacroix, annonçant le départ de tous les bâtiments pour Corfou. Il me dit que la division Dan- Eug. à Nap. Milan, 5 mars 1808.

dolo n'y est point arrivée, parce que le général Marmont s'est permis de changer son itinéraire qui lui était prescrit par le ministre de la guerre. »

Nap. à Eug. Paris, 5 mars 1808.

« Mon fils, je donne l'ordre à mon ministre du Trésor public de faire partir 500,000 francs de Florence, et 500,000 francs de Milan, pour Naples. Si le sieur Dauchy et le payeur de Milan n'avaient pas cette somme en argent, je vous autorise à les faire fournir par mon Trésor d'Italie. Il serait convenable de les prendre à Bologne et à Rimini pour ne point perdre de temps, et d'écrire au sieur Dauchy, comme cet envoi est très-pressé, de les prendre à Livourne, etc., et de manière que cela ne souffre aucun retard. Vous ferez accompagner cet argent par des gendarmes. Il est nécessaire que le convoi aille en poste et marche jour et nuit. »

Eug. à Nap. Milan, 7 mars 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie de la dernière lettre du général Miollis, en date du 2 mars. Votre Majesté y verra le départ des cardinaux napolitains, à l'exception d'un cardinal infirme; ce départ n'a fait aucune sensation.

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que, d'après ses ordres du 28 février, portant que, sur le produit de la vente des marchandises anglaises en Toscane, il serait envoyé 1,500,000 fr. à la caisse d'amortissement, j'ai écrit à M. Dauchy de faire passer directement à Paris, au directeur de cette caisse, les 600 derniers mille francs qu'il devait verser, et j'ai ordonné au trésorier pro-

visoire de la couronne, à Milan, d'envoyer à Paris 900,000 francs pour compléter les 1,500,000 fr. Ce dernier envoi se fera dans le courant du mois, à diverses époques, pour ne pas faire trop de tort au cours de la place. Je vais mettre à exécution les ordres de Votre Majesté sur l'emploi des fonds restant, en commençant par la gratification du général Miollis, et aux troupes qui sont sous ses ordres. »

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que le général Miollis m'annonce, par sa lettre du 5 mars, que tous les cardinaux napolitains, à l'exception du cardinal Caraffa, infirme, sont en route pour Naples; il existait 20 prélats napolitains auxquels il a donné 48 heures pour partir pour Naples. Le général Miollis annonce qu'il existe encore à Rome et dans l'État romain des sujets napolitains, soit ouvriers, marchands, religieux ou exilés, et demande des ordres à cet égard. Je prie Votre Majesté de vouloir bien avoir la bonté de me les donner sur ces trois cas. Par une autre lettre, le général Miollis annonce qu'il a signé un passe-port pour un courrier que le pape expédie à son légat à Paris. M. Lefèvre, chargé d'affaires, a prévenu le général qu'il avait des données pour croire qu'on voulait tenter le moyen de mettre fin à l'état présent de Rome. » Eug. à Nap. Milan. 8 mars 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté un projet de décret pour l'organisation de la marine royale. Tous les articles en ont été calculés de manière à en obtenir le résultat le meilleur, et Eug. à Nap. Milan. 9 mars 1808.

sur les formes les plus simples. Je désire que Votre Majesté approuve et daigne le sanctionner. »

Nap. à Eug. Paris, 10 mars 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 4 mars, et la dépêche du général Miollis des 27 et 29 février. J'approuve en tout la conduite du général. Qu'il traite bien le soldat romain, chasse les mauvais officiers, en prenne d'autres, et les prenne à ma solde. Le cardinal Caraffa doit être responsable de la pierre qui a été jetée de sa maison, s'il ne trouve le délinquant. Renvoyez de Rome les cardinaux napolitains et les cardinaux qui sont mes sujets. Que Litta revienne à Milan, que les Génois rentrent à Gênes, les Italiens dans le royaume d'Italie, les Piémontais en Piémont, les Napolitains à Naples. Cette mesure doit être exécutée de gré ou de force. Puisque ce sont les cardinaux qui ont perdu les États temporels du pape, par leurs mauvais conseils, qu'ils rentrent chacun chez eux. Cavaletti m'a fort bien servi ; il est parti pour l'Espagne avec mes chevaux. Mes troupes sont à trente lieues de Madrid. Il se prépare des événements importants. J'attends avec impatience des nouvelles de mon escadre devant Corfou. Je suis étonné que le 21 il n'y ait encore rien. Elle est partie le 10 de Toulon. Il faut attribuer cela à quelques contrariétés de mer. La reine de Naples part après-demain pour Naples; elle sera à Turin du 15 au 20; elle se dirige par Rimini et Ancône; elle ne passera pas par Milan. Donnez ordre que, sur le territoire de mon royaume d'Italie, il lui soit rendu les plus grands honneurs. S'il arrivait qu'il y eût quelque chose de nouveau, et

que les routes ne fussent pas sûres dans l'État romain, vous l'arrêterez à Rimini ou à Ancône. Vous lui ferez fournir partout des escortes. Vous sentez pourquoi, dans ce moment-ci, je ne vous fais pas venir à Paris, car il est possible que j'en parte dans quatre ou cinq jours. Envoyez quelqu'un savoir la situation du régiment toscan qui est à Parme. Écrivez au maréchal Pérignon que je désire la connaître. Je désirerais fort qu'on pût diriger sur Turin autant de compagnies que l'on pourra, chacune de 120 hommes au moins. »

Nap. à Eug. Paris, 10 mars 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 6 mars, avec les lettres de Rome, du 1er; je vous ai fait connaître qu'il fallait que les cardinaux napolitains, ceux qui sont mes sujets comme empereur ou roi d'Italie, toscans, parmésans, génois, piémontais, doivent recevoir l'ordre de quitter sur-le-champ Rome, et de retourner dans leur patrie. On dit que le pape veut établir de nouveaux impôts. Voici la conduite que doit tenir le général Miollis : il doit déclarer qu'il ne souffrira aucune augmentation d'impôts; il doit même demander la suppression de la contribution extraordinaire qui a été imposée il y a quelques années. Il doit, en outre, déclarer que, si l'on persiste à vouloir établir de nouveaux impôts, il faut réunir les États des différentes provinces pour rendre compte, dans cette assemblée, de l'état des contributions existantes et de l'emploi des finances, qui ne servent qu'à organiser la révolte dans le pays, et à solder les cardinaux napolitains, qui se révoltent

contre les souverains légitimes, et que les peuples de Rome ne payeraient rien du moment que le pape sortirait de l'état de rébellion temporelle où il se met contre l'Empereur. »

Nap. à Eug. Paris, 11 mars 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 7. Je ne comprends pas pourquoi vous avez ordonné au trésorier provisoire de la couronne, à Milan, d'envoyer 900,000 francs à Paris, à la caisse d'amortissement. Le caissier avait-il fait recette de cette somme? Comme on envoie en Italie plus d'argent qu'on n'en retire, il ne faut rien envoyer à Paris. Il suffit que la caisse d'amortissement sache qu'elle a 1,500,000 francs à sa disposition à Florence ou à Livourne; elle les cédera au Trésor public, qui en disposera pour le service d'Italie. »

Nap. à Eug. Paris, 15 mars 1808

« Mon fils, il faut laisser à Rome les ouvriers napolitains et les moines, pourvu qu'ils se comportent bien. Ce sont les cardinaux et les principaux seigneurs qui doivent retourner à Naples. Il faut bien traiter l'ancien roi de Sardaigne, qui a véritablement renoncé aux affaires, et lui donner des assurances qui lui ôtent toute inquiétude. »

Eug. à Nap. Milan, 14 mars 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre du général Miollis, que j'ai reçue ce matin.

« Les nouvelles de l'Adriatique continuent à être très-contradictoires. On écrit de Sienne que les Anglais se sont emparés des Lucines, avec 4 vaisseaux, 4 frégates, etc.

« Le nouvel interrogatoire subi par le midshipman annonçait qu'ils étaient partis de Malte 2 frégates, 1 corvette et 2 brieks, et qu'ils attendaient un renfort de 6 autres bâtiments; qu'ils avaient l'ordre de croiser dans l'Adriatique, devant Trieste, pendant six mois; de prendre indistinctement tout ce qui serait bon, et d'en faire brûler le mauvais; il ne paraît pas qu'ils doivent pourtant s'éloigner beaucoup du Quarnero, vu l'importance qu'ils ont mise à s'emparer de Lucines. Lorsque le brick le *Neptune* sera rentré à Venise, je ferai sortir deux autres bricks, bien armés, qui croiseront dans le milieu de l'Adriatique, à la hauteur de Lésina, et pourront, j'espère, intercepter tous les petits bâtiments. »

« Mon fils, tous les cardinaux et prélats napolitains qui n'ont quitté Rome que par la force ne doivent plus y rentrer. Immédiatement après qu'ils auront prêté leur serment, s'ils ne restent pas à Naples, ils seront envoyés à Bologne, où ils resteront en surveillance. J'ai vu avec peine qu'on ait relâché le commandant des troupes du pape, qui n'a pas voulu obéir à l'ordre du général Miollis; il fallait le faire conduire sous bonne escorte à Fenestrelle. Avec les Romains, il ne faut pas rire. Je vous ai fait connaître que le général Miollis devait renvoyer de Rome les cardinaux et prélats, mes sujets, soit comme empereur, soit comme roi d'Italie, toscans, génois ou piémontais. Le général Miollis doit mettre à l'ordre du jour des troupes romaines que je leur témoigne ma satisfaction; que les soldats ne doivent pas plus

Nap. à Eug. Paris, 16 mars 1808.

prendre l'ordre des prêtres que des femmes; que des soldats seuls doivent commander à des soldats; que je leur donne l'assurance qu'ils ne rentreront plus sous les ordres des prêtres, et que je leur donnerai des chefs dignes, par leur bravoure, de les commander. Vous ferez connaître au colonel des troupes du pape que je l'ai confirmé dans son grade de colonel, pour sa bonne conduite. Vous lui enverrez la décoration de la Couronne de fer, et vous lui écrirez une lettre dans le sens de l'ordre du jour, où vous lui direz que les soldats d'Italie doivent être commandés par des homme qui puissent les mener au feu. Le courrier du pape, à ce qu'il paraît, n'a apporté que des bêtises, car il n'y a rien de bête comme ces gens-là. Je vous ai demandé des renseignements sur les quatre provinces que commande le général Lemarois. Mon intention étant de les organiser en préfectures, sous-préfectures, justices de paix, etc., d'un moment à l'autre je vous enverrai le décret. Il faut en finir avec ces bêtes. Il faut m'envoyer l'état de situation de mon armée italienne dans un livret, et non dans un grand état. Il faut mettre une feuille pour chaque régiment, où la situation des régiments soit exposée. »

Nap. à Eug. Paris, 18 mars 1808.

« Mon fils, les 4e, 9e et 25e de chasseurs, et les 28e et 29e de dragons, ont leurs 3es et 4es escadrons en Italie. Il est urgent de les porter à leur complet, c'est-à-dire à 240 chevaux par escadron, de manière que ces dix escadrons puissent fournir 2,400 chevaux en campagne. Je trouve que les 7e, 24e et 30e régi-

ments de dragons, les 6e et 8e de chasseurs, et le 6e de hussards, ne sont pas encore à leur complet, c'est-à-dire à 1,000 chevaux par régiment. Rendez-moi la raison de cela, et faites-moi connaître quand ils seront au complet. Vous ne devez pas tarder à recevoir la nouvelle organisation de l'infanterie. Chaque régiment sera, par cette organisation, de 28 compagnies et de 5 bataillons, dont 4 bataillons de guerre de 6 compagnies. Aussitôt que cette organisation sera faite dans les régiments qui sont en Italie, il sera nécessaire qu'avant le 1er mai mes troupes fassent un mouvement et se réunissent dans des camps; la 1re division du corps du Frioul, commandée par le général Séras, campera aux environs d'Udine, et la 2e division, du général Broussier, campera près d'Osopo, en choisissant des lieux très-sains et voisins des bois. Ces camps ne doivent pas coûter cher : ce doit être de simples baraques. Les régiments auront là des plaines pour s'exercer, et, ce qui sera encore plus avantageux, ils seront dans un pays sain. Donnez des ordres pour préparer ces camps. Les troupes devront y entrer du 1er au 15 mars. Les bois viendront, je crois, facilement et en abondance par le Tagliamento. Surtout choisissez des lieux très-sains. Les généraux camperont avec leurs troupes. La division du général Souham, composée du 1er léger et du 46e de ligne, enverra ces huit bataillons de guerre au camp de Montechiaro, du 1er au 15 mars. Vous pourrez y envoyer, avec cette division, quatre bataillons italiens. Les troupes resteront là deux ou trois mois, et s'exerce-

ront à toutes sortes de manœuvres. Palmanova, Gradisca, le cours de l'Isonzo, y compris Udine, seront gardés par un régiment italien. Veillez à ce que je n'aie point de dragons ni aucune troupe française à Crémone, Mantoue, Legnago, Venise, passé le 15 mai, ni dans aucun pays malsain. Toutes mes troupes devront être réunies dans les trois camps que j'ai indiqués ci-dessus. Lorsque la récolte sera faite, vous réunirez les quatre régiments de cavalerie à Montechiaro, pour s'y exercer, et les deux régiments de cavalerie de la division du Frioul dans un lieu où ils puissent cantonner, car le bivac fait beaucoup de tort à la selleric. Il est nécessaire cependant qu'ils soient cantonnés dans des lieux où ils puissent se réunir tous les jours, par régiment, et deux ou trois fois par semaine par division et par brigade, pour qu'ils s'accoutument à toute espèce d'évolution. Faites-moi connaître en détail les dispositions que vous prendrez pour tout cela. »

Nap. à Eug. Paris, 19 mars 1808.

« Mon fils, le général Miollis a mal fait de laisser partir le courrier d'Espagne. Ce courrier portera des lettres qui remueront les esprits en Espagne, ce que je voulais éviter. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 mars 1808.

« Mon fils, je vous envoie une lettre du roi de Naples [1], relative aux cardinaux napolitains. Je donne ordre que le cardinal Ruffo, qui a autrefois commandé le Calabrois, soit envoyé à Paris, et que

[1] Cette lettre se trouve dans les *Mémoires du roi Joseph*.

le cardinal Ruffo, archevêque de Naples, soit envoyé à Bologne, ainsi que deux autres, dont le roi de Naples croit la présence dangereuse à Naples. Je désire que toutes les troupes du pape se rendent à Ancône, et que le général Lemarois les réunisse là et les traite bien. Vous devez rassurer le général Miollis et lui faire connaître qu'il n'y a aucune transaction possible avec la cour de Rome. Et puisque le pape ne garde aucune mesure, et que les ordres du général Miollis sont méprisés, le général Miollis doit s'emparer du gouvernement temporel. Désormais les bataillons doivent traverser le Vatican. La parade doit se faire sur la grande place, sans s'embarrasser si le pape y demeure. Les troupes françaises doivent monter la garde aux portes du palais du pape, comme les troupes italiennes; et les troupes du pape doivent toutes être réunies à Ancône. S'il arrivait que le pape fît dans le carême quelques cérémonies religieuses, il ne faut lui faire aucune pompe. Au lieu du titre que porte aujourd'hui le général Miollis, il prendra celui de général commandant les troupes dans les États de Rome. Il est nécessaire que l'ordre du jour, où il est dit que les prêtres ne doivent pas plus commander à des soldats que les femmes, soit mis dans les journaux d'Italie. Il est convenable aussi que le général Miollis fasse faire un journal qui donne des nouvelles du monde, pour donner une direction à l'esprit public. Il ne doit avoir aucun égard aux représentations du chargé d'affaires d'Espagne, dont il doit se moquer. Je vous ai déjà mandé de réunir tous les renseigne-

ments sur les quatre légations pour les organiser en préfectures, sous-préfectures, justices de paix, et arrêtez vos choix sur les préfets, de manière qu'en quarante-huit heures (*propre main*) *après que je vous aurai écrit* ce travail soit fait et les individus nommés. A vous dire vrai, pour finir les affaires de Rome, je voudrais laisser passer le carême. Je vous ai déjà fait connaître que mon intention était que les cardinaux italiens, toscans, génois, français, fussent envoyés chacun chez eux. Je vous ai déjà fait connaître également que le général Miollis ne devait souffrir l'établissement d'aucun nouvel impôt. »

Nap. à Eug. Paris, 25 mars 1808.

« Mon fils, je vous ai fait connaître qu'après le carême passé mon intention était de réunir les quatre légations au royaume d'Italie. Il faut donc qu'il y ait à Ancône assez de troupes pour être maître de ces provinces. Il serait nécessaire d'y avoir un régiment entier de cavalerie italien, et deux mille hommes d'infanterie italiens, indépendamment des Français qui se trouvent à Ancône avec trois ou quatre pièces de canons attelées. Vous savez qu'en cas d'insurrection il faut qu'elle soit étouffée promptement. Je vous ai mandé de préparer une division de territoire, la nomination des commandants de provinces, des préfets, sous-préfets, etc., etc. Il est nécessaire que cela soit fait d'avance, afin qu'une fois le principe déclaré cette organisation marche avec une grande rapidité. Je désire que vous m'envoyiez vous-même ces projets de décret, afin que je les signe. Écrivez au général Lemarois de répandre

le bruit dans ces provinces qu'elles vont être réunies au royaume d'Italie. Cela refrénera d'autant, et contiendra les folies du pape. »

« Mon fils, écrivez au général Miollis de désarmer les gardes du pape qui porteraient un autre uniforme, une autre cocarde, que ceux qu'ils avaient coutume de porter; de les faire arrêter, et de les enfermer au château Saint-Ange. Si le pape crée un autre corps, comme on dit qu'il en a l'envie, qu'il s'y oppose. En général, il ne doit reconnaître aucun homme armé, ni aucune troupe, s'ils ne sont sous ses ordres. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 23 mars 1808.

« Mon fils, j'accepte l'offre que me fait le commerce de Venise. Écrivez-lui à cette occasion des choses agréables de ma part. Je vous envoie une note de M. Aldini, et je désire que vous fassiez connaître ce qu'il est possible de faire. Il paraît être dans une situation embarrassée; ses biens sont-ils libres, valent-ils 200,000 francs de rentes? » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 23 mars 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la copie d'une lettre du général Miollis, et copie y jointe de la déclaration de Sa Sainteté à l'occasion de la nouvelle cocarde qu'il a établie; mes derniers ordres au général Miollis se sont croisés avec sa lettre; mais l'ordre nouveau de Votre Majesté que je reçois à l'instant met fin à tout. Eug. à Nap. Milan, 25 mars 1808.

« J'ai reçu les ordres de Votre Majesté, relatifs à la nouvelle organisation des régiments d'infanterie;

j'attends les ordres de détails que le ministre m'enverra sans doute bientôt, puisque Votre Majesté veut que les camps d'Udine, d'Osopo et de Montechiaro soient prêts au 15 mai. J'ai envoyé un officier reconnaître les emplacements les plus convenables et les plus sains, et je rendrai compte après des dispositions que j'aurai prises pour le placement et l'installation des troupes. Votre Majesté a oublié de comprendre dans ses ordres la division Souham, qu'elle m'a ordonné de former des grenadiers et voltigeurs de l'armée de Dalmatie; elle n'est forte que de six bataillons, dont un a été, par Votre Majesté, destiné à faire partie de la garnison de Venise.

« Oserai-je prier Votre Majesté de vouloir bien me donner ses ordres sur l'armée italienne; comme elle doit toujours servir de concert avec l'armée française, il ne pourrait que résulter du bien de la même organisation. Les corps d'infanterie étant déjà de 2,800 hommes, on pourra facilement les composer de vingt-huit compagnies; si Votre Majesté m'accordait cela, je la prierais de vouloir me permettre que les trois bataillons qui sont en Espagne prennent le numéro d'un régiment, et des deux gros bataillons qui sont à Corfou, on en ferait un seul numéro à quatre bataillons. Les dépôts restant les mêmes, les régiments se trouveraient sur-le-champ réunis par le seul changement de numéro. Si Votre Majesté approuve cette mesure, j'ose lui en prédire d'heureux résultats; j'attendrai ses ordres. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, « Mon fils, faites-moi connaître quand les cinq

vaisseaux de guerre qui sont en construction à Venise seront mis à l'eau, ainsi que les deux frégates la *Couronne* et la *Favorite*. Vous ne m'avez pas encore fait connaître si l'on a commencé les travaux de Venise et d'Ancône. Les uns et les autres m'importent beaucoup. Si la frégate la *Couronne* est à l'eau, comme je le pense, il serait convenable de l'armer le plus promptement possible, de la diriger sur Ancône, où elle achèverait son armement. Il serait avantageux d'avoir là une frégate qui en imposerait aux bricks ennemis. Faites sortir la corvette la *Caroline* pour savoir si elle marche bien. Dans vos états de situation, vous confondez la *Charlotte*, qui est un très-petit bâtiment, avec la *Caroline*. Si ce bâtiment marche bien, faites le sortir. » 26 mars 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 16 mars. Le pape ne doit pas avoir de garde, puisqu'il en abuse; il faut la lui ôter. Le major qui a distribué les nouvelles cocardes doit être (*Propre main*) arrêté, et, s'il périt un homme par suite des troubles que l'on cherche à susciter, il en répondra sur sa tête. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 mars 1808.

« Mon fils, faites donner 3,000 francs au sieur Pontévis, et faites-moi un rapport sur lui. Son ouvrage, que j'ai parcouru, contient de bonnes choses. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 27 mars 1808.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint un ordre du jour. Envoyez-le sur-le-champ au général Lemarois pour qu'il le fasse imprimer dans les journaux de Milan et de Florence. Les gardes du pape doivent Nap. à Eug. Saint-Cloud, 27 mars 1808.

être arrêtés. Le général Miollis a mal fait d'ôter aux troupes du pape leur ancienne cocarde, pour faire prendre la nouvelle. Immédiatement après la réception de votre ordre, il pourra leur faire porter la cocarde italienne ou française à leur choix. Recommandez-lui de faire exécuter rigoureusement mon ordre, et de faire passer par les armes tout porteur ou distributeur de cocardes, fût-ce même un cardinal. Le général Miollis a mal fait de faire tirer le canon le jour anniversaire de la naissance du pape, puisqu'il se comporte si mal envers lui; il doit lui rendre mauvais traitement pour mauvais traitement. Que pendant le carême il tienne les troupes en main, et qu'à la moindre émeute il la réprime avec la mitraille : *Les bons procédés enhardissent les lâches.*

« *P. S.* Faites arrêter tout individu convaincu de distribuer des cocardes, et retenez-le en prison longtemps. Vous verrez dans le *Moniteur* de demain qu'une première semence de révolution a eu lieu à Madrid. »

Eug. à Nap. Milan, 28 mars 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre du général Miollis, du 23 mars courant.

« Un rapport du chargé d'affaires du royaume, postérieur de quelques heures à la lettre du général Miollis, m'annonce qu'à la nouvelle du départ de tous les cardinaux sujets de Votre Majesté (dont le nombre se monte à 14) le pape était entré dans une fureur extrême; un agent particulier de la maison du saint-père avait même rendu compte que l'inten-

tion du pape était de réunir les cardinaux dans son palais, et de leur ordonner de n'en sortir que lorsque la force les y contraindrait.

« Le général Miollis a été instruit sur-le-champ par le chargé d'affaires, et a pris ses mesures en conséquence. »

« Mon fils, dans la situation actuelle de l'Europe, il faut toujours se tenir en mesure, et ne point perdre de vue que d'un moment à l'autre on peut avoir besoin de courir aux armes. Cette circonstance m'a porté à rappeler la conscription de cette année qui se lève en ce moment, et qui sera rendue sous les drapeaux au mois de mai. Vos cadres en recevront une augmentation considérable qui les complétera. Voici l'augmentation que je donnerai à mon armée d'Italie, si jamais elle est dans le cas d'agir. Le corps du Frioul composerait 2 divisions de 12 bataillons chacune. Les 8 bataillons de Vérone et 4 autres bataillons qui lui seraient fournis par le Piémont formeraient la 3e division. Les 8 bataillons de Toscane, qui seraient portés à 12 par 4 bataillons que lui fournirait également le Piémont, composerait la 4e division. La 5e division serait formée de 8 4es bataillons de l'armée de Dalmatie, et de 4 4es bataillons de Naples. La 6e division serait formée de 8 autres 4es bataillons de l'armée de Naples, et de 4 bataillons que je retirerais de l'armée active de Naples. Vous auriez donc 6 divisions formant 72 bataillons qui, à 840 hommes chacun, formeraient un effectif de 60,000 hommes. Les 4 régiments de dra-

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 29 mars 1808.

gons, et les 3 régiments de chasseurs et de hussards qui sont en Italie, seraient augmentés de 3 régiments de chasseurs tirés de l'armée de Naples, qui présenteraient une force de 9,000 hommes à cheval. Chaque division d'infanterie aurait 12 pièces de canon attelées, ce qui ferait 72 pièces de canon. Chaque régiment de cavalerie en aurait 2 pièces, ce qui ferait une artillerie de 98 pièces de canon. Les sapeurs, le train, les canonniers, composeraient environ 4,000 hommes, et porteraient votre armée à 72 ou 74,000 Français. L'armée de Dalmatie, qui a un effectif de 26,000 hommes, compléterait votre effectif à 100,000 hommes de troupes françaises. Les troupes italiennes composeraient 2 divisions de 18,000 hommes d'infanterie, 2,500 chevaux, et 1,500 hommes d'artillerie, ce qui fera 22 à 24,000 hommes, et complétera votre armée à plus de 120,000 hommes effectif. L'armée italienne aura 36 pièces de canon attelées. Ainsi, sans affaiblir ma grande armée ni mes armées d'Espagne, vous pourrez entrer en campagne avec 120,000 hommes effectif, c'est-à-dire 100,000 hommes présents, ce qui fera la plus belle armée qu'on ait vue en Italie. J'ai déjà ordonné que les deux divisions du Frioul campassent cet été, l'une à Udine, et l'autre à Osopo; que celle de Vérone campât à Montechiaro; que les huit bataillons de l'armée de Dalmatie se réunissent à Venise et à Padoue. Il faudrait réunir les douze 4es bataillons de l'armée de Naples à Rome et à Ancône. Proposez-moi les mouvements à faire pour cet objet, et les dispositions à faire pour la réunion de

l'armée que je viens de vous indiquer, si cela était nécessaire. Vous ne devez envoyer aux nouveaux dépôts que les cadres des dépôts, et n'envoyer avec eux ni armes, ni draps, ni fonds de magasins, sauf aux majors d'envoyer les conscrits joindre les 4es bataillons, où ils trouveront des armes et des habits. J'ai donné ordre cependant que les dépôts qui n'auraient pas reçu leurs draps les reçussent aux nouveaux emplacements de dépôt. Pour ceux qui n'auraient qu'une partie au dépôt actuel, et qui auraient à recevoir une autre partie, il faut faire diviser les ouvriers[1]. »

Eug. à Nap. Milan. 29 mars 1808.

« Sire, afin de remplir strictement les volontés de Votre Majesté en portant l'économie la plus sévère dans tous les services, j'ai commencé par le service des hôpitaux, qui est un des plus importants ici. J'ai réuni en conséquence près de moi, en forme de conseils, les différents chefs d'administration de l'armée. Je me suis fait représenter les différentes mercuriales à diverses époques, toutes les dépenses ont été sévèrement examinées et calculées; le commissaire ordonnateur en chef en a dressé un rapport détaillé que j'ai adressé au ministre directeur, en le priant de le soumettre à Votre Majesté. Je pense que l'on pourra obtenir la journée des hôpitaux à 1 franc

[1] Il est assez curieux de voir l'Empereur prévoir pour ainsi dire en mars 1808 la campagne contre l'Autriche décidée en mars 1809. Cette organisation de l'armée d'Italie, telle qu'il la prescrit dans cette lettre, fut en effet celle qui fut donnée à l'armée du vice-roi, et avec laquelle le prince Eugène entra en campagne l'année suivante.

30 centimes, et celle des hôpitaux civils à 1 franc; mais dans le seul cas où Votre Majesté daignerait prendre pour ce service les mêmes dispositions qu'elle a bien voulu prendre pour le pain, d'assigner cette dépense sur le subside. L'avantage serait très-considérable, puisque, en 1807, la journée moyenne a été de 1 franc 61 centimes, ensuite que le projet actuel donne un bénéfice d'un cinquième, je puis assurer à Votre Majesté qu'il est impossible de descendre à un prix inférieur. J'ai moi-même examiné tout avec une attention scrupuleuse. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 31 mars 1808.

« Mon fils, vous aurez lu hier dans le *Moniteur* les nouvelles d'Espagne. J'y ajouterai, pour *vous seul*, que mes troupes sont rentrées à Madrid le 24; que le roi Charles proteste contre tout ce qui a été fait; il croit sa vie en danger, et a imploré ma *patience*. Mes troupes sont nombreuses en Espagne, et elles y ont été parfaitement reçues. Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'ai pas reconnu le nouveau roi. Le grand-duc de Berg ne l'a pas non plus reconnu. Ils se sont complimentés sans se voir, ne pouvant le saluer comme roi qu'autant que je l'aurais reconnu. Il serait très-possible que je partisse d'un moment à l'autre pour (*Propre main*) *Madrid. Cela est pour votre gouverne et pour vous seul.* »

Eug. à Nap. Milan, 31 mars 1808.

« Sire, j'ai reçu les ordres de Votre Majesté relativement au major des troupes romaines qui a distribué les nouvelles cocardes. J'ai écrit aujourd'hui même au général Miollis; j'ai l'honneur de joindre à

la présente la lettre que j'ai reçue aujourd'hui de ce général. J'ai reçu également aujourd'hui vos ordres relatifs à la marine de Venise. Je me suis plaint au ministre, qui m'a promis des états plus exacts et plus prompts. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 2 avril 1808.

« Mon fils, Aldini vous a envoyé un décret relatif aux quatre légations. Au lieu de le mettre à exécution le 20 avril, je désire qu'il ne le soit que le 30, et que jusque-là vous le teniez très-secret. Si d'ici à ce temps le pape *adhère à mon ultimatum*, qui est d'entrer dans une ligue offensive et défensive avec le royaume d'Italie et de Naples pour la défense de l'Italie, mon chargé d'affaires vous en préviendrait. Ces dix jours de plus vous mettront à même de prendre mieux vos mesures, de mieux régler tout, de manière que tout cela se fasse comme un coup de théâtre. Je pars à l'instant pour Bayonne. »

Eug. à Nap. Milan, 2 avril 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre du général Miollis, qui contenait l'état des cardinaux qui ont remplacé ceux qui sont partis.

« Le chargé d'affaires de Votre Majesté m'envoie cette copie de prière qu'on fait circuler à Rome, et pour laquelle j'ai déjà écrit au général Miollis. »

Eug. à Nap. Milan, 3 avril 1808.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 29 mars, dans laquelle elle veut bien me communiquer ses intentions sur la nouvelle formation de son armée d'Italie. Par cette même lettre, Votre Majesté

veut que je lui soumette des projets d'organisation par divisions, d'après les bases qu'elle me donne; mais je vois qu'elle suppose que j'ai déjà reçu la nouvelle organisation des régiments à cinq bataillons, et je dois représenter à Votre Majesté qu'aucune instruction n'est encore parvenue en Italie à cet égard. Je la supplie donc de vouloir bien faire donner les ordres les plus prompts par le ministre de la guerre de son Empire, pour que cette nouvelle organisation nous arrive le plus tôt possible. Aussitôt qu'elle me sera parvenue, je m'empresserai de soumettre à Votre Majesté le projet qu'elle veut bien me demander. Cette nouvelle organisation des régiments à cinq bataillons sera faite en peu de temps dans l'armée d'Italie; le seul embarras que j'y vois pour le moment est la réunion de tous les grenadiers à Rome, et ils appartiennent à des corps qui sont actuellement à trois ou quatre bataillons. Votre Majesté organisant probablement les bataillons de guerre des armées de Naples et de Dalmatie en trois nouveaux bataillons, il faudra que les corps qui sont à quatre bataillons envoient des grenadiers et des voltigeurs au 3e bataillon qu'on formera aux bataillons de guerre, et il faudra que ces bataillons de guerre nous renvoient deux compagnies. Cette difficulté n'existera pas pour les corps actuellement à trois bataillons, parce qu'ils formeront leurs grenadiers et voltigeurs du nouveau 3e bataillon aux bataillons de guerre même.

« Au reste, je ne doute nullement que les instructions que nous donnera le ministre de la guerre ne

lèvent toutes ces difficultés. Je n'en parle à Votre Majesté que pour lui prouver le besoin que j'ai que ces doutes soient levés, pour lui soumettre le projet d'organisation qu'elle me demande.

« Je saisis cette nouvelle occasion pour prier Votre Majesté de m'autoriser à organiser les régiments italiens de la même manière que les régiments français, afin que l'accord soit plus parfait dans le service.

« Je prie Votre Majesté de vouloir bien remarquer que le licenciement des employés d'administration du 2e corps de la grande armée vient d'être ordonné tout nouvellement.

« Il n'existe, à l'armée d'Italie, qu'un seul bataillon d'équipages militaires. Les bataillons du train fournis à la grande armée et à l'armée de Portugal, celui qui devait revenir de l'armée de Naples, et dont il n'est plus question du retour, ont beaucoup diminué nos moyens en ce genre; dans le cas où celui de l'armée de Naples rentrerait, il faudrait au moins 1,500 chevaux pour atteler le matériel dont parle Votre Majesté.

« Enfin, lorsque Votre Majesté aura décidé l'organisation de son armée d'Italie, dont elle me fait l'honneur de me parler, je la prierai de vouloir bien destiner pour cette armée quelques bons généraux de brigade d'infanterie et de cavalerie, car il nous en manque, et, sur le nombre qui existe, plusieurs sont incapables de faire aucun service actif; j'en pourrais dire autant des adjudants-commandants et des officiers d'état-major.

« Je me réserve à parler à Votre Majesté plus en

détail de mes besoins, lorsqu'elle m'aura donné ses derniers ordres, surtout si ces ordres me promettent le bonheur de servir activement Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 3 avril 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre du général Miollis, en date du 29 mars, ainsi que la copie d'un édit qui y était joint et l'état des revenus de l'État romain. J'observerai à Votre Majesté qu'il conviendrait peut-être mieux de supprimer les vivres en nature qui font la plus forte dépense, ce qui pourrait être remplacé par les 10 centimes qui sont donnés aux troupes de l'armée d'Italie. »

Eug. à Nap. Milan, 5 avril 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que le général Miollis me marque, par sa lettre du 31 mars, que, conformément aux ordre de Votre Majesté, que je lui ai transmis, il fait partir le 1er avril un bataillon des troupes romaines pour Ancône. Il en sera de même successivement pour les autres, à mesure qu'ils rentreront des détachements. Il garde seulement en dépôt ceux des soldats qui, par leur âge, leurs infirmités et la charge de leurs enfants, ne peuvent entreprendre la route. Le général m'annonce que les troupes de Votre Majesté montent la garde ce même jour, 31, à Monte Cavallo, place du Palais-du-Pape; cependant une compagnie suisse garde les portes de ce palais, et les gardes d'honneur font le service intérieur. Le général Miollis me demande comment il doit se régler à cet égard. Mes dernières lettres y répondent, puisqu'elles lui or-

donnaient de ne reconnaître d'autres troupes que celles qui lui obéissaient; il me mande aussi que, quand Sa Sainteté sort pour des cérémonies religieuses, ses gardes l'accompagnent; mais, comme je ne dois plus fournir de pompes, dit-il, je ne laisserai sortir le pape qu'avec ses prêtres. »

« Le général Miollis ajoute que le départ des cardinaux a été sans effet, que la ville est parfaitement tranquille, qu'il a pris ses mesures pour les établissements publics, et particulièrement pour les maisons de détention; qu'il n'existe qu'un mauvais journal, mais qu'il en fera rédiger un d'un bon esprit. Enfin, le général me mande que le pape, confondant toujours la *religion* avec la *puissance temporelle*, insinue sans cesse, comme un outrage à la première, toutes les démarches qui n'y ont aucun rapport.

« J'ai l'honneur de joindre à la présente deux notifications du pape à l'occasion du départ des cardinaux qui ont été remises au général par le ministre de Bavière, dont il se loue beaucoup. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que mes lettres de la Dalmatie m'annoncent que l'adjudant commandant Bailleul, qui avait été envoyé à Corfou par le ministre de l'Empire, qu'un commissaire des guerres, adjoint italien, deux officiers du 3e léger qui allaient préparer, sur le territoire ottoman, les vivres du 3e bataillon de ce régiment, ont été assassinés à Antivari, près d'Ulcigno; on m'enverra plus tard les détails de cet événement, qui a fait suspendre au général

Eug. à Nap. Milan, 3 avril 1808.

Marmont le départ du 3e bataillon léger italien. »

Nap. à Eug. Bordeaux, 6 avril 1808.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 29 mars, par laquelle vous m'annoncez que la journée d'hôpital a été réduite à 1 franc dans les hôpitaux civils, et à 1 franc 30 centimes dans les hôpitaux militaires. Cela commence à devenir raisonnable; l'année prochaine, il faut la réduire encore de 5 centimes. La joie du pape, de l'arrivée de son courrier à Paris, est ridicule, comme tout ce qui se fait à Rome. Il faut bien voir que cette cour de Rome est composée de méchantes gens; heureusement qu'ils n'ont aucun pouvoir. Le courrier portait un ordre, au cardinal légat, de demander ses passe-ports, chose que je lui ai accordée sur-le-champ, car je n'ai pas besoin de lui. Il est impossible de perdre plus bêtement ses États temporels, que le génie et la politique de tant de papes avaient formés. Quel triste effet produit le placement d'un sot sur le trône! Je vous renvoie vos décrets. Par le décret que j'ai pris, vous aurez vu que je vous ai chargé des premières nominations. Nommez des hommes qui connaissent l'administration, qui aient du caractère et soient accoutumés à lutter contre les prêtres. Je vous envoie une lettre du colonel du 24e de dragons. Voyez ce que c'est, et rendez justice à tout le monde. Je ne sais pas s'il existe des plaintes contre ce colonel. Il me semble que j'en avais toujours eu bonne opinion. J'ai signé le décret de nomination du colonel de chasseurs. »

Nap. à Eug. Bordeaux.

« Mon fils, un nommé Thienson, peintre, doit ar-

river à Milan, se dirigeant sur Rome de Milan, il doit 7 avril 1808
se rendre à Florence, et de là à Rome, où il a le projet d'être rendu le 25 avril. Au reçu de cette lettre, vous le ferez arrêter, vous ferez saisir ses papiers, que vous m'enverrez tout cachetés; et lui, vous le dirigerez sur Paris. S'il était parti de Milan, vous enverriez cet ordre au commandant français à Florence. Il est possible qu'il ait dans ses papiers des lettres pour Lucien, pour le roi de Naples. Tout doit être mis indistinctement sous le scellé et doit m'être envoyé. (*Propre main.*) S'il est parti de Florence et qu'il soit à Rome, vous le laisserez, mais vous le ferez arrêter à son retour. »

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que Eug. à Nap. Milan, 7 avril 1808.
le général Miollis me marque, par sa lettre du 2 avril, qu'il a donné une nouvelle organisation aux sbires de la ville, chargés d'inculpations, de monopoles et de mépris. Ces sbires sont au nombre de 115. Le général utilise leur service en en détruisant l'odieux. Ils se nommeront à l'avenir soldats de police, auront un uniforme et s'occuperont réellement de la répression des coquins; il a ordonné qu'il n'y eût aucun refuge pour ces derniers, et qu'ils fussent arrêtés partout où on pourra les atteindre. Une fois ces dispositions prises, le général se propose d'envoyer le gouverneur dans le Piémont, dont il est originaire.

« Le général Miollis m'ajoute que la cessation du pouvoir temporel du pape est généralement attendue; que son retard seul embarrasse sur le parti que cha-

cun prendrait, et tient tout le monde en réserve.

« La tranquillité et le bon ordre règnent. Il y a seulement quelque impatience de connaître le sort définitif des États de Rome. »

Eug. à Nap. Milan, 8 avril 1808.

« Sire, j'ai reçu les différents ordres et décrets de Votre Majesté sur les provinces d'Ancône. Je prends toutes les mesures pour que ses intentions soient promptement et exactement remplies.

« Conformément à sa dernière lettre, la publication du nouvel ordre de choses n'aura lieu que le 30 avril. Il y aura suffisamment de troupes et d'artillerie pour réprimer promptement une sédition. Il y aura de la gendarmerie, des gardes de finances, etc. Les employés, soit administratifs, soit judiciaires, seront à leur poste avant le 30. Pour organiser plus facilement les ex-troupes du pape, je les ferai venir à Mantoue. Ils y seront, d'ailleurs, moins dangereux qu'à Ancône.

« J'espère, en un mot, que tout se passera au gré de Votre Majesté.

« Il est important que Votre Majesté veuille bien me donner ses ordres sur la manière dont on devra payer à l'avenir les troupes françaises à Rome. Déjà le général Miollis m'écrit que les fonds manquent. Il sera impossible que ce petit État entretienne la division Miollis, comme les provinces d'Ancône ne pouvaient déjà pas fournir à la moitié de la division Lemarois. Je prierai Votre Majesté de me faire connaître ses intentions à cet égard. »

« Sire, Votre Majesté m'ayant ordonné de former deux camps, l'un près d'Udine et l'autre près d'Osopo, j'ai donné tous les ordres pour la reconnaissance du terrain et le devis estimatif des dépenses. Le terrain a été choisi, il est très-sain, très-favorable à l'emplacement d'un camp; un des régiments du camp d'Udine pourrait, vu la proximité, faire le service dans cette place, où il resterait cantonné. Il en est de même pour le camp d'Osopo; un des régiments serait cantonné dans le fort et dans le bourg. Je dois actuellement faire observer à Votre Majesté que ces camps coûteront beaucoup plus qu'elle ne l'avait d'abord imaginé. Il est impossible de songer à faire les camps en maçonnerie, l'on se jetterait dans des dépenses énormes, outre le temps nécessaire à la confection.

Eug. à Nap. Milan, 10 avril 1808.

« En faisant le camp en planches, chaque baraque coûtera plus de 600 livres, et ne contiendra que 20 hommes, ce qui fait 30 livres par hommes; la totalité de la dépense sera de 600,000 livres, et il faudra le temps de rassembler tous les matériaux et de les mettre en œuvre. On pourrait employer les tentes. Il est vrai que le soldat n'y sera pas aussi bien que dans les baraques; mais la dépense ne serait que du tiers, car une tente pour 16 hommes reviendrait à peu près à 150 livres, ce qui ferait près de 10 livres par homme. Je dois encore faire observer à Votre Majesté qu'un camp en planches ne durera que deux ans et exigera de très-fortes réparations la seconde année. Les tentes peuvent durer quatre ans, en raccommodant ou remplaçant chaque année la

partie de la toile qui se pourrit, et elles ont encore l'avantage de pouvoir être transportées sur le point que Votre Majesté désignerait. Comme il s'agit d'une dépense de 600,000 fr., ou au moins de 200,000 fr., j'attendrai que Votre Majesté ait bien voulu me faire connaître ses attentions avant de faire mettre la main à l'ouvrage. »

Eug. à Nap. Milan, 12 avril 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que le général Miollis a déjà fait saisir 84 brigands, qu'il a livrés aux lois, et qu'il poursuit la même opération à l'égard de tous ceux qui ont cherché des refuges contre leurs crimes. Il a aussi fait arrêter 30 gardes nobles qui ne veulent point lui obéir. J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une notification faite par le pape aux ministres des cours étrangères. »

Nap. à Eug. Bayonne, 15 avril 1808.

« Mon fils, je suis ici depuis hier. L'infant don Carlos est venu ici pour attraper la rougeole, de manière que je n'ai pas pu le voir. J'attends le roi Charles et le prince des Asturies. Ma santé est fort bonne, l'Impératrice est restée à Bordeaux. »

Eug. à Nap. Milan, 15 avril 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie, par extrait, d'une lettre du général Miollis, en date du 10 de ce mois. Par une seconde lettre, le général m'informe que les gardes nobles détenus au château Saint-Ange ont quitté l'uniforme et la cocarde, et demandent à rentrer chez eux. J'y ai consenti; mais j'ai voulu que, pour les châtier de

leur insolence, ils restassent 15 jours au château. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que l'officier que j'avais envoyé par terre à Corfou vient d'arriver de retour de sa mission. Il n'a pas pu me remettre un rapport bien détaillé, mais je m'empresse de faire, dans la présente, un résumé des choses le plus intéressantes. Eug. à Nap. Milan, 16 avril 1808.

« Cet officier, parti de Corfou le 22 mars, avait laissé cette île dans un état assez satisfaisant, pour le peu d'ensemble qui régnait dans le commandement. Le roi de Naples avait écrit au général Donzelot qu'il remplacerait le général Berthier; mais ce dernier avait reçu une lettre postérieure de Votre Majesté, qui lui donnait des ordres, et il se croyait, par là, autorisé à attendre de nouveaux ordres. Le séjour de l'escadre, à Corfou, fait le plus grand bien à cette place; toutes les munitions et vivres y étaient arrivés, et il ne manquait, de ce qui était annoncé, qu'un seul bâtiment chargé d'artillerie et les 6 canonnières que les tempêtes avaient empêché d'arriver, mais qui sont, je l'espère, arrivées en ce moment; je n'ai cependant pu obtenir aucun détail des vivres et munitions, parce que le général Berthier n'a pas permis à l'officier que j'avais envoyé de les prendre.

« Les derniers coups de vent qui ont été funestes à l'escadre l'ont été aussi à quelques transports, 260 hommes du 2e de ligne italien ont péri dans la traversée; je crains que les effets qu'on envoyait au 5e de ligne ne se soient trouvés sur ce transport, car j'ai su que ce régiment était à Corfou dans un grand

dénûment. Il est dû à ce corps, par le royaume de Naples, neuf mois de solde, neuf mois de masse d'habillement, et il serait bien urgent que Votre Majesté donnât des ordres pour qu'ils soient payés, sinon du tout, au moins d'une grande partie.

« J'ai cependant ordonné à votre ministre de la guerre de renouveler l'envoi qu'il avait fait, sauf à se faire rembourser quand ils seront payés. »

Eug. à Nap. Milan, 16 avril 1808.

« Sire, le général Berthier m'écrit sommairement que l'île de Corfou est en ce moment approvisionnée pour dix mois en vivres; il y a 250 milliers de poudre, 30,000 boulets, etc., etc. Le gouverneur demande encore de la poudre et surtout du bois de construction. J'observerai, à ce sujet, à Votre Majesté qu'il est plus facile de tirer de la poudre du royaume de Naples, où le salpêtre est très-commun, et que les bâtiments qui sont en refuge dans l'État de Naples sont plus propres à transporter ces provisions. Quant aux bois, il me semble qu'avec un peu d'intelligence on pourrait s'en procurer de l'Albanie, où il est pour rien, tandis que nous ne pourrions l'avoir ici qu'à grands frais et avec de grands risques des places du Quarnero.

« L'escadre de l'amiral Gantheaume est partie le 18 mars. Le 20, elle était hors de vue de l'île et on ignorait sa destination. Il restait à Corfou la frégate l'*Uranie*, 4 bricks français, 3 bricks et 2 goëlettes, lesquelles devaient retourner à Venise après l'arrivée de 6 canonnières. Tels sont les seuls renseignements que j'aie pu recueillir. Je fais repartir un autre officier

pour pouvoir offrir à Votre Majesté de nouveaux renseignements.

« Quant aux passages par l'Albanie, il paraît que les pachas s'y refusent. Ce n'est qu'avec de grands risques que cet officier a pu passer, et il n'est pas revenu par le même chemin.

« Le général Berthier est en état de guerre avec le pacha de Janina, et les autres petits pachas se rangent de son côté, tant par déférence pour Ali-Pacha que pour leur manière de voir dont l'assassinat qui a été commis à Antivari était le prélude : les têtes sont montées. »

Nap. à Eug. Bayonne, 18 avril 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre, et celle du général Miollis, du 8. Je suis immensément occupé, c'est pour cela que je désire que les affaires de Rome soient remises au (*propre main*) 10 *mai*. En attendant, faites gouverner temporellement les quatre légations, comme je l'ai ordonné, et conformément à l'intérêt de mon royaume. Il ne faut pas se mettre tout sur les bras à la fois. Veillez sur Florence, on dit qu'il y a un mauvais esprit, et qu'on y est peu content des changements actuels. Faites-moi connaître ce que vous pensez là-dessus. J'ai ici l'infant don Carlos. C'est un jeune homme de vingt ans, qui a pris ici la rougeole. Il est accompagné de plusieurs grands d'Espagne. J'attends le prince des Asturies, qui se fait nommer Ferdinand VII, et le roi Charles IV dans peu de jours. Il y a beaucoup de mouvements en Espagne. Le grand duc est à Madrid, Bessières à Burgos, et Duhesme à Barcelone. Le roi Charles a protesté contre son abdication, et a eu

recours à moi. Le temps décidera ce que tout cela deviendra. En attendant, empêchez que l'opinion n'en prenne une idée décisive; mais laissez en dire assez dans les gazettes pour faire voir qu'il y a incertitude dans les affaires et division dans la famille d'Espagne. »

Nap. à Eug. Bayonne, 18 avril 1808.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 6 avril. Le 6e bataillon du train va se rendre à l'armée d'Italie. Il doit être recruté insensiblement en Italie. Il n'a plus besoin de chevaux du train pour porter les équipages de pont, les moyens du pays les charrieront facilement. J'ai vu dans votre projet d'organisation de l'armée que vous portez le 7e de ligne. Il n'y faut plus penser, ce régiment est en Espagne. Vous pouvez seulement compter sur le 4e bataillon. Mais il serait bientôt remplacé par un régiment, que, le cas arrivant, je tirerais de Naples. La dépense de 600,000 francs que vous me proposez de faire pour le camp m'effraye un peu. Il me semblerait qu'en faisant des coupes de bois vers le haut Tagliamento le soldat pourrait se faire lui-même ses baraques; comme au camp de Boulogne, on lui donnerait les bois, et il ferait le reste. Cela ne coûterait pas plus de cent mille francs. Toutefois je pense que c'est de cette manière que vous devez faire votre camp. Il ne durera pas deux ans, mais huit ou dix ans. Il y a cinq ans que celui de Boulogne est fait, et il en durera encore plus de cinq. Il n'a pas coûté plus de cent mille écus, et le bois est précieux dans le Nord. S'il y avait trop de difficultés, vous commenceriez

par le faire ainsi, pour deux régiments, dans les environs d'Udine et d'Osopo, et on ferait cantonner le reste. On aurait l'avantage de pouvoir ainsi faire manœuvrer successivement par brigade Il me semble qu'il y a des bois nationaux au delà d'Udine, que l'on pourrait faire une coupe extraordinaire, que l'on charrierait par le Tagliamento. Il ne faut pas charger de ces baraques des ingénieurs, le soldat les construira lui-même. Une partie des troupes serait campée, et le reste cantonné dans les villages et environs, de manière à se réunir une fois par semaine, pour manœuvrer par brigade, c'est-à-dire, par six bataillons. Les troupes resteront ainsi cantonnées pendant les mois de juin, juillet, août et septembre. Il ne faut pas penser aux tentes, cela n'est bon à rien qu'à donner des maladies. Il pleut souvent en Italie. Si vous commencez à disposer votre camp ainsi, faites le tracer en carré, à Osopo, et même, s'il est possible, dans les lignes que j'ai ordonnées. Mon premier but est de mettre les troupes dans un pays sain; camper, qui est aussi très-utile, n'est que mon second but.

« *P. S.* J'ai donné des ordres au ministre de la marine, à Paris, de faire restituer au consul de Russie tout ce qui lui appartient sur le bâtiment autrichien le *Bizarre*. Donnez de votre côté les mêmes ordres. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, copie d'une lettre du général Miollis, du 14 courant, ainsi que les deux pièces qui s'y trouvaient jointes. Eug. à Nap. Milan, 18 avril 1808.

« Mes lettres de Florence m'annoncent l'arrivée en cette ville du sénateur Lucien.

« Celles de Gênes m'annoncent la rentrée à Toulon des flottes de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Bayonne, 19 avril 1808.

« Mon fils, il ne faut pas envoyer les troupes du pape à Mantoue. Ce serait leur perte. Il faut les placer à Ancône, Rimini ou Bologne, les bien traiter et organiser, mais ne leur faire faire aucun mouvement rétrograde. Si elles sont à Ancône, il faut les y laisser. Envoyez un inspecteur pour voir leur comptabilité, et la mettre dans le meilleur état. Il faut en former un beau régiment. »

Nap. à Eug. Bayonne, 26 avril 1808.

« Mon fils, je vois dans votre projet d'organisation de l'armée d'Italie, que vous formez la 1re et la 2e division de l'armée de Dalmatie; que la 3e division est celle du général Séras, cantonnée à Udine; que la 4e est celle du général Broussier, cantonnée à Osopo; que la 5e est celle du général Souham, que vous placez au camp de Montéchiaro. Vous ne devez pas compter sur le 7e de ligne, qui est en Espagne; il faut donc y suppléer par quatre quatrièmes bataillons. La 6e division que vous faites commander par le général Grenier se réunirait en cas d'événement. La 7e, que vous faites commander par le général Lauriston, se réunirait à Trévise et à Padoue. La 8e, que vous faites commander par le général Miollis, se réunirait aussi en cas d'événement dans le pays vénitien. Cela me paraît fort bien, et je compte que vous êtes assez fort pour tenir tête à qui

que ce soit. Je vais probablement joindre à cette armée une bonne division portugaise, dont la tête commence à arriver en France. »

« Mon fils, retardez, s'il en est temps, de dix jours la publication de mon décret sur Ancône. Vous pouvez aller de l'avant, mais ne rien imprimer encore d'ici au 20 mai. (*Propre main.*) Le roi Charles, la reine, les infants d'Espagne, sont ici. » Nap. à Eug. Bayonne, 5 mai 1808.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint une brochure qui vous fera connaître la situation des affaires d'Espagne. Nous approchons du dénoûment. Le roi Charles m'a cédé tous ses droits au trône, il se retire à Compiègne avec la reine et une partie de ses enfants. Quelques jours avant le traité, le prince des Asturies a remis la couronne au roi Charles. Le grand duc de Berg a été nommé lieutenant général du royaume, et président de toutes les juntes. Il y a eu une insurrection à Madrid le 2 mai : 30 ou 40,000 individus s'étaient rassemblés dans les rues et dans les maisons, et faisaient feu par les fenêtres. Deux bataillons de fusiliers de ma garde, et 400 à 500 chevaux ont tout mis à la raison. Plus de 2,000 des émeutiers ont été tués. J'avais à Madrid 60,000 hommes qui n'ont pu rien faire. On a profité de cette circonstance pour désarmer la ville. » Nap. à Eug. Bayonne, 6 mai 1808.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre qu'on prétend avoir été écrite au pape par l'ex-gouverneur de Rome, M. Cavalchini. Le gé- Eug. à Nap. Milan, 6 mai 1808.

néral en fait rechercher avec soin les colporteurs; mais cette lettre est déjà très-répandue, car mes agents secrets, placés à Rimini, Bologne, etc., en ont déjà brûlé plus de cent copies; j'ai donné les ordres pour qu'on continue toujours la surveillance la plus active.

« Lorsque Votre Majesté a ordonné le départ pour l'Espagne d'une division de son armée italienne, elle avait décidé que cette division ne serait pas portée sur le budget du ministre de la guerre, parce qu'elle serait soldée par l'Espagne. Votre Majesté ayant décidé depuis que la solde proprement dite continuait d'être à la charge du Trésor italien, le ministre du Trésor de l'Empire français réclame aujourd'hui les avances faites à cette division depuis le 1er janvier dernier; mais, comme le ministre de la guerre n'a aucun moyen pour ce remboursement et pour assurer la solde pendant l'année, je la supplie d'accorder au ministre de la guerre un supplément de fonds pour faire face à cette dépense; j'en soumets ci-joint le projet de décret à Votre Majesté. J'ai l'honneur de lui observer que je propose de prendre seulement la moitié des fonds sur la réserve du budget du ministre de la guerre, parce que cette réserve se trouve être peu considérable, et que, d'ici à la fin de l'année, il peut survenir plusieurs circonstances qui obligent d'avoir recours à ces fonds. »

Nap. à Eug. Bayonne, 8 mai 1808.

« Mon fils, je reçois le rapport du général Chasseloup. Je ne veux point dépenser 500.000 francs à la Rocca-d'Anfo. Ce sont de folles dépenses que me

fait faire Chasseloup. Il faut adopter un plan d'après lequel je dépenserai 200,000 francs en quatre ans. Je ne veux pas dépenser davantage. Tout ce qui a été fait là est ridicule. J'approuve que vous dépensiez 30,000 francs pour faire arriver un filet d'eau au camp de Montechiaro, et entretenir les plantations. Il faudrait en Italie une ligne, et que cette ligne couvrît Trévise; car du moment qu'on est obligé de passer Trévise, on découvre Venise, et dès lors on affaiblit l'armée d'une vingtaine de mille hommes, et l'on perd les ressources que l'on trouverait dans cette grande ville. Quelle est la ligne qu'il faudrait prendre? Je désire qu'on étudie celle de la Piave. Faites-en lever le plan à grands points, et qu'on l'étudie depuis les montagnes jusqu'à la mer. Elle se termine, je crois, dans des terrains marécageux où une armée ne pourrait agir, et commence dans des montagnes inaccessibles. La partie qu'il faudrait défendre ne me paraît pas (*propre main*) d'une défense très-difficile. Trois ou quatre têtes de pont en terre, avec de petits réduits en maçonnerie, pourraient donner des avantages à une petite armée sur une plus forte, car elle pourrait déboucher par une de ces têtes de pont pour attaquer l'armée ennemie, tandis que les trois autres seraient défendues par quelques troupes qu'on laisserait dans ces réduits. On pourrait d'autant moins passer entre ces têtes de pont, que la rive droite domine la rive gauche; je crois l'avoir observé il y a plusieurs années, lorsque j'ai passé cette rivière. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mai 1808.

« Sire, j'ai reçu seulement aujourd'hui, à une heure du matin, la lettre de Votre Majesté du 6, par laquelle elle m'ordonne de suspendre, s'il en est temps encore, la publication de son décret du 2 avril, relatif au pays d'Ancône. Il n'était plus temps, Sire, de suspendre l'exécution de ce décret, puisque les derniers ordres de Votre Majesté ayant fixé la publication au 11, j'avais pris les mesures en conséquence, et demain matin à la pointe du jour, la réunion sera connue au même instant dans toutes les villes des trois Marches, et à ce même instant toutes les nouvelles autorités entrent en fonctions; cependant, Sire, vos derniers ordres seront encore exécutés, car j'ai expédié cette nuit, au général Lemarois, l'ordre d'empêcher qu'aucun décret soit publié dans les journaux d'Ancône, et j'ai donné les mêmes ordres pour empêcher que cette publication soit suspendue dans les journaux du royaume. Ainsi la réunion des trois Marches au royaume sera exécutée de fait, puisque les derniers ordres de Votre Majesté du 6 sont arrivés trop tard pour que je suspende jusqu'au 20; mais la publication n'aura été que locale, et aucune feuille de ce pays n'en parlera, et j'attendrai jusqu'au 20 pour donner de la publicité au décret de Votre Majesté, à moins que d'ici là je ne reçoive de nouveaux ordres. J'ose espérer, de cette manière, avoir rempli autant qu'il était en moi les intentions de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mai 1808.

« Sire, Votre Majesté a été informée de la violation des caisses de Dalmatie, et de l'emploi des fonds

pour des services auxquels ils n'étaient pas destinés. Votre Majesté a ordonné à son ministre de la guerre de témoigner son mécontentement au général en chef de Dalmatie; mais Votre Majesté ne m'a pas autorisé à remplacer les fonds détournés de leur véritable destination. J'ose la prévenir, avant qu'elle veuille bien me donner cette autorisation, que les fonds affectés par le budget du ministre ont été payés exactement; ils se montent à 336,000 francs; que ceux détournés se montent à 153,503 francs, plus de 227,119 francs, et que le ministre de France réclame celle de 80,000 francs, ce qui fait un total de 796,622 francs, somme exorbitante en comparaison de ce qui est affecté par le budget des ministres.

« Je suis en conséquence obligé de prier Votre Majesté Impériale de daigner accorder à son ministre de la guerre un supplément de fonds pour 1807, de la somme de 416,000 francs. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mai 1808

« Sire, je prends la liberté de soumettre encore un doute à Votre Majesté, relativement à la liste des candidats pour le Sénat, qu'elle m'a chargé de présenter. L'article 27 des statuts constitutionnels qui organise le Sénat porte que la charge de sénateur *n'est pas incompatible* avec celle de ministre ou de directeur général d'une partie quelconque d'administration publique. Vu les termes de cet article, Sire, les ministres et les directeurs généraux actuels espèrent être sénateurs, et, s'ils sont promus par Votre Majesté, ils croient de droit conserver leurs portefeuilles. Je dois, à cet effet, pressentir les inten-

tions de Votre Majesté. Les consulteurs, qui ont chacun une direction et qui vont entrer au Sénat, devront-ils rester directeurs? S'il m'était permis de donner mon avis, j'oserais engager Votre Majesté à déclarer : 1° que tout ministre ou directeur appelé au Sénat perd, de droit, sa charge de ministre ou de directeur; 2° qu'il faut une nouvelle nomination pour qu'il soit conservé ministre ou directeur, ou du moins qu'il faut que le décret qui le nomme sénateur annonce la volonté de Votre Majesté, de garder l'individu comme sénateur ou comme ministre.

« Une fois que Votre Majesté m'aura fait l'honneur de me faire connaître ses intentions, je m'occuperai sans délai de lui présenter les nominations. »

Au haut de la lettre du prince se trouve, à la date du 16 mai 1808 :

« J'approuve cette manière de voir. En général, en nommant un ministre sénateur, on fait toujours connaître s'il garde, ou non, le portefeuille; d'ordinaire, il ne le garde pas, mais, en le regardant comme compatible, on veut seulement rester le maître d'employer un sénateur dont les talents deviendraient utiles. »

Nap. à Eug. Bayonne. 11 mai 1808.

« Mon fils, toute l'escadre russe est sous mes ordres. J'ai reçu l'état de situation de celle qui est à Lisbonne, au 1er février. Écrivez à mon consul, à Trieste, pour demander celui de l'escadre russe, qui est dans ce port, et faites-vous adresser le paquet, pour que vous puissiez me l'envoyer par l'estafette. Il y a plusieurs frégates à Livourne. Envoyez là

quelqu'un pour voir le parti qu'on pourrait en tirer. Il ne me serait pas difficile de me faire céder deux frégates russes, qui sont là, pour augmenter ma marine à Venise, mais je ne ferai ces arrangements que pour des bâtiments qui en vaudraient la peine. Il y a aussi des vaisseaux de 64. Faites-moi connaître le nombre de petits bâtiments russes qui sont à Venise, et s'ils sont de quelque valeur. Il me sera également facile de me les faire céder. »

Nap. à Eug. Bayonne, 11 mai 1808.

« Mon fils, donnez ordre qu'on n'ait aucun égard aux bâtiments sardes qui s'intitulent courrier de la légation russe. Je vous redis d'intercepter les lettres du ministre de Russie en Sardaigne, et qu'aucune ne passe. On n'attache aucune importance, en Russie, à cet imbécile de ministre; mais encore vaut-il mieux qu'il ne passe pas de ses lettres. »

Eug. à Nap. Milan, 11 mai 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que j'ai fait passer l'inspection des régiments de cavalerie et infanterie de son armée italienne par des généraux français. D'après le rapport qui m'en est fait, et ce que j'ai vu moi-même, je puis assurer à Votre Majesté que l'infanterie peut aller de pair avec les meilleurs régiments français, pour la police, la discipline, l'administration et l'instruction. Je ne puis malheureusement en dire autant de la cavalerie; cette arme est très-arriérée, ce qui provient de la manière dont les régiments ont été organisés dans le principe : il n'y a ni instructeurs, ni officiers connaissant les détails, malgré leur bonne volonté. Au

point où tout est arriéré, de longtemps les régiments italiens de cavalerie ne pourront rivaliser avec les français. Comme c'est la partie faible de l'armée, je m'en occupe; mais je n'ai personne à qui confier cette division. Il n'y a pas un officier général de cavalerie italienne. Je suis obligé de prier Votre Majesté de m'en accorder un; je lui proposerai M. Lafond, colonel du 6e régiment de chasseurs français; cet officier, ancien colonel, et qui jouit d'une bonne réputation, s'est marié avantageusement en Italie; il se propose de demander sa retraite à la première inspection. Votre Majesté daignerait elle le nommer général de brigade de l'armée italienne, et chargé des fonctions d'inspecteur général de la cavalerie? Dans le cas où Votre Majesté y consentirait, je lui soumettrai le décret de sa nomination.

« Je crois pouvoir assurer à Votre Majesté qu'elle ferait une bonne acquisition pour l'armée d'Italie.

« Si Votre Majesté daigne acquiescer à cette demande, je lui proposerai, pour remplacer le colonel Lafond, le major Lejard, l'un des meilleurs majors de toute l'armée. »

Eug. à Nap. Bayonne, 15 mai 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre du général Lemarois. Elle y verra qu'il n'avait point encore reçu mon dernier courrier, qui, suivant mon calcul, ne devait arriver que dans la nuit qui a suivi la publication, et j'espère cependant assez à temps pour empêcher, ainsi que je l'ai dit à Votre Majesté, toute publication dans les journaux.

« Le général Miollis me marque qu'il a fait faire des arrestations importantes de 19 brigands échappés des galères et réfugiés de Naples. »

« Mon fils, j'ai fait, comme vous le désirez, le colonel Lafond, général de brigade dans mes troupes italiennes, et le major Lejard colonel du 6e de chasseurs. Les décrets ont été signés aujourd'hui, et vous pouvez le notifier à ces officiers. Que le général Lafond s'occupe sur-le-champ de l'instruction de ma cavalerie. Il me semble que vous aurez un moyen pour arranger ma cavalerie italienne : c'est de tirer quelques officiers de dragons de ma garde pour mettre dans les régiments. Ils avaient pris une bonne habitude de guerre; je suis bien fâché qu'ils ne soient pas venus à l'armée. » Nap. à Eug. Bayonne, 16 mai 1808.

« Mon fils, vous devez écrire au général Marmont et au payeur de Dalmatie, *pour avoir des renseignements sur ce que sont devenus les fonds qui ont été détournés*. Vous leur ferez connaître que la régularité qui existe dans les finances, tant en France qu'en Italie, ne permet pas que des sommes soient ainsi détournées de leur destination sans l'ordre du ministre. » Nap. à Eug. Bayonne, 16 mai 1808.

« Mon fils, je reçois votre état de situation des constructions au 1er mai. Il est plein d'incohérences, par exemple, article des bâtiments : corvette la *Caroline*. Votre état dit que cette corvette a été mise à l'eau en décembre 1807; il dit ensuite qu'elle est aux 21/24es de sa construction. Mais, si elle a été mise à Nap. à Eug. Bayonne, 16 mai 1808.

l'eau en décembre, elle était alors aux 24/24es de sa construction ; expliquez cela. Je vois que mes cinq vaisseaux de guerre n'avancent pas : le *Rivoli* n'est encore qu'aux 8 24es; il sera donc impossible de le mettre à l'eau au mois d'août. Quoiqu'il soit très-important de pousser ces travaux avec la plus grande activité, tout dort; la *Bellone* est portée comme devant être mise à l'eau à la mi-mai, cependant elle n'est encore qu'aux 15/24es. La *Couronne* est-elle ou non à l'eau? Faites-moi faire un nouvel état, qui me fasse connaître le nombre de jours de vivres qu'ont tous les bâtiments qui sont en rade. Ajoutez-y les bâtiments désarmés. Que cet état me fasse connaître pour quelle mission chaque bâtiment est expédié, et quelle est l'époque des dernières nouvelles qu'on en a reçues. Veillez donc aux constructions, cela ne va pas. Vous ne me rendez pas compte de la marche des divers travaux commencés dans le royaume. Les travaux du Rèno au Pô, ceux du canal de Pavie, ceux de Venise, avancent-ils? Il me semble que rien ne marche; rendez-moi compte plus exactement de l'exécution des travaux que j'ai ordonnés. Vous m'envoyez un état de situation de l'armée italienne, au 1er mai, qui n'est pas suffisant. Il n'est pas dans la forme que je veux, et que je vous ai indiquée; ce n'est qu'un résumé qui ne dit rien; il faut me faire dresser un livret plus complet, où il y ait autant de feuilles que de départements, puisqu'il n'y a pas de divisions militaires dans mon royaume d'Italie. A chaque département, une page indiquera le nombre de casernes qu'il y a pour l'infanterie et la cavalerie, le nombre

de lits que la caserne contient, le nom du général qui commande, le nom des officiers d'état-major, du génie, de l'artillerie et des commissaires des guerres qui y sont employés; une autre page donnera le détail des troupes en garnison dans le département, des compagnies de gendarmerie et de vétérans qui font le service. Après la situation militaire des départements, viendra la partie du livret destinée aux troupes qui sont hors du royaume. Vous mettrez autant de feuilles qu'il y a d'endroits différents où sont placées mes troupes. Il y en a en Espagne, en France, à Naples, à Corfou. Pour chacun de ces pays, il faut une feuille séparée. Vous devez faire dresser un autre livret, dans lequel il y aura autant de feuilles qu'il y a de régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, etc., etc.; et, pour chaque régiment, vous devez réunir sur le même feuillet tous les renseignements qui peuvent faire connaître le détail de sa situation et des détachements qui en dépendent. Un troisième état, consacré aux détails de l'artillerie, doit me faire connaître la quantité de canons, d'affûts, de boulets, de fusils, de poudre que j'ai dans mes places d'Italie, en distinguant ce qui appartient à la France et ce qui appartient à l'Italie. Enfin, ce troisième état doit être accompagné d'un autre, sur la conscription, et qui me fasse connaître ce que chaque département a dû fournir, ce qu'il a fourni, et quelle a été la répartition de son contingent entre les corps. Envoyez tous les mois ces quatre livrets, et j'aurai alors une idée du militaire d'Italie; depuis deux ans je vous les demande, et vous

me laissez toujours dans l'obscur; je n'ai aucun renseignement. Je ne sais pas où sont les dépôts de mes régiments, combien ils ont de bataillons, comment se nomment les colonels! enfin, rien. Les états que vous m'envoyez sont des états pour rire; je ne puis pas même y voir ce que chaque régiment a détaché en Espagne; c'est tout à fait ridicule. Pour mon armée française, le ministre me remet, deux fois par mois, plus de 18 volumes in-12 et in-4°, qui me présentent l'état de mon armée sur tous les points de vue. Envoyez-moi exactement les états que je vous demande. »

Nap. à Eug. Bayonne, 16 mai 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 10 mai. Ainsi, voilà le royaume augmenté de trois nouveaux départements; je ne vois pas de difficulté à cela. Il faut actuellement vous appliquer à les bien organiser, et à y faire publier sur-le-champ toutes les lois de l'État. Il est nécessaire surtout que le Code Napoléon soit promptement mis en activité. Le régiment de Rome sera à la solde du royaume, et l'armée italienne sera augmentée d'autant. Portez-le au complet et organisez-le comme tous les autres régiments italiens. Je pense que vous avez nommé tous les membres des conseils généraux du département. Les conseils généraux doivent prendre tous les renseignements et se mettre en état de pouvoir présenter, à la prochaine réunion, le nombre d'électeurs nécessaires pour chaque département. Faites que, dans tous les chefs-lieux, à la réunion des conseils généraux, on donne des fêtes et un bon mouvement à l'opinion. Appelez

dans les conseils quelques membres de ces nouveaux départements, et nommez-en quelques-uns préfets et sous-préfets dans le reste du royaume. Ici, les affaires sont finies; la maison de Bourbon a cessé de régner en Espagne, et les différents princes qui pourraient être appelés au trône m'ont cédé leurs droits. Le grand duc de Berg est lieutenant général du royaume; il est reconnu par toutes les autorités. Le sang qui a coulé à Madrid a calmé toutes les têtes, et, dès ce moment, cette grande et importante question a été décidée. Le roi de Naples va se rendre ici. Faites en sorte que des relais lui soient préparés dans tout le royaume; instruisez-moi par l'estafette, dès que vous saurez qu'il est entré dans le royaume. Je suppose que si, dans les nouveaux départements, quelques villages ou quelques personnes remuaient, qu'on les traiterait comme j'ai fait traiter jadis Bignasco, et qu'on donnerait un sérieux exemple. Il faut chasser sur-le-champ du pays tous les prélats, qui étaient gouverneurs ou occupaient des places civiles; s'ils sont étrangers, il faut les renvoyer chez eux. Je vous ai commandé, hier, de me rendre compte des travaux de Venise, du Rèno, du Pô, de la Brenta et du canal de Pavie. Aujourd'hui, je vous demande les même renseignements sur les travaux d'Ancône. Poussez cela avec activité. Le dévasement du port d'Ancône est bien important, afin d'y avoir 3 vaisseaux et 2 frégates. Et, quand j'aurai là 3 vaisseaux et 2 frégates, l'Adriatique ne pourra plus être bloquée par une ou deux frégates, comme elle l'est aujourd'hui. Organisez avec soin le

port d'Ancône, c'est le deuxième port du royaume. Ayez toujours là des bricks et des canonnières, afin de protéger la côte, et en même temps d'en être le maître. Le régiment de Rome, qui est à Ancône, portera un numéro à la suite de ceux qui existent. Poussez-en le recrutement et mettez ce régiment en bon état. Il portera le même uniforme que les autres régiments italiens. Je vous laisse le maître de le comprendre dans les régiments d'infanterie de ligne, ou de ceux d'infanterie légère. Vous pouvez prendre quelques capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants du régiment de Rome, pour les placer dans les huit autres régiments, et les remplacer par les officiers de vos anciens régiments, qui ont fait la guerre et ont de l'expérience. Vous opérerez ainsi une espèce d'amalgame, et cela vous donnera le moyen de tirer bon service du nouveau régiment. J'ai nommé une junte de gouvernement en Toscane; elle est composée de conseillers d'État, maîtres des requêtes et auditeurs, que je fais venir de Paris. Le général Menou en est le président et a le titre de gouverneur général. Cette junte entrera en activité le 1er juin. Vous pouvez retirer le général Fiorella et l'employer ailleurs dans le royaume. »

Nap. à Eug. Bayonne, 17 mai 1808.

« Mon fils, la réunion des trois départements d'Ancône étant faite, il est nécessaire d'y publier le concordat et de déclarer que toutes les lois qui régissent l'Église du royaume d'Italie sont exécutoires dans ces trois départements. Il est également nécessaire de mettre sans délai en activité toutes les me-

sures relatives aux moines, ce qui aura l'avantage, d'ailleurs, de mettre à notre disposition une grande quantité de biens dont on pourra se servir très-utilement. Il faut s'occuper de faire constater les dettes de ces provinces, et me proposer des mesures pour les faire liquider sur le mont Napoléon. Je crois convenable que le ministre des finances se rende, à cet effet, à Ancône où il pourra rester huit ou dix jours. Vous aurez sans doute supprimé, dans les trois départements, tous les droits qui sont supprimés dans le reste du royaume. Il faut appeler ces trois départements à concourir à la formation des compagnies de gardes d'honneur. Occupez-vous de faire faire le budget de la ville d'Ancône. Il faut aussi s'occuper des fortifications. Les fortifications d'Ancône vous sont nécessaires sous deux points de vue : pour réprimer une insurrection, et pour mettre les vaisseaux qui seraient dans le port à l'abri d'une descente. Ancône ne sera jamais assiégée, ni par de très-grandes forces, ni par de très-grands moyens militaires. Il n'est pas question de faire là une place dans le genre de celle d'Alexandrie, mais l'occupation de deux ou trois points par de bons forts serait, je crois, une chose très-importante. Faites lever la carte d'Ancône, et de 2,000 toises autour avec les côtes. »

« Mon fils, vous pouvez assurer que les pêcheurs d'Ancône n'ont rien à craindre des Barbaresques. Je viens d'expédier des ordres pour faire relâcher tous leurs compatriotes qui sont dans les forts de Maroc, Tunis, Alger et Tripoli. Nap. à Eug. Bayonne, 17 mai 1808.

« J'ai reçu votre lettre du 23 avril, relative à la construction du pont sur le Tésin. Si ce pont, construit en pierre, ne doit coûter que 1,500,000 fr. ou 2 millions, nul doute qu'il ne faille le construire en pierre; mais j'ai peine à croire qu'il coûte si peu. Si la dépense de la construction en pierre doit passer 2 millions, il faut le faire en bois; voilà ma décision. Quant à sa situation, il faut qu'il soit placé dans la direction la plus immédiate de Turin à Milan, et dans un point où la rive droite domine la rive gauche, puisqu'il faut prévoir le cas où l'établissement d'une tête de pont serait nécessaire, et il serait bon qu'il soit sous la domination de la rive droite. »

Eug. à Nap. Milan, 17 mai 1808.

« Mon fils, je vois par les états que vous m'avez envoyés, que les trois nouveaux départements rendent cette année 8 millions. Cela produit donc une augmentation notable au budget de l'année. Je pense que le nouveau système des contributions du royaume ne pourra pas être mis en activité, à Ancône, avant le 1er janvier prochain; mais, comme le pays fait partie du royaume depuis le 1er mai, ce qui fait huit mois pour cette année, on peut compter que cela fera au budget une augmentation de 6 millions. Je pense qu'il est nécessaire, pour ce reste d'année, de porter sur des états supplémentaires, au budget général du royaume, un budget particulier de recettes et dépenses pour les trois nouveaux départements. Présentez-moi, le plus tôt possible, le budget de ces trois départements. Mon intention est d'employer 300,000 francs pour les fortifications d'Ancône;

d'employer tout ce qui sera nécessaire; je crois que cela monte à 400,000 francs pour le nettoyage du port et pour les batteries qui en défendent l'approche. Un second objet de dépenses doit être la formation du nouveau régiment composé des troupes du pape. Il y a aussi à évaluer ce que coûtera l'entretien des troupes françaises qui sont dans les trois départements; les dépenses générales de l'administration du pape, des juges, des préfets du pays. Faites-donc le plus tôt possible ce budget de recettes et de dépenses, et envoyez-le à mon approbation.

« Activez le nettoiement du port; c'est là le grand objet, puisque mon intention est que les vaisseaux et frégates qui se trouvent à Venise, au lieu d'aller à Pola, aillent à Ancône. Je n'ai pas besoin de vous en faire sentir les raisons. Ils seront à Ancône comme à Milan. Il doit y avoir à Ancône un ingénieur français, et j'avais arrêté les moyens pour le nettoiement du port; il faut aujourd'hui activer tout cela. Indépendamment du nettoiement du port, il faut que, sur-le-champ, vous fassiez travailler aux fortifications. Je ne veux pas qu'on travaille au corps de la place. Autant que je puis me souvenir des localités, ce qui me paraît nécessaire c'est d'occuper deux ou trois hauteurs par des forts qui se correspondent entre eux. Je ne veux pas établir là des forts comme le propose le génie, ce qui coûterait 2 ou 3 millions. Tout cela est très-bien, quand on considère l'argent pour rien. Je veux des forts qui ne me coûtent pas plus de 300,000 francs, sauf à être mis, par la suite, dans un meilleur état de défense. A cet effet,

je veux sur les deux ou trois plateaux, établir des carrés ou pentagones en terre, dont les dimensions soient assez raisonnables, et établir au centre un réduit maçonné, avec escarpe et contrescarpe, et une caserne casematée dans le milieu. Par la suite on pourra, si l'on veut, s'amuser à revêtir l'ouvrage que, d'abord, je veux faire faire en terre. On pourra en revêtir un bastion tous les ans, et avoir ainsi, dans vingt ou trente ans, de très-belles fortifications. Ce que je veux donc aujourd'hui, c'est qu'on me trace l'enceinte des carrés ou des pentagones, et que l'on travaille à tous les réduits. Avec 300,000 francs, je dois faire chacun de ces réduits, et, quand il n'y aurait que cela, cela obligerait déjà à des siéges très-sérieux. Ces réduits faits, on les revêtirait, comme j'ai dit, en plusieurs dizaines d'années. Si Ancône ne peut pas être assiégé, tant que nous sommes maîtres de ces hauteurs isolées, il ne peut être bloqué. On ne se hasardera pas à débarquer de la grosse artillerie, quand, d'un moment à l'autre, une armée peut descendre de la haute Italie. On ne pourra également l'assiéger qu'avec de faibles moyens pendant tout le temps qu'on se disputera en Italie et même dans le Piémont. C'est donc une place qui a besoin de fortifications qui tiennent le milieu entre la fortification de campagne et celle permanente. Donnez ces instructions à un officier du génie intelligent; causez-en avec le général Chasseloup; envoyez-moi le projet, afin qu'on puisse travailler promptement. Qu'il y ait de nombreuses batteries, et surtout faites travailler au nettoiement du port, afin que, dès le

mois d'octobre, les deux vaisseaux que je mets en construction à Venise puissent se rendre à Ancône, et partir de là pour défendre la mer. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté plusieurs copies ou lettres originales. Suivant vos ordres, on interceptera toutes les lettres du consul de Russie en Sardaigne. Eug. à Nap. Milan, 17 mai 1808.

« J'aurai l'honneur d'envoyer, sous très-peu de jours, à Votre Majesté, le rapport qu'elle me demande sur les bâtiments de guerre russes, et sur ceux qu'il serait avantageux d'acquérir pour le royaume d'Italie.

« En attendant, il serait bien heureux que l'escadre russe de Trieste reçût l'ordre de parcourir l'Adriatique, de pousser jusqu'à Corfou, et de revenir de suite à Cattaro, Raguse, Lésina, Ancône ou Pola. Je ferai préparer, à Ancône ou à Brindisi, quelques transports. Le roi de Naples serait également prévenu, et on pourrait encore profiter de cette occasion pour faire entrer beaucoup de munitions à Corfou. Au reste, Votre Majesté va connaître bientôt la situation des vaisseaux russes. »

« Mon fils, je vous renvoie votre décret sur l'institut. Vous ne trouverez pas à Milan le nombre de savants que vous demandez; il résulterait de tout cela plus de mal que de bien, et on serait obligé de nommer des hommes sans talents; ou on nommerait ce qu'il y a de mieux dans le royaume, et alors ils ne resteraient plus à Milan. Voici comment je conçois Nap à Eug. Bayonne, 18 mai 1808.

l'organisation de l'institut. Il faut déclarer : 1° que l'institut du royaume se constitue des académies de Pavie, Bologne, Venise et Padoue; 2° que chaque académie sera organisée de la manière suivante (à peu près comme vous organisez l'institut); 3° que les membres de l'Académie ne prendront pas le titre de membres de l'institut d'Italie, mais celui de membre de l'académie de..... en répartissant le nombre total entre ces cinq villes, en proportion de leur importance; et qu'ils toucheront la somme de..... du Trésor; qu'une réunion des classes aura lieu à Milan, où on décidera ce qui sera digne d'être imprimé dans les mémoires de l'institut; qu'une place venant à vaquer dans l'institut d'Italie, l'académie dans le sein de laquelle doit résider le membre nommera, à la pluralité absolue, six candidats; cette liste sera envoyée aux quatre autres académies, et il faudra réunir les suffrages de trois académies pour se trouver nommé; si, sur ces six membres présentés, aucun ne réunissait le suffrage des trois académies, l'académie présenterait d'autres sujets, et dans le cas que cette troisième présentation n'eût pas plus de succès, la place resterait vacante pendant un an. Peuvent être nommés des individus de tout le royaume, pourvu qu'ils prennent l'engagement de résider dans les académies où ils seraient nommés. Appelez quatre membres de l'institut, et discutez avec eux ces idées. C'est le seul moyen de créer un institut en Italie. En France, tout est à Paris; en Italie, tout n'est pas à Milan; Bologne, Pavie, Padoue, peut-être Venise, ont leurs lumières à eux. »

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre de mars, relative aux réponses du ministre de l'intérieur, aux reproches que je lui ai faits de n'avoir point suivi son budget. Les raisons qu'il donne sont pitoyables. Il serait bien nécessaire d'avoir enfin un bon ministre de l'intérieur. Les directions sont sous ses ordres, ne font aucune dépense que sur ses ordonnances. Témoignez mon mécontentement à Paradisi, de ce qu'il demande des fonds que je ne lui avais pas accordés, de ce qu'il a fait dépenser de l'argent pour le Rèno. C'est se faire un jeu de mon temps et de mes occupations. » Nap. à Eug. Bayonne, 18 mai 1808.

« Mon fils, en réfléchissant aux travaux à faire cette anné à Palmanova, je me suis arrêté à l'idée suivante : on achèvera de revêtir la contrescarpe des lunettes, comme cela est convenu, mais on n'entreprendra les escarpes que de deux lunettes, et les 250,000 francs qui étaient destinés pour l'escarpe de la 3e lunette seront employés à construire 14 réduits en maçonnerie, ou bien 14 traverses casematées à l'extrémité du chemin couvert, en flanquant les chemins couverts de lunettes. Je remets 14 au lieu de 18, parce qu'on pourra ne pas faire cette année les 4 qui flanquaient le chemin couvert des lunettes dont on entreprendra le revêtement. Par ce moyen, à la fin de l'année, la place aura acquis un nouveau degré de force. Écrivez là-dessus au général Chasseloup, et faites-lui connaître que j'attache de l'importance à ces travaux, qui mettent parfaitement un ouvrage en terre à l'abri d'un coup de main. » Nap. à Eug. Bayonne, 18 mai 1808.

Nap. à Eug. Bayonne 20 mai 1808.

« Mon fils, je ne vois pas dans votre état de situation du 1er mai les conscrits que chaque corps doit recevoir sur 1809. Vous ne me parlez point encore de la nouvelle organisation. Vous avez déjà dû recevoir une grande quantité de conscrits, mais ils auront été dirigés sur leurs nouveaux dépôts. Par la nouvelle organisation, les 9e, 13e, 35e, 42e, 53e et 84e doivent avoir leurs dépôts à Milan; le 92e à Côme, le 1er léger à Novare. Il serait donc possible que les conscrits eussent été dirigés sur les nouveaux dépôts; mais, comme ces régiments sont dans votre commandement, vous arrangerez cela pour le mieux. Je désirerais que les effets d'habillement voyageassent le moins possible, et que les hommes des nouveaux dépôts fussent envoyés dans les anciens dépôts, où il y aurait des effets d'habillement; mais il serait bon de faire venir aussi les effets d'habillement aux nouveaux dépôts. Le 1er régiment de ligne a son dépôt à Marseille, le 6e à Turin, le 10e à Plaisance, le 20e à Verceil, le 29e à Astie, le 52e à Gênes, le 102e à Savone, le 14e léger à Turin, le 22e léger à Gênes, et le 23e de ligne à Mandoni. Ces 12 régiments ont 3 bataillons à l'armée de Naples; le 4e bataillon reste pour former la division de Rome, et, dans l'emplacement actuel des dépôts, les 4 compagnies de dépôt de ces régiments se rendront dans les nouveaux emplacements. Je suppose que l'organisation commence à être établie en Italie; alors il faudrait avoir soin de correspondre avec le prince Borghèse, pour que les conscrits, au fur et à mesure de leur arrivée à leurs dépôts, se dirigeassent sur les

anciens, pour être habillés et joindre les 4es bataillons. Les dépôts de l'armée de Dalmatie se rendent à Grenoble, à Genève et à Chambéry. Il ne reste à Trévise que les 4es bataillons. L'armée d'Italie se compose donc, aujourd'hui, de 40 bataillons des 10 régiments d'infanterie de l'armée d'Italie et des 10 dépôts, ou 40 compagnies des mêmes régiments, qui restent en Italie; des 8 4es bataillons des 8 régiments de l'armée de Dalmatie, et de 12 4es bataillons de l'armée de Naples, y compris Corfou. L'armée d'Italie se compose donc de 60 bataillons, qui, par l'appel de cette année, doivent se trouver au complet de 840 hommes, c'est-à-dire que l'armée d'Italie se compose d'un effectif de 50,000 hommes d'infanterie, sans comprendre les armées de Dalmatie et de Naples. Je vous ai déjà fait connaître que les 40 bataillons des 10 régiments de l'armée d'Italie doivent former 3 divisions, chacune de 12 bataillons; que les 4 bataillons du 112e, avec les 8 bataillons de l'armée de Dalmatie, formeront une 4e division de 12 bataillons, et que les 12 divisions de l'armée de Naples formeraient une 5e division, chacune d'un effectif de 10,000 hommes. Il est convenu qu'une division va camper à Udine, une à Osopo, et la 3e à Montechiaro; bien entendu qu'on laissera le 112e à Florence, et le 13e qui en serait retiré en cas de guerre. Et, enfin, les généraux Miollis et Lemarois doivent avoir, pour garder l'État romain, les 12 4es bataillons de l'armée de Naples. Vous pouvez laisser une partie des compagnies de ces 12 bataillons à Bologne et dans les lieux où elles sont aujourd'hui, et

les former successivement et à mesure que les conscrits arriveront. Il serait facile encore de former une 6e division des 4es bataillons du Piémont et de 2 régiments qu'on retirerait de Naples. »

Nap. à Eug. Bayonne, 21 mai 1808.

« Mon fils, j'ai dicté à Bertrand des notes qu'il vous enverra, pour que vous les communiquiez à Chasseloup. Il faut s'occuper de la guerre d'Italie. En supposant que l'ennemi soit momentanément supérieur à vous, abandonner Palmanova avec 3 ou 4,000 hommes de garnison, et pouvoir tenir derrière la Piave : par ce mouvement, l'armée se rapprocherait de ses effets et des secours, et l'ennemi s'affaiblirait d'autant. Les hommes laissés à Palmanova et à Osopo vous affaibliraient d'autant, mais l'ennemi serait obligé de laisser 6,000 hommes pour les masquer, et s'affaiblirait davantage encore. Tout ce que pourrait prendre l'ennemi ne serait pas considérable; ce pays, jusqu'à la Piave, n'a rien de bien important. Mais s'il n'y avait pas moyen de se défendre derrière la Piave, et qu'on fût obligé de passer l'Adige, on serait, au moment même, obligé de jeter une garnison dans Venise, c'est-à-dire de s'affaiblir d'un corps de plus de 10,000 hommes. Lorsque, ensuite, on voudrait repasser l'Adige pour dégager Venise, l'ennemi pourrait se battre avec l'armée d'observation et employer les trois quarts des troupes qu'il aurait devant Venise; par là, l'armée française se serait affaiblie de 10,000 hommes, et l'ennemi seulement de 2 ou 3,000 au moment de la bataille. Il faut donc, si cela est possible, fortifier la Piave, afin

de garder Venise, et d'avoir le temps de recevoir des renforts. Je désire que vous alliez vous-même à Bassano, avec des ingénieurs géographes et des officiers du génie; que là vous montiez à cheval, que vous suiviez les gorges de la Brenta, en passant par....., etc., Feltre, et de Feltre, descendant également à cheval sur Ascoli; là, vous vous assurerez bien, par un aide de camp, de la nature du chemin de Feltre à Conégliano, vous-même, d'Ascoli allez visiter le cours de la Piave en suivant toutes les sinuosités jusqu'à la mer. Pour que la Piave puisse être une barrière, il faudrait y établir trois petites places: l'une sur le grand chemin, au point le plus près de Conégliano, la seconde au débouché des montagnes, et la troisième ne laissant que des marais entre elle et la mer. Trois places situées sur la rive gauche, avec trois ponts, offriraient à l'armée des avantages pour manœuvrer par son centre, sa droite et sa gauche. L'ennemi, ou chercherait à passer entre Ascoli et la place, près de Conégliano, et à jeter là un pont, mais il me semble, si j'ai bonne mémoire, qu'il y a là une montagne qui domine et rendrait ce projet impraticable; ou il se porterait pour jeter un pont entre la place, près de Conégliano et Ascoli, pour lui tomber dessus; ou l'ennemi ferait un fort détachement par Feltre, et l'armée déboucherait par Conégliano, et tomberait sur ses derrières. Ainsi, pour peu que la localité s'y prête, ce qui doit être l'objet d'un examen des ingénieurs et de vous-même; que la rive, offre un obstacle, je crois que plus bas qu'Ascoli, on ne peut plus passer à gué;

ou que si l'on peut passer à gué, il n'y a qu'un certain nombre de gués que l'on peut gâter. Que la rive droite domine la rive gauche; enfin, après l'examen qui aura été fait, on verra si l'on peut s'arrêter à l'idée de prendre cette barrière et de la fortifier. Quant aux fortifications, je ne voudrais que des pentagones en terre, de l'eau dans les fossés et quelques réduits maçonnés. Il y a longtemps que j'ai ordonné que cette partie de la carte de Feltre à la mer, fût levée avec les hauteurs, pour bien connaître le cours de la Piave. Cette ligne étant près de Venise, Trévise en est le point d'appui, Venise en est le point de retraite. Ainsi les mouvements pour Feltre ne peuvent jamais alarmer sérieusement pour les derrières de l'armée. Cette ligne évacuée, il faut prendre celle de l'Adige; elle serait meilleure, sans contredit, sans l'inconvénient d'abandonner Venise. La ligne de l'Adige est toute organisée. Il ne faudrait qu'une place à Ronco ou à Arcole, avec un troisième pont sur l'Adige. Cette deuxième ligne forcée, il reste celle du Mincio, avec un ouvrage à Valeggio et un en avant de Goïto, de manière à avoir Peschiéra et ces deux points pour manœuvrer. Cette ligne a l'avantage d'être assez courte, et de maintenir encore le blocus de Mantoue. »

Nap. à Eug. Bayonne, 21 mai 1808.

« Mon fils, j'ai reçu un état de ce qui est dû aux corps de l'armée d'Italie au 1er janvier 1808, montant à 5,700,000 francs. Mais il n'est pas dit pourquoi cela est dû et sur quel document cela est fondé. On n'a pas même distingué le ministère de la guerre

de l'administration de la guerre; de sorte que cet état ne peut servir à grand'chose. Je l'ai, toutefois, envoyé au ministre de la guerre. Mais il ne faut pas s'arrêter aux demandes des corps, qui sont toujours très-exagérées. Voilà l'été arrivé, il faut que les bâtiments restent dans les ports, et qu'ils ne fassent point de croisières inutiles, vu qu'ils se feraient prendre sans raison par les forces supérieures des Anglais. Il est inutile, également, de rien expédier sur Corfou : dans cette saison, tout serait pris. Cette île, d'ailleurs, est approvisionnée de manière à n'avoir rien à craindre. Il faut tout garder, pour envoyer en septembre. On peut seulement expédier quelques bâtiments des côtes de Naples, qui sont plus près. Faites arrêter le commandant de la goëlette italienne la *Psyché*, dont il est question dans le rapport ci-joint, et faites-lui faire son procès pour avoir lâchement rendu son bâtiment. »

Eug. à Nap. Milan, 22 mai 1808

« Sire, j'ai reçu ce matin les différentes lettres dont Votre Majesté m'a honoré, à la date du 16 mai. Je m'empresse d'y répondre.

« 1° Toutes les lois et décrets qui régissent l'administration, la justice, le culte et les finances, dans votre royaume d'Italie, sont successivement publiés dans les trois nouveaux départements. J'ai ordonné, dans un temps limité, la déclaration des créances qu'on pourrait avoir sur l'État; je ferai alors connaître à Votre Majesté à combien se montent les dettes, et je proposerai d'en porter une partie sur le mont Napoléon. Au reste, je suivrai dans toutes les

parties de l'administration, pour ces trois départements, la marche qui a été suivie pour les pays vénitiens, et dont Votre Majesté a été satisfaite.

« 2° Le ministre de l'intérieur me remettra tous les mois un rapport sur tous les travaux de canaux ou de chemins que Votre Majesté a ordonnés, et je m'empresserai de lui en soumettre le résumé.

« 3° J'ai témoigné au ministre de la guerre le mécontentement de Votre Majesté sur le peu d'exactitude de ses états de situation. Je les lui ai demandés, à l'avenir, en volumes et rédigés comme Votre Majesté daigne me le détailler.

« 4° Je crois avoir prévenu les intentions de Votre Majesté en ordonnant que les évêques des trois nouveaux départements se rendissent à Milan dans le courant de juin, pour y prêter le serment qu'ils doivent à Votre Majesté.

« 5° Le régiment romain, comme Votre Majesté pourra le voir dans la situation, a pris le numéro du 7e régiment de ligne; il va prendre les couleurs italiennes, il a même déjà l'habit blanc.

« Je remercie Votre Majesté pour les nouvelles d'Espagne qu'elle a bien voulu me mander; j'ai de suite donné les ordres nécessaires, sur la route d'Ancône à Parme, pour le passage du roi de Naples. »

Eug. à Nap. Milan, 27 mai 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre du général Miollis, à la date du 22 courant. Cette lettre fait suite à celle que j'ai eu l'honneur d'écrire hier à Votre Majesté : elle est

beaucoup plus tranquillisante. Votre Majesté y verra que le seul point d'embarras roule sur le déficit de la recette à la dépense; mais, si Votre Majesté n'y voyait pas d'inconvénient, on pourrait y remédier par une augmentation d'impôts sur les denrées de consommation, telles que le sel, les œufs, etc. Cette mesure, j'ose le croire, ne causerait aucune alarme et servirait suffisamment à combler le déficit. J'attendrai les ordres de Votre Majesté.

« J'ai aussi l'honneur de joindre à la présente la dernière notification du pape au sujet de la réunion des Marches d'Ancône au royaume d'Italie, ainsi que je l'ai annoncé hier à Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 27 mai 1808.

« Sire, j'ai reçu les lettres de Votre Majesté, des 20 et 21 mai : je n'avais pas encore fait part à Votre Majesté de l'organisation des régiments de l'armée. Elle ne m'est parvenue que le 23, et, avant que les instructions détaillées ne parviennent aux corps, il faut quelques jours; de manière que Votre Majesté ne verra réellement sa nouvelle organisation que dans la situation du 15 prochain.

« J'ai reçu les ordres de Votre Majesté sur la ligne de la Piave; je vais, sous cinq ou six jours, me mettre en route pour la visiter d'un bout à l'autre, et j'aurai de suite l'honneur d'en faire un rapport à Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Bayonne, 28 mai 1808.

« Mon fils, je vous ai prié de m'envoyer sur un huilé les limites précises des États du pape réunis au royaume d'Italie, avec les points où passe la ligne

de démarcation. Joignez-y les limites du Pérugin actuel et de la Toscane. »

Nap. à Eug. Bayonne. 29 mai 1807.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 22. J'apprends avec plaisir le bon esprit qui règne dans les trois nouveaux départements. Je ne vois pas que les vaisseaux avancent à Venise. Je ne sais pas, non plus, si l'on a avancé le travail nautique, si l'on travaille à dévaser le port d'Ancône. Cela m'importe cependant beaucoup. Je vous ai demandé l'état des bâtiments russes, soit de ceux qui sont à Venise, soit de ceux qui sont à Trieste, et un mémoire qui me fasse connaître dans quel état ils sont, combien ils ont d'hommes à bord, et sans écrire, pour cela, au contre-amiral russe, qui est à Trieste; écrivez à mon consul. Le commandant de la marine, à Venise, doit connaître ceux qui sont à Venise. »

Nap. à Eug. Bayonne. 31 mai 1808.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint différents projets de fortification et de tactique générale pour la campagne d'Italie. Il faut que vous en confériez avec le général Chasseloup et les officiers dans le cas de vous entendre, comme je vous l'ai déjà mandé. Faites faire une reconnaissance soignée de la Piave, du Mincio et de l'Adige. J'attends le plan de défense de Venise. Une place au centre est nécessaire; je voudrais une place en terre, ayant un réduit en maçonnerie. Je joins des idées sur les fortifications que je veux faire à Ancône. Si je laisse faire le génie, il ne demandera pas moins de 2 ou 3 millions pour chaque hauteur d'Ancône. Il y en a trois ou quatre, et, selon mes

idées, avec 3 ou 400,000 francs, on peut la mettre à l'abri d'un coup de main, avec un peu de monde, et les défendre aussi bien que si la place eût été construite dans toutes les règles et avait coûté fort cher. »

LIVRE XI

DE JUIN 1808 A JANVIER 1809

§ 1. Le prince Eugène se rend dans les trois nouveaux départements. — Sa visite à Ancône (fin de juillet de 1808). — Travaux du port d'Ancône. — Mesures prises par le vice-roi pour l'amélioration des nouveaux pays réunis au royaume. — Sa proclamation aux habitants (18 août). — Convocation des colléges électoraux et promulgation du 7e statut constitutionnel. — Organisation complète de l'armée d'Italie mise sur le pied de guerre, dans l'éventualité d'une lutte prochaine avec l'Autriche. — Force et composition des troupes italiennes proprement dites. — Finances du royaume.

§ 2. Irritation des esprits à Rome. — Difficultés qu'éprouve le général Miollis. — Résumé de ses lettres au prince vice-roi. — Dispositions prises par cet officier général pour remplir sa mission difficile. — Affaires de Toscane. — État des esprits dans le département de la Méditerranée dont les troupes sont placées sous le commandement du vice-roi. — La conduite de l'Autriche appelle l'attention sérieuse du prince Eugène. — Le vice-roi se rend en Frioul. — Il reprend ses travaux. — Accouchement de la vice-reine (25 décembre 1808). — Lettre de Napoléon à la princesse Auguste.

I

Le prince Eugène, peu de temps après la réunion des trois nouveaux départements au royaume d'Italie, pensa que sa présence y serait utile. Il demanda

et obtint facilement de Napoléon l'autorisation de visiter cette province nouvelle des États qu'il administrait au nom de l'Empereur et Roi.

Cette grande mesure de la réunion des Marches s'était effectuée le 11 mai 1808, sans donner lieu à aucune marque de désapprobation. Elle était prévue, nous dirons plus, attendue depuis longtemps. Les habitants de ces provinces, fatigués de l'incertitude dans laquelle ils vivaient, sentant d'ailleurs vivement la faiblesse d'un gouvernement déconsidéré, acceptèrent, presque avec reconnaissance, d'être rangés sous l'autorité d'un souverain qui ouvrait devant eux toutes les carrières aux talents, à l'industrie et au mérite réel. Les Anglais n'étaient pas aimés le long du littoral; les entraves qu'éprouvait le commerce leur étaient attribuées, en sorte qu'à Ancône surtout, on attendait avec une sorte d'impatience que la main puissante de Napoléon se fût appesantie sur ces belles et florissantes contrées.

Au mois de juillet, le prince vice-roi se rendit dans cette ville d'Ancône. Il lui tardait de pouvoir répondre *de visu* aux questions réitérées de l'Empereur sur les travaux du port, travaux qui n'avançaient pas au gré des désirs du grand organisateur.

Dès le mois de mars, le vice-roi avait demandé au ministre de la guerre et de la marine du royaume, le général Caffarelli, un rapport sur la situation des travaux de ce port si intéressant pour l'avenir; et le ministre avait répondu en disant qu'il était forcé d'avouer que les seuls travaux entrepris se bornaient à peu de chose.

Lorsque le décret relatif au port d'Ancône avait été connu, l'ingénieur chargé du travail était arrivé à Milan. Le ministre, après avoir remis entre ses mains les mémoires et les dessins d'après lesquels il devait se guider, lui avait prescrit de se rendre à Venise, pour prendre connaissance des machines destinées au dévasement. Cet ingénieur dut ensuite aller à Ancône pour visiter le port et aviser aux moyens de faire construire les pontons nécessaires; mais la ville n'avait pas les ressources en hommes et en matériaux, en sorte qu'il avait été indispensable de faire travailler à Venise les fers et les bois, puis de les transporter à Ancône pour être assemblés.

Tous ces préliminaires avaient retardé les travaux d'ensemble, depuis le mois de janvier; et vers le milieu de juin on n'avait pas encore commencé à nettoyer le port. La moitié des matériaux seulement avait été expédiée de Venise pour la construction des machines au moyen desquelles il devait être curé. Ces retards étaient contraires à la pensée et à la volonté bien arrêtée de l'Empereur. Le prince Eugène, à son arrivée dans la ville, imprima une énergie toute nouvelle à ces travaux. Il s'appliqua ensuite à faire comprendre aux peuples nouvellement rangés sous les lois du royaume d'Italie les avantages qu'ils devaient retirer de cette réunion. Il combattit de tout son pouvoir le mécontentement qui résultait de deux mesures appliquées aux nouveaux départements comme au reste du royaume, mesures qui fournissaient un prétexte plausible aux agents de discorde pour exciter le mécontentement. La première était

la conscription, inconnue jusqu'alors dans un État soumis au régime théocratique; la seconde, les impositions régulières, qui présentaient sans doute une charge supérieure à l'impôt *direct* perçu par le gouvernement pontifical, mais qui étaient bien loin d'approcher du total des impôts perçus *réellement* et qui, sous toute espèce de dénomination, venaient enrichir les caisses des corporations ecclésiastiques.

Le prince Eugène, dans le but louable d'améliorations sagement entendues pour le pays, ordonna la construction de nouvelles routes : celle de Sinégaglia à Ancône, celle de Pesaro à Urbin. Il confirma la franchise des ports d'Ancône et de Sinégaglia, maintint la foire de cette dernière ville et décida l'établissement de lycées à Fermo, Macerata et Urbin.

Ces preuves évidentes du désir que l'on avait d'être utile aux nouveaux départements, si elles ne conjurèrent pas entièrement les intrigues du clergé romain, en arrêtèrent beaucoup les effets.

De retour de son voyage dans les provinces, le vice-roi adressa à Monza, le 18 août, la proclamation suivante à leurs habitants:

« Habitants du Metauro, du Musone et du Tronto,

« J'ai été si satisfait de votre conduite et des sentiments que vous m'avez exprimés pendant les courts instants que j'ai passés près de vous, que j'éprouve un véritable plaisir à vous le dire.

« Avant d'appartenir à votre nouveau souverain, vous aviez pour lui ce respect, cette admiration que son caractère et sa grande âme commandent également à ses amis et à ses ennemis.

« Aujourd'hui, fiers d'être comptés au nombre de ses enfants, vous n'avez laissé échapper aucun moyen de me convaincre que vous l'aimiez comme un père.

« Vous m'avez dit que vous placiez dans son génie et dans sa bonté l'espoir de voir bientôt votre religion plus respectée, plus affermie que jamais; votre agriculture refleurir, votre commerce s'agrandir, vos travaux encouragés, vos talents employés et honorés, vos services récompensés.

« J'ai reporté vos espérances aux pieds du trône de mon auguste père, et il m'ordonne de vous dire qu'elles seront toutes remplies.

« Cependant, depuis que je suis éloigné de vos contrées, j'apprends que, par les écrits et les discours les plus mensongers, des ennemis de mon auguste père et de vous, font tous les jours de nouveaux efforts pour surprendre la confiance des habitants de vos campagnes, pour égarer leur raison, pour compromettre enfin votre repos et votre bonheur.

« Habitants des nouveaux départements, prenez-y garde. Votre gouvernement est juste; sous un gouvernement juste, le châtiment suit toujours de près le crime.

« Quels sont donc les moyens que les ennemis de votre tranquillité ne rougissent pas d'employer pour écarter de leurs premiers devoirs les habitants de vos campagnes?

« Ils leur disent que la religion ne sera pas maintenue, qu'ils ne doivent pas obéir aux lois de la conscription, que les impôts sont aujourd'hui plus onéreux qu'ils ne l'étaient sous votre dernier souverain:

ils vont même jusqu'à profiter de la multiplicité des lois et décrets qu'on publie actuellement dans vos pays, et que les bons agriculteurs ne connaissent pas encore, pour leur persuader que toutes ces lois et décrets sont pour eux de nouvelles charges.

« Les insensés!

« *Notre religion ne sera pas maintenue!*

« Et vous avez pour souverain celui qui a rouvert tous les temples, relevé tous les autels, comblé d'honneurs et de biens tous les ministres de l'Évangile; celui qui n'a pas une seule fois imposé la paix à ses ennemis sans stipuler dans ses traités l'affermissemet et quelquefois le rétablissement de la religion; celui enfin qui voit, aujourd'hui, réunie sous ses lois, ou dans son alliance, l'immense majorité de la chrétienté européenne!

« *Vous ne devez pas obéir à la loi de la conscription!*

« Comme si cette loi n'était pas l'unique moyen qui vous est offert pour redevenir une nation, de faire respecter dans le présent et dans l'avenir la puissance de l'Italie, de conserver les institutions que votre souverain vous a données; comme si la loi de la conscription avait été faite pour vous seuls! comme si elle n'était pas aujourd'hui la première loi de tous les pays de l'Europe; comme si, enfin, au moment où elle est exécutée chez toutes les nations, au nord et au midi, trois départements italiens pouvaient, sans honte et sans péril, essayer de s'y soustraire!

« *Les impôts sont aujourd'hui plus onéreux!*

« Combien votre réponse à cette assertion est

facile! Vous n'avez qu'un mot à dire, et ce mot est vrai : les impôts sont aujourd'hui pour vous moins nombreux, moins vexatoires, moins pesants, en un mot, qu'ils ne l'étaient il y a un an.

« *Toutes les lois et décrets qu'on publie en ce moment dans vos départements sont autant de nouvelles charges!*

« Habitants des campagnes! que ne pouvez-vous les lire vous-mêmes, ces lois et décrets; vous auriez bientôt reconnu qu'il n'en est point qui ne soient pour vous de nouveaux bienfaits.

« Sans doute, les lois et décrets qu'on publie aujourd'hui sont nombreux; mais vous êtes enfin Italiens, et ne sentez-vous pas que les agents du gouvernement seraient coupables, même envers vous, s'ils ne se hâtaient de vous faire connaître et de vous appliquer toutes les lois, tous les règlements administratifs qui régissent la grande famille du royaume d'Italie?

« Reportez vos yeux en arrière, rappelez-vous ce qu'étaient autrefois toutes les cités qui composent aujourd'hui l'État dont vous faites partie; demandez-vous ensuite si elles n'étaient pas loin de la splendeur et de la prospérité dont elles jouissent. Comment donc pourrait-on vous persuader que vous ne serez bientôt heureux par les mêmes lois et les mêmes institutions qui ont assuré le bonheur et l'éclat de toutes les autres parties du royaume.

« Habitants des nouveaux départements, vous le voyez, il n'est pas une parole de vos ennemis qui ne soit à la fois un mensonge et un piége.

« Repoussez donc de vous avec une égale fermeté tous les mensonges et tous les piéges dont on vous environne.

« Rappelez-vous qu'il n'y a de garantie pour le bonheur des peuples que dans leur obéissance à toutes les lois.

« Rappelez-vous que ceux-là seuls sont les ennemis de la religion qui osent vous exciter à l'inexécution des lois publiées par votre souverain, par le souverain si justement proclamé par l'Europe entière, le restaurateur de la religion.

« Toutes les fois donc qu'une loi nouvellement publiée parmi vous ne sera pas facilement comprise par vous, et qu'on essayera de vous égarer sur son véritable sens; fermez l'oreille à toutes les explications infidèles; adressez-vous avec confiance à vos magistrats, demandez-leur ce qu'il vous importera de savoir. Ils vous répondront avec loyauté, ils éclaireront votre inexpérience, ils rempliront ainsi le premier et le plus sacré de leurs devoirs.

« Habitants des nouveaux départements, vous êtes chers à mon cœur! je vous le prouve en vous parlant comme je le fais aujourd'hui : gardez donc le souvenir de mes exhortations et de mes conseils.

« J'ai dit tout ce qui pouvait vous éclairer sur vos véritables intérêts. Ne me forcez pas à punir!

« Je n'ajoute plus qu'un mot :

« Mon auguste père m'a ordonné de faire exécuter ses lois et de vous rendre heureux.

« Dans le chemin de la soumission, de l'amour et de la fidélité pour notre souverain, si vous avez

besoin d'un guide, je mettrai toujours ma gloire à l'être. »

Cette proclamation fit un très-bon effet. En en adressant une copie à l'Empereur, le prince demanda pour le général Lemarois, dont la conduite avait (disait le vice-roi) contribué au bon esprit et à la paix des trois nouveaux départements, la décoration de grand officier de la Légion d'honneur.

A cette époque, l'administration du royaume d'Italie pouvait être considérée comme entièrement organisée. Quelques améliorations de détail, quelques mesures particulières, furent cependant encore prises avec sagesse par le vice-roi. Une bourse de commerce fut établie à Milan; on créa un conseil des mines au ministère de l'intérieur; le territoire maritime fut partagé en dix-sept syndicats; une maison d'éducation pour les jeunes filles, sur le modèle de celle de la Légion d'honneur, fut fondée dans la capitale du royaume.

Les colléges électoraux, convoqués, ouvrirent leur session le 1er septembre, et, le 14 octobre, on promulgua le septième statut constitutionnel, établissant les titres et les majorats comme en France.

Mais ce qui, par-dessus tout, fixa l'attention du prince Eugène, ce sur quoi Napoléon appela toute la sollicitude éclairée et active de son fils d'adoption, ce fut l'organisation complète de l'armée. L'Empereur, ainsi que nous l'avons dit, ne se faisait pas d'illusion sur les conséquences probables des affaires d'Espagne. Si lui-même était obligé de franchir les Pyrénées pour combattre les guérillas réunis aux

soldats de l'Angleterre, il était possible, probable même, que le cabinet de Vienne ne laisserait pas échapper une aussi belle occasion de faire quelque tentative sur l'Italie. Il lui fallait donc de la Piave, de l'Isonzo à Alexandrie, une armée forte, nombreuse, bien commandée, capable de tenir en échec les troupes de l'Autriche.

Dès le 19 juin, et tandis qu'on doit le croire uniquement occupé des graves affaires politiques de l'Espagne, Napoléon, de Bayonne même, envoie à son fils les premières bases d'une grande organisation pour son armée. Il veut que l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, toutes les armes enfin soient portées au complet de guerre. Il fait corps par corps, et d'après les situations envoyées de Milan, le dénombrement exact de ce qui est sous les drapeaux, de ce qui manque à chaque régiment, des moyens d'arriver à un effectif réel. Il suppute le matériel qui devra être attaché à chaque division, à chaque corps d'armée; les chevaux existants, ceux qu'il faudra se procurer, la façon de recruter les régiments, de se procurer les attelages; ce qu'il faut laisser dans les places, les travaux qu'on doit y faire. On formera avec les vieux soldats une armée active, avec les dépôts des bataillons de réserve prêts à recruter les corps devant l'ennemi; on laissera 5 à 6,000 conscrits dans les places fortes, avec de bons généraux, de bons commandants. Les officiers énergiques qui n'ont plus la santé nécessaire pour soutenir les fatigues d'une campagne active pourront recevoir des commandements sédentaires, instruire les jeunes gens, défen-

dre les positions. On croirait être à la veille d'une guerre impitoyable.

Grâce à cette prévoyance, une année ne s'était pas écoulée, que l'Autriche trouvait les provinces administrées par le prince Eugène prêtes à faire une belle résistance, puis à prendre une vigoureuse offensive.

L'Empereur termine ainsi cette longue et première lettre au vice-roi sur l'organisation de son armée sur le pied de guerre :

« Indépendamment de cela, les dépôts seront remplis de conscrits pour garder les places fortes et réparer les pertes de la campagne. Faites-moi un rapport sur cela; car il faut avoir, outre l'armée active, 5 ou 6,000 conscrits des dépôts pour occuper les places. Envoyez les régiments les moins instruits au camp de Montéchiaro, pour les faire travailler et les exercer. Toute la conscription de cette année est déjà arrivée; la 7e, la 27e et la 28e divisions militaires sont remplies de troupes qu'on habille et qu'on exerce. Je ne me presse pas de l'envoyer en Italie, pour laisser passer la mauvaise saison; mais, si les circonstances le rendaient nécessaire, je réunirais en août, à Chambéry et à Genève, de fortes colonnes pour les diriger sur l'Italie. Il n'y a pas d'inconvénient de demander, dans les 27e et 28e divisions militaires, qu'on vous envoie les dépôts des armées de Naples et de Dalmatie dont vous avez les corps; car il faut que tous les 4es bataillons des corps de ces deux armées soient complétés à 700 ou 800 hommes présents sous les armes. Pour arriver à ce ré-

sultat, il faut d'abord appliquer à mon armée italienne la nouvelle organisation des régiments à 5 bataillons ou 28 compagnies, et assigner à chacun des dépôts à poste fixe un chef-lieu de département d'où il ne sortira pas. »

Six jours plus tard, le 25 juin, nouvelle lettre de l'Empereur sur le même sujet, sujet intarissable pour son génie.

Dans celle-ci, il reprend corps par corps, bataillon par bataillon, escadron par escadron, l'effectif de chacune des fractions de ses troupes en Italie. Il compose les brigades, les divisions : « Ainsi, dit-il en terminant, en cas d'un événement sérieux, il n'y aurait qu'un ordre à donner pour les réunir sur l'Adige, et on ferait garder Rome par un détachement tiré de l'armée de Naples. Dans la position actuelle, l'armée d'Italie est toute morcelée; il faut réunir tous les corps, et les mettre en mesure d'entrer promptement en ligne..... ce qui, avec 72 pièces d'artillerie française, et 36 pièces italiennes, ferait une superbe armée qui serait placée de manière à se réunir en un clin d'œil dans le Frioul. Si vous y joignez les 20,000 hommes de l'armée de Dalmatie, une division de 6,000 hommes de réserve que l'armée de Naples pourrait fournir, et 6,000 hommes qui pourraient être tirés du Piémont et des provinces frontières de France pour garder les places fortes, on aurait la plus belle armée qu'on ait encore vue en Italie. Il faut presser vos mouvements en raison de ce que l'Autriche presserait les siens, non que je pense que, dans la situation actuelle de l'Europe, cette

maison voulût de gaieté de cœur cesser d'exister, mais parce qu'enfin il faut être en mesure et suivre toujours les mouvements de ses voisins. Rendez-moi compte de ce que vous aurez fait là-dessus. Les colonels correspondent avec leurs majors qui sont aux dépôts. Chargez Charpentier de faire passer leur correspondance au gouverneur général du Piémont, et aux généraux des 6e et 7e divisions militaires, pour plus de célérité, et activez l'arrivée des conscrits. Rendez-moi compte d'ailleurs, et je ferai donner les ordres positifs. Comme la saison n'est pas favorable pour entrer en Italie, on pourrait réunir les dépôts qui sont dans les 6e et 7e divisions militaires à Chambéry et à Genève, en en formant des régiments de marche prêts à marcher, et aussitôt que les chaleurs auront diminué. Aussitôt que les divisions seront formées, passez huit jours avec chacune d'elles pour les faire manœuvrer. Faites distribuer vingt à trente cartouches à chaque soldat pour faire l'exercice devant vous, et trois ou quatre cartouches à balles pour tirer à la cible. Vous ferez également brûler quelques cartouches aux chasseurs et hussards, en leur faisant tirer quelques coups de pistolet et de carabine à cheval.

« *P. S.* Donnez ordre que le dépôt à pied et à cheval de la légion hanovrienne se dirige sur Reggio. »

Enfin, le 21 octobre, Napoléon, revenu à Saint-Cloud, a fixé complétement, d'après les rapports et les propositions du vice-roi, la force et la composition de l'armée en Italie; elle sera composée, pour

la campagne qu'il prévoit au printemps prochain contre l'Autriche, de la manière suivante :

1re division, 12 bataillons des 35e, 53e, 106e de ligne; 2e division, 12 bataillons des 9e, 84e, 92e; 3e division, 12 bataillons, dont 8 des 13e et 1er, 3 du 112e, et 1 du 4e; 4e division, 12 bataillons des 29e, 52e, 102e; 5e division, 9 4es bataillons de l'armée de Dalmatie, le 4e du 42e (10 bataillons); 6e division, 2 bataillons de chacun des 22e et 23e léger, 1 des 14e léger, 6e, 62e, 101e, 7e de ligne; 7e division, 4 bataillons des 3e et 2e léger, 3 du 27e, et 2 du 16e; 8e division, 12 bataillons des 56e, 93e, 67e de ligne : total, 92 bataillons ou 72,000 baïonnettes; plus une division italienne de 16 bataillons. Total général de l'infanterie, 84,000 combattants. Pour la cavalerie, 14 régiments à 1,200 chevaux; 2,000 canonniers italiens, et 6,000 français.

L'Empereur arrivait ainsi, avec les 20,000 hommes de Marmont en Dalmatie, à une armée de 124,000 combattants.

« Ces 124,000 hommes, dit-il, doivent exister au 1er avril 1809; l'artillerie doit avoir 120 pièces de canon attelées; le génie 1 bataillon de sapeurs et 4 compagnies de pontonniers, 2 bataillons du train d'équipages militaires, faisant 300 voitures. Vous ferez passer des revues et dresser des états pour s'assurer si, avec les conscrits qui seront donnés aux corps des levées de 1806, 1807, 1808 et 1809, et rien de 1810, tous les corps pourront être au complet. La division composée des 102e, 52e et 29e se réunira à Ancône, dans la Romagne et à Bologne.

Il ne sera dorénavant fait aucun déplacement des troupes. Tout se préparera dans le silence; les dépôts enverront de France, du Piémont et d'Italie, aux 4es bataillons, tout ce qu'ils ont de disponible. On les fera exercer tout l'hiver. Vous ferez passer une revue par le général Charpentier, au 1er janvier, pour me faire connaître la situation de l'armée, de l'habillement, de l'instruction. Pareille revue sera passée au 1er mars. On placera les corps du Frioul dans les villes jusqu'à l'Adige pour qu'ils soient bien, et chaque régiment ensemble, en tenant les quatre bataillons réunis[1]. »

L'armée italienne proprement dite, c'est-à-dire celle qui se recrutait d'Italiens, et que le prince Eugène était parvenu à former, commençait à présenter un état respectable, tant par sa force numérique que par son organisation et son instruction solide.

Lors de la fondation du royaume, celle que le vice-président Melzi donna à l'Empereur et Roi n'était que de 12 à 15,000 hommes. En 1805, la conscription avait offert 6,000 soldats; en 1806 et 1807, près de 9,000; en 1808, environ 12,000, c'est-à-dire un *cinq centième* de la population totale, proportion assez faible si on considère les levées qu'exige une armée active chez toutes les puissances militaires. En 1808, il y avait près de 50,000 hom-

[1] Ces lettres de l'Empereur sur les mesures à prendre pour l'organisation de l'armée d'Italie sont longues et tellement pleines de détails et de chiffres, que nous avons pensé devoir les résumer plutôt que de les donner *in extenso*.

mes sous les armes dans les différentes circonscriptions.

Les régiments italiens, comme les français, étaient à 4 bataillons de guerre, et 1 de dépôt; les régiments de cavalerie à 4 escadrons. Vers la fin de 1808, cette armée pouvait entrer en campagne avec 40,000 soldats. Sa composition était la suivante :

Garde royale : 2 bataillons de grenadiers (1,600 hommes); 2 de chasseurs (1,600); 3 de vélites (2,400); 2 escadrons de dragons (300); 4 compagnies de gardes d'honneur (600); artillerie et train (150). Total, 6,650.

Infanterie : 7 régiments de ligne, 28 bataillons (22,400 hommes); 3 d'infanterie légère, 12 bataillons (9,600); 1 bataillon de chasseurs d'Istrie (800). Total, 32,800 hommes.

Cavalerie : 2 régiments de dragons, 8 escadrons (1,200 chevaux); 3 de chasseurs, 12 escadrons (1,800). Total, 3,000 chevaux.

Artillerie et génie : 26 bataillons d'artillerie à pied (2,400 hommes); 6 escadrons d'artillerie à cheval (600); 1 bataillon du train (600); 2 bataillons de sapeurs et mineurs (1,500). Total, 5,100 hommes.

Total général, 47,550 hommes.

Pour faire face à toutes les dépenses que nécessitaient non-seulement ce développement de forces militaires, mais aussi les diverses administrations, ainsi qu'à celles nécessitées par la présence des troupes françaises dans le pays, le royaume avait un revenu

de 114 millions, dont il fallait d'abord retirer 30 millions de subsides payés à la France pour les corps que cette puissance entretenait de ce côté des Alpes; restait 84 millions. Cette somme, grâce à l'administration probe et vigilante du prince Eugène, non-seulement suffisait pour les 25 départements du royaume, l'ordre judiciaire, les différents ministères, mais on trouvait encore moyen d'économiser 10 à 12 millions chaque année. Il est vrai que le vice-roi ne tolérait ni les traitements exorbitants, ni les sinécures, ni les bénéfices scandaleux, ni les marchés frauduleux.

II

L'irritation du gouvernement pontifical contre la France était loin de se calmer; plus on allait, et plus le saint-père s'entêtait à ne vouloir donner à l'Empereur ni satisfaction ni espoir d'accommodement. Le général Miollis, esprit sage, réservé, officier général de mérite plein de probité, se trouvait à Rome dans une situation des plus difficiles. Il devait à la fois, d'après ses instructions, se montrer tolérant et ferme, ne pas céder aux exigences du pape et conserver à son égard les formes du respect le plus absolu. Aux emportements du cabinet de Rome, il devait opposer une froide politesse et marcher imperturbablement vers son but; s'emparer, par le fait, du pouvoir temporel, de l'argent pour payer ses troupes, prendre

le commandement des régiments romains, leur faire prêter serment de fidélité à l'empereur Napoléon, ne laisser au saint-père ni garde-noble, ni apparence de souveraineté temporelle; enfin, marcher d'un pas ferme, et sans hésitation, sur un sentier étroit, bordé à droite et à gauche de précipices.

Le général gouverneur de Rome écrivait fréquemment au prince Eugène, qui donnait immédiatement connaissance de ses lettres, de ses rapports, de ses observations, à l'Empereur.

Un jour, le général Miollis avertit le vice-roi que, toute augmentation d'impôt ayant été interdite, d'après les ordres formels de Napoléon, la caisse publique se trouve en arrière de plus d'un tiers de ses dépenses, ce qui jette tous les services dans un embarras qu'accroissent encore les difficultés des recouvrements et l'incertitude sur le sort réservé au souverain pontife. Il annonce que le grand trésorier a suspendu les payements des *monti* (de la dette), ce qui est d'un mauvais effet, d'autant que les nombreux rentiers sur lesquels pèse cet état de chose attribuent naturellement le non-payement à la présence des troupes françaises à Rome. « Notre subside, dit-il en terminant, se trouve en retard de la moitié du mois passé, et en entier de celui-ci. Le moyen d'y réparer sont les ventes ou emprunts, celui des impôts ne pouvant avoir lieu. Ces ressources sont incertaines tant que la perspective de ce pays n'aura pas une base certaine. Tout le monde désire une décision qui fasse connaître sur quoi il y a à compter à l'égard de cette immuable opposition du pape, qui met le

principe religieux en entier avec celui du temporel. Tout continue à être tranquille. Je ne laisse fléchir personne sans le remettre vigoureusement à sa place. Quelques-uns de la garde noble, qui n'étaient point chez eux hier matin, ont été conduits au fort Saint-Ange aujourd'hui[1]. »

Une autre fois, le général prévient qu'il a fait afficher l'ordre concernant les cocardes, et fait prendre les couleurs italiennes aux troupes romaines le jour même où il a dissous la garde noble; qu'il a mis les Suisses et les gardes des finances sous la direction du commandant de la place, donné aux sbires une organisation nouvelle et des chefs nouveaux, en réduisant leur nombre de façon à ne conserver que des sujets sûrs, sans cependant jeter trop de gens oisifs sur le pavé de Rome; qu'il a défendu l'usage d'armes offensives; enfin, qu'il s'est emparé de la police, des rouages du gouvernement, et qu'il fait surveiller le départ des dépêches suspectes. Malgré toutes les précautions qu'il prend, il a de la peine à empêcher qu'on n'élude toutes ses dispositions.

Dans d'autres dépêches encore, le général Miollis rend compte au vice-roi que M. Arezzo, nommé par le pape sous-gouverneur, est venu lui en faire part et lui a témoigné le désir de remplir son ministère de la façon la plus conforme au bon ordre, annonçant son intention de donner cours à la justice; que la dernière note de M. de Champagny à la réponse

[1] Le général Miollis avait reçu de Paris l'ordre de faire arrêter les gardes nobles du pape refusant de se soumettre au décret de dissolution prononcé contre le corps.

du souverain pontife a été répandue manuscrite, et qu'on en a intercepté beaucoup de copies; que des agitateurs ont été arrêtés à Spolète; qu'on a trouvé sur les chefs des sbires, premiers instruments de cette tentative, de nouvelles cocardes rouges avec une croix blanche et des lettres allégoriques; qu'une compagnie de voltigeurs et 15 dragons ont été envoyés immédiatement à Spolète pour continuer les arrestations; que ces machinations sont soutenues par des bruits perpétuels de débarquement; qu'ayant ordre d'avoir sa division réunie, il serait bon qu'on lui donnât quelques compagnies légères et un peu de cavalerie pour faire de petites excursions.

Le prince Eugène, bien que les États du pape ne fussent pas sous sa direction immédiate, surveillait activement ce qui se passait de ce côté, pour en rendre un compte exact à Napoléon.

Bientôt l'Empereur chargea son fils adoptif d'avoir l'œil également sur la Toscane, occupée par des troupes mises sous ses ordres.

La Toscane avait alors pour gouverneur le général Menou. Les côtes de ce beau pays étaient souvent visitées par les bâtiments anglais, et, le commerce étant la base fondamentale de la richesse des habitants de Livourne, l'Angleterre avait conçu depuis longtemps l'espoir de soulever le pays contre la France! Déjà, au mois d'octobre 1806, une conspiration avait éclaté. Il s'agissait alors de faire remettre les forts et la place par les troupes espagnoles qui les occupaient. Le projet avait été déjoué par la contre-police du gouvernemet français. A cette

époque aussi, un pamphlet et des placards séditieux avaient été affichés, sans que le peuple s'en émût.

Or des tentatives analogues venaient, en 1808, d'être faites à Livourne et dans l'ancien royaume d'Étrurie, réuni depuis peu à la France et divisé en plusieurs départements. Celui de la Méditerranée, ayant pour chef-lieu Livourne, recélait un assez grand nombre d'ennemis du nouvel ordre de choses. Ils répandaient volontiers les bruits les plus alarmants, annonçant partout le soulèvement général de l'Espagne, l'envahissement de Naples par les Anglais, qu'ils représentaient aux yeux des habitants comme étant déjà en possession d'une partie de l'Italie; la révolte des États pontificaux, la guerre déclarée à Napoléon par l'Autriche, donnant enfin mille autres nouvelles de même nature. Les choses en étaient venues au point qu'à Livourne on s'attendait à chaque instant à un débarquement jetant sur la côte des troupes, des armes, des munitions, des chefs.

Ces bruits, répandus sourdement d'abord, prirent, vers la fin d'août un caractère plus alarmant. Le 25, on vit des groupes se former dans la ville, plusieurs placards incendiaires furent posés sur les murs; les individus signalés comme ennemis du parti français devenaient moins réservés, montraient plus d'audace dans leurs propos.

Les autorités, prévenues de ce qui se passait, prirent des mesures pour intimider ceux qui paraissaient avoir l'intention d'agir. La garnison fut assemblée sur la place, on fit charger les armes, on doubla les postes, et la police commença ses investigations.

Pendant la nuit, on remarqua une fusée tirée de la ville, et à laquelle répondit en mer un coup de canon parti d'un petit bâtiment en rade depuis quelques jours.

Toutefois la majeure partie des habitants de Livourne se montra assez indifférente à ces démonstrations; et cela n'était pas fort étonnant, la population se composant de trois classes principales, des négociants riches, des propriétaires et des artisans. Les deux premières classes souffraient de la stagnation du commerce, mais elles avaient un intérêt réel, et qu'elles comprenaient parfaitement, à ce qu'aucun soulèvement n'eût lieu. En effet, dans un cas pareil, ce sont toujours les gens riches qui payent les frais. La troisième classe, si elle s'était soulevée, l'eût fait pour avoir du pain plutôt que dans le but de se soustraire à la domination française.

A cette époque, la Toscane, et surtout la partie qui avoisinait le littoral de la mer, n'avait qu'une idée, la reprise des transactions commerciales, qui faisaient sa richesse. Livourne avait été longtemps un des plus forts comptoirs de l'Angleterre ; cette ville servait d'entrepôt à toutes les marchandises anglaises, faisant avec succès le commerce du Levant et de l'Archipel. Elle renfermait, par suite de ces heureuses transactions, des fortunes colossales. Jouissant des priviléges des villes anséatiques, ayant eu celui de recevoir dans son port les bâtiments neutres, elle n'avait pas vu sans un profond découragement l'embargo mis sur tous les navires qui jadis visitaient son port : le blocus continental la ruinait.

Malgré cela, il y avait moins à redouter un soulèvement sérieux en Toscane que la continuation d'une contrebande faite sur une grande échelle avec l'Angleterre, contrebande que la police française était inhabile à arrêter complétement. La garnison de Livourne, composée d'un bataillon du 112e de ligne et du 13e régiment, était suffisante pour maintenir l'ordre, surtout si à côté d'elle ne se fût pas trouvée une troupe de 1,200 volontaires toscans, plus dangereux qu'utiles en cas de soulèvement. L'Empereur et le vice-roi, parfaitement renseignés sur l'état des esprits, ne craignaient pas de voir se produire des événements fâcheux de ce côté de l'Italie : mais ce qui déplaisait à Napoléon, c'était de savoir la côte mal gardée, ouverte à tout venant, le commerce avec l'Angleterre fait presque publiquement, pendant la nuit. Les marins, tout le long de la côte, se rendaient, à la chute du jour, sur de petites barques, à bord des navires anglais, pour les échanges et les ventes.

Telle était la situation d'un pays sur lequel le prince vice-roi devait avoir l'œil comme sur les États pontificaux.

Mais ce qui, vers la fin de 1808, commença à occuper sérieusement l'attention du prince Eugène, ce fut l'attitude de l'Autriche. Cette puissance, à laquelle l'Empereur affectait de prêter de bonnes intentions à l'égard de la France et du royaume d'Italie, se préparait évidemment, en dessous, à saisir la première occasion favorable pour faire une nouvelle levée de boucliers. Le vice-roi prévint Napoléon et envoya des

agents secrets chargés de lui fournir d'amples renseignements sur tout ce qui se passait sur la rive gauche de l'Isonzo. Il expédia ensuite des officiers pour reconnaître les points que l'Autriche faisait fortifier, et se prépara avec joie à une lutte prochaine, espérant enfin pouvoir prendre part, cette fois, à la guerre, soit sous les yeux de l'Empereur, soit en commandant lui-même une belle et bonne armée franco-italienne.

Napoléon, cependant, s'apprêtait à quitter l'Espagne, laissant son frère Joseph dans une assez bonne position et le maréchal Soult à la poursuite des Anglais, en pleine déroute sur la Corogne. Lui-même se disposait à partir pour Erfurth, où devait se régler, entre les deux plus puissants souverains du monde, les destinées de l'Europe.

De son côté, le vice-roi se rendit en Frioul, pour passer la revue des troupes qui occupaient ce pays et juger par lui-même de l'état dans lequel elles se trouvaient.

A son retour, il reprit, avec son ardeur accoutumée, tous les travaux d'administration intérieurs, s'occupant sans relâche à bien organiser ses troupes, à augmenter leur nombre en faisant rejoindre les conscrits réfractaires, en développant l'esprit militaire dans le royaume, en portant le contingent à 12,000 hommes, en réglant d'une manière juste et sage les exemptions pour les individus se destinant à l'état ecclésiastique.

Le 23 décembre, la vice-reine accoucha d'une seconde fille, qui reçut les noms de Hortense-Eugé-

nie[1]. L'Empereur avait espéré un fils pour le prince Eugène, car, le 18 août, il avait écrit à la princesse Auguste, en apprenant sa grossesse : « Ma fille, je vous remercie de tout ce que vous me dites d'aimable dans la lettre que vous m'avez écrite pour ma fête. Je reçois toujours avec un nouveau plaisir l'assurance de vos bons sentiments. Ne doutez jamais de la tendresse que je vous porte. *Le petit prince est-il avancé?* » Cette dernière phrase est de la main de Napoléon.

Nous avons fait connaître que le général Marmont, commandant une armée en Dalmatie, était sous les ordres du prince vice-roi. Dans ses *Mémoires*[2], le duc de Raguse prétend qu'à cette époque Eugène se montra jaloux de ce que lui Marmont avait été choisi par les moines comme leur protecteur : « Du temps du gouvernement vénitien, dit-il, les moines étaient dans l'usage de choisir un protecteur, qu'ils prenaient toujours parmi les nobles vénitiens. Devenu leur patron, c'était lui qui faisait valoir leurs réclamations, et, pour prix de cette protection, ils priaient pour lui. Me trouvant si bienveillant pour eux, ils m'offrirent cette dignité. Je l'acceptai avec empressement..... Cette nomination, dont chacun peut juger le motif et l'esprit, mécontenta le vice-roi d'Italie, qui la regarda comme une usurpation du pouvoir. Le vice-roi *prit le nom* de l'Empereur pour m'exprimer son mécontentement. La *Gazette de*

[1] Cette princesse épousa dans la suite le prince de Hohenzollern, et mourut sans avoir eu d'enfants.

[2] *Mémoires du duc de Raguse*, t. III, p. 122-122.

Milan publia un article assez désagréable pour moi, où il était dit que l'Empereur, seul restaurateur du culte, était le protecteur de la religion, » etc. Nous avons cherché vainement, dans la correspondance du prince Eugène avec l'Empereur, trace de ce fait, nous n'avons rien trouvé qui y ait rapport; nous ne pouvons donc réfuter, à l'aide de documents positifs, cette assertion de Marmont; mais ce qu'il est facile de conclure de la correspondance entière d Eugène, c'est que la jalousie n'entra jamais dans son noble cœur, c'est que la modestie était une de ses vertus, c'est qu'enfin le vice-roi ne faisait rien, n'écrivait rien de la nature des reproches adressés au général de l'armée de Dalmatie, sans y être pleinement autorisé par Napoléon. Le prince n'empruntait pas le nom de son père adoptif pour louer ou blâmer un acte quelconque d'une certaine importance.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE XI

DE JUIN 1808 A JANVIER 1809.

« Mon fils, il faut pourvoir à toutes les dépenses de la division du général Miollis, comme à celles des troupes de Toscane et d'Ancône, par le Trésor d'Italie. Le nouveau régiment d'Ancône, composé de troupes du pape, sera payé par le Trésor d'Italie également. » Nap. à Eug. Bayonne, 2 juin 1808.

« Mon fils, j'attends des mémoires sur les travaux que j'ai ordonnés en Italie, et je ne reçois rien. Je désire beaucoup avoir des renseignements sur tout cela. J'ai reçu le mémoire sur Mantoue; je vais y répondre. Je vous ai demandé des renseignements sur l'escadre russe, qui est à Trieste et à Venise, vous ne m'avez rien envoyé. Vos lettres deviennent plus rares et moins significatives. » Nap. à Eug. Bayonne, 2 juin 1808.

« Sire, les nouvelles de Rome et des trois nouveaux Eug. à Nap.

Milan, 3 juin 1808.

départements n'offrent rien d'intéressant : tout y est tranquille. Le général Miollis fait continuer la poursuite des bandits; on en arrête journellement. Le général Chasseloup a désiré voir lui-même Ancône, afin de me présenter un travail entièrement dans les idées de Votre Majesté. Je pars moi-même demain matin, et je suivrai à cheval la ligne de la Piave, et j'en rendrai compte à Votre Majesté. Toutes les nouvelles qui arrivent de l'Autriche annoncent une rupture prochaine avec cette puissance; il est certain que des magasins considérables sont formés, et que des troupes arrivent sur la Drave. J'en attends un rapport exact. »

Nap. à Eug. Bayonne, 7 juin 1808.

« Mon fils, il est nécessaire de prendre des mesures pour que le pape ne manque de rien. Voici donc ce que je désire : A dater du 1er juillet prochain, les troupes françaises et italiennes qui sont dans l'État de Rome et dans la Marche d'Ancône seront soldées, nourries et habillées par la France et par le royaume d'Italie; il ne sera fourni par le pape que ce qui peut être nécessaire pour les casernes, le bois, les lumières. Tout ce que produira le pays sera employé à payer le reste de l'intérêt de la dette et les employés, en donnant au moins 150,000 francs par mois au pape pour l'entretien de sa maison. J'attendrai, avant de prendre un décret général sur ces affaires, un rapport du général Miollis qui me fasse connaître quel est l'intérêt de la dette, quelles sont les dépenses d'administration actuelles, et quel est le revenu net. »

« Sire je m'empresse d'adresser à Votre Majesté tous les différents états qu'elle m'a demandé sur l'armée de terre, les places, l'artillerie et la marine du royaume d'Italie. Eug. à Nap. Basse Piave, 9 juin 1808.

« Votre Majesté me pardonnera si les états contenaient quelques fautes; je n'ai pas eu le temps de les parcourir, étant depuis quelques jours dans les montagnes.

« Je joins aussi à la présente le rapport du ministre de la guerre, avec le tableau de situation de l'escadre russe dans l'Adriatique.

« J'ai reçu hier, près d'Asolo, les notes que Votre Majesté m'a adressées : 1° sur les lignes d'Italie, et particulièrement sur celle de la Piave; 2° d'une nouvelle construction de places. Aussitôt le retour d'Ancône du général Chasseloup, je lui ordonnerai les travaux préparatoires; je vais, en attendant, faire copier ces notes.

« Je prie Votre Majesté de nous autoriser à prendre les bâtiments des Russes pour tout ce que nous leur avons payé. Quoiqu'ils aient besoin de quelques réparations, ils pourront cependant rendre de grands services l'automne prochain. »

« Sire, le conseiller d'État Testi me soumet aujourd'hui, au nom de la commission des prises, une question sur laquelle je crois devoir prendre les ordres de Votre Majesté. Deux bâtiments marchands autrichiens, le *Chasseur* et l'*Intrépidité*, nolisés par la députation du commerce de Trieste, partirent de ce port le 2 novembre 1807. Ils avaient pour commis- Eug. à Nap. Belluno, 7 juin 1808.

sion d'aller charger à Malte des marchandises provenant de quatre bâtiments, *aussi autrichiens*, lesquels, en revenant de Smyrne, avaient été explorés par des corsaires anglais, et conduits à Malte. Le vice-amiral anglais, commandant à Naples, avait déclaré la prise illégitime, quoique les bâtiments fussent sortis d'un port que l'Angleterre avait mis en état de blocus, sur le motif *qu'au moment de leur départ de Smyrne, ils ne pouvaient avoir connaissance de la disposition du gouvernement anglais, qui ordonnait le blocus. Le* Chasseur *et l'*Intrépidité, *chargés des marchandises restituées* par le vice-amiral anglais, partirent de Malte le 20 janvier 1808, et furent capturés par le brick royal italien le *Neptune*, le 2 février suivant. L'article 3 du décret de Votre Majesté du 17 décembre 1807 *déclare de bonne prise, comme en contravention audit décret, tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, quel que soit son chargement, expédié des ports d'Angleterre ou des pays occupés par les troupes anglaises.*

« Ainsi, Malte étant occupée par les troupes anglaises, et le *Chasseur* et l'*Intrépidité* venant de Malte, il ne paraissait pas permis de douter de la légitimité de la prise. Cependant la commission des prises observe : 1° que le *Chasseur* et l'*Intrépidité* étant partis de Trieste pour aller à Malte le 2 novembre 1807, ils n'ont pu prévoir le décret de Votre Majesté du 17 du mois suivant; 2° que, repartis de Naples le 20 janvier, il est possible, comme l'assurent les capitaines, qu'ils n'eussent pas encore connaissance du décret du 17 décembre précédent; 3° que, le vice-

amiral anglais ayant déclaré illégitime la prise des marchandises qui chargent aujourd'hui le *Chasseur* et l'*Intrépidité*, parce qu'elles étaient sorties de Smyrne avant que le blocus de Smyrne y fût connu, il est possible qu'il soit dans l'intention de Votre Majesté de n'être pas plus sévère pour le commerce autrichien que ne l'a été le gouvernement anglais; 4° et enfin que l'article 4 du décret du 17 décembre porte que les mesures prescrites par l'article 3 *cesseront d'avoir leur effet pour toutes les nations qui sauraient obliger le gouvernement anglais à respecter leur pavillon*. Il est encore possible que Votre Majesté, tenant compte au gouvernement autrichien de l'espèce de déclaration de guerre qu'il a publiée contre l'Angleterre, et de l'impossibilité où il est de résister autrement, comme puissance maritime, à la puissance anglaise, veuille lui appliquer, dans le cas dont il s'agit, la disposition exprimée dans l'article 4 du décret du 17 décembre. En conséquence, la commission demande à être dirigée par le gouvernement, dans la question portée devant elle, pour le brick royal italien le *Neptune*, et défendu par les bâtiments autrichiens le *Chasseur* et l'*Intrépidité*.

« Sire, le gouvernement autrichien se conduit fort mal. J'ai la preuve que plusieurs prises faites sur nous par les bâtiments anglais sont vendues publiquement et librement à Fiume et à Trieste. Je n'aurais donc pas hésité à faire dire à la commission qu'elle devait appliquer purement et simplement l'article 3 du décret du 17 décembre. Mais, réflé-

chissant ensuite que, dans les circonstances actuelles, il se pourrait qu'il fût dans la politique de Votre Majesté de se montrer moins sévère à l'égard de l'Autriche, j'ai cru ne devoir rien ordonner avant d'avoir reçu moi-même les ordres de Votre Majesté, et je m'empresse de les lui demander. »

Nap. à Eug. Bayonne, 10 juin 1808

« Mon fils, je suppose que vous avez envoyé quelqu'un de confiance pour voir si ce rassemblement de troupes autrichiennes du côté de la Piave est vrai, et que dans ce cas, vous en aurez écrit à mon ministre à Vienne. Cependant je suis bien avec la cour de Vienne, et cette nouvelle me paraît si peu vraisemblable, que ce n'est que parce que vous me citez un fait que je vous réponds. »

Eug. à Nap. Venise, 11 juin 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la carte exacte, en huilé, des trois nouveaux départements. J'y ai fait joindre, suivant vos ordres, la carte de l'Ombrie et le territoire de Peruggia.

« Si Votre Majesté veut se donner la peine de jeter les yeux sur la carte d'Italie par d'Albe, elle verra combien il serait convenable, pour son royaume d'Italie de posséder la partie de la Toscane qui verse sur le Rubicon; la différence serait tout au plus de 30 à 40,000 âmes, et l'intérêt des deux pays s'y trouverait, puisque en ce moment ces positions sont presque impossibles à surveiller pour la contrebande. »

Eug. à Nap. Venise.

« Sire, tout est parfaitement tranquille dans votre

royaume; le meilleur esprit règne dans vos trois nouveaux départements, sauf le 7e régiment, dont le général Lemarois et la police locale se plaignent; je prends le parti de le faire rentrer de ce côté-ci du Pô. Je joins à la présente la copie de la dernière lettre de Miollis. Votre Majesté y verra aussi que, sauf quelques brigands, tout y est tranquille. » 12 juin 1808.

« Sire, j'ai examiné avec soin les travaux du port de Venise; j'en ai été mécontent et je l'ai témoigné au ministre de la guerre, qui m'a déjà répondu que, les plans de détails ayant été soumis à l'approbation de Votre Majesté, on attendait leur retour de Paris pour commencer les travaux de la passe. On ne commencerait les travaux qu'à l'ouverture de l'Arsenal. Je n'ai point été satisfait de l'activité que j'y ai remarquée Les longueurs d'écritures des bureaux des ministres, des discussions sur les fonds, en étaient les vraies causes; mais j'ai levé toutes les difficultés : les fonds sont depuis hier entre les mains de l'ingénieur en chef. La saison est favorable, et il me promet qu'en octobre la nouvelle sortie de l'Arsenal sera en état de laisser passer un vaisseau; et à cette époque quelques travaux dans les coudes du Grand Canal seront également faits, de manière que, cet hiver, un vaisseau pourra aller sur son lest jusqu'à la passe de Malamocco; là, il faudra le faire sortir sur des chameaux, et on ne pourra l'armer qu'à quatre milles en mer, si le temps le permet et si l'ennemi est éloigné. J'ai visité les chantiers de construction. Le *Rivoli*, de 74, pourra, j'espère, être lancé en oc- Eug. à Nap. Venise, 14 juin 1808.

tobre; la corvette la *Caroline* sera prête sous un mois; la frégate la *Corona* pourra sortir vers la fin de septembre; ainsi Votre Majesté pourra cet hiver disposer d'un vaisseau, d'une frégate, ainsi que des bâtiments que nous avons à présent. Je prierai Votre Majesté de vouloir bien, dans les budgets prochains, accorder quelques fonds extraordinaires pour les constructions; avec les seuls 1,200,000 francs qui sont destinés, il est impossible de faire marcher de front plusieurs constructions de bâtiments. »

Nap. à Eug. Bayonne, 19 juin 1808.

« Mon fils, dans une lettre du directeur de l'administration de la guerre, dont je vous envoie copie, on a mis par erreur *trésor du royaume d'Italie*, au lieu de mettre *payeur de l'armée d'Italie*. Il était facile de remarquer que, puisque le bois, lumières, etc., doivent être payés par le pape, les premières dépenses ne doivent pas l'être. Quoi qu'il en soit, vous aurez une belle épouvante. Je m'empresse de vous rassurer. La solde, l'habillement et la nourriture de ces troupes doivent être payés par le Trésor de France; le casernement, le bois, les lumières seront seul payés par les États de Rome et d'Ancône. »

Eug. à Nap. Milan, 19 juin 1808

« Sire, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de l'exécution de ses ordres relativement aux envois sur Corfou de vivres et de munitions de guerre; j'ai eu la satisfaction d'apprendre que, d'après les mesures que j'avais prises, tout ce qui est parti de Venise et d'Ancône est heureusement arrivé

après avoir touché Otrante, pour de là saisir l'instant propice du passage. Votre Majesté avait stipulé elle-même la quantité et l'espèce des différents envois.

« Cependant, d'après les vives instances du gouverneur général des Sept-Iles, j'ai pris sur moi un second envoi en outils de toute espèce, fers, clous, bois, etc.; de sorte que le montant de ces mêmes objets se monte à une trentaine de mille livres en 1808, tant pour la valeur intrinsèque que pour frais de transport, ce qui est beaucoup pour le ministère de la guerre, qui est très-chargé; mais j'ai pensé que, vu l'importance de l'objet, Votre Majesté agréerait les mesures et dépenses que j'ai ordonnées. Je dois cependant dire à Votre Majesté qu'après avoir fait ce qui était en mon pouvoir j'ai reçu, tant du gouverneur, le général Donzelot, que du commissaire impérial Bessières, des rapports inquiétants sur les énormes besoins des Sept-Iles, sur le déficit mensuel des fonds et sur les immenses besoins et approvisionnements pour vivres, génie, artillerie et marine. A ces rapports étaient joints des états détaillés des besoins; j'ai l'honneur d'en envoyer le montant estimatif à Votre Majesté, qui s'élève, y compris les transports, à 7,000,000 de francs; je joins également un état pour aperçu des finances. Votre Majesté jugera ce qu'elle croira convenable. »

Eug. à Nap. Milan, 20 juin 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que j'ai reçu hier une députation des trois nouveaux départements; elle est composée de cinq membres des premières familles des principales

villes; mais j'ai été fâché de n'y point trouver ni commerçants ni savants, et les pays d'Ancône et de Sinigaglia pourraient fournir des premiers, et Macerata, Urbin, des seconds. J'en écrirai au général Lemarois. Je pense qu'il serait assez utile pour le service de Votre Majesté que je fisse une course de quinze jours dans ces départements; mais j'ai jugé plus convenable d'en demander l'agrément à Votre Majesté, et je la prie de vouloir bien me donner ses ordres à ce sujet. Si Votre Majesté le permettait, je profiterais de ce séjour pour faire choix d'une députation qui irait porter à Votre Majesté les hommages de fidélité de ses nouveaux peuples. Le ministre des finances est de retour depuis avant-hier. Il s'occupe à rassembler tous les renseignements qu'il a rapportés pour me soumettre le supplément du budget de cette année pour les trois nouveaux départements. Le général Chasseloup n'est point encore de retour. »

Eug. à Nap. Urbin, 20 juin 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre du général Miollis et celle d'une instruction du pape aux évêques des trois départements dont j'ai connu la distribution. Je me suis empressé d'en informer ce général pour connaître la vérité. Le secrétaire d'État est convenu qu'il avait agi par ordre du pape. Votre Majesté verra par la lettre du général Miollis les actes de sévérité qu'il emploie.

« J'ignore comment ces instructions seront parvenues, parce que la poste est toujours surveillée; mais on aura eu recours aux piétons ou aux voya-

geurs. Je fais exactement surveiller le clergé des trois nouveaux départements; tout me porte à croire qu'il n'est pas animé d'un bon esprit. Voici l'époque arrivée où les évêques doivent venir prêter le serment de fidélité. Je vais écrire au général Lemarois pour qu'il fasse arrêter et conduire jusqu'à Mantoue tous ceux qui se refuseront à cette formalité, mais qu'en revanche je les tiendrai dans le séminaire jusqu'à nouveaux ordres de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 20 juin 1808

« Sire, empressé de faire connaître à Votre Majesté toutes les nouvelles pour ou contre qui pourraient regarder l'Autriche, je crois devoir lui copier textuellement une lettre de M. Séguier à Caffarelli :

« J'ai vu dans les mains du baron Zach un ordre « de Son Altesse Impériale le prince Charles qui or- « donne la confiscation de toutes les marchandises « provenant des prises faites par les Anglais et con- « duites à Lucia-Piccolo et achetées par des négo- « ciants de Trieste. »

« Cela prouverait une espèce de bonne foi dans la conduite du cabinet de Vienne, et c'est bien une contradiction avec ce que nous avions vu jusqu'à ce jour sur tout le littoral autrichien.

« Les lettres particulières continuent à parler guerre; les papiers à Vienne ont éprouvé tout récemment une baisse considérable; quant à leur prétendue réunion de troupes, j'ai envoyé divers agents, et, le 10 juillet, je dois avoir reçu les divers rapports; je m'empresserai aussitôt d'en donner le résumé à Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 20 juin 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que j'ai visité le champ de bataille d'Arcole et parcouru les environs. Votre Majesté avait paru désirer une deuxième place sur l'Adige, et je crois pouvoir l'assurer que la position la plus convenable serait celle du village d'Albarédo. Là on serait positivement au confluent de l'Alpon, un peu au-dessous de sa rive gauche. Albarédo se trouve dans un rentrant, et le terrain en avant permettrait de se déployer. Si on choisissait Ronco, il faudrait une place sur l'Adige et une à Arcole, et même la communication entre elles serait facilement gênée par l'ennemi, que rien n'empêcherait de s'établir le long de l'Alpon, entre son embouchure et Arcole, et, dans cette position, il enfilerait l'unique chaussée qui conduit de Ronco à Arcole ; il est inutile de parler de l'emplacement de Zévio ; une tête de pont à Zévio ne remplit aucun but ; elle ne facilite ni le passage de l'Alpon ni l'attaque de la ligne de Caldiéro, et tout le terrain en face de Zévio n'est que marais et rivières. Si Votre Majesté adopte définitivement l'idée d'une place sur l'Adige et qu'elle veuille me donner ses ordres, je m'empresserai de faire faire par le général Chasseloup les détails des projets. Je n'adresse point à Votre Majesté le plan du champ de bataille d'Arcole, parce que ce plan a été envoyé au ministère de la guerre à Paris par les ingénieurs géographes français, et que les cartes de Bascler d'Albe suffisent pour donner une idée du terrain. »

Eug. à Nap. Milan,

« Sire, j'ai reçu la dépêche de Votre Majesté en

date du 7 juin, par laquelle elle ordonne qu'à partir du 1er juillet prochain les troupes françaises et italiennes qui se trouvent dans l'État de Rome et dans la marche d'Ancône soient soldées, nourries et habillées par la France et par le royaume d'Italie, et pour qu'il ne leur soit plus fourni par le pays que ce qui peut être nécessaire pour les casernes, le bois et la lumière. 20 juin 1808.

« J'ai donné tout de suite les ordres nécessaires pour l'exécution de ceux de Votre Majesté.

« J'ai écrit en même temps au général Miollis pour lui demander un mémoire qui fasse connaître d'une manière positive à quelle somme s'élève l'intérêt de la dette de l'État romain; quelles sont les dépenses de l'administration actuelle et quel est le revenu net.

« Aussitôt que ce mémoire me sera parvenu, je m'empresserai de le présenter à Votre Majesté. Provisoirement, j'ai averti le général Miollis, conformément aux ordres que Votre Majesté a daigné me donner, qu'à partir du 1er juillet prochain tous les produits du pays doivent être consacrés à payer les rentes, les intérêts de la dette et les employés, en retenant toutefois que Sa Sainteté, pour l'entretien de sa maison, ait au moins 150,000 francs par mois. »

« Mon fils, je vous envoie une lettre que m'écrit le ministre de la marine. Vous devez en sentir l'importance. Accordez ce million, et faites transporter sur-le-champ ces bois à Venise; car ce serait une Nap. à Eug. Bayonne, 21 juin 1808.

perte irréparable, que la perte d'un million de pieds cubes de bois[1]. »

Nap. à Eug. Bayonne, 26 juin 1808.

« Mon fils, il ne faut rien envoyer à Corfou d'ici au mois de septembre. Les demandes du général Donzelot sont ridicules; écrivez-lui dans ce sens. En faisant des demandes si exorbitantes il ne recevra rien. »

Eug. à Nap. Monza, 26 juin 1808.

« Sire, les places de la Dalmatie et de l'Albanie italienne n'ont eu jusqu'à ce moment qu'un armement provisoire, et qui était renforcé ou diminué suivant les circonstances. J'ai demandé un rapport à ce sujet, et j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le travail du général d'artillerie Tillet. Il propose de considérer la Dalmatie comme 1re division, dont le chef-lieu serait Zara, et de former une 2e division de Raguse et de l'Albanie, dont le chef-lieu serait Raguse; mais cette 2e division ne peut être que provisoire, puisque Sa Majesté n'a pas encore fait connaître ses intentions sur Raguse. Les places détaillées dans la division de Zara sont déjà armées en partie et doivent par leur position être conservées. Quant à celles de la division provisoire de Raguse, elles sont peut-être toutes nécessaires, comme frontière

[1] Le ministre de la marine rendait compte à l'Empereur que l'ingénieur français à Venise, M. Turpinier, l'informait de la possibilité de faire transporter dans le port de la ville un million de pieds cubes de bois de construction, provenant de coupes dans la Romagne, l'Istrie et le Frioul. Le ministre ajoutait que les frais de transport s'élèveraient à un million, mais qu'on aurait ainsi pour les constructions et les mâtures un important approvisionnement.

d'un pays difficile et remuant. Je prie Votre Majesté d'avoir la bonté de prononcer sur la proposition des deux divisions, sur les places et forts à garder, sur l'armement de chacun, ainsi que Votre Majesté a daigné le faire pour le royaume d'Italie, afin qu'on ait dorénavant une base fixe pour les travaux d'armement. J'aurai l'honneur d'observer à Votre Majesté que la plupart des pièces qui existent en Dalmatie et en Albanie proviennent des Vénitiens. C'est ce qui reste de celles qui armaient les places lors de la paix de Campo-Formio. L'autre partie, mais en petite quantité, provient des envois faits depuis deux ans, et sont pièces autrichiennes. Comme les troupes françaises ont pris possession de ce pays, on a porté au compte de l'Empire français tout ce qui a été trouvé d'artillerie en Dalmatie. Je soumets ci-joint à Votre Majesté le projet de décret. »

Nap. à Eug. Bayonne, 27 juin 1808.

« Mon fils, j'ai nommé le major que vous m'avez proposé pour commander les Dalmates. Je désirerais les faire venir à Venise, mais il faudrait profiter d'un temps qui permît de leur faire faire ce voyage par mer, car je crains qu'ils ne désertent si on les fait venir par terre. »

Nap. à Eug. Bayonne, 27 juin 1808.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 20. J'attendrai la reconnaissance que vous avez faite de la Piave pour prendre un parti sur la ligne à fortifier en Italie. Je ne pense pas que la position de la place de l'Adige soit Albarédo, mais bien vis-à-vis de Roncо, de manière à garder les débouchés des ma-

rais, et en jetant un pont sur la petite rivière d'Alpon mes raisons sont les mêmes que celles qui m'ont porté, en l'an IV, à jeter un pont à Ronco, au lieu de le jeter à Albarédo. Si le pont était à Albarédo, l'ennemi intercepterait la communication de cette nouvelle place avec Venise en jetant peu de monde dans le marais. Cette place doit répondre aux données suivantes : 1° un pont sur l'Adige, le plus près possible du coude du grand chemin de Vérone à Venise; 2° un pont d'où l'on puisse communiquer avec Vérone, sans rencontrer aucun obstacle. »

Nap. à Eug. Bayonne. 27 juin 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 20, relative aux circulaires que fait la cour de Rome pour empêcher les évêques de prêter serment. La mesure la plus simple à prendre dans ces matières est de commencer par confisquer le temporel de tous ceux qui ne prêteront pas serment. Ainsi donnez ordre aux préfets que, si les évêques n'ont pas prêté serment à telle époque, ils fassent percevoir les revenus de leurs biens au profit de la caisse publique. Il faut ensuite appeler les évêques à Milan et traiter avec eux. Je vous autorise à faire une tournée d'une quinzaine de jours dans les provinces d'Ancône, Macérata, etc. Votre présence ne peut qu'y faire du bien. On n'a pas encore commencé les travaux du port d'Ancône. Il paraît que Caffarelli est extrêmement lent; d'un autre côté, les ingénieurs de la marine à Venise et les autres employés se plaignent de ne pas être payés depuis le mois de décembre. »

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté copie d'une lettre du général Miollis, datée de Rome, le 23 courant; quoique ce général semble craindre un débarquement, j'ai lieu de croire, d'après les mesures qu'il prend, que la tranquillité des États de Rome ne saurait être troublée. » Eug. à Nap. Monza, 27 juin 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de transmettre ici à Votre Majesté un extrait de la dernière lettre de son ambassadeur à Vienne. Eug. à Nap. Monza, 27 juin 1808.

« Je suis informé que l'Autriche a 20,000 hommes de troupes sur la Save avec des compagnies de pontonniers et des équipages de pontons.

« L'objet de ce cordon serait d'apercevoir les mouvements des Serviens dans le cas où l'Autriche parviendrait par ses menées à les soustraire à la domination ottomane.

« J'ai reçu la lettre de Votre Majesté par laquelle elle me recommande de tenir les dépôts éloignés des lieux bas et malsains; à ce sujet je dois répondre à Votre Majesté que j'avais déjà destiné les garnisons de Como et de Bergame pour les dépôts de l'armée d'Italie proprement dite; mais un ordre récent du ministre de la guerre m'a enjoint de les replacer, suivant les termes du décret de Votre Majesté, à Como, Milan et Novare; j'avais cependant observé que ces deux différents endroits n'étaient pas tout à fait propres à ces dépôts, surtout comparativement à Como et Bergame. Quant aux régiments composant le corps du Frioul, Votre Majesté peut être parfaitement tranquille, et je lui ré-

ponds que les corps seront placés le mieux possible.

« Quant aux dépôts de la Dalmatie, c'est-à-dire aux 4es bataillons de cette armée, qui doivent former la division Souham, ils sont placés à Bassano, Trévise et Padoue; ce sont les lieux mêmes désignés par Votre Majesté; ils sont sains, et les établissements valent mieux qu'ailleurs. Mais je dois observer que la division, ne pouvant être rassemblée, sera moins riche d'ensemble que les autres.

« Quant aux dépôts de l'armée de Naples devenus actuellement 4es bataillons, ils sont tous parfaitement placés; j'attendrai le mois de novembre, et avant tout l'autorisation de Votre Majesté, pour qu'une partie rejoigne ses grenadiers, et reforme ainsi la division Miollis en huit bataillons de l'armée de Naples. Votre Majesté peut donc être tranquille sur la santé des troupes composant son armée d'Italie, puisque je ne vois de changements à faire que dans les dépôts que j'ai eu ordre d'établir à Milan et à Novare, lesquels je prendrais sur moi d'envoyer à Bergame, si je m'apercevais que les maladies les gagnassent. »

Nap. à Eug. Bayonne, 29 juin 1808.

« Mon fils, vous me demandez la réunion d'une partie de la Toscane au département du Rubicon. On désire en France la réunion d'une partie du département du Crostolo au territoire de la Spezzia. Envoyez-moi un mémoire, avec une carte et un projet de décret, qui décide ces questions et me fasse connaître l'étendue et la population de chaque partie. Faites en sorte que le mémoire, la carte et le

décret soient si clairs, que je n'aie qu'à signer. »

« Mon fils, je reçois votre rapport sur les travaux du royaume d'Italie. Comment est-il possible qu'on n'ait encore rien fait au canal de Pavie? Cela ne fait pas honneur à l'administration italienne. Ici je ne me couche pas sans m'être fait rendre compte de la progression des travaux, et l'on en fait d'immenses. Quoique tout soit organisé en France, rien ne va seul; que voulez-vous que ce soit en Italie? Comment n'a-t-on encore rien fait au canal du Pô? Le projet du canal de Palmanova à la mer n'est pas encore fait. La digue de Mantoue n'a pas eu lieu. De quoi se mêle le général Chasseloup? J'avais ordonné cette digue en arrêtant le projet. Faites-y travailler sur-le-champ. Il n'a encore été rien fait au chemin de Stra à Mestre. Tout cela n'est pas satisfaisant. D'un autre côté, on m'apprend qu'il n'y a rien de fait au port de Venise, rien au port d'Ancône. Que diable fait-on donc en Italie? Ne vous couchez pas sans avoir vu vous-même ce que l'on a fait. Je reviendrai en Italie en octobre ou en novembre, et je trouverais ces travaux au même point où ils étaient lorsque j'en suis parti! Témoignez mon mécontentement à Paradisi. Au reste, cela ne m'étonne pas en Italie; et, si vous ne prenez pas le parti de pousser vous-même ces ouvrages, rien ne se fera jamais. » Nap. à Eug. Bayonne, 30 juin 1808.

« Mon fils, vous devez faire partir les régiments napolitains à pied et à cheval pour se rendre par le plus court chemin à Avignon. Faites-les suivre par Nap. à Eug. Bayonne, 4 juillet 1808.

tous les détachements de Napolitains qui sont à Mantoue; ils serviront à recruter leurs premiers bataillons. Faites partir également un millier d'hommes bien organisés d'infanterie italienne, pour recruter les régiments qui sont à Barcelone. Faites former de ces mille hommes deux petits bataillons, que vous dirigerez sur Avignon; cette force m'est nécessaire. Faites-les partir de Milan et de Novare, pour qu'ils arrivent le plus tôt possible. »

Eug. à Nap. Monza, 4 juillet 1808.

« Sire, j'ai reçu les différentes lettres de Votre Majesté du 27 juin, l'une desquelles contenait l'ordre de m'entendre avec le prince Borghèse pour les conscrits qu'il aurait à m'envoyer pour les quatre bataillons. Votre Majesté m'avait fait déjà l'honneur de m'expliquer si clairement ses ordres, que j'ai d'avance correspondu avec le prince Borghèse et avec le ministre de la guerre pour qu'ils m'envoyassent aux 4es bataillons des armées de Naples et de Dalmatie le nombre d'hommes nécessaires pour épuiser les effets qui restaient en magasin. J'ai reçu également les lettres très-détaillées de Votre Majesté qui contiennent ses ordres précis pour la formation de l'armée. J'aurai l'honneur, en lui envoyant dans deux jours la situation de l'armée, d'y joindre un tableau de cette organisation, telle que je l'ai entendue suivant les ordres de Votre Majesté, et je prends les mesures pour qu'elle soit achevée dans le courant d'août. »

Nap. à Eug. Bayonne.

« Mon fils, un nommé C...., oncle du podestat

de Venise, est un mauvais sujet. Faites-lui connaître que, s'il se mêle de colporter les notes de la cour de Rome, il pourra bien se faire arrêter et passer quelques années de sa vie dans une bonne tour. C'est une espèce d'intrigant, qui a séjourné quelque temps à Bruxelles; il se rend en Italie, et a tenu beaucoup de mauvais propos dans sa route. » 6 juillet 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que les lettres de Trieste me donnent les nouvelles suivantes : Eug. à Nap. Forli, 19 juillet 1808.

« Les trois bâtiments américains qui étaient précédemment à Trieste chargés de denrées coloniales ainsi que deux bâtiments autrichiens, tous les cinq chargés de chanvre, goudron et autres munitions navales, sont partis de Trieste, le 12, sous l'escorte d'une frégate anglaise. Leurs expéditions sont pour Tunis, mais leur destination est Malte. L'esprit public continue à être fort mauvais à Trieste. On me mande que la duchesse de Cumberland, avec quelques Anglais et émigrés français, y est arrivée dans les premiers jours de ce mois. Depuis le dernier événement arrivé devant la maison du consul de Votre Majesté à Trieste, il est presque impossible de se tromper sur les dispositions du cabinet autrichien, d'autant plus que j'apprends, par le Tyrol, qu'il y a beaucoup de fermentation dans les esprits. Le roi de Bavière, m'assure-t-on, y a même fait marcher des troupes. Je sais, par des voies indirectes, que l'inquiétude est assez grande à la cour de Munich, et qu'elle y est même entretenue par sa légation à Vienne.

« Quant à moi, je m'occupe sans relâche de l'exécution des ordres de Votre Majesté. Les camps se forment. Les deux du Frioul seraient déjà prêts sans les difficutés que les transports ont éprouvées. Ces deux divisions sont cependant cantonnées de manière à pouvoir se réunir au premier instant. Le camp de Montéchiaro va être formé sous peu. Les troupes se mettent en marche pour s'y rendre. Je réunis sur ce point la 3e division française, et les deux divisions italiennes. J'ai désigné le général Grenier pour commander la division française qui sera formée, ainsi que l'ordonne Votre Majesté, du 1er léger, du 42e de ligne et du 112e; mais, comme ce dernier est en Toscane, Votre Majesté voudrait-elle me permettre de le faire réunir au reste de sa division au camp, vu que ce régiment a plus besoin qu'un autre d'acquérir de l'ensemble. La division Souham (4e division) s'organise bien. Ses conscrits sont en marche de toutes parts, et, sauf le 8e léger, le 23e de ligne et le 60e, presque tous les bataillons de cette division seront, au 1er septembre, de 700 et plus. Avant ce temps sûrement les conscrits des trois régiments ci-dessus seront arrivés. Quant à la division Miollis, c'est-à-dire aux douze 4es bataillons de l'armée de Naples, cela marche plus lentement. Je viens de les passer en revue presque tous, et ce que j'ai vu ne sont que des hommes impropres à faire la guerre ou déjà fatigués, mais que les inspecteurs n'ont pas cru devoir réformer. Les conscrits tardent beaucoup à partir de leurs dépôts pour rejoindre leurs 4es bataillons. Je viens d'en écrire au

prince Borghèse pour ce qui est en Piémont, et au maréchal Pérignon pour ce qui est à Parme. J'ai su seulement hier, en passant en revue ce 4e bataillon, qu'il y avait, depuis quarante jours, à Parme, 500 conscrits pour ce régiment, qui, s'ils eussent rejoint à Bologne, seraient déjà à l'école de bataillon. Enfin, Sire, quand ces conscrits pour les 4es bataillons nous seront arrivés, il nous manquera un nombre infini d'officiers. Le 22e léger n'en a que 8 dont 2 attendent la retraite. Le 1er de ligne 19, dont 2 capitaines et 2 lieutenants ne peuvent plus supporter les fatigues. Il en est presque de même dans les autres corps; mais tous également manquent du tiers de leurs sous-officiers et caporaux. J'excepte cependant les 20e et 62e qui avaient plus de ressources, étant anciennement à 4 bataillons. Je prie Votre Majesté de vouloir bien faire compléter le plus tôt possible les officiers qui manquent dans les 4es bataillons de chaque corps, à commencer par les chefs de bataillon qui ne sont pas encore nommés.

« Avant de terminer cette lettre, je prierai Votre Majesté de vouloir bien me dire, dans le cas où les apparences de guerre continueraient, si je puis faire venir les 112e et 13e à leurs divisions respectives [1], comme aussi si je puis faire venir les deux premiers bataillons du 6e italien qui est à l'île d'Elbe; lesquels deux bataillons sont compris dans l'une des divisions italiennes. »

[1] Ces deux régiments étaient en Toscane.

Nap. à Eug. Bayonne, 16 juillet 1808.

« Mon fils, j'ai destiné cette année des fonds assez considérables pour les travaux de Venise et de la place qui est en avant. Les plans ne m'en ont pas encore été soumis; et, en attendant qu'ils soient présentés par le général Chasseloup et que je les aie approuvés, la campagne sera passée. Je désire donc que les 500,000 francs que j'y avais destinés soient employés à augmenter les travaux de Palmanova. On peut avec cet argent avancer trois lunettes de plus. Donnez des ordres en conséquence au général Chasseloup, et faites-vous remettre par lui un mémoire sur les augmentations qu'il proposera. Mais qu'il aille toujours de l'avant; cette place étant à l'extrême frontière, il ne pourrait être que très-heureux de la terminer promptement. »

Nap. à Eug. Bayonne, 17 juillet 1808.

« Mon fils, j'ai vu avec plaisir que vous avez fait venir à Milan le cardinal Gabrielli, évêque de Sinigaglia. Il faut le laisser là. Quand vous pourrez le voir, vous lui demanderez s'il veut ou non prêter le serment prescrit par le concordat. S'il ne veut pas le prêter, vous l'enverrez dans un couvent du côté de Como ou de Novare, vous ferez séquestrer son temporel, dont le revenu sera employé moitié à secourir les hôpitaux de son diocèse et moitié à réparer les églises. On ne lui laissera qu'une pension alimentaire de mille écus. Tout cela doit se faire sans bruit. Il ne faut imprimer aucun décret. Tout évêque et autre ecclésiastique qui ne prêtera pas le serment tel que le concordat le prescrit, il ne faut lui laisser qu'une pension alimentaire et employer le reste de

son bien en œuvres de charité ; moitié pour les hôpitaux et moitié pour les églises. Ayez soin du reste qu'il ne soit point question de cela dans aucune gazette, et que cela ne fasse aucune espèce de bruit. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 10, avec le projet de l'organisation de l'armée d'Italie, qui me paraît bien. Mais il ne faut faire aucun mouvement de cavalerie, ne pas faire marcher d'escadrons des dépôts, et ne rien déranger qu'au dernier moment. Accélérez l'instruction des dépôts, et faites en sorte qu'ils soient le plus fort possible. Je ne vois pas pourquoi vous ne portez le 6e de hussards, les 6e et 8e de chasseurs, les 7e, 23e, 24e, 29e et 30e de dragons que pour 700 chevaux. Ces 8 régiments doivent avoir chacun 900 chevaux à l'armée, ce qui doit porter votre cavalerie, au lieu de 9,600 hommes, à 11 ou 12,000 hommes. Les deux régiments qui ont leurs dépôts en Piémont fourniront un escadron pour la 5e division. Dans les régiments qui ont 4 bataillons, on fera marcher les majors au dernier moment ; quant aux chefs des 4es bataillons, il est nécessaire qu'ils y soient. Présentez-moi ce travail pour l'armée d'Italie, et proposez-moi les chefs de bataillon les plus en état de faire un bon service. Je remarque dans l'état que vous m'avez envoyé que le 4e bataillon du 53e est bien faible. Je vois que le 4e bataillon du 35e est à Cranglio, et celui du 106e à Serravalle, tout cela doit joindre le camp. » Nap. à Eug. Bayonne, 21 juillet 1808.

« Mon fils, je pars aujourd'hui pour voir Pau, Nap. à Eug. Bayonne,

21 juillet 1808. Toulouse et le superbe bassin de la Garonne. Le roi d'Espagne est arrivé hier 20 à Madrid. Il y a quelques troubles en Espagne. Le maréchal Bessières a remporté le 14 une grande victoire à Médina del Rio-Seeco, dans le royaume de Léon; avec 15,000 hommes, il a battu 45,000 hommes de troupes de ligne et d'insurgés, qui avaient pris parti, et auxquels les Anglais avaient fourni des armes. Comme je ne fais rien imprimer des affaires d'Espagne, cela est pour votre gouverne. »

Eug. à Nap. Ancône. 25 juillet 1808. « Sire, je reçois aujourd'hui même les diverses lettres de Votre Majesté des 16 et 17 juillet. Je vais donner au général Chasseloup les ordres pour Palmanova; mais, suivant ceux que Votre Majesté m'avait donnés précédemment, les fonds accordés pour cette année s'emploient tous les jours en augmentation de fortifications, mais toujours suivant les idées de Votre Majesté. Votre Majesté veut bien me tracer la conduite que je dois tenir avec les évêques des nouveaux départements. Cette conduite sera suivie exactement, et cela même sous peu de temps, car tous les évêques que j'ai vus jusqu'à ce moment ne pourront prêter le serment tel qu'on le leur demande, parce qu'ils en ont reçu la défense formelle du pape. Je me suis même entretenu deux heures à ce sujet avec le cardinal Gabrielli. J'ai parlé en particulier à tous ceux que j'ai vus; je suis même parvenu à leur persuader que la conduite du pape était aussi ridicule que peu chrétienne; que le pape allait sacrifier pour une province, c'est-à-dire pour

une offense personnelle faite dans son temporel, le spirituel des peuples de 21 évêchés, comme aussi les 21 pasteurs que Dieu avait mis à leur tête; mais tous s'accordent à dire qu'ils ne peuvent regarder le pape que comme leur général, et que comme général il leur avait défendu de prêter le serment tel que l'avaient prêté les évêques de France et d'Italie; tous m'ont prié de mettre leur pénible situation sous les yeux de Votre Majesté; ils demandent ou que Votre Majesté obtienne la levée de la défense du pape, ou la formation d'un concile, qui déciderait les questions.

« Votre Majesté arrêtera dans sa sagesse ce qu'elle croira devoir faire; mais seulement l'état des choses actuelles avec la cour de Rome ne peut durer. J'ai été parfaitement content des trois évêques de Gubbio, Ossimo, Fanno et même d'Issi, ainsi que de l'archevêque d'Urbin. Avant d'avoir reçu la circulaire du pape, ils avaient fait des pastorales dans un bon esprit. Je sais qu'il a été fortement question dernièrement, à Rome, de les suspendre de leurs fonctions. L'archevêque d'Urbin est menacé d'excommunication; mais, comme il est bien porté pour Votre Majesté, j'espère lui faire prêter secrètement le serment dans mes mains. Je sais que beaucoup d'eux ont dit à Rome qu'on allait les éloigner de leurs diocèses, et ils attendent avec impatience une réponse de la cour de Rome. Le terme fatal expirant dans une quinzaine, j'exécuterai ponctuellement les ordres de Votre Majesté.

« Sire, j'aurai demain l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport sur l'état du port et des fortifications de cette place. Je compte le terminer ce soir, il ne me reste qu'à visiter l'extérieur. »

Eug. à Nap. Ancône, 27 juillet 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté des travaux du port d'Ancône comme de l'état de la place du côté de terre.

« Depuis l'arrivée de l'ingénieur français, chargé des travaux du port, on a travaillé avec assez d'activité au creusement; mais on n'avait pu se servir jusqu'à ce moment des anciennes machines à creuser, vu que tous ces premiers mois-ci avaient été employés à la construction de nouvelles machines. J'ai vu lancer la première des quatre, et elle travaillera le 2 août. Chaque semaine, il en sera lancé une des trois autres. Suivant le projet de MM. Sganzier et Proni, il y aurait à enlever 22,000 pieds cubes de terre, 800 l'ont déjà été jusqu'à ce jour avec les anciennes machines; quand les quatre nouvelles seront en activité, on enlèvera 50 toises cubes environ par jour; l'ingénieur m'a assuré que, vers la mi-septembre, 2 vaisseaux de 74 pourraient déjà entrer dans le port. Si la saison des vents retarde un peu, il espère pouvoir travailler jusqu'à la fin d'octobre.

« Alors 4 vaisseaux et 2 frégates pourront se réfugier dans le port d'Ancône cet hiver. Dans tous les cas, Votre Majesté peut être certaine que le curage sera entièrement achevé à la fin de l'été de l'année prochaine. Ce sera donc avoir rempli le projet présenté à Votre Majesté. Il restera à faire ensuite

un quai continu tout autour du port, et cet ouvrage sera essentiel, le prolongement de la jetée de l'ouest et l'établissement des magasins de marine.

« Quant à la situation de la place, je l'ai trouvée entièrement désarmée et dans un bien mauvais état pour la fortification. Les batteries seules qui voient le port ont leurs canons sur de mauvais affûts. La partie de fortification qui regarde la terre est non-seulement en mauvais état, mais même dépourvue de pièces en plusieurs endroits. Cette place se trouve dégarnie par les fréquents envois qu'a faits sur Corfou le général Lemarois, d'après les ordres particuliers de Sa Majesté. Je viens d'ordonner au ministre de la guerre de faire activer la construction des affûts et de me présenter le tableau des pièces qui manquent pour armer ce qui existe déjà en fortification. Au reste, Sire, ces fortifications sont peu de chose, si j'en excepte la citadelle et un petit camp retranché qui est en avant. Le général Chasseloup s'occupe de présenter à Votre Majesté le projet des 3 forts tels qu'elle les a ordonnés. En attendant, j'envoie à Votre Majesté le croquis de la place et des environs, le seul que j'aie pu me procurer ici. Votre Majesté voudra bien remarquer que la place telle qu'elle est n'est pas à l'abri d'un coup de main, car la partie d'enceinte de la ville qui est entre le camp retranché et le mont Gardello n'est qu'une simple muraille de ville sans fossés, sans terre-plein, pont-levis, etc. Il sera donc urgent que Votre Majesté veuille bien fixer les projets généraux qui pourront s'exécuter petit à petit, mais toujours suivant le plan

général; par exemple, il est indispensable de fixer un nouveau terrain pour l'augmentation de la ville même, car 23,000 âmes sont logées dans un espace qui, dans tout autre endroit, n'en contiendrait pas 12,000, et chaque jour on fait des demandes pour bâtir au delà de la ville. Ces demandes s'augmentent encore depuis qu'Ancône est sous la protection de Votre Majesté, et s'accroîtront à la paix quand le commerce refleurira. J'ignore si le général Chasseloup a fait entrer ces considérations dans ses projets. Mon intention est d'en causer avec lui à mon retour à Milan. Mais je crois, indépendamment des trois ouvrages que le général propose, le premier à Monte Pelago, le second au Monte delle Grazie, et le troisième à la Montagnola (qui est sur la route de Milan, et qui ne se trouve pas dans le croquis); je pense, dis-je, qu'indépendamment de ces 3 forts il faudrait fixer une nouvelle enceinte à la ville, dont la gauche s'appuierait au Monte Gardello, qu'on devrait occuper solidement. En fixant cette nouvelle enceinte à peu près de la manière dont je me suis permis de l'indiquer au crayon, Votre Majesté donnerait à cette ville le moyen de jouer le rôle florissant que sa position lui assure, et je suis d'autant plus porté à faire cette demande à Votre Majesté, que, je le répète, l'enceinte actuelle de la ville est dans le plus mauvais état; enfin, Ancône, tel qu'il est, n'est point à l'abri d'une surprise, et ne le sera point, suivant moi, quand même les 3 forts seraient faits; car ces forts sont tellement éloignés l'un de l'autre, et le terrain est tellement tourmenté, qu'on pourra tou-

jours pénétrer à cet endroit de la place où il suffit de se présenter pour entrer. Je suppose une division de 6,000 hommes se présentant devant Ancône, qui aurait 3 ou 4,000 hommes de garnison; on pourra toujours pénétrer entre les forts préposés, et tout ce qu'on aurait à craindre serait une sortie de la place et une attaque sur ses flancs par une partie de la garnison des forts; mais la garnison de 4,000 hommes est déjà affaiblie de 1,800 hommes, en supposant 600 dans chacun des forts. 1,500 hommes pourraient donc à peine sortir de la place pour se réunir au fort attaqué, et les garnisons des deux autres forts sont inutiles. Je dis même qu'il ne serait pas difficile, vu toujours les montuosités du terrain, d'empêcher la rentrée dans la place du secours qui en serait sorti; mais une semblable chose n'arriverait pas si l'attaquant était sûr, après avoir dépassé les trois ouvrages avancés, de trouver des obstacles réels. »

« Mon fils, le major général a dû vous écrire pour diriger sur Perpignan 10,000 Italiens, infanterie, cavalerie, artillerie, sous les ordres du général Pino et de deux généraux de brigade. Il est nécessaire que cette division ait ses douze pièces d'artillerie attelées, ses cartouches, ses caissons, et soit même généralement munie de tout ce qu'il faut pour faire la guerre. Il veut aussi des officiers de génie, des sapeurs, enfin un extrait de l'armée italienne dans le cas de se faire honneur. Vous formerez également une division française qui sera commandée par le

Nap à Eug. Nantes, 10 août 1808.

général Souham, et composée des trois premiers bataillons du 42e de ligne, portés au grand complet de 2,400 hommes ; des trois premiers bataillons du 1er d'infanterie légère, également portés au grand complet ; de 12 pièces d'artillerie, d'une compagnie de sapeurs, et à cette division sera joint un bataillon du 67e, un bataillon du 7e de ligne, un du 112e, et un du 3e d'infanterie légère, qui partent des 27e et 28e divisions militaires. Le général Souham pourra se rendre auprès du prince Borghèse pour prendre le commandement de ces troupes et connaître leur marche. Donnez-lui deux bons généraux de brigade, ce qui formera une bonne division française de 8,000 hommes, qui, jointe à la division italienne, fera une force de 16 à 17,000 hommes, qui se rendra sans délai à Perpignan pour pousser vigoureusement la guerre d'Espagne. Donnez à la division française une compagnie de sapeurs, des officiers du génie, et tout ce qu'il faut pour faire la guerre. Il n'y a rien en réalité à craindre de l'Autriche, puisque, le cas arrivant, je fais cause commune avec la Russie, et que cette puissance courrait à sa perte. Il est évident que les mouvements sont plutôt dirigés par la peur que par toute autre cause. D'ailleurs, un pareil nombre de troupes va se rendre du royaume de Naples dans le royaume d'Italie. »

Eug. à Nap. Monza, 15 août 1808.

« Sire, je crois devoir rendre compte à Votre Majesté que, sur la demande du ministre de la marine de France, j'ai accordé l'exportation de 600 milliers de cuivre. Cette exportation, quoique per-

mise, n'est point achevée, et cependant le prix du cuivre est augmenté d'une manière effrayante. Aujourd'hui le ministre de la marine de France me fait demander par des négociants de Piémont une nouvelle exportation de 600 milliers; je n'ai pu accorder cette demande, car depuis les derniers décrets de Votre Majesté sur les monnaies de cuivre qui infestaient le pays vénitien, on n'en trouve plus à acheter qu'à un prix tel, que le commerce aurait du bénéfice à faire passer en Piémont de nouvelles monnaies de cuivre. Il n'existe dans le royaume qu'une seule minière de cuivre, qui est celle d'Agordo, et tout ce que cette minière a produit a été employé à la fabrication de nouvelles monnaies et aux travaux de la marine. Les besoins de l'arsenal de Venise vont devenir plus considérables à mesure de la construction des bâtiments, des chantiers, etc. Déjà au premier mois de l'année prochaine, nous aurons un vaisseau à doubler. J'ai cru devoir rendre compte à Votre Majesté de cet état de choses. »

« Mon fils, je désire rappeler Lauriston près de moi; qu'il parte sous huit ou dix jours et vienne à Paris. Faites-moi connaître qui doit le remplacer dans son gouvernement. Le ministre de la guerre vous envoie l'ordre d'envoyer à Perpignan un des bataillons du train qui sont à l'armée d'Italie, complété à 1,100 chevaux avec leurs harnais. J'autorise l'achat de 1,000 chevaux pour qu'il y ait toujours à cette armée le même nombre de 2,400 chevaux. Dirigez ce bataillon par la route la plus courte sur

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 17 août 1808.

Perpignan. Je suppose que la division Pino et la division Souham, bien attelées et en bon état, sont parties. Ajoutez-y trois bons escadrons français, complétés à 800 hommes. Les affaires d'Espagne deviennent sérieuses. Les Anglais ont débarqué dans ce pays plus de 40,000 hommes. J'ai ordonné que deux régiments français se rendissent de Naples à Rome; ils y tiendront, et remplaceront les troupes qui y sont. 500 chevaux se rendent également de Naples à Rome. La Russie ayant reconnu le roi d'Espagne et ayant déclaré qu'elle ferait cause commune avec moi si l'Autriche faisait la guerre, il y a peu de probabilité que cette dernière puissance bouge. Vous aurez incessamment les publications au Sénat, par lesquelles j'appelle 200,000 hommes. J'autorise Sorbier à se rendre près de vous pour être employé comme vous le jugerez. Écrivez-lui à cet effet. Redoublez d'activité pour la police. Si vous n'êtes pas content de votre directeur de police, nommez-en un autre. Il faut user de beaucoup de sévérité, car les Anglais jettent du trouble partout. Vous verrez ces jours-ci dans le *Moniteur* les pièces relatives aux affaires d'Espagne. Mes troupes y ont été victorieuses partout, hormis dans un malheureux endroit où Dupont a fait de grandes fautes et gâté mes affaires dans ce pays. »

Eug. à Nap. Monza, 18 août 1808.

« Sire, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que j'ai reçu dans la nuit d'hier la lettre dont elle m'a honoré, du 20 août, de Nantes. J'avais reçu deux jours avant les ordres du major général pour

le départ d'une division italienne; et ils auront été exécutés; c'est-à-dire que les corps se sont tous mis en marche de leurs cantonnements respectifs en se dirigeant sur Lyon, comme le porte la lettre du prince de Neufchâtel; d'après la nouvelle lettre de Votre Majesté, j'ai ordonné au général Souham de se rendre à Turin pour prendre le commandement de la division que Votre Majesté a désignée. Je dirige de suite sur cette ville le 1er et le 42e de ligne, qui suivront la marche que le prince Borghèse aura ordonnée aux 4es bataillons des 3e léger, 37e, 67e et 112e de ligne.

« J'ai fait partir de Venise deux divisions de bouches à feu, bien attelées et bien servies.

« D'après les dernières instructions de Votre Majesté, j'ai ajouté également une division italienne. Je prierai Votre Majesté, dans le cas où elle ferait venir des troupes de l'armée de Naples, de vouloir bien me permettre de les réunir à leurs 4es bataillons. Ces corps ont sûrement besoin de repos et d'ensemble.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie de la dernière lettre du consul Séguier à son ministre Caffarelli et un relevé des rapports des divers agents que j'avais envoyés sur divers points de l'Autriche. Une lettre que je reçois à l'instant de Vérone m'annonce que le Tyrol est loin d'être tranquille, qu'on y parle beaucoup de la maison d'Autriche. Il est de fait que le roi de Bavière a dû envoyer des renforts dans le Vorarlberg et dans le Tyrol allemand. Tout est parfaitement tranquille dans le royaume. La conscription pourra éprouver

quelques difficultés sur quelques points des trois départements réunis. »

Eug. à Nap. Monza. 20 août 1808.

« Sire, j'ai reçu ce matin la lettre de Votre Majesté, datée de Saint-Cloud, le 17 août. Je suis extrêmement touché de la bonté avec laquelle elle veut bien me faire part des affaires d'Espagne. Je la remercie aussi infiniment d'avoir bien voulu rapprocher de moi mon aide de camp Sorbier. Je lui écris aujourd'hui même, d'après son autorisation. J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que les divisions Pino et Souham étaient déjà en marche, toutes deux en très-bon état et ne manquant de rien pour faire la guerre. Suivant la lettre d'aujourd'hui de Votre Majesté, je joins à cette dernière division le 24e de dragons. Je fais également partir le 4e bataillon *bis* du train, complété ainsi que Votre Majesté me l'ordonne; deux heures après la réception de votre lettre, les ordres étaient partis, et sous trois jours ces corps seront en marche.

« Je ne puis que remercier Votre Majesté de la latitude qu'elle veut bien me donner relativement au directeur de la police générale. Je la prie d'être bien assurée que je ne négligerai rien pour exercer la plus grande surveillance et surtout d'être bien certain que je n'aurai aucun égard pour ceux qui la feraient mal.

« J'envoie à Votre Majesté, par le courrier ordinaire, à cause de leur gros volume, les projets du général Chasseloup sur Ancône. Je la prie de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible ses déci-

sions sur cette place afin que cette année ne soit pas tout à fait perdue. »

« Sire, j'ai reçu les ordres de Votre Majesté relatifs au général Lauriston, et je me suis empressé de les lui communiquer, bien certain de tout le bonheur qu'il éprouverait en recevant une nouvelle si bonne pour lui, puisque l'ordre de Votre Majesté le rappelle près de sa personne. Eug. à Nap. Monza, 21 août 1808.

« Votre Majesté m'ordonnait en même temps de lui proposer un officier général pour le remplacer. Je prendrai la liberté de lui soumettre mes idées à cet égard.

« Le général X..... jouit peu de la confiance des officiers sous le rapport militaire, et les généraux s'appuient sur ce que Votre Majesté a été mécontente, dit-on, de cet officier général lors de sa dernière campagne en Allemagne. Dans le cas où la guerre éclaterait avec l'Autriche, Votre Majesté ne lui confierait peut-être pas le commandement d'un corps d'armée, et dans cette supposition le général X..... conviendrait à ..... C'est un homme estimable qui connaît bien les détails du service, les besoins du soldat, qui fait exécuter scrupuleusement les règlements, qui surveille bien la comptabilité; en un mot, je suis certain qu'il serait excellent sur les derrières d'une armée active pour s'occuper sans cesse des dépôts, pour veiller à leur instruction et les mettre promptement à même d'acclimater les bataillons de guerre.

« Je ne prétends point juger le général X..... et

dire qu'il ne serait bon qu'à cela, Votre Majesté seule peut l'apprécier à sa juste valeur.

« Dans le cas donc où Votre Majesté croirait le général X..... plus utile à son service à ....., elle pourrait, par un décret, le nommer gouverneur à ....., et commandant les divisions militaires de l'Adriatique, du Tagliamento et de la Brenta.

« Les deux divisions qui composent aujourd'hui ce corps d'armée du Frioul formeraient la 1re et 2e division militaire de l'armée d'Italie et correspondraient avec l'état-major de l'armée d'Italie, ce qui ne ferait pas comme aujourd'hui une armée dans une autre armée. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud. 21 août 1808.

« Mon fils, des haras du grand-duc de Berg, venant du duché de Berg, doivent traverser mon royaume d'Italie; les haras n'ont rien de commun avec les chevaux de selle et de trait du service du grand-duc. Mon intention est que vous les reteniez dans un lieu bien sûr, jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres de moi. Vous ferez prendre l'inventaire de ces chevaux, voulant distinguer dans ces haras ce qui a été pris dans le Mecklembourg, ce qui appartient au duché, et les chevaux arabes achetés du général Belliard. Vous ferez connaître au roi de Naples que j'ai ordonné qu'on gardât ces chevaux en Italie, et que je suis fatigué de voir qu'on manque aux engagements qu'on prend avec moi. »

Eug. à Nap. Monza. 27 août 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre du général Miollis, ainsi que la tra-

duction de la note du pape; il paraît que c'est à cette note qu'on travaillait depuis plusieurs jours, ainsi que je l'avais mandé à Votre Majesté. Cette note a été faite à propos de l'enlèvement qu'a dû faire le général Miollis des papiers relatifs à la justice des trois nouveaux départements, et qui étaient, comme le sait Votre Majesté, fort intéressants à avoir. Je ne pense pas que l'intention de Votre Majesté soit de répondre à cette note. La réponse serait cependant facile avec la simple liste des malheureux qui gémissent dans les prisons d'Ancône, Macerata et Fermo, en attendant que leurs causes soient décidées.

« Dans le cas où ceci ne serait que l'avant-coureur d'autres pièces, j'ai toujours recommandé au général Miollis la plus grande surveillance.

« Un rapport que je reçois en même temps de Rome, mais qui n'est point officiel, m'annonçait que le pape aurait suspendu l'évêque de Gabbis lorsqu'il aurait appris que ce prélat aurait été choisi pour faire partie de la députation; avant d'entrer à cet égard dans d'autres détails, j'attendrai les rapports officiels qui ne manqueront pas de m'arriver si la nouvelle se vérifie. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 août 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 22 août, à onze heures du soir. Tous les nuages qu'on avait voulu répandre sur les dispositions de l'Autriche sont dissipés. Écrivez à Trieste et aux généraux pour qu'on ne parle pas de guerre contre l'Autriche, mais qu'au contraire on parle de la bonne harmonie qui

règne entre l'empereur et moi. Le général Baraguay-d'Hilliers est gouverneur de Venise. Vous pouvez partir de là pour faire dire dans les journaux que j'ai dissous le 2e corps de la grande armée, et que j'ai mis ces deux divisions sur le pied de paix, parce qu'il n'y a aucune possibilité de guerre avec l'Autriche. Je n'ai pas besoin de vous ajouter qu'il faut employer le reste de l'automne et l'hiver à bien compléter tous les cadres et à tenir tout en mesure. »

Eug. à Nap. Monza, 6 septembre 1808.

« Sire, ainsi que j'avais eu l'honneur de le faire pressentir à Votre Majesté, la tranquillité a été dernièrement troublée dans quelques communes des trois nouveaux départements au sujet de la conscription. On a remarqué principalement les esprits plus exaltés sur les trois points d'Ascoli, de Fabriano et de Cagli. Les habitants des villes se sont cependant en général bien conduits. Plusieurs curés se sont même bien montrés, et les milices ont presque partout pris les armes pour maintenir la tranquillité.

« J'ai ordonné de suite au général Lemarois la formation de trois à quatre colonnes mobiles pour se porter partout où besoin serait, et pour châtier vigoureusement tous les turbulents qui seraient saisis.

« Comme je n'avais point encore fait de proclamation au peuple de ces trois départements, j'ai pensé que le moment était favorable pour en faire une, afin de ramener les égarés, comme aussi afin de soutenir l'esprit public. J'ai donc fait publier la proclamation que j'ai l'honneur de joindre à la pré-

sente, et je serai heureux que Votre Majesté daigne l'approuver[1].

« J'ai fait rester dans ces trois départements les deux bataillons italiens que je comptais faire venir au camp de Montechiaro; de cette manière, la division du général Lemarois est toujours forte de 5,000 hommes. C'est plus qu'il n'en faut pour contenir tout le pays, et j'aime à croire que, par les mesures de prudence et de sévérité que j'ai recommandées, la tranquillité sera promptement rétablie. »

Eug. à Nap. Monza, 8 septembre 1808.

« Sire, j'apprends à l'instant de l'armée de Naples que les deux corps que l'on envoie à Rome, d'après les ordres de Votre Majesté, sont les 1er et 29e de ligne.

« D'après les ordres précédents de Votre Majesté, le général Miollis va déjà avoir sous ses ordres les forces suivantes. Je la prierais de vouloir permettre que ce 1er et ce 29e se rendent à Forli et à Bologne pour se joindre à leurs 4es bataillons.

« Division du général Miollis, 1re brigade à Rome, le général de brigade Jalras : 14e léger, 4e bataillon, 595 hommes présents, officiers compris; 22e léger, 3e et 4e bataillons, 618; 6e de ligne, 4e bataillon, 537; 10e de ligne, 4e bataillon, 775; 20e de ligne, 4e bataillon, 579; 62e de ligne, 4e bataillon, 669; 23e régiment de dragons, 3 escadrons, 730, et 740 chevaux; plus 3 compagnies d'artillerie, dont une italienne, une compagnie de sapeurs, et une du train, 387, et 146 chevaux. Total des

[1] Voir au texte du livre.

troupes dans l'État de Rome : 4,890 hommes, officiers compris, et 886 chevaux.

« Ces deux régiments (1er et 29e de ligne), réunis à leurs 4es bataillons, feraient une force de 4,600 hommes, et, en comprenant le 112e qui est en Toscane, voilà une superbe division qui remplacerait très-bien celle du général Souham.

« J'ose également proposer à Votre Majesté une mesure que je croirais excellente. L'armée d'Italie a une division à Trévise, composée de tous les 4es bataillons de l'armée de Dalmatie. Pour être bien en mesure au printemps prochain, on pourrait faire rentrer deux régiments de la Dalmatie à Trévise, comme par exemple le 18e léger et le 79e de ligne, et on enverrait de Trévise en Dalmatie tous les 4es bataillons des autres corps. Ce mouvement pourrait se faire pendant cet automne, et sans bruit. L'armée de Dalmatie trouverait son compte dans cette mesure, puisqu'elle y gagnerait; l'armée d'Italie acquerrait deux bons régiments qui, réunis au 13e de ligne, feraient une superbe division.

« Je prie Votre Majesté de me pardonner ces diverses demandes. Elles ont toutes pour but le service de Votre Majesté, et lui prouvent combien je désire d'être bien en mesure de la servir activement. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 septembre 1808.

« Mon fils, je vous laisse le maître de faire revenir les 1er et 29e régiments de ligne pour rejoindre les 4es bataillons à Forli. Mais, comme rien ne vous presse, et que ces régiments peuvent être utiles à

Rome pour contenir les malveillants, vous pouvez les laisser encore quelque temps. Quant aux mouvements de Dalmatie, j'ai, le 25 septembre, à Erfurth, une entrevue avec l'empereur de Russie, et, à mon retour, je vous écrirai. »

« Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté une députation des trois départements nouvellement réunis à votre royaume d'Italie. Eug. à Nap. Milan, 13 septembre 1808.

« La députation porte aux pieds du trône de Votre Majesté l'expression des sentiments qui animent tous les habitants du Metauro, du Musone et du Tronto.

« En protestant dans vos mains, Sire, de leur respect, de leur amour et de leur fidélité, la députation ne dira rien dont je n'aie déjà recueilli beaucoup de preuves, toutes également honorables pour vos nouveaux sujets. »

« Mon fils, je n'ai jamais supposé que le chemin de Pordenone à Osopo dût coûter 1,500,000 francs; si cela est, j'y renonce; que le canal de Palmanova dût coûter 3 millions, on m'avait assuré qu'il coûterait 500,000 francs; s'il doit coûter 3 millions, j'y renonce. Je n'ai jamais pu penser non plus que la digue de Mantoue coûtât 1 million. Causez avec les officiers du génie sur ces trois objets, et faites-moi connaître leur opinion. Mon intention est que les 500,000 francs que j'ai accordés cette année soient employés à la digue de Mantoue. Cette digue est nécessaire pour rendre la ville saine. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 septembre 1808.

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 septembre 1808.

« Mon fils, j'ai travaillé aujourd'hui pour arrêter le compte des finances. Aldini vous fera connaître les différentes dispositions que j'ai prises. Comme je vais partir du 20 au 21 pour l'Allemagne, où j'ai une entrevue avec l'empereur de Russie, je désire à mon retour avoir sous les yeux toutes les pièces relatives aux budgets de 1808 à 1809. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 septembre 1808.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre, et l'état des escadres russes de Venise et de Trieste. Faites-moi connaître combien peuvent valoir les bâtiments russes qui sont dans le port de Venise, et ceux de Trieste[1] qui peuvent y entrer; si les vaisseaux de ligne qui sont à Trieste désarmés et allégés seraient capables d'entrer à Venise, ou si l'on pourrait les envoyer désarmés à Ancône, l'intention de l'empereur Alexandre étant de rappeler ses matelots et de me laisser prendre tous ces bâtiments. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 septembre 1808.

« Mon fils, je pars à cinq heures du matin pour Erfurth, où je resterai une quinzaine de jours avec l'empereur de Russie, si vous avez quelque chose de pressé, vous pourrez me l'adresser par un courrier extraordinaire qui passerait par Augsbourg. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 septembre 1808.

« Mon fils, Aldini me paraît être fort besogneux. Je désire que vous lui fassiez prêter, soit sur les fonds de la couronne, soit sur autre fonds, sauf

[1] Les bâtiments russes se trouvant à Corfou avaient été offerts par l'Empereur Alexandre à Napoléon, qui les avait acceptés.

à régulariser, 300,000 francs, en prenant toutes les sûretés pour que cet argent ne soit pas perdu. Je verrai à mon retour à régulariser ce prêt. »

Eug. à Nap. Mantoue, 7 octobre 1808.

« Je dois rendre compte à Votre Majesté que, pendant ma course dans le Frioul, j'ai été informé par les autorités de Vérone d'un plan de conspiration réduit presqu'à un seul individu, qui tendait à troubler la tranquillité de plusieurs départements de Votre Majesté; quoique j'ajoutasse peu de foi à cette nouvelle, j'ai cependant ordonné les mesures nécessaires pour découvrir les auteurs de ce plan.

« Il est résulté des recherches ordonnées que toute cette intrigue est le fruit de la tête exaltée d'un misérable qui a figuré autrefois dans les insurrections qui eurent lieu lors de la première entrée de Votre Majesté en Italie, et qui vivait ignoré et dans la misère dans les montagnes du Vicentin. Il a été arrêté, ainsi que plusieurs personnes auxquelles il avait communiqué par écrit ses folies, et que je crois n'être autrement impliquées dans cette affaire. J'ai renvoyé les pièces et les individus par-devant le tribunal spécial, qui, sans doute, fera justice de cet insensé.

« Je puis assurer, d'ailleurs, à Votre Majesté, que son royaume d'Italie continue à jouir de la plus parfaite tranquillité. »

Eug. à Nap. Mantoue. 7 octobre 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que je viens de terminer l'inspection des trois premières divisions d'infanterie et de celle de la cavalerie légère de son armée d'Italie. J'ai été généralement

satisfait de l'instruction, de la tenue et de l'esprit de toutes ces troupes; mais il y a cependant une différence sensible entre la 3e division et les deux premières, celle-là n'est formée que des 4es bataillons de l'armée de Dalmatie; ils sont loin de leurs dépôts, et, malgré tous les soins qui soient donnés à ces 4es divisions, il ne peut y exister ni le même esprit ni le même ensemble que dans les régiments. Votre Majesté comprendra facilement que les meilleurs officiers et sous-officiers sont gardés par le colonel près les bataillons de guerre, et ensuite près des dépôts par les majors. J'ai trouvé presque partout, mais particulièrement dans cette division, de grands abus dans l'administration des fonds que Votre Majesté accorde aux soldats pour la solde, soit pour sa masse de linge et de chaussure, soit pour la masse d'ordinaire. Je viens d'ordonner à l'inspecteur aux revues Boisnod de passer une revue extraordinaire de ces divers corps, et j'en rendrai compte à Votre Majesté aussitôt qu'il aura terminé. Votre Majesté me permettrait-elle de la prier de vouloir bien accorder 300 congés limités de 3 à 4 mois à distribuer dans toute l'armée à des officiers et sous-officiers et soldats. Il m'a été remis une foule de pétitions de ce genre, et une quantité innombrable de certificats sont arrivés de diverses communes de France à l'appui de ces demandes.

« Si Votre Majesté accordait ma demande et limitait à 300 les permissions, on les distribuerait à peu près également dans les corps aux sous-officiers et soldats qui auraient perdu père et mère depuis qu'ils

sont sous les drapeaux de Votre Majesté, et dont les intérêts pourraient être compromis. Je m'appuie pour cette demande sur ce que l'armée d'Italie n'a pas joui dans le temps de la faveur du décret impérial qui accordait il y a quelques années des congés de semestre.

« Dans tous les cas, j'exécuterai les ordres de Votre Majesté. »

« Mon fils, laissez filer les chevaux et étalons du roi de Naples. » Nap. à Eug. Erfurth, 8 octobre 1808.

« Mon fils, il y a à Venise ou aux environs un nommé Claudans, Grec des Sept-Iles, qui est un espion des Anglais. Faites-le arrêter et saisir ses papiers, c'est un grand coquin. » Nap. à Eug. Erfurth, 9 octobre 1808.

« Sire, les colléges électoraux, ainsi que la censure de votre royaume d'Italie, ont terminé leurs opérations. J'ai l'honneur de présenter ici à Votre Majesté les pièces officielles. J'ai joint aux listes des diverses présentations des colléges pour les candidats au Sénat des notes sur chacun de ceux proposés, et je puis assurer à Votre Majesté de l'impartialité qui les a dictées. J'ai pris la liberté de marquer par des astérisques ceux dans les listes que je crois les plus dignes des bontés de Votre Majesté. Je prie Votre Majesté de vouloir bien me conserver par devers elle mes notes sur les individus; car, si elles passaient par les bureaux d'Aldini, je suis certain que des copies en seraient envoyées à tels ou tels individus. Votre Eug. à Nap. Milan, 17 octobre 1808.

Majesté trouvera jointe aux pièces officielles une adresse de la censure.

« Les élections, Sire, sont généralement bonnes, mais dans beaucoup l'intrigue a prévalu. Il doit en être ainsi pour toutes les institutions nouvelles, surtout dans un pays où l'insouciance des propriétaires et des gens instruits est inexprimable. D'ailleurs, Votre Majesté sait mieux que moi que l'institution elle-même peut difficilement quelquefois remplir son vrai but; ainsi, par exemple, en France, un collége électoral propose des candidats, mais ce sont des électeurs d'un seul département qui choisissent ou parmi eux ou hors de leur sein un homme qu'ils connaissent bien et surtout qu'ils connaissent tous bien. Ici c'est bien différent, les électeurs réunis de tous les départements présentent pour chaque département des candidats, et cependant il n'y a pour chacun des départements que 10 ou 12 électeurs qui connaissent réellement les individus dont il est question pour chaque département, et, par conséquent, de deux choses l'une, ou les colléges présentent ceux recommandés par ces 10 ou 12 électeurs, ou les intrigants, par leurs manœuvres, influent sur la majorité des colléges, et, de toute manière, les 9/10es désignent leur nomination sans connaître l'individu, c'est-à-dire les yeux fermés.

« Je prie Votre Majesté de vouloir bien me pardonner ces réflexions. Elles n'étaient point superflues, puisqu'elles expliquent des présentations faites par les trois grands colléges de l'état d'individus, qui, je crois, ne mériteraient pas un semblable honneur. »

« Mon fils, comme commandant de mon armée d'Italie, indépendamment des comptes que vous me rendez, il est nécessaire que vous correspondiez directement avec le ministre de la guerre, et que vous lui rendiez compte de toutes les affaires, non par le canal de votre chef d'état-major, mais directement. Dans cette disposition sont compris les rois d'Espagne et de Naples comme commandant mes armées. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 octobre 1808.

« Mon fils, présentez-moi le décret sur la décoration que vous me proposez d'accorder à l'archevêque d'Urbin, et écrivez-lui une lettre pour lui témoigner ma satisfaction de sa conduite. » Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 octobre 1808.

« Sire, le sieur Duvergrier, président de la cour d'appel de Montpellier, est venu à Milan où il a passé plusieurs semaines. Eug. à Nap. Milan, 25 octobre 1808.

« Il m'a présenté un long mémoire sur les biens nationaux vendus par l'armée française dans les États de Rome, et rachetés ensuite par le pape. Dans les audiences que je lui ai accordées, M. Duvergrier m'a beaucoup parlé des droits de tous les acquéreurs, et s'est enfin rabattu sur les siens personnels. Il m'a dit aussi avoir adressé un rapport à ce sujet à Votre Majesté. C'est pourquoi je la supplie de vouloir bien ajourner toute délibération, jusqu'à ce que je lui aie présenté clairement les raisons qui peuvent exister de part et d'autre. Je crois d'ailleurs devoir prévenir Votre Majesté que, suivant toutes les probabilités, MM. Duvergrier et Aldini ont concerté ensemble cette spéculation. En attendant, Votre Ma-

jesté peut être persuadée que je ne négligerai rien de tout ce qui pourra contribuer à éclairer sa justice. »

Eug. à Nap. 21 octobre 1808.

« Sire, je crois devoir rendre compte à Votre Majesté que le patriarche de Venise vient de mourir à Milan, après quelques jours d'une maladie putride. J'ai ordonné qu'on lui rendît les honneurs comme grand officier du royaume, et ses funérailles se feront dimanche prochain. Les derniers rapports que j'ai reçus d'Allemagne m'informent qu'un ordre tout récemment émané de Vienne ordonne la création de compagnies de chasseurs dans les milices organisées. Le consul de Votre Majesté à Trieste confirme cette nouvelle et ajoute que beaucoup de paysans travaillent aux fortifications de Presvald, près Trieste; cette dernière nouvelle toutefois mérite confirmation. J'ai envoyé exprès sur les lieux: Il est également positif que toutes les armées autrichiennes s'exercent continuellement au maniement des armes, et sont déjà en partie habillées et équipées. Dans les terrains autrichiens qui avoisinent l'Isonzo, la nouvelle de ce que la diète de Hongrie avait accordé à l'Empereur était déjà répandue et y exaltait les esprits. »

Eug. à Nap. Monza, 24 octobre 1808.

« Sire, je crois devoir rendre compte à Votre Majesté que j'apprends que les deux régiments de cavalerie italienne, ainsi que le 24e de dragons français, qui font partie du corps d'armée aux ordres du général Saint-Cyr, ont reçu ordre de mettre pied à

terre, de renvoyer leurs chevaux sur les derrières, *et de faire la campagne à pied*. Le bien du service de Votre Majesté partout où il peut être m'engage à lui représenter le mal qui va résulter de cette mesure pour ces corps de cavalerie, et le peu de bien qu'on en obtiendra.

« Votre Majesté sait fort bien que son armée italienne a très-peu de cavalerie, et la difficulté qu'il y a eu à l'organiser et à l'instruire. Elle sait également mieux que moi, et j'en ai tous les jours l'expérience, qu'il faut beaucoup de temps et de soins pour former un cavalier et dresser les chevaux. Votre Majesté est également convaincue que des dragons et des chasseurs avec tout leur armement, mais surtout avec leurs bottes, peuvent bien manœuvrer à pied une journée, mais sont hors d'état de soutenir la marche d'une campagne. D'ailleurs, ces hommes ne sont pas habitués à marcher, et, quoique partis d'Italie en très-bon état pour faire la guerre comme cavalerie, ils ne sont pas du tout outillés pour la faire à pied; ils manquent de souliers, de guêtres, de capotes, de havre-sacs; d'un autre côté, chaque régiment de cavalerie ne fournissant que 225 hommes à pied, il n'y aura bientôt plus qu'un noyau par les pertes journalières : enfin, les dragons et chasseurs étant obligés de laisser sur les derrières leurs chevaux et harnachements, les porte-manteaux et une partie des effets, il y aura nécessairement des pertes et des avaries, et ces régiments se trouveront, en très-peu de temps, dans un état de délabrement total; en un mot, comme j'ai eu l'honneur de le dire

plus haut à Votre Majesté, l'utilité qu'on en pourra tirer ne pourra être compensée avec les pertes que ces régiments éprouveront. Si cependant la cavalerie ne peut être nourrie dans la partie où doit agir le général Saint-Cyr, Votre Majesté me permettra-t-elle de lui proposer de faire passer sa cavalerie italienne dans un autre corps d'armée, ou de la renvoyer dans le royaume. J'ajouterai de plus que, si c'est le besoin d'infanterie qui a décidé à cette mesure, je réunis en ce moment, à Novare, un millier d'hommes qui se mettront en route sous quatre jours pour rejoindre et renforcer les divers régiments italiens qui sont en Espagne. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 octobre 1808.

« Mon fils, je vous envoie une lettre. Cela me revient de plusieurs côtés. Faites-moi connaître ce que cela veut dire, et pourquoi les soldats écrivent de pareilles bêtises [1]. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 24 octobre 1808.

« Mon fils, l'idée d'avoir, avec 50,000 fr., un point dans la vallée à la Chieuza-Veneta, dans lequel 50 ou 80 hommes avec 5 ou 6 pièces de canon puissent tenir pendant plusieurs jours, et dont l'ennemi ne puisse s'emparer sans calibre supérieur à celui de 12, est une idée qui peut être admise, toutes les fois qu'il y a une vallée propre à cela, c'est-à-dire : 1° lorsque de la hauteur on ne peut point facilement détruire les maçonneries; 2° lorsque la vallée est

[1] A cette lettre de Napoléon était jointe une lettre ridicule écrite par un soldat de l'armée d'Italie à sa famille, et parlant d'une grande conspiration contre l'armée, en Italie, et contre le vice-roi.

assez étroite pour être bien fermée; 3° lorsque ce résultat peut être obtenu avec la simple dépense de 50,000 fr. Quant à l'idée de former des lignes depuis Osopo jusqu'à Gemona, c'est une idée inadmissible. On désire que 800 hommes puissent conserver à Osopo les magasins de vivres et à poudre, l'hôpital, les dépôts pendant quelque temps. On désire qu'une division étant promptement rappelée de devant Osopo, pour livrer bataille sous Palmanova, ses bagages, ses blessés, ses malades, puissent être renfermés dans Osopo. Enfin on désire que la division qui défendrait le haut Tagliamento, étant battue, trouvât un camp retranché pour se reformer au delà, et prît toute autre délibération. Osopo, dans la situation actuelle, ne m'offre point cet avantage. C'est un rocher trop élevé. Je ne saurai ou mettre 2 ou 300 voitures d'artillerie ou de bagages. Je crois même que la défense du rocher sera plus assurée quand il y aura des flèches au pied sous l'immense protection des hautes batteries. Ce que j'ai toujours demandé, c'est un camp retranché, qui soit le long des 400 toises qui forment le grand côté du fort, lequel s'appuie de droite et de gauche au rocher, et dont l'ouvrage le plus éloigné du centre ne soit pas à plus de 170 toises, enfin que les 2 ou 3 flèches du centre soient un peu mieux soignées. Que, dans le cas où il n'y aurait que 6 ou 800 hommes à Osopo, on puisse dans ces ouvrages du centre laisser une soixantaine d'hommes pour servir les pièces qui y resteraient, et s'il y a 7 ou 8,000 hommes, ils se tiendront dans le camp retranché et dans l'espace

entre le fort et le fleuve. La facilité qu'on a d'avoir de l'eau rend cet ouvrage très-facile, et certes personne n'imaginera pouvoir enlever de vive force un simple redan couvert d'un fossé plein d'eau défendu par des pièces, comme cela se pratique dans la fortification de campagne, et soumise à toute l'artillerie de la hauteur, encore moins osera-t-on ouvrir la tranchée sous une semblable domination. Car on verra bien que, quand on aura le camp retranché, on n'aura rien. On se contentera donc de bloquer cette place ou de la bombarder. — Résumé : Osopo est suffisant. Un simple camp retranché, protégé par un filet d'eau, est tout ce qui est nécessaire, 2 ou 3 flèches servant de point d'appui au camp retranché. Le tout sous la domination du rocher. Voilà ce que j'ai désiré pour cette année, et c'est pour cela que j'ai fait les fonds ; cela ne doit pas coûter plus de 115,000 fr. Quant à la hauteur de l'autre côté de la ville, je ne m'oppose point à ce qu'on l'occupe ; mais je veux d'abord que mon camp retranché soit fait, parce que c'est là mon premier besoin, parce que c'est de là que doivent partir toutes les sorties et tous les convois. »

Nap. à Eug. Paris, 20 octobre 1808.

« Mon fils, le plan présenté pour Peschiera ne peut être adopté. Mais, comme on ne peut pas dépenser pour cette place plus de 200,000 fr. par an, il faut faire la distribution de ce que l'on doit dépenser cette année et l'année prochaine à raison de 200,000 fr. par an ; on fera successivement chaque année les dépenses les plus pressées. On em-

ploiera donc huit ans pour exécuter tout le projet. Il faut rédiger le devis et faire connaître année par année ce qui doit être fait; on attend le projet pour le signer. »

« Mon fils, j'approuve le projet présenté pour Saint-Georges [1]. Il faut commencer par exécuter la lunette centrale. On emploiera à la masser les fonds que j'ai destinés cette année pour l'ouvrage Saint-Georges. Les mouvements de terre doivent être étudiés avec beaucoup de soin pour éviter les trop grandes dépenses. » Nap. à Eug. Paris, 29 octobre 1808.

« Mon fils, le projet présenté pour la Roca d'Anfo peut être adopté. Cependant il est à désirer qu'on puisse le réduire à moitié. Comme on ne peut pas dépenser à la Roca d'Anfo plus de 60,000 fr. par an, pendant huit ans, il faut faire connaître ce qu'on doit faire chaque année. » Nap. à Eug. Paris, 29 octobre 1808.

« Sire, je remercie Votre Majesté au nom de ses peuples d'Italie de ce qu'elle a daigné dire d'aimable pour eux dans son discours au corps législatif. Tous vos sujets d'Italie, et moi le premier, nous sommes reconnaissants de la justice que Votre Majesté a rendue à nos sentiments pour son auguste personne, et notre ambition est de devenir de jour en jour plus dignes de sa bienveillance. — Votre Majesté me permettra-t-elle de lui avouer qu'une seule phrase de Eug. à Nap. Milan, 1er novembre 1808.

[1] A Mantoue.

son discours m'a affligé, c'est celle qui annonce à tous ces peuples qu'elle va encore en personne entreprendre une nouvelle guerre et courir de nouveaux dangers. Il est naturel que je sois plus que personne affecté d'une semblable pensée, parce que, indépendamment de l'amour que je porte à Votre Majesté, plus que personne aussi je connais sa trop grande confiance sur tout ce qui regarde sa santé personnelle. — J'ose donc la prier instamment de s'en occuper sérieusement, et surtout d'être bien persuadée du regret que j'éprouve en ce moment (plus qu'en tout autre) de n'être plus près d'elle son colonel de chasseurs. Votre Majesté m'a habitué malheureusement, depuis plusieurs années, à ne plus la suivre que de mes vœux; je les fais bien ardents et bien sincères. »

Eug. à Nap. Milan, 3 novembre 1808.

« Sire, je sens tous les jours davantage le besoin pour votre royaume d'Italie d'un autre ministre de l'intérieur, l'administration a été tellement embrouillée par M. de Brême, qu'il est urgent de mettre à sa place un homme capable de régler les choses.

« J'ai, depuis un an, cherché quelqu'un à cet effet, et je crois l'avoir trouvé dans le sieur Scopali, préfet du Tagliamento; c'est un jeune homme, il a été secrétaire général à Vérone, puis en Dalmatie, et, en 1807, Votre Majesté l'a nommé préfet. Je suis fort content de lui, et c'est sans contredit de tous les préfets celui qui entend le mieux l'administration. Je n'ose cependant proposer à Votre Majesté que l'essai; et, si elle l'approuvait, je la prierais de le

nommer conseiller d'État; lorsque ensuite M. de Brême passera au Sénat on pourra confier le portefeuille à Scopoli; c'est un bon travailleur, et j'ose croire qu'au bout de quelques mois d'exercice il répondra aux espérances qu'il donne de l'aveu de tout le monde. Je m'occupe aussi de choisir de bons directeurs généraux, afin d'en présenter de capables à Votre Majesté, aussitôt après qu'elle aura daigné faire son choix pour le Sénat. »

Eug. à Nap. Monza, 3 novembre 1808.

« Sire, Votre Majesté n'oubliera pas qu'elle a en Dalmatie deux bataillons de sa garde italienne, dont un de vélites. Ces bataillons sont absents depuis deux ans et demi, et, quoique bien exercés et bien disciplinés, ils auraient besoin de se rapprocher de Milan. Je sais, d'ailleurs, qu'ils ont été traités avec peu d'égards tant de la part du général Marmont que de celle des autres généraux. Ces deux circonstances réunies me font proposer à Votre Majesté leur rentrée dans le royaume, et de vouloir bien donner l'ordre, à cet effet, au général Marmont. Il pourrait, d'ailleurs, entrer dans les vues de Votre Majesté d'avoir sa garde italienne réunie avant le printemps prochain. Si elle daignait approuver ma proposition, on pourrait seulement faire passer cet hiver en Dalmatie le 2e et même le 3e bataillon du 3e léger italien, qui n'a que son 1er bataillon en Dalmatie, dont un tiers est à l'hôpital. Je prierais, dans ce cas, Votre Majesté de vouloir bien me donner ses ordres. »

Nap. à Eug. Bayonne, 4 novembre 1808.

« Mon fils, j'arrive à Bayonne, je porte aujourd'hui mon quartier général à Tolosa. Les Espagnols ont été battus par le maréchal duc de Dantzig en avant de Bilbao; on les a mis en déroute, on a pris cette ville, et on les a poursuivis l'épée dans les reins. Cette action a eu lieu le 31 ; le 26, on a fait 1,200 prisonniers dans différents combats, qui ont eu lieu dans la Navarre. J'ai envoyé chercher par deux frégates le 6e régiment italien, qui était à l'île d'Elbe; il doit être actuellement à Perpignan. »

Eug. à Nap. Milan, 7 novembre 1808.

« Sire j'ai reçu les différents projets du général Chasseloup, ainsi que les ordres de Votre Majesté sur Osopo, Rocca d'Anfo, Peschiéra, etc.; le général Chasseloup va de suite s'occuper de présenter un projet de décret qui fera connaître les distributions des fonds dans chaque place et la distribution des ouvrages de chaque année. Je crois seulement devoir soumettre à Votre Majesté de nouvelles idées du général Chasseloup sur Mantoue, joint à un nouveau projet pour l'assainissement de la ville. La partie de ce projet qui regarde le desséchement des lacs me paraît d'une extrême difficulté et très-dispendieuse. Les résultats en sont éloignés et incertains. J'entrevois de grands obstacles pour débarrasser ce vaste terrain occupé aujourd'hui par des lacs, des eaux de pluie, de sources d'infiltration, de celles du Rio, des moulins, des fossés de la place qui pénètrent partout. Les digues du colonel Lorgna, et dans les deux projets le long canal de desséchement qu'il faut conduire dans le Pô au-dessous d'Ostillia, forment

des travaux immenses, sur lesquels le général ne présente ni données ni détails positifs.

« D'ailleurs, Votre Majesté semble avoir décidé la question en ordonnant les digues de Casa Zanotti, qu'elle a jugées avantageuses à la défense et à la salubrité de la ville. Il est de mon devoir d'arrêter ici un moment l'attention de Votre Majesté sur la digue de Casa Zanotti. Elle voudra bien observer qu'elle en a déjà ordonné la construction aux ingénieurs des ponts et chaussées, mais sur le tracé qu'en ferait le général Chasseloup. Cette digue vient d'être tracée, et positivement telle qu'elle est marquée dans le plan joint au premier rapport, c'est-à-dire partant du centre de la digue de Piétoli, tandis que dans les premiers projets de Mantoue, la digue de Casa Zanotti devrait partir de Migliorette.

« La digue tracée par le général Chasseloup offre, il est vrai, l'avantage d'avoir un peu moins de terrain marécageux; mais, indépendamment de ce qu'elle coûterait le double de l'autre, je lui trouve le défaut de trop lier la défense de Casa Zanotti à celle de Piétoli, puis on ne pourrait plus secourir la ville Casa Zanotti.

« Je serais même d'avis qu'on mît le sas de navigation près de la ville, c'est-à-dire l'éloigner des feux de l'ennemi, tandis que le général Chasseloup le propose dans l'ouvrage même de Casa Zanotti; je crois donc devoir prendre les ordres de Votre Majesté sur ces trois questions :

« 1° Approuve-t-elle la digue de Casa Zanotti dans le cas indiqué par le général Chasseloup?

« 2° A-t-elle entendu, en ordonnant la digue de Casa Zanotti, le sas et l'ouvrage de Casa Zanotti, c'est-à-dire une dépense de 2 millions?

« Enfin, l'ouvrage de Casa Zanotti étant ordonné comme une conséquence de la digue, cela ne changera-t-il rien aux ordres récemment donnés sur Saint-Georges? Les discussions continuelles que j'ai entendues sur Mantoue, et tout récemment les deux projets du général Chasseloup, m'ont fait naître une idée que j'ose soumettre à Votre Majesté. Il me semble qu'on peut rendre la salubrité à Mantoue de deux manières : ou en desséchant le lac entier, ou en entourant Mantoue de hautes eaux. Le premier projet me paraît tel que je l'ai dit plus haut à Votre Majesté, sinon impossible, du moins très-difficile. Je proposerai pour l'exécution du deuxième une forte digue qui prendrait directement de Piétoli, Casa Zanotti, et je ferais de tous les lacs de Mantoue un seul lac qui aurait la même élévation d'eau qu'a aujourd'hui le lac Supérieur; alors il ne faudrait plus aucune retenue d'eau au moulin, ni aucune digue à Pradell, et l'on communiquerait de la ville avec les ouvrages détachés par des ponts comme aujourd'hui on communique à Saint-Georges. Ce grand lac ne serait pas plus insalubre que ceux de Como et de Garda, et faciliterait, comme dans tous les autres projets, de fortes inondations à la queue des glacis de la citadelle. Si Votre Majesté approuvait cette idée et qu'elle fût digne de son attention, il me serait facile de faire faire de suite les plans de détail. »

« Sire, tous les renseignements que j'ai reçus de Trieste, et le rapport de l'agent que j'y ai envoyé et qui est de retour depuis hier, me confirment ce que j'avais eu l'honneur d'annoncer à Votre Majesté dans l'une de mes dernières : on travaille effectivement à des fortifications sur le point de Prewald. Un demi-bataillon du régiment Rieski, qui est à Trieste, et un détachement de la garnison de Laybach, y sont journellement employés; on ne permet point aux voyageurs de s'arrêter dans les environs. On élève également des batteries à Tarvis près Villach, et à Malborghetto. On y emploie des militaires et des milices; on m'annonce aussi que la garnison de Trieste va être portée à 10,000 hommes, et effectivement, le gouvernement vient d'y faire acheter deux grandes maisons dont l'une appartenait au consul d'Espagne, et l'autre à un négociant, pour y faire des casernes.

Eug. à Nap. Milan, 9 novembre 1808.

« Le consul Seguier m'écrit qu'un capitaine de corsaire italien, qui était venu à Trieste pour la vente d'une prise, y a été insulté par la milice de la manière la plus indécente.

« En résumé, chaque jour davantage la conduite des Autrichiens devient révoltante. Les ouvrages de campagne, à portée de canon de nos frontières, sont une réelle hostilité, et toutes leurs fanfaronnades et précautions prouvent qu'ils ont perdu la tête et qu'ils ont besoin d'une nouvelle leçon de Votre Majesté. »

« Mon fils, j'ai reçu vos lettres. La campagne est ouverte ici. Vous verrez dans les *Moniteurs* les événements qui ont eu lieu. Plusieurs prisonniers ont

Nap. à Eug. Vitoria, 10 novembre 1808.

été faits, et des avantages importants ont été remportés sur l'ennemi. »

Nap. à Eug. Burgos, 11 novembre 1808.

« Mon fils, j'ai ordonné que les deux bataillons de ma garde italienne qui sont en Dalmatie rentrassent dans le royaume. J'ai reçu également votre lettre du . Le parti qu'a pris le général Saint-Cyr de mettre les dragons à pied n'a pas le sens commun. Je lui ai fait donner l'ordre de les faire remonter sur-le-champ. »

Eug. à Nap. Milan, 14 novembre 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que M. Aldini est parti hier de Milan pour se rendre à Lyon, où il attend, m'a-t-il dit, les ordres de Votre Majesté. Je lui ai remis les comptes des ministres pour l'an 1807, les budgets des ministres pour 1809, et enfin un rapport du ministre des finances, ainsi qu'un projet de loi pour la finance de 1809. Il n'échappera sûrement pas à Votre Majesté, en prenant connaissance des comptes que M. Aldini lui remettra, que l'embarras où se trouve le Trésor dérive principalement :

« 1° Des avances qu'il a été obligé de faire en 1807 et 1808, et qu'il devra continuer de même en 1809, 1810 et 1811, pour le payement des bons de la caisse de l'armortissement;

« 2° De la non-rentrée, en 1807 et 1808, des ventes qu'on espérait faire des biens nationaux, lesquelles ventes ont été, par la stagnation du commerce dans le royaume, plus de moitié au-dessous des calculs. Je l'ai déjà dit il y a plusieurs mois à Votre Majesté, et je le lui répète aujourd'hui.

« La situation du Trésor d'Italie est des plus critiques. Si l'on a pu soutenir le service jusqu'à présent, c'est parce que je n'ai jamais proposé à Votre Majesté de n'accorder chaque trimestre à ses ministres qu'une partie de ce qui leur revenait, comme, par exemple, le ministre de la guerre auquel Votre Majesté a accordé, pour l'année, 42 millions, n'a encore reçu que 27 millions, et cependant sa dépense sera de 42 millions; mais ce qui a rendu les conditions du Trésor momentanément moins pénibles doit nécessairement augmenter ses embarras par la suite, et les retards dans le payement ébranlent le crédit public, celui de l'administration, et ne fait qu'augmenter les prix des fournitures.

« Les projets du ministre des finances sur notre situation actuelle méritent, je crois, toute l'attention de Votre Majesté. — Ses idées sont bonnes; mais j'entrevois la difficulté de réaliser promptement en argent les biens qu'on donnerait au Mont-Napoléon, et il faudrait peut-être encore de nouvelles mesures pour pourvoir au payement des bons au porteur dont le Mont-Napoléon ne pourrait pas se charger s'il ne vendait pas les biens.

« Je pense que, si Votre Majesté adoptait le plan du ministre des finances, il faudrait pouvoir avancer au Mont-Napoléon une somme de plusieurs millions qui le mettrait à même de pouvoir payer sur-le-champ les porteurs de bons, lorsqu'ils se présenteraient. M. Aldini nous a laissé entrevoir, au ministre des finances et à moi, la possibilité d'emprunter en Hollande; mais j'avoue que je répugnerais à cette idée, et, dans

le cas où Votre Majesté croirait un emprunt nécessaire, je la prierais d'accorder ses bontés au Trésor de l'Italie en lui faisant de préférence prêter par la France à un intérêt qui serait convenu. Quant à la deuxième partie du projet du ministre des finances concernant les impositions de 1809, je ne puis m'empêcher de faire à Votre Majesté les objections suivantes : L'impôt foncier, quoique aujourd'hui au même taux qu'en 1808, ne laissera pas que d'être plus onéreux à cause de la baisse continuelle des denrées depuis deux ans, telles que le blé, le chanvre, la soie, le riz, qui constituent la presque totalité des produits territoriaux. C'est cette même difficulté qui fait que, depuis quelque temps, le recouvrement de l'impôt foncier est plus lent à percevoir.

« Les receveurs des dépôts vénitiens de Bologne et de Ferrare ont suspendu leurs payements; en remontant à la source de ces retards, on a reconnu qu'ils provenaient de l'impuissance des contribuables de payer l'impôt à chaque échéance; presque tous les propriétaires ont dans leurs magasins la récolte d'une année entière, et beaucoup l'ont de deux ans. Ceci est l'exacte vérité.

« Le ministre propose l'augmentation d'un centime pour chaque livre de sel. L'augmentation est petite sans doute; mais Votre Majesté se rappellera qu'en 1805 elle avait augmenté cette denrée de trois centimes la livre, en forme de contribution extraordinaire de guerre, et le sel est resté depuis au même prix.

« Les droits sur consommation vont aussi être augmentés d'après le projet du ministre.

« Ce sera donc, quoique le moins mal distribué, une nouvelle charge.

« La liberté que le ministre propose d'accorder dans les communes non fermées de vendre le pain et le vin, etc., moyennant un droit fixe, est, je crois, une véritable amélioration de ce qui existe en ce moment.

« Enfin, le ministre propose une augmentation de droits de douane sur différents articles, afin de compenser, s'il est possible, le revenu de deux millions et quelques cent mille francs que le nouveau traité fait au royaume d'Italie.

« Je termine la présente en entretenant un moment Votre Majesté sur le manque de numéraire qui se rend de jour en jour plus sensible. La balance des impôts et exportations de 1807, que M. Aldini est chargé de présenter à Votre Majesté, prouve que le royaume a été passif de 7 millions environ dans cette année. Il faut joindre à ce résultat les envois nombreux faits en Dalmatie en 1807 et 1808, et qui montent à près de 30 millions en or effectif. D'autres sommes assez considérables ont passé à Naples, en Toscane, à Corfou, en France et en Espagne, pour l'entretien des troupes italiennes. Les faits suivants disent tout : le bas prix des denrées qui est le plus grand désastre du royaume, les faillites des revenus, le retard dans la rentrée des impôts, la diminution des dépenses des gros propriétaires, le très-haut intérêt de l'argent en dépit de la loi, et les embarras toujours croissants du Trésor. Sans doute, je suis loin de faire un tableau satisfaisant pour Votre Ma-

jesté; mais je lui ai dit l'exacte vérité, mais je lui ai fait connaître la véritable situation de son Trésor d'Italie, bien persuadé que les remèdes qu'elle voudra bien prendre seront aussi prompts qu'efficaces, et, quels qu'ils soient, je mettrai mon devoir à exécuter ses ordres. »

Nap. à Eug. Burgos, 18 novembre 1808.

« Mon fils, les biens que possèdent les Espagnols en Italie doivent être confisqués, et les revenus versés dans une caisse pour en être disposés selon ce qui sera jugé convenable. Les Espagnols ont beaucoup de biens en Italie. Faites mettre le séquestre sur tous ces biens, et faites-en dresser l'inventaire. On a pillé en Espagne mes sujets français et italiens; il faut qu'ils soient indemnisés. »

Nap. à Eug. Burgos, 19 novembre 1808.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 9; faites reconnaître les ouvrages qu'on fait à Tarvis, ce lieu m'en paraît (*propre main*) peu susceptible. Avant de s'expliquer là-dessus, il est nécessaire d'avoir des renseignements bien précis. »

Nap. à Eug. Burgos, 20 novembre 1808.

« Mon fils, je reçois l'état des travaux faits dans le mois de septembre. Je vois qu'on n'a pas fait grand'chose. Les travaux publics marchent bien lentement en Italie. Cela pourrait aller plus vite. »

Nap. à Eug. Burgos, 21 novembre 1808.

« Mon fils, donnez des ordres au général Miollis pour que tous les revenus du pape soient (*propre main*) employés à ce que la dette publique soit payée[1].

[1] Le trésorier général, à Rome, avait suspendu les payements de la rente. (Voir au texte du livre).

Cette manigance des prêtres est dirigée contre nous. Il faut que l'arriéré de la dette publique soit mis au courant. Il faut également que le pain soit à bon marché à Rome. Le général Miollis est autorisé à prendre toutes les mesures en conséquence. »

« Sire, il est sans doute désagréable pour moi d'écrire et d'ennuyer Votre Majesté toujours du même sujet; c'est encore pour lui parler de la conduite du gouvernement autrichien, et particulièrement de ce qui se passe à Trieste. Je suis loin de laisser monter mon imagination contre eux, comme il est hors de mes principes de chercher à influencer la détermination de Votre Majesté à leur égard; mais les rapports continuels que je reçois des différents agents secrets du consul de Votre Majesté à Trieste, du général commandant en Istrie, des divers généraux et commandants d'armes sur l'Isonzo, et d'une foule de voyageurs revenant de Dalmatie et de l'intérieur de l'Allemagne, ces divers rapports, dis-je, m'obligent à mettre leur contenu sous les yeux de Votre Majesté. Il est bien démontré que, depuis le premier voyage de Votre Majesté à Bayonne, c'est-à-dire le changement de dynastie en Espagne, l'Autriche a changé totalement de conduite; elle a cherché par tous les moyens possibles à donner à l'esprit public de ses peuples une direction telle, que la nation entière a cru voir l'utilité de courir aux armes. On a donc organisé des milices. Elles devaient d'abord être peu considérables et ne se réunir que rarement, mais pas à pas leur organisation s'est déployée; elles

Eug. à Nap. Milan, 27 novembre 1808.

s'exercent journellement. Les bataillons ont été augmentés en forces, on a ajouté diverses compagnies à leur première organisation, on les a habillés, armés; on va leur donner des drapeaux. La grande partie de leurs officiers a été tirée des corps de l'armée avec avancement. Tous ces préparatifs, disait-on à Vienne, sont purement défensifs, dans le même temps que Votre Majesté éloignait ses troupes de la frontière de la maison d'Autriche. Certes, de pareils moyens de défense dans une semblable circonstance étaient au moins inutiles pour l'Autriche, s'ils n'étaient point offensants; mais aujourd'hui il est difficile de se tromper sur le véritable but. L'esprit public est tellement exalté à Trieste, que la cocarde française y est insultée en plein jour. Un libelle contre Votre Majesté a déjà été affiché à la porte du consul de Votre Majesté. Le commerce des Autrichiens avec les Anglais, qui depuis trois mois était couvert d'une espèce de voile, se fait aujourd'hui ouvertement. Les officiers anglais descendent à terre chaque soir, vont au théâtre, café, etc.; le commandant de la frégate anglaise qui est devant Capo-d'Istria est resté trois jours à Trieste. Ajoutez à cela les attaques journalières de nos courriers, le remuement de terre qui se fait à portée de canon des frontières (et sur lesquels je prends des renseignements plus détaillés), les vexations qu'éprouvent nos voyageurs dans les États autrichiens, sont plus que suffisants pour démontrer l'aveuglement et la mauvaise foi de ce cabinet. Je ne doute nullement cependant que les bulletins de Votre Majesté ne diminuent beaucoup

l'effervescence de ces têtes autrichiennes, et, de manière ou d'autre, je tiendrai Votre Majesté exactement informée de ce qui se passe et de toutes mes remarques. Je la prie de croire que je suis trop pénétré de l'importance de ses occupations actuelles pour vouloir la détourner un instant inutilement. »

Nap. à Eug. Aranda, 28 novembre 1808.

« Mon fils, le 52e et le 102e, qui sont à l'armée de Naples, doivent déjà être rendus à Rome, et les 4es bataillons du 10e et du 62e doivent être en marche pour remplacer ces régiments à l'armée de Naples. Si ce mouvement n'avait pas eu lieu, écrivez-en au ministre de la guerre, car c'est ma volonté. Vous ferez passer la revue de ces régiments, et les préparerez à rendre un bon service. Le ministre de la guerre vous fera connaître les ordres que j'ai donnés pour que les cadres de six bataillons des régiments de l'armée de Dalmatie, ainsi que les 3es bataillons des deux régiments qui sont à Corfou, rentrent en Italie. Ainsi, avec les conscrits que vous recevrez, vous aurez à l'armée d'Italie une augmentation de huit bataillons; et il n'y aura plus de régiments provisoires. Les 3es et 4es bataillons seront commandés par les majors, comme les 1ers et 2es bataillons seront commandés par les colonels à l'armée de Dalmatie et à Corfou. J'ai réitéré l'ordre que l'on vous envoyât tous les hommes qui sont disponibles aux dépôts provenant des conscriptions antérieures, l'hiver étant la saison la plus favorable pour acclimater les recrues en Italie. Causez avec les colonels, et, s'il y avait aux dépôts en France des hommes

des anciennes conscriptions pour porter vos 4es bataillons au complet de guerre, faites-les demander. »

Nap. à Eug. Aranda, 28 novembre 1808.

« Mon fils, les troupes qui sont en Toscane font partie de l'armée d'Italie. S'il y avait de grands mouvements qui troublassent la tranquillité de ce pays, vous devez vous en occuper. Je vois une proclamation du général Menou qui n'a pas de sens. Envoyez quelqu'un en Toscane pour savoir ce qui se passe. »

Eug. à Nap. Milan, 7 décembre 1808.

« Sire, j'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré d'Aranda, du 28 novembre, et, par laquelle elle me prévient que, les troupes en Toscane faisant partie de l'armée d'Italie, je dois surveiller ce qui se passe en Toscane et lui en rendre compte. Les ordres que j'ai reçus jusqu'à ce moment du ministre de la guerre portant que je ne dois comprendre les troupes de Toscane dans l'état de situation de l'armée que jusqu'au 1er janvier 1809, j'avais conclu naturellement que je n'avais rien à commander en Toscane; et, au fait, je n'en reçois que la situation, et cette relation doit cesser au 1er janvier. Si cependant Votre Majesté en décide autrement, je la supplierai de faire désigner l'espèce de rapport que je dois y conserver. Je n'ai eu connaissance en aucune manière des ordres qui y ont été donnés. Les généraux et chefs militaires y ont été envoyés directement de Paris. Malgré cela, mon zèle pour le service de Votre Majesté m'a porté, d'après des rapports indirects que je n'ai jamais cessé d'avoir, à ordonner au général Menou de me rendre compte des mouve-

ments séditieux qui se passaient. Le général Menou m'a répondu qu'il y a bien eu quelques troubles, mais qu'ils avaient été facilement apaisés, et que la chose lui avait paru de trop peu de conséquence pour en faire l'objet d'un rapport, que tout était tranquille maintenant. Malgré ces assurances, je dois dire à Votre Majesté que l'esprit de la Toscane n'est pas aussi bon qu'il devrait l'être. S'il m'est permis d'en donner une principale cause, je dirai à Votre Majesté qu'on a mis trop brusquement et trop vite à exécution les lois françaises sur les finances, etc., enfin qu'on a trop tôt francisé ce pays; avec plus de douceur et un bon choix d'autorités, on aurait attaché ces nouveaux sujets plus fermement à Votre Majesté. Si je dois en croire Caprara, qui arrive de Livourne, il m'assure que le préfet de cette ville est un ancien comédien; il me dit aussi qu'on fait des gorges chaudes sur l'amalgame des juges français et italiens, lesquels ne s'entendent pas. Tout ceci n'est cependant que propos; mais, puisque Votre Majesté me l'ordonne, je lui ferai connaître ce qui se passera en Toscane, et je me servirai pour cela des moyens que j'ai déjà de connaître l'esprit public de ce pays. Je prie Votre Majesté d'être persuadée que, s'il eût été nécessaire, je lui aurais procuré tous les renseignements; j'aurais pris les mesures nécessaires à son service. »

Nap. à Eug. Madrid, 10 décembre 1808.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 27 novembre. Vous aurez vu par les bulletins comment vont les affaires ici. Je vous assure que, si l'Autriche bougeait,

elle serait écrasée avant qu'elle eût pu réunir une armée. »

Nap. à Eug. Madrid, 15 décembre 1808.

« Mon fils, la grande décoration de l'ordre de la Couronne de fer a été manquée. J'ai donné mon approbation dans un moment où j'étais fort occupé. Je désire que la forme en soit changée. Elle pourrait représenter au centre un aigle ceint par le milieu de la couronne de fer, du même modèle que celle qui est à Monza, avec la devise : *Dio la mi diede quai à chi la tocca.* On mettrait autour pour légende ces mots : *Italiano, Italiano, Italiano.* Plus bas, on mettrait un *N*. Envoyez-moi un modèle; si l'on imagine quelque chose de mieux dans le pays, proposez-le-moi. Ce qui m'a porté à faire ce changement, c'est que je puis donner cette plaque à des étrangers sans leur faire porter mon portrait, et que j'ai besoin de les donner quelquefois comme mon second ordre. »

Nap. à Eug. Madrid, 16 décembre 1808.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint une lettre que vous adresserez à tous les évêques de mon royaume d'Italie. Vous ferez annoncer par une salve de trente coups de canon la prise de Madrid, comme étant due particulièrement au courage et à la bonne conduite de mes troupes italiennes. »

Eug. à Nap. Milan, 19 décembre 1808.

« Sire, j'ai écrit au ministre de la guerre pour lui demander un congé pour le général Chasseloup. Je crois devoir en même temps informer Votre Majesté que le général Chasseloup a le plus grand besoin

d'un congé de quelques mois. Il est très-cassé depuis que Votre Majesté l'a vu, et ses infirmités l'obligent à prendre un peu de repos. Le général Chasseloup m'a fait part qu'il était porté par son département sur la liste des candidats au Sénat. Les bontés dont Votre Majesté n'a cessé de l'honorer lui font espérer qu'elle daignera confirmer cette nomination. Je ne connais pas d'officier qui soit plus attaché à Votre Majesté, mais je me borne à lui demander un congé et même du repos pour cet officier général, qui peut tout au plus faire encore deux campagnes d'été, ce qui serait suffisant dans la situation actuelle des travaux; car Votre Majesté a bien fait connaître ses intentions. Le système de fortification est arrêté. Le général Chasseloup pourrait conserver la haute surveillance pendant deux ans; mais, dans ce cas, il serait indispensable que l'officier qui remplacera le général Chasseloup, comme directeur des travaux, ait travaillé sous lui, afin d'avoir les connaissances locales, c'est-à-dire la série des projets faits, de ceux arrêtés, de la partie exécutée, et de ce qui reste à faire. Je me permettrai d'indiquer à Votre Majesté le chef de bataillon Haxo, qui pourrait être fait colonel; c'est un excellent officier de génie, connaissant bien le pays dont il connaît la langue, et qui mérite les bontés de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 19 décembre 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les rapports du général Chasseloup sur le camp retranché à établir sous Osopo. Les ordres de Votre Majesté étant arrivés lorsque la campagne était trop

avancée pour entreprendre les travaux qu'elle a bien voulu prescrire, le général Chasseloup a cru pouvoir soumettre encore ces dernières réflexions de Votre Majesté sur ce projet, afin de compléter tous les rapports sur les travaux à exécuter. Je supplie Votre Majesté de daigner me faire connaître ses dernières intentions, afin qu'au retour de la belle saison je puisse les faire mettre à exécution.

« Les raisons du général Chasseloup m'ont paru d'ailleurs devoir mériter votre attention. »

Eug. à Nap. Milan, 20 décembre 1808.

« Sire, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté le projet du général Chasseloup sur la Piave dont Votre Majesté avait fourni l'idée. Le général Chasseloup a, dit-il, suivi attentivement le cours de la Piave, depuis son débouché des montagnes jusqu'à la mer.

« Il m'avait prié de lui communiquer mes observations, et il a remarqué, comme moi, que la rivière même est en total une mauvaise ligne. — Il prétend en trouver une meilleure, en faisant quelques dérivations d'eau de la Piave, pour augmenter les eaux du Sil, et se servir ensuite du Sil comme ligne. Il se sert de la partie de Trévise qui est au delà de cette rivière comme d'une des têtes du pont; n'ayant point parcouru cette dernière rivière comme le général Chasseloup, je ne me permettrai que deux seules observations. La première, que, s'il y a un avantage dans le rentrant que fait cette nouvelle ligne sur Trévise, le saillant que cette même ligne fait au pont de la Priula peut être facilement atta-

qué, puisque, comme Votre Majesté l'a vu dans ma reconnaissance, il est facile à l'ennemi de passer au-dessus des bois de Mantelle, et particulièrement au point de Vidor et Carolo. Je ne parle point ici des routes de la haute Piave et de la val de Brenta, parce que je suppose que Votre Majesté ordonnerait les fermetures de ces vallées, ainsi que celle de l'Adige, si Votre Majesté se décidait à établir une ligne sur la Piave. La deuxième observation, et qui entrera pour beaucoup dans la décision de Votre Majesté, c'est la proposition de faire un canal navigable du Sil à Bolghéra, projet, suivant moi, impraticable; Votre Majesté connaît l'influence des eaux douces sur Venise, elle sait que de tout temps les Vénitiens se sont appliqués à les éloigner. J'opposerai même au projet du général Chasseloup un autre projet existant depuis longtemps, d'éloigner tout à fait le Sil, et je sais par expérience que la partie la plus malsaine de Venise est la partie gauche, cela provient des eaux douces qui y débouchent.

« Le travail ci-joint du général Chasseloup étant le complet du travail de cette campagne, je l'ai autorisé à se rendre à Alexandrie, en attendant un congé que j'ai demandé pour lui au ministre de la guerre, et dont il a grand besoin. »

Eug. à Nap. Milan, 25 décembre 1808.

« Sire, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que j'ai fait hier prêter serment dans mon cabinet à l'évêque de Gubbio. Je lui ai promis, ainsi que je l'ai fait à l'archevêque d'Urbin, de ne point rendre public son serment, et de n'en informer que

Votre Majesté et le ministre des cultes du royaume. — Je dois à la vérité de dire que, si j'ai un peu contribué à le convaincre, le voyage de Paris, la manière dont il a été reçu par Votre Majesté, et surtout les lumières et les sentiments du clergé de France, lui ont fait connaître enfin la vérité et l'ont décidé à obéir aveuglément aux ordres de Votre Majesté.

« Cet exemple me fait croire qu'un petit voyage en France, près les prélats et les curés les plus respectables de l'empire, de nos évêques les plus récalcitrants, ferait, je crois, un excellent effet, et peut-être pourrait-on en ramener plusieurs. — Les lettres que je reçois du général Miollis sont du 17 et 18.

« Celle du 17 m'annonce une nouvelle circulaire du cardinal secrétaire d'État, qui tend à éloigner des conseils communaux les individus qui se sont fait inscrire dans la garde civique. Le général Miollis a pris toutes les mesures nécessaires pour étouffer ce nouveau flambeau de désordre. — Dans celle du 18, le général Miollis me mande que le bulletin de l'armée d'Espagne dans lequel il est fait mention des religieux de France et d'Italie a produit un très-bon effet.

« Du côté de Trieste et de Vienne, rien de nouveau ; les bruits de guerre commencent à percer dans le commerce.

« Le dernier rapport du Passériano m'annonce quelques articles de grains achetés pour former des magasins à Willach et à Klagenfurth.

« J'ai ordonné aux douanes de me rendre compte des sorties qui auraient lieu de ce côté. »

« Sire, conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai envoyé des officiers reconnaître les travaux que les Autrichiens font exécuter sur la frontière. Il y a encore un officier à rentrer, mais voici le résultat des rapports de ceux qui sont de retour : Eug. à Nap. Milan, 27 décembre 1808.

« A un quart de mille après avoir passé *Malborghetto*, en allant vers Klagenfurth, les Autrichiens construisent plusieurs ouvrages sur des hauteurs qui sont attenantes aux montagnes de la Carinthie, et qui viennent aboutir à la grande route. Ces ouvrages consistent en deux redoutes en pierre n°s 2 et 4, et en deux tours carrées en bois n°s 1 et 3. Le croquis ci-joint, levé en passant, servira à donner une idée de la position réciproque de ces redoutes et de ces tours.

« Ces tours peuvent avoir vingt à vingt-cinq pieds d'élévation ; elles ne paraissent destinées que pour l'infanterie, car il n'y a encore aucune embrasure, mais, d'après les créneaux pratiqués pour les fusils, elles doivent avoir deux étages, de manière à pouvoir y placer trois rangs de soldats ; elles pourront contenir chacune cent cinquante à deux cents hommes.

« La tour marquée n° 1 est placée sur un rocher taillé à pic du côté de *Malborghetto*, ainsi que du côté opposé ; pour y arriver, il faut passer par les autres ouvrages ; elle est située de manière à défendre les deux redoutes et la tour n° 3.

« La redoute n° 2 a très-peu d'élévation ; elle est couverte ; elle a trois embrasures du côté de *Malborghetto*, les autres côtés sont percés de créneaux ; le terrain sur lequel elle est construite est aussi

taillé à pic, et on ne peut y arriver qu'en passant par la redoute n° 4 et par-devant la tour n° 3. Elle est placée de manière à défendre les deux tours. Entre cette redoute et la tour n° 1 il y a un ravin par où il serait possible de monter aujourd'hui, mais il est bien à présumer qu'on le rendra impraticable, ce qui sera facile.

« La tour n° 3 est construite sur la même forme que celle n° 1 : elle défend les deux redoutes. Cette tour et la redoute n° 2 sont liées par une palissade du côté de Tarvis.

« La redoute n° 4 est établie sur le penchant du terrain; elle est très-près de la route; en sortant de Malborghetto, elle se présente directement en face; en venant du côté de Tarvis, on ne la voit presque pas. Cette redoute a cinq embrasures du côté qui fait face à Malborghetto, et qui rasent presque la route : du côté qui fait face à la rivière, il y a deux embrasures et plusieurs créneaux; elle n'est pas encore couverte, mais on y travaille. Cette redoute est plus grande que celle n° 2; on pourrait presque la nommer un petit fort, d'autant plus qu'il paraît que les Autrichiens ont le projet d'en augmenter les moyens de défense. Le terrain sur lequel elle est construite est taillé à pic du côté de Malborghetto; il l'est également du côté de la rivière, à l'exception d'un intervalle où l'on a pratiqué un petit sentier qui est le seul par où l'on monte à ces ouvrages. Ce sentier va en serpentant, est très-étroit, difficile à gravir; on ne peut y monter que l'un après l'autre; il est couvert de broussailles et de petits bois.

« Un bataillon du régiment de l'archiduc François-Charles, et plusieurs paysans travaillent à ces ouvrages.

« A Tarvis et à Villach, on ne fait aucune fortification. On n'a pas pu pénétrer jusqu'à Klagenfurth; mais, d'après plusieurs rapports, il paraît que l'on n'a rien ajouté aux ouvrages qui ont existé jusqu'ici.

« Sur la route qui vient de Goritzia à Tarvis, et qui passe par Canale et Pletz, il y a plusieurs endroits fortifiés, tels que la montagne du Predel, où il y a une redoute et une tour, et, à moitié chemin de Pletz et Predel, il y a une autre redoute. Un de ces ouvrages est achevé, et l'on travaille aux autres. Des soldats du même régiment François-Charles, et beaucoup de paysans, sont employés à ces travaux. La route a été réparée.

« J'attends le retour de l'officier qui est allé à Laybach pour soumettre son rapport à Votre Majesté.

« Dans tous les États occupés par les Autrichiens, on parle de guerre; on la regarde même comme très-prochaine.

« L'instruction des milices ne discontinue pas, malgré la rigueur de la saison. On cherche partout à monter l'esprit public contre la France.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'extrait d'un autre rapport qui vient à l'appui et complète celui-ci. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de l'envoi du général Sorbier, un de mes aides

Eug. à Nap. Milan, 28 décembre 1808.

de camp, à Florence, sous prétexte d'y passer une revue, et bien pour y connaître ce qui se passe et en rendre compte à Votre Majesté. Le général Menou est toujours un serviteur dévoué à Votre Majesté; mais il s'oublie un peu, néglige les affaires auxquelles il semble être étranger, vit publiquement avec une danseuse, et compromet ainsi par sa conduite et ses démarches sa dignité et la considération si nécessaire à un fonctionnaire de son rang.

« Quant aux différentes autorités du pays, il y a bien, comme Votre Majesté le verra, quelques sujets indignes de servir Votre Majesté, mais en général on a beaucoup exagéré le mal.

« L'esprit public, sans être bon, n'est pas non plus très-mauvais, et, avec des mesures sages et de la conduite, on portera facilement ces peuples à aimer leur souverain et à respecter ses chefs. »

Eug. à Nap. Milan, 29 décembre 1808.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la traduction d'une notification du pape aux divers ministres étrangers, au sujet des divertissements du carnaval. Je joins également l'original d'une notification signée du cardinal Pacca, et affichée en manuscrit dans plusieurs endroits de Rome. Le général Miollis me mande avoir de suite donné les ordres pour la faire arracher, et il a fait annoncer par la *Gazette de Rome* que les divertissements accoutumés seraient permis. Il n'a pas cru devoir prendre d'autres mesures contre le cardinal Pacca, attendu qu'il habite dans le logement même du pape. Le général Miollis m'annonce aussi l'arrivée à Rome de M. de

Likassewich. Votre Majesté se rappelle qu'il était ministre plénipotentiaire de Russie en Sardaigne, et que, dans toutes ses dépêches à sa cour, il éclatait indécemment contre Votre Majesté et contre tout ce qui était Français; il a exprimé l'intention de passer l'hiver à Rome. Le général Miollis est déjà prévenu et le fera surveiller. »

« Sire, j'ai reçu les lettres que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire de Madrid le 16 décembre. Eug. à Nap. Milan, 31 décembre 1808.

« 1° Je vais m'occuper des projets de nouveaux dessins pour l'ordre de la Couronne de fer;

« 2° J'ai envoyé de suite aux différents évêques la circulaire de Votre Majesté relative au *Te Deum*.

« Demain nous commencerons à rendre grâce à Dieu des continuelles victoires de Votre Majesté, et surtout de la conservation de sa santé au milieu des fatigues et des peines.

« Les journaux italiens viennent de répéter la proclamation de Votre Majesté et les décrets qu'elle a rendus à Madrid; ces divers décrets ont fait ici, comme ils devaient, le meilleur effet possible.

« La proclamation a été vivement goûtée, et le dernier paragraphe seulement a affermi davantage l'opinion d'une guerre prochaine avec l'Autriche. J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'un rapport de son chargé d'affaires à Rome, et qui est relatif aux correspondances de la Sardaigne.»

« Sire, un ancien usage me permet de parler à Eug. à Nap. Milan,

31 décembre 1808. Votre Majesté de tous mes sentiments au renouvellement de chaque année. Cet usage est bien doux pour moi, puisqu'il me fournit en ce jour l'occasion de mettre à ses pieds l'assurance de mon tendre et respectueux attachement, comme de mon dévouement le plus absolu. Ma vie est tout entière au service de Votre Majesté, et je trouve à mon grand regret qu'elle s'en sert bien peu, puisque depuis si longtemps je lui suis si peu utile.

« Mes sentiments, Sire, ne changeront jamais, et, si j'ai rarement le bonheur d'en entretenir Votre Majesté, j'ai du moins la jouissance de me les rappeler à chaque instant. »

LIVRE XII

DE JANVIER A AVRIL 1809

§ 1. Mesures d'organisation intérieure du royaume d'Italie prises par le prince Eugène. — Affaires de Rome. — Intrigues de Rome avec l'Autriche. — Conduite du gouvernement pontifical. — Le carnaval à Rome pendant l'hiver de 1809. — Conduite du général Miollis. — Son embarras dans diverses circonstances. — Craintes personnelles du saint-père après les succès des armées françaises.

§ 2. Préparatifs de guerre sur les frontières du royaume d'Italie. — Napoléon prescrit au prince Eugène de ne pas faire de mouvement ayant une apparence d'offensive. — Le vice-roi informe l'Empereur de ce qui se passe aux frontières. — Il envoie des rapports sur l'esprit public en Carinthie et en Carniole. — Ses agents parcourent les États de la maison d'Autriche. — Note curieuse et importante sur la guerre en Italie, envoyée au prince Eugène par l'Empereur, au moment de son départ d'Espagne. — Grands principes contenus dans cette note. — Mesures prises par l'Autriche pour la réorganisation de ses armées. — Situation respective, force, composition et emplacement des armées de l'archiduc Jean et du prince Eugène, au commencement d'avril, au moment de l'ouverture des hostilités. Nouvel ordre de Napoléon de ne pas faire de mouvement offensif. — Proclamation du vice-roi. — Sa course dans le Tyrol. — Le quartier général est transféré à Udine, où le prince arrive le 9 avril.

I

Bien que la guerre avec l'Autriche fût imminente dès la fin de 1808, les trois premiers mois de 1809 se passèrent ostensiblement dans le plus grand calme pour le royaume d'Italie.

Tout en préparant ses moyens d'action, afin d'être en mesure de soutenir la lutte prochaine à laquelle il devait prendre part, le prince vice-roi ne cessait pas de donner ses soins à l'administration intérieure. Il semblait même en apparence n'être occupé que de détails purement administratifs, tandis qu'en réalité les affaires extérieures, l'organisation de son armée, la surveillance exercée sur les préparatifs de l'Autriche, les discussions avec la cour de Rome, alimentaient principalement la correspondance journalière qu'il entretenait avec l'Empereur.

Le 3 février, cependant, le prince fit paraître un décret apportant un remède à l'abus des rizières dans certaines parties du royaume. Le peu de soin qu'avait eu jusqu'alors l'administration en ne réglementant pas leur placement, en ne s'opposant pas à leur accroissement, avait causé et propagé beaucoup de maladies épidémiques. Les rizières étaient poussées jusqu'aux faubourgs des grands centres de populations, parmi lesquelles se déclaraient à l'automne des fièvres causant de véritables ravages. Il fut interdit, non-seulement d'ouvrir de nouvelles rizières sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du gouvernement; mais même on eut soin de fixer des limites extrêmes du voisinage des villes et places fortes, et de prescrire la suppression de celles qui ne se trouvaient pas dans ces limites. Le vice-roi donna aussi la plus grande extension aux dépôts de mendicité et parvint ainsi à purger presque complétement le royaume de cette classe d'hommes qui pullulent principalement en Italie. Le 29 mars, un

décret, en ordonnant la vente aux enchères publiques des domaines nationaux, et en n'exigeant que le payement du cinquième en numéraire et celui des quatre autres cinquièmes en rescriptions, facilita singulièrement la vente de ces domaines.

Les mesures financières du royaume d'Italie préoccupaient constamment l'Empereur et le vice-roi; aussi trouvons-nous, à la date du 24 février 1809, une lettre d'Eugène à Napoléon que nous allons donner ici, en la faisant suivre de quelques explications importantes et qui jetteront un certain jour sur la question traitée par le prince et sur les difficultés avec lesquelles il était souvent aux prises :

« Sire, aussitôt que j'ai reçu la lettre de M. Aldini, du 11 du courant, qui me fait connaître les intentions de Votre Majesté sur le budget de 1809, j'ai donné de suite ordre au ministre des finances de me présenter ses observations sur le plan des bons à donner en payement aux créanciers des exercices précédents, et de me rendre compte, en même temps, des motifs justificatifs des propositions qu'il avait faites, relativement au sel, aux douanes et aux droits sur les consommations. Je m'empresse de transmettre à Votre Majesté la note ci-jointe que le ministre vient de me présenter, et à laquelle est joint un nouveau projet de décret pour le budget de 1809. Votre Majesté veut bien m'ordonner de lui exposer mon avis sur le plan concernant les bons, et je le ferai avec la liberté que les bontés de Votre Majesté et mon devoir autorisent.

« Je crois, sire, que les objections du ministre des

finances contre le plan des bons qu'il appelle forcés sont bonnes. Votre Majesté connaît mieux que moi l'Italie; elle connaît l'esprit de défiance qui règne généralement; elle sait quels soins et quelle exactitude religieuse il a fallu mettre dans les payements pour accréditer l'administration publique et faire marcher les affaires. Une opération qui forcerait les créanciers de 1807 et 1808 à recevoir des bons remboursables seulement en 1820 serait, suivant moi, une opération désastreuse pour l'administration et pour l'esprit public. Les bons que le ministre propose dans le projet A présentent aussi tous les inconvénients d'un papier de banque qui n'est pas remboursable à vue en argent. D'ailleurs, je ne pense pas que Sa Majesté voulût établir un impôt pour cinq à six ans à venir. En attendant que Votre Majesté puisse m'écrire un plan et prendre une décision sur les signes représentatifs plus appropriés aux principes du crédit public et à la situation actuelle du trésor, je me borne à lui demander qu'elle veuille bien prendre sans délai les mesures nécessaires pour assurer le service de 1809. D'abord je supplie Votre Majesté de dispenser son trésor d'Italie, en 1809, de la charge de rembourser les bons de la caisse d'amortissement, à commencer par ceux échéant au mois prochain. Ce sont ces payements des bons de la caisse d'amortissement qui ont mis le trésor royal dans l'embarras. La caisse d'amortissement n'ayant jamais pu réaliser de bons par le défaut de vente de biens domaniaux, le trésor a dû y suppléer; et, si demain le trésor recevait les 9 millions déjà avancés,

et les 3 millions à payer cette année, les finances de votre royaume d'Italie seraient dans la meilleure situation. C'est pour cela que j'avais prié Votre Majesté de nous accorder un emprunt, et j'avais la confiance de croire qu'en Hollande et surtout en France 12 millions eussent été suffisants et faciles à emprunter avec l'hypothèque de 60 millions de biens nationaux, le revenu ordinaire de trois à quatre ans, et remboursable dans ce même espace de temps. Par ce moyen, le trésor eût été remboursé de ses avances, c'est-à-dire qu'il eût remboursé ses prêts et se serait mis à même d'en faire de nouveaux, qu'il aurait rétabli les fonds dans les caisses pour le service courant, et nous aurions enfin pour respirer toute cette année et l'année prochaine. Il est permis de croire que, d'ici à cette époque, les circonstances changeront pour ce pays-ci, c'est-à-dire que le commerce reprendra son ancienne activité et que les affaires sortiront de cet état de stagnation absolue où elles sont depuis deux ans. En second lieu, je ne puis qu'appuyer les différentes propositions faites par le ministre des finances, quant au renouvellement des impôts directs, à faciliter les aliénations, et aux modifications proposées sur les droits de consommation dans les villes non fermées. J'attendrai les ordres de Votre Majesté. »

Pour pouvoir se rendre bien compte des propositions du ministre des finances du royaume d'Italie, relatives à l'exercice 1809, et des observations contenues dans la lettre du prince Eugène, surtout en ce qui concerne le projet de bons à donner en paye-

ment aux créanciers des exercices antérieurs, il faut expliquer que l'esprit de défiance en matière de finances, existant, à cette époque, à Milan et dans la Lombardie, et indiqué par le prince, n'avait nullement pour cause première des sentiments de crainte sur la conduite du gouvernement du royaume en ce qui touchait cette partie de l'administration. On savait par expérience, depuis quatre années, avec quelle régularité cette partie était dirigée.

Cette défiance avait sa source dans les idées habituelles des habitants du pays en matière de papiers représentant des valeurs de crédit industrielles, et surtout gouvernementales, payables à termes fixes ou indéfinis. Les titres de valeurs étaient frappés presque généralement par une constante répulsion.

Cette situation avait aussi son origine dans le peu de développement de l'industrie et du commerce. Celui-ci était en grande partie uniquement basé sur la vente des produits agricoles et de la soie.

Beaucoup de preuves de cette antipathie pour les valeurs de papier pourraient être établies.

On peut dire, par exemple, que, pendant toute la durée du royaume d'Italie, le trésor public, dont l'exactitude était bien connue et appréciée, empruntait constamment pour les besoins de son service, au taux énorme de un pour cent par mois.

Les tentatives faites pour l'établissement d'une banque dans le système de la banque de France n'ont jamais pu avoir de résultats.

La dette publique (Inscriptions sur le *Monte*) était presque toute aux mains d'étrangers.

La refonte des monnaies qui eut lieu pendant la durée du royaume amena des opérations considérables. Les bons payables en espèces nouvelles que l'administration des monnaies délivrait en échange des espèces anciennes démonétisées et de lingots, valeurs de toute solidité et à courtes échéances, *s'escomptaient cependant à un intérêt élevé.*

Les relations du trésor du royaume avec le trésor de l'Empire étaient aussi une cause de défiance. On savait que les administrations impériales imposaient des charges parfois imprévues à l'administration italienne.

L'idée mentionnée dans la lettre du prince sur la possibilité d'escompter les bons qu'il s'agissait d'émettre soit en Hollande, soit en France, est la preuve de la difficulté reconnue de les placer en Lombardie, et de l'impossibilité de les escompter à Milan.

Les observations sur les bons de la caisse d'amortissement sont à l'appui de ces réflexions. Ils étaient à échéances successives. Cette caisse ne pouvait pas les payer, parce qu'elle ne trouvait pas à vendre les biens qui lui avaient été attribués, et que, malgré son crédit intact, elle ne pouvait pas escompter des quantités suffisantes de son papier, de nouveaux bons, par la conséquence de la situation générale que nous venons d'exposer.

On peut se rappeler, au reste, quelle était, à cette époque, en France, la situation du crédit public, et même des valeurs industrielles, fort peu nombreuses alors.

En Lombardie, la situation des affaires et celle

des esprits étaient bien plus défavorables encore sous ce rapport.

Telles furent les principales mesures administratives prises par le prince Eugène dans le premier trimestre de 1809.

A Rome, les choses s'envenimaient de plus en plus depuis l'annexion des Marches au royaume d'Italie.

On conçoit que les embarras donnés à l'empereur Napoléon par les affaires d'Espagne, la certitude qu'avait alors le cabinet romain d'une prochaine levée de boucliers de l'Autriche contre la France, enfin l'échec du général Dupont à Baylen, n'étaient pas des faits de nature à amener des concessions de la part du souverain pontife. Le général Miollis, placé dans une position mixte, était souvent fort embarrassé de la conduite à tenir. Le gouvernement temporel était encore en apparence, à Rome, aux mains du pape, et cependant l'autorité du gouvernement pontifical n'était, pour ainsi dire, qu'illusoire.

Dès le commencement d'octobre 1808, le cabinet du Vatican avait été informé des tentatives faites par l'Angleterre pour déterminer l'Autriche à la guerre, et pour susciter une nouvelle coalition contre la France. Le cardinal Séveroli, nonce du pape à Vienne, s'était empressé de demander à Rome des instructions, en faisant connaître qu'on l'avait sondé pour savoir quel parti prendrait son gouvernement. Bientôt ce cardinal avait pu répondre dans un sens favorable au cabinet autrichien, et même pousser ce cabinet dans la voie des hostilités. Le plus grand secret avait été exigé et promis de part

et d'autre. Toute la correspondance relative à cette négociation se trouvait aux mains du cardinal Pacca.

Le 1er janvier 1809, le cardinal Severoli annonça à Rome qu'il était parvenu à faire décider la guerre et à vaincre la résistance de François II. C'était, de la part du nonce, se donner bien inutilement un mérite auquel il était difficile de faire croire, car la cour de Rome n'avait pas alors assez de prépondérance pour résoudre une question de cette nature. Tout au plus pouvait-elle faire pencher la balance en entrant dans la coalition armée des foudres de l'Église. Quoi qu'il en soit, l'Autriche crut devoir mettre le gouvernement romain dans la confidence complète de ses projets, puisque le cardinal Severoli put communiquer, dans une très-longue note, le plan de toutes les opérations qui devaient avoir lieu. Le cardinal, s'appuyant sur le peu de forces des gouvernements français et italien dans la Péninsule depuis l'occupation de l'Espagne, sur les embarras suscités par cette grave question d'Espagne et de Portugal, sur les intelligences nombreuses conservées par le gouvernement autrichien dans le Tyrol, demandait qu'on poussât à la révolte les provinces italiennes; une première victoire devait, d'après lui, entraîner facilement la population à se soulever en faveur des anciens possesseurs du pays.

Le gouvernement pontifical saisit avec empressement le moyen qui lui était offert de se venger de la France. Il décida que l'on tiendrait un langage pacifique en Italie pour abuser les Français, et que, si la chose devenait nécessaire, on organiserait une

croisade contre eux, en déclarant la guerre : *guerre de religion*. Soutenu par l'Autriche et par l'Angleterre, le pape se crut sûr du succès. Des listes de proscription furent dressées; on les étendit non-seulement aux partisans connus du régime impérial, mais même aux hommes instruits ayant une tendance vers les idées libérales développées par la Révolution de 1789.

Sur ces entrefaites arriva le mois de février et, avec lui, le carnaval, qui commençait le 5 à Rome. La conduite du gouvernement romain, en ce moment, ne laisse pas que d'être curieuse à étudier. Lorsque les Français étaient entrés dans les États pontificaux, une grande partie des sujets du saint-père, loin de paraître mécontents de cette violation de leur territoire, avaient témoigné, au contraire, une certaine satisfaction de voir le gouvernement des prêtres abattu sur le point d'être remplacé par un pouvoir juste, fort, et donnant des garanties à une sage liberté. Les personnages riches et influents, non ecclésiastiques, ne prirent nul souci du désespoir du pape, et, le jour de l'entrée de nos troupes à Rome, la promenade fut plus brillante que jamais. On croyait généralement à l'enlèvement du saint-père dans la nuit suivante. Bientôt on apprit que les autorités françaises étaient les premières à reconnaître le pouvoir temporel du souverain pontife. Cette conduite ranima le courage des cardinaux, et rendit plus circonspects et plus froids pour nous les partisans des idées libérales à Rome; les uns craignirent la vengeance du gouvernement pontifical, les

autres crurent que nous n'aurions pas le courage de notre opinion. Le saint-père, décidé à se poser en martyr, défendit, en signe de deuil de l'occupation étrangère, le carnaval à Rome et ordonna des prières. Cependant les habitants de la grande cité chrétienne ne paraissaient pas disposés à abandonner un de leurs principaux plaisirs, celui auquel, peut-être, ils attachaient le plus d'importance. Il était facile, soit en laissant faire les Romains, soit en les poussant en dessous, et en leur faisant comprendre que la protection française leur était acquise, de les décider à passer outre, et à braver les volontés du gouvernement. Malheureusement, le 1er janvier, le général Miollis, brave et honnête militaire, plein d'activité et de dévouement, croyant bien faire, sollicita du saint-père la faveur de lui présenter ses félicitations à l'occasion de la nouvelle année. Il voulut ensuite profiter de cette audience pour proposer des arrangements relatifs à la conduite à tenir pour les fêtes du carnaval. Le saint-père, agissant comme les gens faibles, qui avancent dès qu'on recule, et qui prennent la conduite tenue vis-à-vis d'eux pour de la crainte, refusa systématiquement toutes les demandes du général, et cela d'une façon solennelle, insistant sur sa première résolution, défendant à tous les employés de paraître aux fêtes publiques. Miollis, étonné, déconcerté, laisse aller les choses sans prendre une vigoureuse détermination ; personne n'ose se hasarder, incertain de l'attitude des Français ; on commence à craindre de nouveau le parti prêtre. Les uns redoutent le ridicule s'ils se

montrent les premiers et n'ont pas d'imitateurs; les autres ne veulent pas se signaler à la vengeance des cardinaux qui entourent le chef de l'État, en sorte que chacun reste chez soi. Le général, mécontent de la tournure que prennent les choses, surtout après la recommandation de l'Empereur de donner des fêtes, d'amuser le peuple romain, se décide à essayer du spectacle des courses. Quelques chevaux sont ramassés, lancés, mais cette mise en scène mesquine n'a pour spectateurs que quelques soldats français. Nos partisans n'osent montrer sur le grand cours ni masques ni voitures, et le bas peuple lui-même s'abstient d'y paraître. Le carnaval se passa donc tristement à Rome, ce qui sembla donner une certaine force morale au gouvernement. Le général Miollis, craignant que les Romains, après ce qui s'était passé pendant ces jours de fête, s'abstinssent de venir à ses bals, à ses concerts, à ses soirées, prit le parti de supprimer ses réceptions. C'était une maladresse nouvelle ajoutée à beaucoup d'autres. Les demi-mesures sont, en général, fâcheuses, et Miollis, malgré la fermeté de son caractère, à cause, sans doute, de la fausse position dans laquelle il se trouvait, montra, à plusieurs reprises, de l'hésitation, donnant des ordres qu'il révoquait ou modifiait ensuite. Le pape, au contraire, entouré de son conseil, ne prenait aucune détermination qu'elle n'eût été bien étudiée, bien pesée. Il suivait peu à peu le système de conduite qu'il s'était tracé ou plutôt qu'on lui avait fait adopter. Il profitait avec adresse des fautes commises par

les autorités françaises, afin de maintenir son crédit, et de faire croire aux populations qu'il avait encore une certaine force, et qu'on le craignait même chez ses ennemis. Ostensiblement il prêchait la paix, déclarait qu'il ne voulait pas susciter de révolte contre nous ; mais, en dessous, il n'oubliait rien pour nous rendre odieux et ridicules, pour exciter le mécontentement, en rejetant sur notre compte toutes les mesures pénibles ou onéreuses. Il faisait payer un trimestre des *Luighi di monti*[1], et refusait d'accepter l'impôt frappé pour le passage des troupes françaises dans ses États. En agissant ainsi, le saint-père savait très-bien qu'il serait obligé de faire payer tôt ou tard cet impôt, mais il voulait nous laisser tout le mauvais effet de la mesure.

A toutes ces causes de mécontentement, de désaffection pour la France, venaient se joindre les affaires religieuses mêlées adroitement par le cabinet romain aux dissensions purement temporelles. Le cardinal-légat n'ayant plus de fonctions à Paris, les évêques de France recouraient directement au saint-père pour obtenir les pouvoirs que le légat avait été jusque-là autorisé à leur donner. Le saint-père, qui ne voulait pas faire naître un schisme dans l'Église française, parce qu'alors les évêques eussent été forcés de se soustraire à son pouvoir spirituel, n'accordait toutefois que ce qu'il ne pouvait refuser sans nuire à sa cause.

L'invasion en Espagne ayant eu lieu, le souverain

[1] Les louis de la dette, c'est-à-dire un trimestre de la dette publique.

pontife, pendant la marche de nos armées sur Madrid, laissa le nonce suivre les insurgés; alors, en effet, la cour de Rome était loin de s'attendre à une défaite aussi complète de l'armée anglaise et à son embarquement à la Corogne. On vivait encore sur l'espoir donné par la capitulation de Baylen. Le cabinet du Vatican comptait en outre, comme nous l'avons dit, sur une coalition de l'Europe entière contre la France. L'entrevue d'Erfurth le fit réfléchir. Il craignit alors que le nonce envoyé en Espagne ne se fût laissé entraîner à suivre la junte centrale à Cadix. C'eût été une démarche par trop hasardée et dangereuse. Ainsi donc le saint-père et son conseil se bornèrent à suivre de loin les affaires, se procurant toutes les nouvelles sans qu'on puisse découvrir quels ressorts on faisait mouvoir, répandant en dessous main toutes celles qui pouvaient être défavorables à la France, cachant les autres; mettant en jeu, en toute circonstance, la haine et les passions contre nous, mais ne sortant jamais de l'attitude humble et pieuse toujours d'un grand effet moral sur les esprits faibles, qui font consister la religion dans les pratiques extérieures.

Les premières nouvelles de la campagne de 1809 en Italie, la perte de la bataille de Sacile, ne firent qu'accroître les espérances du cabinet du Vatican; mais bientôt les succès de l'Empereur, sa marche sur les deux rives du Danube, son entrée à Vienne, commencèrent à faire pâlir les illusions à Rome. Le pape cependant avait une telle confiance dans les plans de l'Autriche, le chargé d'affaires de Vienne

et même les Russes en résidence dans ses États montraient tant d'assurance dans leurs paroles, qu'il n'était pas encore convaincu, lorsque enfin la confirmation des victoires de nos armées d'Italie et d'Allemagne lui ouvrit les yeux. Alors le saint-père, qui vit bien le danger dont il pouvait être menacé d'un instant à l'autre, et qui craignit pour sa sûreté personnelle, s'entoura des précautions les plus minutieuses. Il fit renforcer les portes du palais Quirinial, en sorte qu'il fallait en ouvrir sept pour pénétrer jusqu'à sa chambre à coucher, et que toutes furent barricadées. Ces moyens matériels étaient bien faibles contre la puissance du vainqueur de Wagram; le saint-père le sentit, et il vit qu'il n'avait plus qu'une ressource : les armes spirituelles. Il se décida à avoir recours à la grande mesure morale de l'excommunication.

II

Revenons aux préparatifs faits en Italie et en Autriche pour la lutte qui allait s'engager. Le royaume confié au prince vice-roi était menacé de devenir de nouveau le théâtre d'une guerre sérieuse. Le cabinet de Vienne, profitant de l'éloignement de l'Empereur, qui avait guidé ses armées de l'Èbre à Madrid, s'était décidé à entrer en campagne. Il se préparait au reste à cette levée de boucliers depuis le traité de

Presbourg. L'épuisement du pays, la nécessité de réorganiser ses armées, de rétablir ses forces militaires et ses finances épuisées, avaient été l'unique motif de sa non-participation à la guerre de 1806 et 1807. Trois années de paix avec la France l'ayant mis en état de se relever, les subsides de l'Angleterre lui assurant des ressources pécuniaires considérables, il crut le moment favorable pour se jeter sur l'Italie et s'emparer des provinces cédées à la suite de nos succès. Joseph II, bercé par de trompeuses illusions, se flattait d'entraîner de nouveau, dans cette croisade contre Napoléon, tous les peuples du Nord.

Le 1er mars, les choses en étaient venues à un tel point d'irritation entre les gouvernements de France et d'Autriche, que l'ambassadeur français, le général Andréossy, quitta Vienne, sous prétexte de jouir d'un congé. Napoléon, cependant, ne voulut pas prendre sur lui l'odieux de l'agression qui pouvait amener une nouvelle conflagration générale de l'Europe. Décidé à se laisser prévenir, il défendit au prince Eugène tout mouvement qui eût une apparence offensive. Le vice-roi ne put donc réunir et concentrer dans le Frioul l'armée d'Italie, ce qui lui eût permis de faire échouer les premières tentatives des Autrichiens. Il se borna à échelonner ses troupes, pendant le mois de mars, entre l'Adige et l'Isonzo.

Le 7 janvier, Napoléon fut informé par le prince Eugène de ce qui se passait sur la rive gauche de l'Isonzo, ligne de séparation des contrées appartenant à la maison d'Autriche avec les provinces du

royaume d'Italie. Les Autrichiens élevaient des fortifications sur la frontière. Dès le mois de juillet 1808, ils avaient construit des ouvrages sur le sommet du mont Predel, au-dessus de Caporetto. Ils y avaient fait travailler sous prétexte d'établir des points d'observation pour la démarcation entre les deux États. Deux petits forts se trouvaient presque terminés et 700 hommes étaient occupés aux travaux entre Plitz, Caporetto et le mont Predel. Vers la Croatie, au-delà de Lubiana, on travaillait aussi à quatre fortins.

L'esprit public, disait Eugène à Napoléon, paraît également exalté à Goritzia, à Laybach, à Villach et à Tarvis. On s'attend à une nouvelle guerre avec la France; on a fait croire au peuple qu'elle était nécessaire pour fixer ses destinées depuis longtemps incertaines, et pour faire prospérer le commerce autrichien. On a cherché à lui inspirer une grande confiance dans l'insurrection de la milice nationale qui devait s'élever à un chiffre considérable. On le flattait d'une alliance offensive et défensive avec la Turquie. Cependant, les gens sensés regardaient avec inquiétude les mesures prises par la cour de Vienne; l'appel et l'organisation d'une garde nationale, les travaux de fortifications de campagne établis à la hâte sur la frontière, leur paraissaient une levée de boucliers pouvant attirer de grands malheurs sur leur pays.

Les habitants des provinces de Carniole et de Carinthie redoutaient les Français sans les haïr; ils rendaient justice à leur discipline sévère, ils se sou-

venaient sans mécontentement du séjour des armées françaises chez eux; ils craignaient beaucoup plus celui des troupes hongroises et croates dont ils étaient menacés. Malgré les efforts faits par le gouvernement autrichien pour soutenir le crédit du papier-monnaie, on ne pouvait se défendre d'une certaine méfiance sur la bonté de ce papier. On recherchait avec empressement les monnaies d'or de tous les pays. Les habitants avaient beaucoup de vénération pour leurs archiducs et leur croyaient de grands talents; mais ils voyaient avec peine le peu d'énergie de l'empereur.

Le peuple était ignorant et superstitieux dans les provinces de Carniole et de Carinthie. On avait vu à Laybach un charlatan qui prétendait, au moyen de certaines invocations magiques, pouvoir braver impunément les coups de fusil des Français. Les affaires d'Espagne, longtemps présentées sous un faux jour, le bruit répandu que l'armée française avait été forcée de repasser les Pyrénées après une entière défaite, avaient excité l'enthousiasme des étudiants de Laybach, qui prétendaient rejeter de même l'armée d'Italie de l'autre côté de l'Adige, et pour cela, disaient-ils, *nous n'avons pas besoin du concours de l'armée de ligne*. Ils étaient indignés qu'on les laissât dans une honteuse inaction. Cependant des extraits des premiers bulletins de l'armée d'Espagne, insérés dans la *Gazette de Vienne*, avaient rabattu leur insolence. L'exemple du sort de leurs camarades de l'Estramadure leur avait fait faire de salutaires réflexions.

Au reste, l'organisation de la milice nationale paraissait s'opérer avec lenteur; l'enthousiasme guerrier se perdait en vaines paroles. On ne remarquait point une ardeur bien passionnée pour les exercices. On ne rassemblait les soldats de milice que les jours fériés. Il y avait une compagnie dans chacun des arrondissements de Prévald, d'Aldlorsberg, d'Oberlaybach. Laybach fournissait un bataillon, et tout cela n'était pas encore entièrement armé de fusils. Les officiers seuls avaient l'uniforme. Ils n'avaient pas de solde; l'honneur, disait-on, leur en tient lieu. Ces officiers étaient les enfants des familles les plus notables du pays; beaucoup d'officiers retirés avaient pris du service dans cette garde nationale; des soldats de régiments de ligne avaient été envoyés comme instructeurs dans les chefs-lieux des compagnies. Mais les troupes de ligne ne faisaient pas grand cas de cette milice.

Le prince Eugène complétait ses observations par le rapport suivant sur la police, rapport qui lui était fait par un de ses envoyés [1] :

« La police autrichienne est devenue ombrageuse plus que jamais, elle est plus inquisitoriale encore pour les Français que pour les autres étrangers; on examine leurs passe-ports avec plus de rigueur et avec un air de défiance bien marqué. Je fus arrêté à Laybach pendant neuf jours en attendant le retour de mon passe-port qui avait été renvoyé à la police de Goritzia, sous le prétexte de l'oubli d'une petite for-

[1] Le capitaine du génie Poussin.

malité; le capitaine de police de Laybach me fit à ce sujet des observations d'un ton fort dur et insolent. J'y répondis comme Français, ne pouvant, sous mon déguisement, y répondre en militaire; je vantai la liberté dont jouissent en France et en Italie les étrangers de toutes les nations; je parlai de la réciprocité d'égards dus aux négociants paisibles; rien ne put faire changer la résolution du capitaine qui me dit n'agir en cela que d'après des ordres supérieurs : « Je vous laisserais passer à Laybach, ajouta-t-il, « que vous seriez arrêté à Gratz ou à Vienne et obligé « de revenir à Goritzia pour remplir les formes « prescrites. »

« Fort heureusement la défiance de la police de Laybach favorisait elle-même l'objet de ma mission; le retard qu'elle m'occasionna me donna le temps : 1° de reconnaître en détail les travaux qui s'exécutent dans cette place; 2° d'étudier à loisir l'esprit public; 3° après neuf jours d'attente, j'acquis le droit d'exiger que l'on changeât la direction de ma route sur Vienne pour celle d'Inspruck et du Rhin, comme la plus courte pour retourner en France.

« Ce changement de direction me fit éprouver beaucoup de difficultés; mais j'en éprouvai de plus grandes encore à Villach, lorsque je demandai à quitter la route d'Inspruck pour rentrer en Italie par la Pontéba. On me fit une infinité de questions sur le but de mon voyage; on multiplia les objections, les chicanes, les suppositions, les doutes, etc., toute la dialectique allemande fut employée. On me refusa plusieurs fois. J'insistai toujours plus vivement; je

n'obtins enfin qu'en menaçant de rester à Villach et de rendre compte à l'ambassadeur de France des difficultés ridicules que l'on me faisait.

« A Villach, je fus insulté comme Français par des paysans réunis dans une auberge. « Que venez-vous « faire dans ce pays? me dit l'un d'eux d'un air fort « animé et menaçant. Vous n'avez sûrement d'autre « but que d'examiner notre pays et ce que nous y « faisons. » Puis, s'adressant aux autres : « Nous « devrions, leur dit-il, chasser tous ces *scélérats* de « Français qui ne viennent ici que pour espionner. » Cette provocation inattendue, à laquelle je n'avais donné lieu par aucune question ni par aucune démarche indirecte, me fit sentir combien j'avais à m'applaudir de la circonspection que j'avais mise jusque-là dans ma conduite.

« Il paraît que le militaire lui-même est chargé de la surveillance des étrangers sur la frontière. A Tarvis, un major hongrois, croyant m'avoir vu au camp de Saint-Gothard, lors de la revue des troupes françaises par S. A. I. le prince vice-roi, voulut voir mes passe-ports; je dînai avec lui et plusieurs officiers de son régiment; je réussis à détruire ses soupçons entièrement. « Puisque vous êtes négo- « ciant de vins de Champagne, monsieur, me « dit-il à la fin du dîner, il faut nous envoyer ici « un panier de cinquante bouteilles pour dissiper « notre ennui; dans la campagne de 1792, j'ai pris « goût à ce vin, je le trouve excellent. — Monsieur, « lui répondis-je, vous voyez que la guerre ouvre au « commerce de nouveaux débouchés; peut-être fera-

« t-on aussi un jour, en France, plus de demandes « de votre vin de Tokai. Au reste, je suis très-flatté « de pouvoir contribuer en quelque chose à égayer « votre solitude de Tarvis. A mon retour en France, « je m'empresserai de m'acquitter de votre com- « mission. »

« Je n'ai rencontré à Goritzia, Laybach, Villach, Tarvis et la Pontéba que deux régiments d'infanterie et un régiment de hussards; le bruit courait, sans certitude, qu'il devait arriver dans ces places des troupes de l'insurrection hongroise. »

Le vice-roi ne tarda pas, outre les renseignements envoyés à l'Empereur, à lui faire connaître qu'il résultait des rapports qui lui parvenaient, que, à la Pontéba, un des débouchés du nord, il n'y avait que quelques hommes du régiment *Archiduc Charles*, mais que, deux lieues plus loin, un grand nombre de soldats du même corps et de paysans travaillaient à un camp retranché occupant toute la montagne depuis sa base jusqu'au sommet. A Villach, on avait vu beaucoup de chasseurs tyroliens, et des hommes appartenant aux régiments de Hohenloe-Barteinstein et Wuskassovich infanterie, Weidenfeld et de Bellegarde, et quelques hussards de Frimont. Dans cette place se trouvaient également des milices des cercles voisins. Au-dessus de Villach, sur les frontières du Tyrol, on élevait des redoutes, on achevait un camp retranché. De Villach à Klagenfurth, il y avait peu de monde; mais à Klagenfurth même, se trouvaient les états-majors des corps nommés ci-dessus, et une forte garnison avec un petit parc de huit bouches à

feu de campagne. Les routes étaient couvertes de charrois conduisant en ville de la farine, de l'avoine et du foin. A Bruck, on formait un magasin général.

Vers le milieu du mois de mars, les équipages de campagne et les chevaux de l'archiduc Jean furent rencontrés se dirigeant vers Gratz et Klagenfurth.

A Vienne, la garnison et la milice étant parties pour la Bohême; la garde nationale faisait le service.

Voici comment un courrier, parti de Milan pour Vienne le 8 mars, et revenu le 20, après avoir visité la Carinthie et la Carniole, rendait compte de ce qu'il avait vu et entendu :

« Les bruits répandus généralement à Vienne et dans l'armée autrichienne sont que « les armées « françaises en Espagne sont presque détruites, que « les Anglais y ont débarqué quatorze nouveaux régi- « ments, et enfin que le roi Joseph a été obligé d'aban- « donner Madrid, etc. On ajoute que la Russie fait « marcher ses troupes en faveur de l'Autriche, » etc.

« C'est toujours l'archiduc Jean qui paraît destiné à commander les troupes vers l'Italie. La maison d'Autriche compte beaucoup sur les montagnards du Tyrol.

« De Vienne à Bruck, rien de remarquable.

« De Bruck à Gratz, rencontré un régiment avec le collet et les parements garance, probablement celui de Zach, se dirigeant vers Gratz.

« A Gratz, peu de garnison; des régiments de *Duka* et de *Strasoldo*. La garde nationale fait le service.

« De Gratz à Marburg, divers détachements de milice marchent avec musique et tambours.

« A Marburg, beaucoup de soldats du train et de milices, et un escadron de hussards de Stipsiez ou de Szeckler.

« A Cilli, une partie du régiment d'infanterie de Lusignan, et du régiment de chevau-légers de Hohenzollern-Hechingen.

« On rassemble à Cilli beaucoup d'approvisionnements pour le camp où, dit-on, l'on travaille à plusieurs ouvrages de fortifications.

« A Laybach, la garnison se compose des régiments d'infanterie de Simbschen, de Jellachich (Jean), et du régiment croate *Ottochatz*.

« Le général Giulay commande en chef à Laybach. On y attend le général Jellachich.

« Entre Laybach et Adelsberg, il y a plusieurs régiments de Croates.

« Entre Adelsberg, Trieste, Montfalcone et Goritzia, sont cantonnés les régiments de hussards de *Ott* et de *Frimont*.

« A Goritzia, la garnison est formée par 400 à 500 hommes du régiment d'infanterie *Archiduc François-Charles*, et un général y commande.

« Les officiers, qui paraissent trompés aussi sur les affaires d'Espagne, semblent ne respirer que la guerre, et parlent déjà de leur arrivée à Milan.

« Les habitants sont généralement paisibles et inquiets sur l'issue de la guerre; mais en Carinthie, on leur a monté la tête, et ils paraissent prêts à s'armer et à se lever en masse, si les circonstances le demandent. »

L'Empereur était très-avide de ces renseigne-

ments, il se les faisait adresser souvent de divers côtés, les contrôlait avec soin, et, sachant faire la part de l'exagération qu'ils pouvaient présenter, il se formait facilement une idée exacte de la situation morale et des ressources matérielles des adversaires qu'il allait combattre.

Le 15 janvier, avant de quitter l'Espagne, il envoya au prince vice-roi le long et curieux mémoire suivant sur la guerre en Italie :

« PREMIÈRE OBSERVATION. — Palmanova a un rôle défensif et offensif. L'armée française veut-elle se porter sur Laybach dans la Carniole ? Palmanova est son dépôt et la place où se termine sa ligne d'opération. Ses parcs, ses malades, ses magasins, peuvent s'y réunir et s'y former. En cas d'échec, l'armée peut venir s'y réorganiser. Veut-on, après avoir menacé l'ennemi dans la Carniole et sur l'Isonzo, se porter par une marche de gauche sur Klagenfurth, se réunir à l'armée d'Allemagne qui aurait marché sur Saltzbourg? Palmanova est encore important. Les troupes destinées à former sa garnison forment le rideau qui masque pendant deux jours ses mouvements à l'ennemi. Les bagages, les malades, les traînards, se renferment dans cette place. Dans cette seconde hypothèse, Osopo joue un rôle inverse de Palmanova. Si on veut se porter sur Klagenfurth, elle sert de dépôt à la ligne d'opération. Si au contraire l'armée, après avoir menacé de se porter sur Klagenfurth, livre bataille à l'ennemi qui est sur l'Isonzo, tous les hommes laissés du côté de Tarvis pour masquer le mouvement se retirent à Osopo et

en forment la garnison. Ainsi ces deux places sont importantes pour la guerre offensive.

« Mon intention pour 1809 est qu'on dépense 1 million à Palmanova, et qu'on dépense 200,000 francs à Osopo. Si, par des circonstances quelconques, l'armée d'Italie se trouvait trop faible et qu'elle fût abandonnée à ses propres forces, soit par l'infériorité numérique, soit par suite d'une bataille perdue, la place de Palmanova pourrait demander d'être défendue et occupée par un peu de monde : 1,500 hommes de bonne infanterie et 1,000 sapeurs, mineurs et dépôts, seraient plus que suffisants; 400 ou 500 hommes suffiront à Osopo. Ainsi, avec 3 ou 4,000 hommes, dont moitié serait de peu de jeu en rase campagne, ces places importantes seraient gardées. C'est cette considération qui a fait préférer l'établissement de simples lunettes au tracé des ouvrages à corne ou à couronne qui avaient été proposés. Les neuf lunettes ne demandent pas un homme de plus pour la défense de Palmanova, au lieu que les ouvrages à corne ou à couronne auraient demandé des forces indépendantes de la place; c'est aussi ce qui a porté à désirer que toutes les demi-lunes fussent revêtues. *Mon opinion est qu'un ouvrage en terre a quelquefois des avantages sur un ouvrage en maçonnerie, parce que les boulets s'y enterrent.* Mais l'avantage de la maçonnerie, c'est de permettre une économie dans la garnison qui garde une place. Cette considération dans beaucoup de circonstances est tellement importante, que je désire voir toutes les lunettes revêtues. Quant à Osopo, j'ai adopté un

camp retranché en terre, avec fossé plein d'eau et chemin couvert formant une simple couronne, soumise à la domination de la montagne. Le chemin couvert, ayant 600 toises de développement, peut contenir douze bataillons, et l'intérieur du camp retranché, ayant 100 toises sur 300, peut contenir plusieurs divisions. Vu la faculté que l'on a de remplir les fossés d'eau, toute maçonnerie devient inutile; il suffit de pratiquer quelques flancs dans le flanc de la montagne, qui auront de la domination sur la tranchée, et qui probablement ôteront à l'ennemi l'envie d'attaquer ce camp retranché. Un des principaux avantages de ce camp retranché, c'est de n'exiger que peu de monde de plus qu'Osopo. Sa montagne et un large fossé plein d'eau le défendent suffisamment; 100 hommes dans chaque bastion suffisent pour rendre toute attaque impraticable. Ainsi donc, avec 3,000 hommes de toutes armes et de toutes espèces de troupes, Palmanova et Osopo se défendront longtemps, et, dans d'autres circonstances, tous les magasins de l'armée et 12, 15 ou 20,000 hommes pourront trouver secours et protection sous le feu de ces places.

« Deuxième observation. — Une fois obligé d'abandonner ces places, où doit-on s'arrêter? Ma première idée fut pour la Piave, ce qui a donné lieu au mémoire que j'ai dicté il y a six mois. Mais la Piave est guéable les trois quarts de l'année, mais la Piave tournée peut donner lieu à de fausses manœuvres du général français; mais enfin la Piave est fort loin de Mantoue et de Peschiera, où se trouve

le centre de la défense d'Italie, et la crainte qu'on peut avoir, si l'ennemi tournait sa ligne de la Piave sur la gauche, de n'arriver qu'après lui devant ces places qui demandent des garnisons si considérables, rendrait nécessairement moins hardi le général français. Ce qui a dû fixer la première idée sur la Piave, c'est que la Piave couvre Venise, et qu'il faut perdre une bataille avant d'abandonner ce grand arsenal, cette grande ville, ou qu'il est bien malheureux de faire un détachement de plusieurs milliers d'hommes, pour laisser une garnison dans Venise. Ces avantages sont majeurs; mais ne serait-il pas possible de donner à la ligne de l'Adige la même propriété? La ligne de l'Adige ne peut jamais avoir la propriété de couvrir Venise, parce qu'elle n'est pas assez en avant, mais on peut tirer des eaux de la Brenta, de l'Adige et des torrents qui se jettent dans l'une et l'autre de ces rivières, rassembler ces eaux, et rendre le terrain tellement impraticable entre l'Adige et la Brenta, qu'il soit impossible à l'ennemi de couper Venise de l'Adige, et dès lors il sera obligé de passer l'Adige pour bloquer Venise. Il n'y a guère que deux ou trois lieues de l'embouchure de la Brenta à l'embouchure de l'Adige, le pays est déjà marécageux et impraticable. L'art de l'ingénieur doit être de réunir toutes ces eaux, de s'en couvrir et d'établir un poste de trois ou quatre cents toises de développement, défendu par les eaux, qui soit inabordable, et qui protége un chemin qui aille sur l'Adige et à Chiogga, de manière qu'il soit impos-

sible à l'ennemi de bloquer Venise sans passer l'Adige, et peut-être trouvera-t-on dans ce système le meilleur moyen de fortifier Brandolo. C'est là le premier travail qu'il faut faire; il faut que le terrain entre la Brenta et l'Adige, déjà marécageux, le devienne davantage, au point qu'il y ait impossibilité absolue de pénétrer avant de s'emparer du poste défendu par les eaux, et si difficile lui-même à attaquer. Cela une fois posé, l'armée française a tous les avantages : un courant d'eau considérable et extrêmement rapide, des digues sur la rive droite, qui rendent facile la défense, une grande proximité de Mantoue et de Peschiéra, l'existence d'une place centrale déjà considérable (Legnago). Par cette ligne, Mantoue, Peschiéra, Legnago, qui ont été placées par le hasard, qui étaient décousues et sans système entre elles, s'aident, ne font qu'un tout, et réunissent leur sphère d'activité pour la défense de l'Italie.

« Dans cette situation il faut fortifier l'Adige. La place de Legnago existe, on propose de faire à Porto, cette année 1809, deux cent mille francs de dépense pour améliorer cette partie de la place. Le chemin de Legnago à Padoue et de Legnago à Mantoue doit être tenu dans le meilleur état. Les ingénieurs des ponts-et-chaussées du royaume d'Italie doivent avoir l'ordre de mettre en état cette route qui doit être celle des opérations de l'armée. Dès 1809, le vice-roi doit y faire dépenser des sommes importantes. Supposons que l'ennemi, après avoir forcé le Tagliamento et la Piave, se porte sur Padoue et sur Vicence; il peut

vouloir se porter sur Vérone, mais il n'a pour cela qu'un seul chemin. Il faut qu'il passe à Villanova. De Villanova à Arcole, il n'y a qu'une lieue et demie. En établissant à Arcole une place forte, en forme de tête de pont, qui rende toujours l'armée française maîtresse de passer à Boni, et de déboucher sur Villanova en une heure de temps, jamais l'ennemi n'osera s'avancer sur Vérone. La cavalerie légère, les hussards et les coureurs pourront seuls s'y hasarder. Mon intention est de destiner, dans l'année 1809, deux cent mille francs pour la place d'Arcole. J'en ai fait faire sur le plan le tracé tel que je le désire. Le tracé du général Chasseloup ne m'a pas paru convenable. Outre l'avantage d'empêcher l'ennemi de se porter sur Vérone, la place d'Arcole a encore celui d'empêcher l'ennemi de s'approcher de la position de Caldiéro, que l'ennemi a déjà occupée deux fois avec succès. Arcole doit être en terre, les eaux doivent en faire la défense. Il ne doit point y avoir de maçonnerie, ou peu; il faudra un pont sur pilotis au point marqué au plan; indépendamment de ce pont, il faudra un chemin qui conduira à Villanova, tant pour la facilité du commerce du pays que pour rendre plus faciles les mouvements de l'armée sur Villanova.

« L'Alpon passe près de Villanova. S'il était possible, sans des dépenses trop considérables, d'écluser le pont de l'Alpon, de manière à faire refluer ses eaux jusqu'à Villanova, et qu'il y eût six à sept pieds d'eau, on pourrait alors construire une redoute de trente-cinq toises de côté, en maçonnerie sur la

hauteur, laquelle battrait la route, défendrait ses ouvrages en terre qui seraient derrière l'Alpon, et ferait que la garnison d'Arcole appuierait ses postes jusqu'à Villanova et laisserait une centaine d'hommes dans la redoute de gauche. Alors même les troupes légères ne pourront se porter sur Vérone. Cette deuxième partie demande à être étudiée, mais le succès ne fait rien à la force de la chose, ce serait pour la tranquillité de cette grande ville de Vérone; car enfin, quand même l'ennemi s'y présenterait, il serait arrêté devant Peschiéra, et, la ligne d'opérations de l'armée française étant sur Mantoue, cette crainte de voir l'ennemi à Vérone ne pourrait pas sérieusement ébranler la résolution du général français.

« Après Arcole et Legnago, une ou deux autres places paraissent être utiles entre Legnago et Venise; une à peu près dans la direction du grand chemin de Padoue à Ferrare, vers Anguillara, peut être un poste à Castelbaldo; mais cette place, ou ces deux places doivent tirer leur principale force des eaux, doivent être des places de campagne, ayant la propriété de pouvoir contenir l'armée sur la rive gauche, s'il le fallait, ou de pouvoir être abandonnées à leurs propres forces avec les 4 ou 500 hommes, s'il le fallait, dans une autre hypothèse. J'accorde 100,000 fr. pour chacune de ces places cette année, les projets en seront faits et me seront présentés dans le mois de février. Arcole, Legnago, Castelblanco, Anguillara, ou tous autres postes aux environs étant établis, il faut qu'il y ait sur chacun de ces points un

pont en pilotis ou de bateaux. Un pont sur pilotis à Anguillara sera d'une grande utilité pour le commerce. Un pont de bateaux à Castelblanco, en temps de guerre, pourra être suffisant. L'armée ayant quatre débouchés sur l'Adige, appuyant sa droite à Malghéra, convenablement fortifié, sa gauche à la place d'Arcole, son front couvert par l'Adige ou par l'inondation existant entre la Brenta et l'Adige, que fera l'ennemi? S'il se porte sur Vérone, toute l'armée débouche par Arcole, le prend en flagrant délit; s'il masque chacun de ces quatre ponts, on débouche au moment inattendu par un d'eux, et on culbute successivement ses divers corps, comme des capucins de cartes? Enfin, s'il remonte la Brenta par Arpister à Trente et se porte sur Montebaldo et Vérone, appuyant sa ligne d'opérations dans le Tyrol, il faut alors un détachement de huit à dix jours d'absence, il s'affaiblit d'autant; s'il est peu considérable, il n'est d'aucune considération; peu d'hommes à Rivoli l'arrêteront et le culbuteront. S'il est considérable, il affaiblit son armée. L'ennemi établit-il son quartier général à Padoue et cherche-t-il à passer l'Adige, entre Legnago et Arcole? Mais alors, abandonnant une légère garnison à Arcole et dans ses autres places, l'armée peut déboucher au pont d'Anguillara où même se jeter dans Venise, et par Brandolo ou par la Malghéra déboucher sur tout ce qui bloque cette place, intercepter les communications dans toutes les directions, et mettre cette armée dans la position la plus dangereuse. Quelque chose que fasse l'ennemi, le terrain est préparé de manière

qu'avec la moitié de ses forces et égalité de talent tout est facile au général français, tout lui présage et lui indique la victoire, tout est difficile et scabreux pour l'ennemi. *C'est le seul avantage que les fortifications puissent offrir à la guerre.* Comme les canons, les places ne sont pas des armes qui peuvent remplir seules leur objet; elles demandent à être bien employées et bien maniées.

« On sent que pour ces opérations il est nécessaire que les communications depuis Ronco par la rive droite jusqu'à Anguillara et dans Venise soient soignées. On doit les faire connaître et les tenir en état, afin de pouvoir porter pendant la nuit, et en deux ou trois marches, l'armée sur une de ses extrémités.

« Aucun général expérimenté et prudent ne se hasardera devant ce grand rentrant de fortifications depuis Ronco jusqu'à Malghéra, où l'armée française, manœuvrant derrière chacun, rend tout espionnage et communication impossible à l'ennemi, et peut se trouver à tous les levers du soleil à trois marches sur ses derrières, ou sur un de ses flancs, avec toutes ses forces réunies contre ses forces à lui disséminées.

Si on dit : Mais l'ennemi prendra Arcole; Arcole, environné d'eau n'est pas facile à prendre; si on dit : L'ennemi prendra Legnago, qu'on croit encore plus important pour lui, on a fait le plus bel éloge de la ligne qu'on propose, car, si elle n'est attaquable qu'en prenant une place forte, le but est rempli.

On ne peut espérer d'une ligne que les avantages suivants : rendre la position de l'ennemi tellement

difficile qu'il se jette dans de fausses opérations, et qu'il soit battu par des forces inférieures, ou, si on a en tête un général prudent et de génie, l'obliger à franchir méthodiquement des obstacles créés à loisir, et ainsi gagner du temps. Du côté, au contraire, de l'armée française, aider à la faiblesse du général, rendre sa position tellement indiquée et facile, qu'il ne puisse point commettre de grandes fautes, et enfin lui donner le temps d'attendre des secours. Dans l'art de la guerre, comme dans la mécanique, le temps est le grand élément entre le poids et la puissance.

« En partant de la ligne de l'Adige, on pourra dire que l'ennemi viendra par Inspruck sur Trente; mais alors l'ennemi se dégarnit devant d'autres forces, et enfin les positions de Montebaldo et de Rivoli ne laissent rien à désirer. Est-on maître de Rivoli, l'ennemi ne peut point se porter sur Vérone. Est-on maître de Montebaldo, il ne peut pas l'être de Rivoli. La nature a tout fait de ce côté et laisse peu à souhaiter. Tout est fait dans un système où, maître de Vérone, l'ennemi aurait passé l'Adige sans doute, mais sans avoir tourné l'armée française; car, en supposant l'hypothèse la plus exagérée que l'ennemi ait son centre à Vérone, la droite à Peschiéra, la gauche à Trente, l'armée française aurait sa droite à Venise, sa gauche à Mantoue, son centre à Legnago, et appuierait Peschiéra et Arcole comme vedettes. On sent que dans cette hypothèse l'avantage serait pour l'armée française, appuyée dans toutes ses extrémités à des places fortes, manœuvrant à volonté entre elles contre des ennemis dont la gauche, la

droite et le centre seraient également en l'air et également attaquables. Plus nous réfléchissons sur cette position, et plus nous pensons qu'avec 30,000 hommes on ne peut pas en craindre 60,000 de même valeur, ou du moins qu'on doit pouvoir gagner plusieurs mois. »

Si Napoléon, dès l'année précédente, ainsi qu'on l'a vu, s'était préparé à la lutte avec l'Autriche, cette dernière puissance, de son côté, n'était pas restée inactive. Elle avait travaillé avec ardeur à la réorganisation de ses armées. Du mois de mai à la fin de juin 1808, avaient paru les décrets sur les réserves, sur la formation de la *Landwehr* ou milices provinciales. Un archiduc avait été envoyé dans chaque province pour presser l'exécution des mesures ordonnées. Plusieurs contrées avaient mis une véritable ardeur dans leurs préparatifs de guerre. La diète de Hongrie avait accordé 20,000 recrues, et prescrit une levée extraordinaire devant fournir 20,000 fantassins et 15,000 cavaliers. L'insurrection esclavonne 5,000 fantassins, l'insurrection croate 12,000 fantassins et 2,000 cavaliers. L'archiduc Jean, un des plus grands partisans de la guerre avec la France, montrait beaucoup de zèle pour hâter l'arrivée des hommes à leurs corps. L'armée autrichienne, d'après le plan arrêté, devait être composée de 300,000 hommes de troupes de ligne, destinées aux opérations actives, de 200,000 hommes formant les réserves, bataillons de Landwehr et dépôts[1].

[1] Au moment de la déclaration de guerre, l'Autriche avait : 62 ré-

En outre, le cabinet autrichien, cette fois, ne recula pas devant les moyens révolutionnaires qu'il avait si fort blâmés chez ses ennemis; il chercha, en entrant en relation avec le *Tugend Bund*, à susciter une insurrection allemande sur la plus vaste échelle. On sait que Napoléon, à Schœnbrunn, faillit être la victime d'un des fanatiques adeptes de cette société politique.

D'après le général de Vaudoncourt, le duc de Brunswick-Oels, le major prussien Schill, le général westphalien Dorenberg, devaient être les principaux agents de cette insurrection, que le ministre prussien Scharnhorst s'était engagé à favoriser, et que l'Angleterre était prête à appuyer. Des agents secrets furent envoyés dans le même but de propagande antifrançaise en Italie et dans le Tyrol, et cela dès le commencement de 1808. Le baron de Hormayer fut chargé de l'insurrection du Tyrol, et de s'enten-

giments de ligne, 18 de frontière, 4 corps francs, 170 bataillons de Landwehr, 60,000 hommes (artillerie et cavalerie), 40,000 de l'insurrection hongroise; total, 550,000 combattants. L'archiduc Charles, généralissime, revêtu de pouvoirs illimités, avait divisé cette masse formidable en 9 corps d'armée et 2 de réserve, de 30 à 40,000 hommes, comme dans l'organisation française. Les 6 premiers corps et les 2 de réserve étaient sous les ordres directs de l'archiduc Charles : ils devaient agir en Allemagne, pour rejeter au delà du Rhin le corps français qui occupait les pays sur la rive droite du fleuve. L'archiduc Ferdinand, avec le 7e corps, avait pour mission de se poster sur Varsovie, contre le corps polonais du prince Poniatowski, inférieur au sien. Enfin l'archiduc Jean, avec les 8e et 9e corps, devait descendre en Italie par la Carinthie et la Carniole, détacher une division sur la Croatie, contre le duc de Raguse; une autre, sous le marquis de Chasteler, dans le Tyrol, pour soutenir l'insurrection et établir les communications avec l'armée d'Allemagne.

dre avec les principaux chefs. Le major Saint-Ambroise, le colonel Latour, Piémontais, le marquis d'Asseretto, Génois, furent dirigés sur Palerme et la Sardaigne pour engager les Anglais à faire une diversion en Italie, et pour semer de l'agitation par leurs agents à Naples et dans les États romains. L'insurrection en Valteline fut confiée au comte Paravicini et à son beau-frère Juvalta; celle de la Dalmatie au colonel Maccarelli, au major Dabovich et au provincial des Franciscains Dorotich.

Vers le mois d'août 1808, on décida la construction de huit forts ou camps retranchés destinés à couvrir les défilés qui protégent l'Autriche du côté de la Bavière et de l'Italie, savoir : *En Carinthie*, Predel, Malborghetto, Sachsenburg; *dans le pays de Saltzbourg*, Tauren, Lucy et Wolfgangersel; *en Styrie*, Altenmarckt; *en Carniole*, Laybach. Enfin, Préwald en Carinthie, Federaun près Villach et le Loibel; Zelt, Saint-Sigismond, le Semmering et le château de Gratz en Styrie, Embach et Rauchen, Kutsch dans le pays de Saltzbourg, furent également désignés comme points à fortifier, dès que les travaux seraient terminés aux passages principaux.

Le 1er mars 1809, l'ambassadeur de France près le cabinet autrichien quitta Vienne, et l'armée de François II fut déclarée sur le pied de guerre. On mit en marche les régiments qui devaient entrer sous peu en campagne, et le 18 du même mois, l'archiduc Charles, généralissime des troupes autrichiennes, en envoyant aux chefs des différents corps leurs dernières instructions, adressa à l'armée une pro-

clamation. L'archiduc Jean, chargé d'envahir les provinces du royaume d'Italie, se porta à son quartier général.

Le 1er avril, dix jours avant l'ouverture des hostilités, la position des armées autrichiennes et franco-italiennes prêtes à opérer dans la Péninsule était la suivante :

Armée autrichienne, général en chef, l'archiduc *Jean;* chef d'état-major, le général *Zach*. 8e corps, général *Giulay* (Albert); lieutenant général *Frimont;* brigades *Colloredo*, *Gajoli*, *Wetzel* et *Schmidt*, 16 bataillons et 12 escadrons, 19,000 fantassins et 2,000 cavaliers. 9e corps, général *Giulay* (Ignace); lieutenants généraux *Knesewich* et *Wolfskehl;* brigades *Kleinmayer*, *Kalnassy*, *Hayer*, *Spleny*, *Marziany*, 14 bataillons, 28 escadrons, 16,000 fantassins, 4,000 cavaliers; avant-garde, général *Gavassini*, 16 bataillons, 18,000 hommes. Corps du Tyrol, général *Chasteler*, brigades *Fenner*, *Marschall*, *Auracher*, 16 bataillons, 3 escadrons, 20,000 fantassins, 450 cavaliers. Corps de Dalmatie, général *Stoichewich*, 10 bataillons, 12,000 hommes, 1 escadron, 150 chevaux. Réserve de landwehr, général *Zach*, 20 bataillons, 22,000 hommes. Total général, 92 bataillons, 44 escadrons, 106,000 fantassins, de 6 à 7,000 chevaux, avec une artillerie de campagne proportionnée et bien approvisionnée.

Armée franco-italienne, commandant en chef, le prince *Eugène;* chef d'état-major général, le général *Charpentier*. Division *Séras*, brigades *Garreau* et *Roussel*, 12 bataillons, 8,400 hommes. Division

Broussier, brigades *Desaix* et *Dutruy*, 12 bataillons et 1 escadron, 8,400 fantassins, 125 chevaux. Division de cavalerie légère *Sahuc*, brigade *Pagès*, 16 escadrons, 2,000 chevaux. Division *Grenier*, brigades *Abbé* et *Teste*, 15 bataillons, 1 escadron, 9,000 fantassins, 125 chevaux. Division *Lamarque*, brigades *Huard* et *Almeyras*, 12 bataillons, 8,400 hommes. Division *Barbou*, brigades *Moreau* et *Roize*, 16 bataillons, 11,200 hommes. Division italienne *Séréroli*, brigades *Bonfanti* et *Peyri*, 10 bataillons et 1 escadron, 7,000 fantassins, 125 chevaux. Division italienne *Fontanelli*, brigades *Julhien* et *Bertoletti*, 11 bataillons et 2 escadrons, 7,700 fantassins, 250 cavaliers. Garde royale italienne, brigades *Lecchi* et *Viani*, 4 bataillons, 3 escadrons, 3,000 fantassins, 450 cavaliers. 1re division de dragons, général *de Grouchy*, brigade *Guérin*, 12 escadrons, 1,500 chevaux. 2e division de dragons, général *Pully*, brigade *Poinsot*, 11 escadrons, 1,400 chevaux. Total général, 90 bataillons, 47 escadrons, 63,000 hommes et 6,000 chevaux. Grand parc à Vérone, manquait encore d'attelages. En outre, Marmont avait sous ses ordres, en Dalmatie, le 11e corps composé des divisions *Montrichard* et *Clausel*, brigades *Soyez*, *Launay*, *Delzons*, 15 bataillons, 2 escadrons, c'est-à-dire 10,500 fantassins et 300 chevaux; plus 1,400 hommes enfermés dans Zara et Cattaro.

Les Autrichiens avaient petit à petit concentré leurs forces sur les frontières d'Italie. L'archiduc avait son quartier général à Gratz, le 8e corps entre

Tarvis et Villach, le 9e entre Laybach et l'Isonzo. Le 7 avril, l'archiduc vint à Villach et y fit la dernière organisation de son armée, tandis que le général Chasteler entrait en Tyrol par la vallée de la Drave, ayant avec lui le baron de Hormayer sous le titre d'intendant général, et le général Buol, chargé des milices.

Le prince Eugène, en exécution des ordres de l'Empereur, n'avait pu concentrer ses troupes. La division Séras était entre Udine et Palmanova; la division Broussier, entre Saint-Daniele et Venzone; la division Sahuc, sur la ligne du Tagliamento : ces trois divisions seules en face de l'ennemi formaient la première ligne.

En deuxième ligne venaient la division Grenier, à Sacile, Conégliano et Pordenone; la division Lamarque, en marche pour Vérone; la division Barbou, de Bassano à Legnago; cinq bataillons en marche de Naples pour rejoindre; la division Sévéroli, à Padoue et Este; la division Fontanelli, au camp de Montéchiaro; la garde royale, à Milan et à Padoue; les dragons de Grouchy, entre Mantoue et Vérone; les dragons de Pully, à Ferrare et à Rovigo. On verra par la correspondance de l'Empereur et du vice-roi, pendant les trois premiers mois de 1809, que le premier douta jusqu'au dernier moment que les Autrichiens voulussent prendre aussi promptement l'offensive, tandis que le second ne s'abusa point, ordonna les mesures qu'il crut les plus nécessaires, et sollicita continuellement de Napoléon l'autorisation de mettre le royaume en état de défense par

une bonne concentration de ses forces. L'Empereur attribua-t-il les demandes du prince Eugène à la fougue du caractère d'un jeune homme qu'il savait être brûlant du désir de combattre, ou bien se fiait-il réellement à la lenteur habituelle du cabinet autrichien, c'est ce que nous ne pourrions dire; mais ce manque de concentration des troupes sur les frontières de l'Italie eut une influence fâcheuse sur les débuts de la campagne, et fut l'une des causes secondaires de la perte de la bataille de Sacile. Il ne fallut rien moins que l'énergie du vice-roi, ses talents et les succès de la grande armée française en Allemagne pour ramener la fortune sous les drapeaux de l'armée franco-italienne.

Au premier avis de la déclaration de guerre de l'Autriche, le vice-roi, alors à Udine (10 avril 1809), mit à l'ordre de l'armée la proclamation suivante :

« Armée d'Italie, l'armée autrichienne vient de nous attaquer.

« Tel est le prix que le cabinet de Vienne réservait à la générosité de notre souverain.

« Le cabinet a perdu le souvenir de la prise d'Ulm, des champs d'Austerlitz, de l'occupation de Vienne, et enfin de ce traité de Presbourg qui remit dans ses mains les États qu'elle n'avait pas su défendre.

« Généraux, officiers, soldats, vous portez le titre d'armée d'Italie! Qu'ai-je à vous dire de plus! Ce titre ne vous commande-t-il pas tous les hauts faits qu'il vous rappelle! Vous souffriez, depuis longtemps, de votre inactivité; mais, grâce à vos ennemis, le jour de la gloire s'est aussi levé pour vous.

« Ce jour ne sera pas perdu pour vous : je vous connais. Discipline et confiance. Que chacun de nous fasse son devoir, et, avec l'aide de Dieu, nous mériterons tous l'approbation de Napoléon! »

Dans les premiers jours d'avril, le vice-roi avait présidé le Sénat, ainsi qu'il en avait reçu la mission de l'Empereur. Napoléon, par un décret du 27 février, avait nommé les membres qui devaient composer ce corps et en avait fixé l'installation au 1er avril. Le 5, Eugène quitta Milan pour se rendre à son quartier général d'abord à Mestre. Le lendemain, il fit une excursion dans le Tyrol, impatient de se rendre compte par lui-même des dispositions générales des habitants de ce pays, prévoyant d'ailleurs la prochaine explosion d'une insurrection qui, en effet, ne tarda pas à éclater. Il voulait aussi reconnaître en personne la vallée du haut Adige, les positions de Lavis, le torrent de l'Avisio et la communication de Trente à Brescia par la vallée de la Sarca et par Anfo, où se trouvait une route que l'on supposait praticable pour l'artillerie. Le colonel (depuis général) Guillaume de Vaudoncourt fut chargé de faire un rapport sur les positions défensives en avant de Trente.

Le prince passa par Vérone et en partit, le soir même, incognito avec le général Charpentier, son chef d'état-major, et deux autres personnes. Il parcourut à pied les positions entre Lavis et Cimbre, sans escorte. Heureusement il avait eu la précaution de faire placer à Salurn un piquet de vingt-cinq chasseurs à cheval pour l'escorter à son retour. Arrivé à

Salurn, après une marche de quatre heures, le vice-roi eut connaissance, par le colonel de Vaudoncourt, d'un complot formé par les habitants pour l'arrêter et le livrer à l'Autriche, comme gage de fidélité à cette puissance. Il avait été reconnu. Il fut obligé de regagner immédiatement Trente. Eugène s'arrêta deux jours à Vérone pour y voir les troupes, puis il se rendit à Udine le 9. Son quartier général y fut transféré.

Digitized by Google

Google

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE XII

DE JANVIER A AVRIL 1809.

« Mon fils, je reçois vos lettres du 20 décembre. Je trouve ridicule ce que vous me dites du général Chasseloup. Il est jeune, il a encore vingt ans de bons services. Il ne doit pas compter que je le nomme au Sénat avant qu'il ait soixante ans. Vous pouvez lui parler dans ce sens. » Nap. à Eug. Benavente, 4 janvier 1809.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'une frégate espagnole de 44 canons est arrivée, le 26 décembre, à Trieste. Elle était partie, le 2 du même mois, de Carthagène, et a transporté M. de Strogonoff, ministre de Russie en Espagne, et sa légation. La frégate espagnole a salué le port de Trieste de sept coups de canon, qui lui ont été rendus. Le lendemain soir, l'état-major et les officiers de la frégate ont été reçus au théâtre dans la loge du gouverneur. Le même rapport de Trieste du Eug. à Nap. Milan, 5 janvier 1809.

28 m'annonce qu'on commençait à lever de la cavalerie bourgeoise. Les milices continuent à s'exercer tous les jours, et comme le mauvais temps ne permet pas de le faire dehors, on a choisi le vieux théâtre de cette ville, et les deux bataillons de la milice de Trieste s'y exercent, l'un le matin, l'autre le soir. La même activité règne à Villach, à Laybach, à Goritzia. »

Eug. à Nap. Milan, 5 janvier 1809.

« Sire, Votre Majesté m'a ordonné de lui présenter un nouveau projet pour la décoration de la Couronne de fer. Son but était d'en ôter son portrait et de faire de cet ordre son second ordre.

« J'ai l'honneur de lui joindre ici, en exécution de ses ordres, le projet que j'ai cru le plus propre à remplir ses intentions. Je propose la Couronne de fer telle qu'elle est déjà adoptée, et ce n'est pourtant pas la véritable copie de celle qui est à Monza; mais celle-ci est déjà connue : elle existe dans toutes les armes, les peintures, les tapisseries et principalement sur les monnaies. Un changement que Votre Majesté ordonnerait ne pourrait être que considérable et très-difficile. D'ailleurs, comme elle voudra bien l'observer dans la médaille ci-jointe, la Couronne de fer de Monza est un bandeau en or, incrusté de pierreries et soutenue par un simple cercle en fer qui est intérieur et qu'on ne voit pas. Et puis, s'il est fâcheux qu'on ait pris dans le principe cette couronne telle qu'elle existe à Monza, il le serait peut-être encore plus de changer aujourd'hui celle que Votre Majesté a déjà adoptée et qui est déjà si connue. J'ai

donc cru devoir proposer un aigle impérial ceint de la couronne déjà connue généralement comme Couronne de fer. J'en ai extrait le portrait de Votre Majesté, puisque tels étaient ses ordres, mais mon devoir m'oblige à lui soumettre mes réflexions à ce sujet.

« 1° Ce second ordre peut difficilement être le deuxième ordre de Votre Majesté, puisqu'il est très-peu nombreux, et que tous ses membres jouissent du même avantage que les membres de la Légion d'honneur; 2° et surtout un changement d'où il résultera, de quelque manière qu'on arrange la décoration, que votre effigie en sera ôtée, ne pourra produire qu'un mauvais effet, tant pour ceux qui en sont honorés que pour le royaume en général.

« Je supplie Votre Majesté de peser mes raisons, et de n'y voir que pur intérêt pour son service.

« J'exécute cependant les ordres de Votre Majesté en lui adressant le projet qu'elle m'a demandé, espérant cependant qu'elle n'adoptera aucune innovation. »

Nap. à Eug. Valladolid, 8 janvier 1809.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 21 décembre. Je vous ai écrit hier une longue lettre dans laquelle vous aurez vu que non-seulement je m'attends que la conscription dernière vous aura rejoint avant le 1er mars, mais même que la conscription que je lève en ce moment vous arrivera.

« J'ai écrit au ministre Dejean pour les draps, mais ce ministre marche médiocrement. J'ai lu avec un grand intérêt le rapport qui vous est fait, en date

du 10 décembre, sur les dépôts de l'armée d'Italie.

« J'attends ce même rapport sur ceux des armées de Dalmatie et de Naples, en conséquence de ce que vous auront écrit les majors. Je vois avec intérêt qu'au mois de janvier ce que vous avez en Italie aux 5es bataillons pourra compléter les quatre premiers bataillons de guerre. »

Eug. à Nap. Milan, 11 janvier 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre que j'écris, le 10 janvier 1809, au ministre de la guerre, en réponse à celle que je viens de recevoir, et par laquelle il me donne communication des plaintes portées par l'armée de Naples, concernant l'habillement et les masses de linge et chaussure des soldats des différents détachements que j'ai envoyés, il y a six semaines, à cette armée par suite des ordres de Votre Majesté. Comme il peut se faire que ces plaintes parviennent à Votre Majesté, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de lui soumettre ma réponse au ministre de la guerre. Tout mon désir est qu'elle soit toujours bien convaincue de mon zèle pour son service, et si, dans le commandement qu'elle a bien voulu me confier, il se trouve quelques parties en souffrance, je prends toutes les mesures qui sont en mon pouvoir pour y remédier; mais il est une limite que je ne puis dépasser, et, en fait d'administration surtout, je ne puis que faire connaître les besoins des corps, et réitérer mes instances pour obtenir quelque résultat. »

Nap. à Eug. Valladolid,

« Mon fils, donnez l'ordre à la frégate la *Caroline*

de s'approvisionner pour six mois de vivres et quatre mois d'eau, et de partir de Venise pour se rendre à Ancône. Vous ferez partir avec la *Caroline* un aviso et deux bricks, si vous les avez disponibles. Le capitaine aura sous ses ordres la *Princesse Auguste* et l'*Iéna*. Cette division, ainsi composée d'une frégate, de deux ou trois bricks et de quelques bâtiments légers, pourra sortir d'Ancône toutes les fois qu'elle le jugera convenable, contre les bâtiments de Sicile et d'Angleterre qui vont à Trieste. Elle sera d'ailleurs mieux placée à Ancône, d'où elle peut se porter à Raguse et aux bouches du Cattaro, qu'à Venise, d'où elle ne peut jamais sortir. » 12 janvier 1809.

« Mon fils, j'ai dicté aujourd'hui des notes sur la ligne à prendre en Italie, et sur les fortifications à faire cette année. Ces notes ne vous seront envoyées que demain. Elles sont importantes et contiennent le développement des motifs qui me portent à fortifier la ligne de l'Adige plutôt que celle de la Piave, qui me paraît si ingrate[1]. » Nap. à Eug. Valladolid, 12 janvier 1809.

« Mon fils, je reçois votre lettre dans laquelle vous m'apprenez que les Autrichiens forment des approvisionnements considérables à Goritzia. Nap. à Eug. Valladolid, 13 janvier 1809.

« Je suppose que vous avez fait vérifier ce fait pour savoir à quoi vous en tenir. Il me paraît extraordinaire que les Autrichiens réunissent des approvisionnements si près de nous; ils auraient donc

[1] Voir au texte.

pris une étrange confiance; il est vrai qu'ils ont commis déjà bien des extravagances. Ils me croient occupé loin d'eux, ils seront bien attrapés lorsque dans quelques jours ils sauront que je suis à Paris, et que mes troupes rétrogradent, que les Anglais, battus et acculés à la mer, ont achevé de se dessiller les yeux. Je suppose que Palmanova est parfaitement approvisionné, c'est le principal; pour peu que des troupes autrichiennes viennent à s'approcher de l'Isonzo, ordonnez sur-le-champ que la place soit réarmée. Je suppose aussi que vous avez réuni à Palmanova une certaine quantité de biscuits suffisante pour servir d'approvisionnement extraordinaire à l'armée. Faites écrire par les colonels aux majors, et vous-même écrivez aux commandants des divisions militaires pour qu'on presse l'habillement et le départ des hommes disponibles qui sont aux dépôts. Les divisions Boudet et Molitor sont à Lyon, qui se reposent; du moment que la saison aura fléchi, je les enverrai en Italie, ce sera un renfort de cinq régiments d'infanterie et de quatre de cavalerie, et en outre des sapeurs et de troupes d'artillerie. Je suppose que le roi de Naples a renvoyé tout ce qu'il devait renvoyer dans la haute Italie. Je vous ai écrit avant-hier relativement à mon armée italienne; je suppose que vous pourrez disposer de 2,000 hommes d'infanterie de ma garde, de 16,000 hommes d'infanterie de ligne, tous à l'école de bataillon, ce qui pourra me former deux bonnes divisions, plus 2,000 chevaux à peu près, et qu'au total mon armée italienne pourra m'offrir une force de 20,000 hommes environ. Écri-

vez au général Marmont tout ce que vous apprenez des Autrichiens, mais écrivez-le-lui en chiffres; marquez-lui que, si les hostilités viennent à commencer, il doit centraliser ses forces sur Zara, approvisionner cette ville, et manœuvrer de manière à opérer sa jonction du côté de Laybach. »

Nap. à Eug. Valladolid, 11 janvier 1809.

« Mon fils, la digue de Cazanetti à Mantoue doit partir de la terre ferme, de manière que, à Peitoli près, la digue reste intacte. L'ouvrage de Cazanetti ne sera point fait cette année. Lorsque la digue sera faite, et que l'ouvrage de Saint-Georges sera terminé, on verra s'il convient de mettre un petit ouvrage en avant de la digue; la digue n'a besoin d'aucune défense; on y construira un pont-levis, qui suffira pour la défendre; l'on pourra la tracer de manière qu'on puisse y placer une batterie, en sorte que, si on établit un ouvrage en avant, ce sera dans le seul but d'avoir une sortie de plus, et non d'empêcher (l'ennemi a peu d'intérêt à la couper) une sortie de plus et peu utile, de sorte qu'un petit ouvrage de 25 à 30,000 francs donnera de ce côté-là un pied suffisant, sans que l'ennemi perde son temps et ses munitions à s'en emparer. On préfère Saint-Georges à tout, parce que c'est la grande communication qui conduit à l'Adige, parce que Saint-Georges est près de la citadelle, parce que c'est une espèce d'ouvrage avancé qui couvre toute la mauvaise enceinte. Il faut faire travailler à Saint-Georges le plus tôt possible. Il serait malheureux que Mantoue fût assiégé et qu'on n'eût pas là un point de fortification de

campagne, qui emploierait un millier d'hommes qui finirait par être pris, et la chute de ce poste contribuerait à celle de la place. On a perdu un an en projets et contre-projets. Il ne faut plus perdre un moment. Il faut diriger les travaux de manière à avoir un point solide à Saint-Georges, ne fût-ce qu'une partie de ce que l'on projette de faire. On a adopté trois ouvrages; s'il y en avait un des trois fait, ce serait suffisant. L'ennemi ne dirigera pas ses attaques de ce côté-là lorsqu'il y aura un ouvrage quelconque. Résumé : faire la digue là où elle pourra coûter le moins; mais l'appuyer à la place, afin qu'elle ne dépende pas de Peitoli; ne point faire actuellement de fortifications à la tête de la digue, et se ménager une batterie défendue par un pont-levis à un point quelconque de la digue. On pourra par la suite établir une flèche ou un petit ouvrage en avant de la digue; mais, en attendant qu'elle soit faite, il faut travailler sans délai à Saint-Georges, de manière qu'un des trois ouvrages projetés soit terminé et susceptible de toute sa défense. »

Nap. à Eug. Valladolid, 14 janvier 1809.

« Mon fils, j'expédie le décret pour les fonds des travaux du génie, mais le rapport que vous m'envoyez n'est pas suffisant. Il aurait fallu me dire ce que j'avais accordé pour l'an 1808, ce qui avait été dépensé, ce qui était mon intention, et qu'on travaille sans délai à Saint-Georges. Donnez des ordres pour cela. Tout ce qu'on a fait à Peitoli est de l'argent perdu si Saint-Georges n'est pas fait, car c'est là où on se battra. Comme le général Chasseloup est fort

entêté, il faut lui donner des ordres positifs pour qu'il travaille, sans écouter la saison ni aucune raison. Quant à Venise, il faut établir un projet général et finir d'abord quelque chose, c'est particulièrement à Malghéra et à Brandolo qu'il faut travailler; mais, comme je ne sais pas ce qui a été fait et que je n'ai point les mémoires ni les plans sous les yeux, je ne puis décider. Vous trouverez ci-joint le tracé d'Osopo, faites-le exécuter, c'est ma volonté. Quant à Ancône, je n'ai point arrêté de projet; je désire savoir les fonds que j'y ai destinés cette année, et ce qui a été dépensé. Vous verrez que je désire qu'on finisse Palmanova. »

Nap. à Eug. Valladolid, 14 janvier 1809.

« Mon fils, vous enverrez de ma part l'ordre suivant au général Marmont. Vous aurez soin de le lui envoyer en chiffres et de le faire porter par un officier intelligent et sûr. Quelques jours après, vous lui enverrez le duplicata. Vous lui enverrez, mais sans le mettre en chiffres, les bulletins des affaires d'Espagne, le détail de nos avantages et l'avis que je suis sur mon retour, que ma garde et une partie de mes troupes rétrogradent en ce moment, parce que les affaires d'Espagne sont finies. Voici ce qu'il faut mettre en chiffres : « L'Empereur m'écrit de son quartier général de Valladolid, en date du 14 janvier et me charge de vous envoyer les instructions suivantes. La maison d'Autriche fait des mouvements; le parti de l'Impératrice paraît vouloir la guerre; nous sommes toujours au mieux avec la Russie, qui probablement ferait cause commune avec

nous. Si les Autrichiens portaient des forces considérables sur l'Isonzo et la Dalmatie, l'intention de l'Empereur est que son armée de Dalmatie soit disposée de la manière suivante. Le quartier général à Zara, avec toute l'artillerie de campagne, le 8e, le 18e d'infanterie légère, le 5e, le 11e et le 81e de ligne, les cavaliers et les vélites royaux, s'ils ne sont pas déjà passés en Italie, le 23e, le 60e et le 79e formant, avec le peu de cavalerie qu'il y a, l'artillerie et les sapeurs : en tout, 17,000 hommes. Tous les hôpitaux que l'armée peut avoir en Dalmatie, concentrés à Zara, une compagnie d'artillerie française aux bouches du Cattaro ; une compagnie d'artillerie à Raguse, tous les sapeurs à l'armée à Zara ; un officier sapeur du génie avec deux ingénieurs et une escouade de quinze sapeurs à Raguse ; autant aux bouches du Cattaro ; une compagnie italienne à Raguse ; de sorte qu'il y aura près de 200 hommes d'artillerie ; le 3e régiment d'infanterie légère italienne aux bouches du Cattaro, ce qui fera 1,000 hommes, qui, avec 200 canonniers et sapeurs, feront une garnison de 1,200 hommes aux bouches du Cattaro. Le 4e bataillon du régiment de Dalmatie à Raguse ; un bataillon français de 600 hommes à Raguse, ce qui fera une garnison de 12 à 1,300 hommes à Raguse. Un général de brigade à Raguse, un général de brigade à Cattaro. Une garnison de 200 hommes à Castelnuovo pour la défense du fort, prise sur ce que l'on laisse à Cattaro. On aura soin d'approvisionner ce fort, les bouches du Cattaro et Raguse, pour six mois de vivres ; il fau-

drait réunir également dans ces places des approvisionnements suffisants en poudre, pour leur défense. Dans cette situation de choses, l'armée de Dalmatie, qui a 20,000 hommes présents sous les armes, non compris les hommes qui sont aux hôpitaux, aurait 1,200 hommes à Raguse, 400 hommes de plus, soit à Raguse, soit à Cattaro, et 17,000 hommes réunis sous Zara. Cette dernière place serait aussi approvisionnée pour six mois. Le général Marmont, avec ses 17,000 hommes, doit prendre position sur la frontière pour obliger les Autrichiens à lui opposer d'égales troupes, et manœuvrer de manière à opérer sa jonction autant que possible. En cas d'échec, il peut se retirer sur son camp retranché de Zara; derrière on doit pouvoir se défendre un an. Le général qui sera chargé de la défense des bouches du Cattaro doit former un bataillon de Bocchais des plus fidèles pour aider à la défense du pays. Le général qui reste en Dalmatie doit de son côté organiser un semblable bataillon composé de gens du pays; et, si le général Marmont entrait en Allemagne, il laisserait une compagnie de chacun de ses régiments, composée des hommes malingres et éclopés, mais commandée par de bons officiers; il laisserait en outre un régiment pour la garnison de Zara, et avec le reste il prendrait part aux opérations de la campagne, bien entendu que ce régiment assisterait aux batailles qui seraient données avant la jonction. 12 à 1,500 hommes des dépôts suffiraient dans ces premiers moments pour garder la Dalmatie; mais, une fois la jonction opérée, ce régiment rétrograderait

pour venir assurer la défense de Zara et de la province. Par cette disposition du général Marmont, l'armée active en Italie se trouverait augmentée de 15,000 hommes des meilleures troupes de France. L'instruction à donner aux commandants de Cattaro et de Raguse doit être de défendre le pays autant que possible, mais de se restreindre à la défense des places, du moment qu'il y aurait un débarquement, et que l'ennemi se présenterait trop en force. Ceci est une instruction générale qui doit servir dans tous les temps, quand le général Marmont ne recevrait plus d'ordres, toutes les fois que ses courriers seraient interceptés et qu'il verrait les Autrichiens se mettre en hostilité; chose cependant qu'on a encore peine à croire dans cette situation; si les bouches du Cattaro et de Raguse étaient bloquées, elles devraient correspondre avec Ancône et Venise par mer, et pourraient être assurées qu'avant huit mois elles seraient dégagées; en conséquence, il est indispensable de munir de poudre et de boulets les bouches du Cattaro et de Castelnuovo, et d'approvisionner ces deux places en biscuits, en blé; il est également nécessaire qu'il y ait une grande quantité de blé, de farine et de biscuits à Raguse pour le même objet. L'intention de l'Empereur est que ses troupes ne soient pas disséminées: elles ne doivent occuper que les points de Raguse, Cattaro, Castelnuovo et Zara. Dans le cas où l'armée de Dalmatie se porterait en Allemagne, il faut préparer des mines pour faire sauter les châteaux fermés qu'il peut y avoir dans le pays et qui donneraient de la peine à reprendre quand l'armée

rentrera. Les gardes nationales seraient suffisantes pour garder les côtes pendant tout le temps que l'armée marchera contre l'ennemi, dont les forces occupées ailleurs ne pourraient rien tenter de ce côté. On voit par le dernier état du 15 décembre qu'il y a à Raguse et Cattaro 14,000 quintaux de blé, ce qui fait pour 14,000 hommes pendant plus d'un an. Cet approvisionnement est suffisant. L'approvisionnement de Spalatro et Sebenico serait porté sur Zara, ce qui ferait 5,000 quintaux à Zara, c'est-à-dire pour 5,000 hommes pendant cent jours, et de plus le biscuit qui rendrait cet approvisionnement plus que suffisant. Mais il faut avoir soin que ce blé soit converti en farine, afin de n'éprouver aucun embarras ni obstacle dans les derniers moments. A tout événement ce serait une bonne opération que de réunir sur Zara 10,000 quintaux de blé, en faisant en sorte cependant que les fournisseurs soient chargés de la conservation et que cela ne se perde pas. »

Nap. à Fug. Valladolid, 15 janvier 1809.

« Mon fils, les nouvelles que je reçois de tous côtés me disent que l'Autriche remue. La Russie est aussi indignée que moi de toutes ces fanfaronnades. Disposez les choses de manière que dix jours après le premier ordre vous puissiez réunir 60,000 hommes dans le Frioul. Si les Autrichiens ont fait des mouvements, armez Palmanova. Je suppose que vous y avez réuni les approvisionnements nécessaires. Si des troupes ennemies approchaient de la frontière, placez la division Broussier dans le Frioul, ainsi que la cavalerie légère, de manière à réunir là d'abord

18,000 hommes d'infanterie, 3,000 de cavalerie et 30 pièces de canon dont 6 d'artillerie légère. Placez en seconde ligne la division Barbou, que vous compléterez promptement; vous pourrez la réunir toute à Trévise. Réunissez également la division Severoli, qui doit être aussi forte de 8,000 hommes, et vous pourrez la placer à la hauteur de Vicence et de Bassano. Réunissez les six régiments de dragons et faites revenir celui qui est à Rome; cela doit faire un corps de 5,000 hommes; enfin réunissez à Padoue la division Grenier, que vous composerez de la manière suivante : le 1er, le 52e et le 102e de ligne; vous aurez par ce moyen 24,000 hommes d'infanterie et 6,000 hommes de cavalerie; c'est-à-dire 30,000 hommes en seconde ligne. La division Lemarrois, étant à Ancône et en Toscane, se trouvera composée des 29e, 13e et 112e régiments; vous la laisserez là et ne la ferez venir qu'autant que les événements seraient plus pressés. Je désignerai plus tard le général qui doit prendre le commandement de cette division. —Ne faites cependant aucun mouvement inutile, et, dans le cas où ces premiers rapports ne seraient pas confirmés, contentez-vous d'appeler le régiment qui est à Rome et de mettre la division Grenier sur la rive gauche du Pô, enfin qu'en dix jours, comme je vous l'ai dit plus haut, vous puissiez être en mesure de réunir 60,000 hommes et 100 pièces de canon attelées dans le Frioul. Quant à ces 100 pièces de canon, le matériel, vous l'avez, le personnel et le nombre nécessaire de canonniers ne vous manquent pas non plus. — Je vois que l'artillerie italienne

a 400 hommes de train; portez donc le nombre de vos chevaux à 600, ce qui vous mettra à même d'atteler plus de cent voitures, c'est-à-dire 24 pièces. Je vois aussi que vous avez 400 sapeurs. Vous avez le 6e bataillon principal du train français, le 7e et le 7e *bis*. Je vois que le 6e a près de 500 chevaux; le 7e près de 200 et le 7e *bis* en a 300; prenez les mesures nécessaires pour compléter ces bataillons à 800 chevaux chacun, ce qui, avec les 600 chevaux du train italien, vous donnera 3,000 chevaux, indépendamment de ce que pourra vous offrir le Piémont. Enfin 80 pièces de canon peuvent, surtout dans un commencement de campagne, se servir à la rigueur avec 400 voitures, c'est-à-dire avec 1,600 chevaux. Ne laissez à Rome que six pièces de canon, et seulement deux attelées; faites revenir les autres attelages. »

Nap. à Eug. Valladolid, 16 janvier 1809.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 5 janvier, vous devez comprendre ce qui me fait désirer d'ôter mon portrait de la plaque sur l'ordre de la Couronne de fer. Le projet que vous m'envoyez ne me plaît pas, il ressemble trop à l'ordre de France. Voici ce que je voudrais. Que le cordon vert qui est sur votre projet fût ciselé comme la Couronne de fer qui est à Monza, c'est-à-dire qu'il fît la projection de cette couronne, et qu'il n'y eût pas autour cette espèce de fort étoilé à six côtes. Cette simple couronne en rond, au milieu de laquelle il faudrait mettre l'aigle, aurait quelque chose d'original. Je ne m'oppose pas à l'étoile qui est au-dessus de l'aigle avec les mots :

Italiani, italiani, italiani; je voudrais qu'ils fussent sur une petite couronne, telle que celle placée au milieu de l'aigle. Faites-moi faire ce modèle, comme je vous le dis là. Je ne changerai rien à la petite décoration. La couronne de Monza s'y trouve, elle y est projetée; elle est d'autant plus propre à cela, que c'est un bandeau, il faut seulement décider les pierres précieuses dont elle sera enrichie. Alors l'ordre aura quelque chose de particulier qui empêchera de le confondre avec les ordres de France et avec les autres. Quand j'ai parlé de deuxième ordre, j'ai entendu parler seulement pour les étrangers qui ne comptent jamais dans le nombre fixé. »

Eug. à Nap. Milan, 19 janvier 1809.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Sa Majesté, de Valladolid, du 7 janvier, par laquelle elle veut bien me faire connaître ses intentions pour son armée d'Italie.

« Je puis assurer à Sa Majesté que son armée d'Italie sera aussi en état que possible au 1er avril. Le meilleur esprit l'anime; elle ne désire que l'occasion de témoigner à Votre Majesté son amour et son dévouement. Les divisions vont se reformer. Au fur et à mesure qu'il y a des hommes habillés, je les envoie, mais aux dépôts des armées de Naples et de Dalmatie. C'est le manque de drap qui retarde jusqu'à ce moment les conscrits. J'ai cependant l'espérance que, sous peu, les dépôts recevront le nécessaire à cet égard. J'ai récrit au ministre de la guerre, et les ordres sont donnés aux dépôts qui sont en France d'envoyer aux 4es bataillons tous les hommes disponibles. Il en arrive encore par suite de ce pre-

mier ordre; mais les mesures que le ministre m'a dit avoir prises pour l'habillement mettront les dépôts à même de diriger sur les 4es bataillons tous les conscrits qui s'y trouvent en ce moment, jusques et y compris 1809. Le seul retard proviendra donc du manque de drap. Le général Marmont a dû recevoir du ministère de la guerre l'ordre de renvoyer en Italie les cadres du 3e bataillon. Cependant, comme il se pourrait que les dépêches du ministre aient été perdues, lorsque les courriers ont été dévalisés en Croatie, j'écris au général Marmont, conformément aux intentions de Votre Majesté, afin qu'il renvoie sans délai les cadres de ces 3es bataillons. Je lui écris également pour renouveler le chiffre que nous avions ensemble, et dont je n'avais pas fait usage depuis quelque temps.

« Je lui ferai connaître les dispositions qu'il doit prendre en cas d'événement, afin qu'il soit en mesure. Les compagnies d'artillerie dont Votre Majesté a fait le relevé existent bien, mais il n'y a que celles-là en Italie, et il serait cependant nécessaire qu'il en restât dans les places fortes et de dépôt, comme Venise, Mantoue, Ancône, Palma, etc., etc. Il y en a en Dalmatie beaucoup plus que de besoin : on pourrait en faire venir. Votre Majesté a compté ses quatre bataillons du train complets, dans la 27e division militaire. J'ai l'honneur de lui faire observer qu'il n'existe que trois bataillons faibles, dont un fait le service sur le Pô, c'est celui revenu, en dernier lieu, de l'armée de Naples, et qui a grand besoin de se refaire. Votre Majesté compte également par aperçu sur

3,000 chevaux; mais ils n'existent pas. Votre Majesté en a le compte, très-détaillé, que je lui ai adressé avec le projet d'équipage pour l'armée d'Italie. Ce projet laissait voir un manque de 2,000 chevaux. En réduisant à 3,000 chevaux nécessaires, il faudrait qu'elle eût la bonté d'ordonner un achat de 1,000 chevaux. Il y en a 1,500 actuellement, y compris 700 qui viennent d'être livrés par suite du marché de 1,300 chevaux, passé en octobre dernier, et le reste ne sera fourni que d'ici le 1er mars. Votre Majesté reconnaîtra sans doute la nécessité de prendre de suite des mesures afin de pouvoir compter sur 3,000 chevaux au mois d'avril. Votre Majesté désire une seconde division italienne; en réunissant tout ce qu'il est possible, je pourrais présenter à Votre Majesté une division italienne de 12,000 hommes, y compris infanterie, cavalerie, artillerie, et la garde, 3,000 hommes, total: 15,000 hommes italiens. Mais j'aurai fait flèche de tout bois, et il ne restera rien pour la place de Mantoue, Venise, Légnagno, Ancône, où cependant il est nécessaire d'avoir garnison.

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'ayant reçu du ministre de la marine de l'empire des dépêches pour M. le commodore Sultanoff, à Trieste, contenant des dispositions par suite des ordres de Sa Majesté, je les ai fait porter au commodore par un officier auquel j'ai ordonné d'attendre à Trieste la réponse à ces dépêches, ou le résultat des dispositions qu'aurait prises M. de Sultanoff, afin que, de mon côté, je puisse prendre les mesures nécessaires pour Ancône ou Pola, suivant le port qu'aurait

préféré le commodore. M. le commodore Sultanoff a répondu au ministre Decrès qu'il se trouvait dans l'impossibilité de mettre en mer. M. de Zach a vu d'abord un officier faisant inquiétude à Trieste, et, le quatrième jour, il lui a fait signifier de partir, prétextant qu'un officier étranger ne pouvait rester plus de trois jours à Trieste. J'ai cru devoir agir de représailles, et j'ai prescrit au directeur général de police de ne donner de permission aux Autrichiens que pour rester trois jours en Italie. J'ai surtout ordonné la sévère exécution de cet ordre envers les officiers qui, quoique Italiens, sont encore au service d'Autriche. Il s'en trouve, en ce moment, plusieurs avec des permissions de deux et trois mois. »

Eug. à Nap. Milan, 22 janvier 1809.

« Sire, Votre Majesté aura sans doute reçu le rapport des affaires de la division italienne, depuis son départ de Roses jusqu'à son arrivée à Barcelone. Le général Pino, en m'envoyant le journal de ses mouvements, y joint le double des nouvelles décorations ou avancement qu'il donne à Votre Majesté pour le général Saint-Cyr. Je la prie de me permettre de lui soumettre quelques observations. Votre Majesté a eu la bonté d'accorder, après le siége de Roses, toutes les demandes qui lui ont été faites : aujourd'hui, on lui en fait de nouvelles. Votre Majesté connaît le général Pino pour un bon officier et pour l'un de ses plus zélés défenseurs ; mais il est tout à fait hors de mesure, et on ne peut point du tout s'en rapporter à lui à cet égard. Si Votre Majesté accorde tous les grades demandés, son armée italienne ne sera bientôt

plus que le cadre de 100,000 hommes. Quant à la décoration de la couronne de fer, Votre Majesté sait parfaitement que le nombre est très-limité. Il reste peu de vacances. Ce qui peut être augmenté sans inconvénient et fournir les mêmes motifs d'émulation, ce sont les grades inférieurs de caporaux, sergents, sous-lieutenants, etc. Les décorations resteraient pour les grades plus élevés. Pour donner une idée à Votre Majesté de la légèreté du général Pino et de son inconséquence dans ses demandes, je rappellerai qu'après le siége de Roses il a demandé et obtenu quinze avancements ou décorations pour le 6e régiment de ligne. Par son dernier rapport, il dit qu'il n'y a pas un seul officier de ce corps qui soit bon; qu'excepté le colonel et l'adjudant-major tout est à renouveler. Je crois plutôt ce dernier rapport que le premier. Comme Votre Majesté le sait, le 6e a servi à purger les corps des mauvais sujets: on y a envoyé les déserteurs, les réfractaires, etc., et, sous ce rapport, il serait peut-être bien de ménager les grâces et les décorations, car il pourrait arriver qu'un grenadier renvoyé d'un corps aux déserteurs obtînt un honneur que Votre Majesté réserve au courage et à la conduite. Un tel corps ne peut guère rester en ligne sans compromettre l'armée italienne, et sa véritable place est la garnison d'une île, ou d'une place telle que Corfou, l'île d'Elbe, la Corse, etc. Je prie Votre Majesté de ne voir dans mes observations qu'un zèle ardent pour son service, dont je ne cesserai de m'occuper.

« Je pense que, si Votre Majesté est dans l'intention

de donner des récompenses et des témoignages de satifaction à la division italienne, elle pourrait les réduire suivant le projet que j'ai l'honneur de lui soumettre, joint à la présente. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le projet de composition d'une division italienne. J'y ai tout compris ; il est impossible de la supposer plus forte. Je dois même faire observer à Votre Majesté que le 3e régiment d'infanterie légère a son 1er bataillon en Dalmatie, le 3e bataillon à Pola et dans les îles du Quarnero, le 2e à Palma, et le 4e, avec le dépôt, à Venise : il est cependant porté comme devant fournir son 2e et son 4e bataillon à la division, ce qui dégarnira ces deux dernières places. Ce corps est de nouvelle formation. Cette division est portée à 13,000 hommes, et 800 chevaux de cavalerie, sans compter le régiment de dragons de la reine qui est embrigadé dans la première division de dragons de l'armée, ni la garde royale. Mais Votre Majesté remarquera que, excepté le 1er de ligne, il n'y a que des 4es bataillons au corps de nouvelle formation, et composés en entier de conscrits dont plusieurs sont encore, en ce moment, à l'école de soldat. On ne peut attendre un service bien sûr d'hommes aussi neufs, et des corps qui n'ont pas encore d'esprit formé. Si Votre Majesté daignait faire revenir de l'armée de Naples les 1er et 3e bataillons du 3e de ligne qui y sont depuis trois ans, on aurait alors un régiment de quatre bataillons où se trouvent des soldats faits, et ce corps serait le fonds de la

Eug. à Nap. Milan, 24 janvier 1809.

2e brigade, comme le 1er de ligne forme le fonds de la 1re brigade. Votre Majesté pourrait ensuite, si elle le juge nécessaire, envoyer à l'armée de Naples d'autres troupes en remplacement; par exemple, les 2e et 3e bataillons du 3e léger.

« Votre Majesté remarquera que les Dalmates sont portés à trois bataillons, parce que le général Marmont les a fait partir de Dalmatie et Cattaro, où la désertion était très-grande, et, comme ces bataillons sont très-faibles, je prendrai les hommes du 4e bataillon pour porter les trois premiers à 2,000 hommes. »

Eug. à Nap. Milan, 25 janvier 1809.

« Sire, Votre Majesté me fait l'honneur de me demander pourquoi il existe une vacance de chef de bataillon du 25e régiment. C'est que M. Corneille, qui l'occupait, a été nommé major au 53e. Le 25 décembre, j'ai demandé au ministre de la guerre son remplacement, et j'ai proposé M. Darch, capitaine au 5e de ligne, ou M. Décadé, adjudant-major au 72e. Sa Majesté demande aussi pourquoi la cavalerie n'est pas au complet de 1,000 chevaux. L'effectif, suivant les ordres du ministre, doit porter une différence d'un dixième, entre les hommes et celui des chevaux. Les marchés sont passés, et les remontes sont en route. Je soumettrai bientôt un rapport à Votre Majesté, par régiment, sur la situation des remontes. J'observe, pour le moment, que les corps ont peu de crédit, que la masse de harnachement est en souffrance, et, suivant les ordres de Votre Majesté, je viens de prendre des mesures pour lui fournir, tous les

quinze jours, un rapport sur les dépôts de l'armée de Naples et de celle de Dalmatie. »

« Mon fils, vous avez dû recevoir une lettre que je vous ai écrite de Valladolid et qui vous a été envoyée de Bayonne par un courrier. Comme l'Autriche ne fait pas de mouvements, *il ne faut pas en faire, du moins d'ostensibles*. Écrivez au général Marmont que je suis arrivé à Paris, que l'Autriche ne fait pas de mouvements comme on l'avait cru, qu'il faut cependant se tenir alerte, mais ne rien faire de prématuré[1]. De nombreux détachements passent les Alpes pour vous rejoindre, de plus nombreux encore partiront en février pour renforcer vos dépôts, afin que les cadres, comme je vous l'ai plusieurs fois fait connaître, soient complets, et qu'au mois de mai ou de juin les régiments pussent entrer en campagne au grand complet. Il me tarde bien d'apprendre que les cadres des 4es bataillons des régiments de l'armée de Dalmatie et de Corfou soient arrivés en Italie. » Nap. à Eug. Paris, 26 janvier 1809.

« Mon fils, je reçois vos lettres relatives au paysan Pesserini. Il faut le faire réclamer par mon consul à Trieste, et, si l'on fait des difficultés, faire arrêter un homme important de Goritzia. Vous ferez demander des explications par le général de division le plus près au général Zach, pour savoir si les officiers peuvent Nap. à Eug. Paris, 28 janvier 1809.

[1] Ce sont les recommandations contenues dans cette lettre de l'Empereur, et dans plusieurs autres, qui empêchèrent le vice-roi d'être en mesure de s'opposer aux premières opérations offensives des Autrichiens sur l'Isonzo.

aller librement à Trieste et que vous envoyez exprès des officiers pour vous en rendre compte. Vous ajouterez qu'étant en paix mes officiers peuvent aller partout, que, s'il en était autrement, j'ordonnerai des représailles pour toute l'Italie et la France. »

Nap. à Eug. Paris, 29 janvier 1809.

« Mon fils, mes armées d'Espagne ayant remporté des avantages considérables sur l'armée anglaise, qu'elles ont poursuivie l'épée dans les reins pendant l'espace de cent cinquante lieues, lui ayant fait 6,500 prisonniers, pris un grand nombre de canons, tous ses magasins et ses bagages, l'ayant forcée à couper elle-même les jarrets à sa cavalerie forte de 6,000 chevaux, l'ayant enfin obligée d'abandonner l'Espagne et la Corogne, et de se réfugier en Angleterre, ayant entièrement détruit l'armée commandée par la Romana qui s'était réunie à elle ; mon intention est que vous ordonniez qu'il soit tiré soixante coups de canon, dans tous mes ports et forteresses frontières, en réjouissance de cet événement. Pour faire comprendre l'objet de cette réjouissance, vous ferez faire par votre ministre de la guerre et de la marine une circulaire annonçant ces avantages remportés sur l'armée anglaise, la destruction des débris de l'armée de la Romana et la soumission du royaume de Léon, de la Galice et des cinq sixièmes de l'Espagne. »

Eug. à Nap. Milan, 30 janvier 1809.

« En relisant les instructions que Votre Majesté m'a ordonné de transmettre au général Marmont, je me suis aperçu qu'elle n'avait désigné aucune troupe pour la garnison de Lésina. D'après tous les rensei-

gnements que j'ai sur le pays et les rapports que je me suis procurés, il paraît indispensable d'y laisser au moins 200 hommes. Il y a deux petits forts qui défendent ce port, qui est dans une position centrale pour l'archipel de la Dalmatie. Si l'ennemi s'en emparait, il serait maître des îles, des canaux de navigation ou du petit cabotage. Il pourrait, à peu de frais, faire des établissements à Lésina, d'où il serait très-difficile de le chasser. Si Votre Majesté le juge à propos, ce serait un article à ajouter aux instructions du général Marmont. »

Eug. à Nap. Milan, 1er février 1809.

« D'après les intentions que Votre Majesté a bien voulu faire connaître relativement à son ordre de la Couronne de fer, j'ai l'honneur de vous présenter trois dessins. Le numéro un est le dessin de grandeur naturelle d'une partie de la couronne de Monza. Le même dessin existe autour du bandeau, et les couleurs sont exactes. Le numéro deux est un projet pour le grand ordre. L'aigle est posée sur la couronne projetée. On voit intérieurement une partie du cercle de fer qui soutient le riche bandeau La légende est maintenue comme dans la décoration actuelle, et l'aigle porte sur la poitrine la couronne de fer, avec le mot *Italiano*, ainsi que le prescrit Votre Majesté. Le numéro trois représente l'aigle portant sur la poitrine la couronne de fer, et le cercle qui ferme le contour est le bandeau de la couronne de fer à plat.

« Je désire que ces projets remplissent le but de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 7 février 1809.

« J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, les 18 novembre et 9 janvier, de l'état de nullité dans lequel se trouvait le 9e bataillon des transports militaires, le seul qui existât à l'armée d'Italie. La situation de ce bataillon est toujours la même. Point d'hommes, l'habillement nul, point de chevaux, pas de harnais ; non-seulement ce bataillon n'a éprouvé aucune amélioration, mais il n'a reçu aucun avis de conscrits, ni de remonte, ni d'envoi d'aucun effet, soit pour habillement, soit pour harnachement. Le peu de soldats qui existent sont moitié nus, et n'ont pas reçu les effets de première mise. Il sera difficile de tirer un parti quelconque de tout cela. Votre Majesté jugera du peu de ressources que présente ce bataillon pour le service de l'armée. On propose 78 fourgons à Plaisance ; mais que fera-t-on de ce matériel? et, en supposant les hommes habillés et les chevaux garnis pour ces 78 voitures, ce sera une faible ressource pour l'armée. Il serait possible de créer un secours très-prompt pour améliorer le service des transports ; ce serait que Votre Majesté voulût bien appliquer à l'armée d'Italie, au moment où les circonstances l'exigeront, le décret impérial du 14 fructidor an XIII, qui accorde à tous les régiments de l'infanterie de la grande armée un caisson d'ambulance de premier secours. On a tiré le plus grand avantage de cet établissement, et les corps y attachent une telle importance, qu'ils les ont fait suivre partout, et dans les plus mauvais chemins. Les dimensions, les diverses pièces de caissons, et les effets qu'ils doivent contenir, sont déterminés par un règlement du direc-

teur ministre. Si cette mesure était applicable à l'armée d'Italie, en faisant à chaque régiment les fonds nécessaires et fixés à 2,300 fr., pour chevaux et caissons (quoique cette fixation soit trop faible pour l'Italie, on obtiendrait en peu de jours un secours considérable qu'on pourrait même porter dans la proportion des besoins, en accordant deux caissons au lieu d'un par régiment. Le service des ambulances se trouverait assuré, et on pourrait alors disposer de la totalité du 9e bataillon des équipages pour le transport des biscuits, le service des vivres, et autres objets à la suite de l'armée.

« L'armée française en Italie étant composée de 12 régiments complets, plus de 28 bataillons des armées de Naples et de Dalmatie, il faudrait 26 caissons de premier secours, d'après le décret du 14 fructidor. La dépense se porterait par conséquent à 59,800 francs. Si on doublait cette ressource, le service des ambulances pour toute l'armée serait assuré moyennant 119,600 francs. Les charretiers seront fournis complétement habillés par les régiments, ainsi que le nombre d'infirmiers qu'on jugerait nécessaire. Ils seraient pris parmi les hommes les moins propres au maniement des armes, pour blessures aux mains et autres de cette nature dont malheureusement il existe un très-grand nombre dans tous les corps de l'armée, qui ne peuvent rendre aucun service, et qu'on refuse journellement, et qui se trouveraient par là utilisés d'une manière très-avantageuse. »

Nap. à Eug. Paris, 9 février 1809.

« Mon fils, je vous envoie un devis et un plan des baraques que j'ai fait faire à Bayonne. Vous verrez qu'avec une somme médiocre on peut loger 6,000 hommes. Vous pourriez en faire faire de semblables dans le Frioul. Si l'on pouvait établir un camp retranché à Osopo, il serait cependant de quelque utilité. Faites-moi connaître ce qu'il coûterait. Faites prendre copie de ces projets de baraques, et renvoyez-les-moi. »

Nap. à Eug. Paris, 9 février 1809.

« Mon fils, je vous ai envoyé le jeune Tascher. C'est un fort bon sujet dont je suis très-content. Il a besoin de s'instruire ; employez-le à exercer les recrues, à former les dépôts, faites-le servir dans l'état-major et faites-lui apprendre tout ce qu'il faut pour devenir un excellent officier. Il faut le faire bien travailler. C'est dans cette intention que je l'envoie passer un an en Italie. »

Eug. à Nap. Milan, 1er février 1809.

« Sire, Votre Majesté me fait l'honneur de me demander quels sont les ordres qu'elle a donnés pour le retour de l'armée de Naples des régiments de cavalerie. Votre Majesté a fait réunir à l'armée d'Italie les 25e de chasseurs et 28e de dragons, qui sont arrivés dans le royaume, comme j'ai eu l'honneur de lui en rendre compte, qui sont occupés, en ce moment, à se refaire. Le 23e régiment de dragons est également de retour de Rome, où j'ai envoyé 50 chasseurs du 9e régiment. Il n'y a plus à l'armée de Naples que les 4e et 9e de chasseurs. Si Votre Majesté y consent, j'y enverrai encore tous les hommes dis-

ponibles du 4e, qui est en ce moment à Sinigaglia, car les chevaux sont très-mal dans ce dépôt, où il n'y a pas de foin. Par cette mesure, il y aurait à Rome 300 chasseurs montés et disponibles des régiments qui sont à Naples, et ce nombre augmenterait au fur et à mesure que les conscrits du 4e seraient instruits et montés. J'attendrai les ordres de Votre Majesté au sujet de ce 4e régiment. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 6, où vous m'annoncez que vous venez de recevoir 6 escadrons et des bataillons de l'armée de Dalmatie. Aussitôt qu'ils seront tous arrivés, vous distribuerez les conscrits qui leur appartiennent entre les 3es et 4es bataillons. Vous compléterez les compagnies de grenadiers et de voltigeurs; vous ferez nommer les officiers manquant; enfin, vous organiserez ces régiments de manière à former 7 régiments avec le 81e, de chacun 2 bataillons et un bataillon du 11e, ce qui doit me faire, avec les bataillons de marche qui passent dans ce moment les Alpes pour vous rejoindre, une belle division de 13,000 hommes. Chaque régiment doit être commandé par son major et porter son nom. Je vous recommande fort de porter un soin particulier à bien organiser cette belle division, qui, en cas de besoin, passerait sous les ordres du général Marmont avec les régiments qui sont en Dalmatie; ce qui ferait, avec l'artillerie et la cavalerie, une trentaine de mille hommes. » Nap. à Eug. Paris, 11 février 1809.

« Mon fils, j'écris au prince Borghèse pour qu'il Nap. à Eug. Paris,

15 février 1809. fasse partir un grand nombre de conscrits des dépôts de Naples, pour recruter vos 4es bataillons. De forts convois de conscrits, réunis en régiments de marche, sont déjà partis de la 7e et de la 8e division militaire. Je pense que la division Barbou doit être composée de 16 bataillons formés en 4 brigades. Il résulte des états du prince Borghèse, du 15 janvier, que le 6e de ligne peut fournir 300 hommes; le 20e, 100 hommes; le 29e, 100 hommes; le 112e, 200 hommes; le 14e d'infanterie légère, 50 hommes; le 23e, 400 hommes; le 10e, 100 hommes; le 52e, 300 hommes; le 101e, 300 hommes; le 102e, 300 hommes. Je ne sais pas pourquoi ces hommes ne sont pas mis en marche, et ne vont pas renforcer la division Miollis, dont les cadres sont bien faibles; par exemple, le 23e d'infanterie légère, qui a 2 bataillons dans la division Miollis, n'a qu'un présent sous les armes de 350 hommes. Les 4 à 500 hommes qu'il a au dépôt seraient donc bien utiles à ces bataillons. Savez-vous si les cadres des 3es bataillons du 14e d'infanterie légère sont de retour en Italie? Le 22e d'infanterie légère n'a que 428 hommes dans ses bataillons de guerre; il a 1,200 hommes au dépôt à Nice. Écrivez au commandant à Nice, pour savoir quand ces hommes partiront; ils sont bien nécessaires pour former et donner couleur à ces bataillons. Je pense que la division Miollis, qui va être considérablement accrue par les conscrits qui partent de la 27e et de la 28e division militaire, peut désormais occuper Ancône; les 6e et 14e d'infanterie légère resteraient à Rome; le 22e à Ancône, et le 23e à Florence. Alors

les 13e, 112e et 29e seraient disponibles et pourraient de suite rejoindre la haute Italie. Vous avez 3 divisions de cavalerie, chacune de 3 régiments; total : 9 régiments; ce qui, avec le 23e, vous en fera 10. J'ai donné des ordres pour que tous ces régiments fussent portés à 1,100 chevaux et à 1,200 hommes. Il ne faut rien détacher de ces régiments dans les divisions, mais les tenir en entier pour former la réserve de cavalerie. On pourra employer dans les divisions le 4e escadron des chasseurs royaux, porté à 200 chevaux; les 3e et 4e escadrons des chasseurs du Prince Royal, portés à 400 chevaux; le 4e escadron des dragons Napoléon, fort de 200 chevaux; l'escadron du 24e de dragons, que l'on complétera à 200 bons chevaux; le 4e escadron du 4e de chasseurs, et le 4e escadron du 9e de chasseurs; ce qui fera 1,400 chevaux, qui suffiront pour le service des divisions. Je ne vois pas pourquoi les 7e, 29e et 30e de dragons ont des 100 et 200 chevaux à leur dépôt, au 4e escadron, ni pourquoi vous n'en augmenteriez pas la force active de ces régiments? Par votre dernier état de situation, je vois que vous avez 9,000 chevaux. Je vois, par le dernier état que vous m'avez remis de mon armée italienne, qu'il manque 13,000 hommes au complet; il serait bien urgent qu'avant avril ces 13,000 hommes fussent appelés et que l'armée se trouvât au complet de 58,564 hommes; prenez des mesures pour arriver à ce résultat. »

Nap. à Eug. Paris, 14 février 1809.

« Mon fils, j'ai signé le décret pour la formation du sénat, et choisi les membres qui doivent le com-

poser. Il faut donc que l'hôtel du sénat se prépare; il sera installé le 1er avril.

« J'approuve que vous envoyiez le dépôt du 4e régiment de chasseurs à Rome; par ce moyen il y aura 300 chevaux dans cette ville.

« *P. S.* Vous trouverez ci-joint une note que m'envoie le prince Borghèse. Je vous ai écrit hier sur différentes destinations à donner pour Florence, et veillez à ce qu'il ne soit point fait de détours inutiles. »

Nap. à Eug. Paris, 14 février 1809.

« Mon fils, des forts, à 1,200 toises d'une place, n'ont de valeur que par la force de la garnison, dès lors, ils ne tirent cette valeur que des circonstances. Si la population d'Ancône et des environs était fanatisée, si, par des circonstances quelconques, un corps considérable s'y trouvait, les quatre positions indiquées, et dont les localités sont favorables, seraient fortifiées en quinze à vingt jours de temps. Le bombardement d'Ancône est impossible à empêcher; trente chaloupes canonnières, douze à quinze bombardes, malgré tous les efforts des batteries des côtes situées sur le môle et sur la côte, jetteraient des bombes dans le port. Combien de temps les Anglais n'ont-ils pas bombardé Malte sans y faire aucun mal, malgré le nombre de vaisseaux qui étaient dans le port? N'ont-ils pas bombardé Alexandrie sans succès? Les trois, quâtre ou cinq vaisseaux qui pourraient se trouver à Ancône seraient alors mis à l'abri de la bombe par des blindages. Ils seraient acculés au môle, et sur 20,000 bombes qu'on jetterait, très-

peu pourraient atteindre, et leur effet serait médiocre. D'ailleurs, on le répète, lorsqu'il y aura 10,000 hommes pour défendre Ancône, on occupera les hauteurs; il est inutile d'y faire de la fortification permanente; avec de l'artillerie, des bois et des bras, en quinze jours cela sera fait, et tout cela existe dans Ancône, puisque c'est un arsenal de marine, et, quand on pourrait contester la vérité de tout ce que nous avançons, il n'en serait pas moins vrai que les mesures contre un bombardement ne sont qu'un objet secondaire, et qu'il faut d'abord mettre la place en sûreté et l'empêcher d'être prise. Du mont Gardetto au môle il y a 7 à 800 toises; l'ennemi ne peut donc placer ses batteries qu'à 1,000 ou 1,100 toises du port. Certes, on n'a rien à craindre : de la partie du môle où l'on peut mouiller les vaisseaux à la corne du camp retranché il y a la même distance. Du môle au lazaret il y a 600 toises; ainsi, du côté même du rivage, les batteries ne pourraient être établies qu'à 800 toises. Dès lors, par l'occupation du mont Gardetto et du camp retranché, on est suffisamment à l'abri du bombardement; sans doute, des bombes pourraient arriver, mais il y a loin de recevoir des bombes à être détruit par les bombes. Les mortiers ne résistent pas longtemps et sont très-incertains quand on tire à plus de 600 toises. Ancône n'a point de rade, et dès lors ne peut jamais être un port d'armement. Il pourra y avoir quelques vaisseaux ou frégates, mais cela est d'une importance bien secondaire ; occupons-nous donc de l'hypothèse la plus naturelle. Un soulèvement de tout l'État ro-

main peut amener 3 à 4,000 Français dans Ancône : quelques divisions, qui voudraient conquérir le royaume de Naples, peuvent continuer leur marche sur le Pô, et peuvent vouloir arriver à Ancône. Dans tous ces cas, la résistance que fera Ancône sera au profit général de la guerre. Du côté de la mer, depuis le mont Gardetto jusqu'au môle, il n'y a rien à faire, le rivage est escarpé pendant un espace de 800 toises; depuis le môle jusqu'au lazaret, dans un autre espace de 800 toises, il n'y a rien à faire; pour l'armement du môle, les batteries qui sont sur le quai sont plus que suffisantes. Du lazaret jusqu'à l'extrémité de la corne du camp retranché, il n'y a rien à faire. La citadelle domine d'abord, et, autant que je puis m'en souvenir, il y a une enceinte où est la porte de la ville qui est suffisamment respectable. Tout se réduit donc à la position du mont Gardetto, à assurer le camp retranché, et aux 600 toises d'intervalle entre le mont Gardetto et le camp retranché. Le camp retranché n'est pas fort, sans doute, mais il n'est pas loin de la citadelle; ainsi il y a déjà là un degré de force respectable; en relevant la muraille, il faut se mettre en état et profiter du tracé qui existe. Mais au mont Gardetto il n'y a rien; c'est là qu'il faut d'abord travailler. Quand on occupera le camp retranché et le mont Gardetto, personne n'osera aborder l'enceinte actuellement existante. Quand on ferait une enceinte bastionnée dans ce rentrant où le terrain est si bas, elle ne serait d'aucune valeur. C'est le camp retranché et le mont Gardetto qu'on attaquera ; c'est donc ces deux points

qu'il faut fortifier. Faut-il actuellement fortifier l'enceinte existante, ou toute nouvelle enceinte ? On le fera en établissant deux ou trois redoutes à la Maison brûlée ou sur tout autre point que les profils du terrain peuvent seuls déterminer : la question se réduit donc à celle-ci : Que doit-on faire de l'argent qui a été mis à la disposition du génie en 1808 ? que doit-on faire de l'argent qui sera affecté aux travaux de 1809? Voilà la question. En ayant soin de coordonner ces dépenses à un plan général, de manière que les fortifications aillent en augmentant chaque année, quatre millions pour Ancône, en douze ou quinze ans, peuvent très-bien se dépenser ; mais si cette place a soutenu un siége aussi long il y a quelques années, il faut diriger les travaux de manière que, quand on y aura dépensé, par exemple, 100,000 francs, elle ait acquis un nouveau degré de force. Résumé : — Occuper le mont Gardetto d'une manière séparée, de sorte que ce fort puisse servir de citadelle si la ville était prise, et qu'il puisse aussi imposer à la ville et au port : voilà le point important. Ou il faut dépenser les trois quarts des fonds de 1808 et 1809, réparer la citadelle et le camp retranché sans vouloir en perfectionner le tracé, mais tirer parti de ce qui existe : voilà où on peut dépenser une partie des fonds ; et enfin, si on ne veut point réparer l'enceinte, on la laissera provisoirement comme elle est, et on trouvera entre le mont Gardetto et le camp retranché une autre enceinte, telle à peu près que celle proposée par le général Chasseloup dans son projet. Mais comme, autant qu'on puisse

s'en souvenir, cette enceinte sera dominée de très-près et de peu de valeur, on fera deux lunettes détachées, entre le mont Gardetto et le camp, en les plaçant sur des points favorables. Ce peut être l'objet d'une partie de la dépense. Supposant actuellement qu'on puisse occuper le mont Gardetto avec 300,000 francs, qu'on répare le camp et la citadelle avec 100,000 francs, et qu'on place sur deux hauteurs deux petites flèches en maçonnerie fermées, chacune de 100,000 francs, cela formera une dépense de 600,000 francs, c'est-à-dire les fonds de 1808, 1809 et 1810.

« L'enceinte actuelle formera toujours la ville, ce qui n'empêchera point la garnison de se fermer par un fossé, une palissade et un ouvrage de campagne derrière ces quatre forts, si cette place était assiégée avant 1810; enfin, en 1811, on pourrait songer à employer les 200,000 francs de cette année à l'enceinte. On y attache peu d'importance, parce qu'on la regarde comme trop dominée et qu'on croit que les bastions qui sont tracés sont dominés à moins de 150 toises. On pourra faire deux saillants sur des points favorables, et les réunir par des crémaillères quelconques. On se gardera bien de démolir l'ancienne enceinte tant que les deux forts et les deux flèches ne seront pas terminés. Il faudrait occuper le mont Gardetto, comme l'ingénieur Cretin avait occupé Alexandrie en Égypte le fort qui porte son nom ou le fort Caffarelli. »

Eug. à Nap. Milan.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté

une lettre du général Marmont, et contenant l'accusé de réception des observations relatives aux instructions que je lui ai envoyées d'après les ordres de Votre Majesté. Le général Marmont ne me fait part que sommairement des observations qu'il soumet à Votre Majesté; je n'y ferai aucune réflexion. Je me borne à dire à Votre Majesté que les approvisionnements en viandes salées, vivres secs, fourrages, bois, qui avaient terminé leur temps, et qui ne pouvaient que dépérir et tourner en perte, ont été vendus; mais le ministre de la guerre envoie 100,000 francs au général Marmont pour les remplacements. Quant à l'augmentation de troupes, je proposerai à Votre Majesté d'envoyer en Dalmatie le bataillon Royal-d'Istrie, qui ne peut rester en Istrie, d'après les raisons détaillées comprises dans les rapports que je soumets aujourd'hui à Votre Majesté. Le bataillon se rendrait en Dalmatie par les canaux intérieurs. » 14 février 1809.

« Sire, je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté que dix Anglais, faits prisonniers sur la côte d'Istrie, ont été délivrés par un capitaine du bataillon royal d'Istrie, chargé de leur escorte, lequel s'est rendu à bord des Anglais avec les prisonniers, trois hommes d'escorte et deux employés civils de l'aministration à Capo-d'Istria. J'ai ordonné sur-le-champ la mise en jugement par contumace de tous ces déserteurs, et j'ai ordonné la surveillance la plus sévère à l'effet de connaître s'il n'y avait pas des ramifications de ce complot. On a intercepté des lettres de Trieste prouvant qu'il existe une conspira- Eug. à Nap. Milan, 14 février 1809.

tion. On a arrêté les personnes auxquelles les lettres étaient adressées; il en résulte que les Anglais ont des agents à Trieste, qui ont organisé et conduit toutes ces menées. Le capitaine avait promis aux Anglais de débaucher un grand nombre de ses soldats; il devait arrêter le général de brigade commandant la province, le préfet, le commandant de bataillon, qui est Italien, et le peu d'officiers italiens qui s'y trouvent. Les révoltés devaient brûler les bois de construction abattus, détruire, autant que possible, le bois de Mantoue, et s'embarquer sur les bâtiments anglais pour se rendre à Malte, où l'on organise un bataillon italien, et dans lequel on leur aurait donné à chacun un grade supérieur à celui qu'ils occupent. Quoique l'exécution d'un pareil projet fût plus difficile que la pensée, Votre Majesté reconnaît pourtant, par cet exposé, que le bataillon Royal-d'Istrie ne peut rester plus longtemps dans le pays, et que la sûreté de cette province est compromise. J'y envoie de suite le bataillon du 3e d'infanterie légère italien, qui est à Palmanova, et je propose à Votre Majesté de faire passer en Dalmatie le bataillon d'Istrie, ce qui fournira au général Marmont les moyens d'augmenter la force de ses garnisons. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Majesté que j'ai ordonné toutes les mesures pour repousser les projets de l'ennemi. »

Nap. à Eug. Paris, 16 février 1809.

« Mon fils, je reçois votre état de situation au 1er février. J'aurais désiré que les divisions Seras et Broussier eussent chacune un millier d'hommes de

plus; il me semble que la situation de leurs dépôts le permettrait. Je désirerais également que la division Grenier eût 2,000 hommes de plus; les régiments de cette division doivent avoir des détachements en route ou de quoi se compléter à leurs dépôts. Je ne sais pourquoi vous ne portez que 3 bataillons au 3e de ligne. Que faites-vous du 4e? J'avais pensé que les 3es et 4es bataillons de l'armée de Dalmatie étaient plus forts et devaient former près de 10,000 hommes. Il est nécessaire que vous fassiez ajouter en note les détachements qu'envoient les dépôts, lorsque vous saurez qu'ils sont partis. Quand comptez-vous réunir la division italienne? Je crois que les bataillons sont encore tous dispersés. Donnez ordre au général Charpentier de parcourir toutes ces divisions, d'inspecter les régiments, de prendre note des emplois d'officiers vacants, des propositions qui seront faites, et d'en poursuivre la décision auprès du ministre de la guerre; car il faut qu'à la fin de mars il n'y ait pas une seule place vacante dans ces régiments. Il faut mettre aux trois brigades de cavalerie 4 escadrons au lieu de 3, et ne laisser qu'un piquet au dépôt. Sans doute qu'en cas de guerre vous ne comptez pas laisser le 6e de hussards à 700 chevaux, le 6e de chasseurs à 730, le 8e à 800, le 25e à 700, etc., etc.? Ce serait trop peu. Mettez en ligne le 4e bataillon du 1er d'infanterie légère qui est à Novare; il peut très-bien être complété à 840 hommes; celui du 42e également. Ces deux bataillons pourraient être joints, l'un à la division Grenier, l'autre à la division Lemarrois; il tiendrait lieu, à cette der-

nière, du 4e bataillon du 112e, ce régiment n'étant qu'à 3 bataillons. Je vois que les dépôts des 12 régiments de cavalerie française qui sont en Italie ont 3,000 hommes et 2,000 chevaux. Ils doivent pouvoir mettre en ligne, sur ce nombre-là, au moins 1,200 chevaux. Je ne sais pourquoi vous ne faites pas entrer dans la division Sévéroli les 3es et 4es bataillons du 3e d'infanterie légère italien; cela augmenterait cette division de 2 bataillons. Faites passer la revue des 5es bataillons, pour vous assurer qu'il n'y manque pas d'officiers; car il ne faut pas qu'il y ait une place vacante à la fin de mars dans ces bataillons. »

Nap. à Eug. Paris, 17 février 1809.

« Mon fils, j'ai donné ordre aux généraux de brigade Abbé et Huart de se rendre à Milan. Vous les emploierez dans vos divisions actives qui en ont besoin. J'ai donné également l'ordre au 3e régiment italien qui est à Tarente, et qui a 3 compagnies en Calabre, de se rendre à Ancône. Par ce moyen, il n'y aura plus d'Italiens dans le royaume de Naples. J'ai donné l'ordre au 9e de chasseurs de se rendre à Rome. Le 4e régiment de chasseurs restera seul à Naples. Envoyez-y le 4e escadron et le dépôt; ce dépôt sera Capoue. Il faut que ce régiment cherche à se remonter dans le royaume de Naples, pour se maintenir au complet de 1,000 chevaux. Quand le 3e régiment italien sera arrivé à Ancône, vous m'en instruirez, afin que je réunisse la division italienne. Le 9e de chasseurs restera à Rome; je le ferai revenir quand il en sera temps. Je n'entends pas parler de

l'arrivée des cadres du 14e léger; mais je vois que son 4e bataillon doit être à plus de 1,100 hommes. Le bataillon du 6e de ligne va également être à 1,300 hommes. Le 4e bataillon du 62e et celui du 101e vont se trouver complets; ainsi ces 4 bataillons feront près de 4,000 hommes, ce qui sera plus que suffisant pour la garnison de Rome. Vous avez donné ordre aux 22e et 23e légers, dont 2 bataillons de nombreux détachements de conscrits se dirigent sur ces régiments, qui auront chacun 1,600 hommes, suffisants pour la garnison de ces deux pays. Cela n'empêchera pas de laisser jusqu'au dernier moment le 112e à Livourne. Mais, à l'exception de ce régiment, vous pouvez réunir le 13e de ligne, le 29e et le 42e, ce qui sera le fond de la division Lemarrois. J'ai donné ordre au général Lamarque de se rendre en Italie; vous lui donnerez le commandement de cette division. Si le général Dutruy est celui que j'ai vu à Stra, il me paraît peu capable de commander une brigade. Faites-le remplacer par le général Abbé, qui arrive. Le général Ponchin est-il en état de commander une brigade? je le crois très-vieux. Le général Huart est un très-bon général, que vous pourrez employer dans la division Lamarque. J'ai ordonné que le général italien Peyri se rendît en Italie. Je suppose que vous avez retiré de Rome tout ce qui est inutile, c'est-à-dire le train, les chasseurs, les ouvriers d'artillerie. Il suffit d'avoir une compagnie d'artillerie à Civita-Vecchia et une au château Saint-Ange. Prévenez le général Miollis de préparer, sans esclandre, l'approvisionnement du

château Saint-Ange; il est bon d'avoir là des approvisionnements pour cinq ou six mois. Je vous envoie l'état des bataillons de marche qui sont partis et partiront de la 7e division militaire pour vous rejoindre. (Veillez à ce que ces détachements ne fassent pas de fausses routes et se rendent directement à leur destination; rendez-moi compte de leur situation et de l'état de leur habillement et armement.) Je ne pense pas qu'il y ait de difficultés à commencer l'armement de Palmanova et d'Osopo; que tout se prépare également pour l'armement de Mantoue et de *Venise*. Faites-moi connaître s'il y a encore des sapeurs et de l'artillerie italienne dans le royaume de Naples; mon intention est que ce qui y serait rentre, et qu'il ne reste dans ce royaume personne de l'armée italienne. »

Eug. à Nap. Milan, 17 février 1809.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 15, et les trois du 14 février. Les cadres du 5e bataillon des 6e de ligne et 14e léger ne sont pas encore arrivés de Corfou, en sorte qu'il n'existe à cette division que les 4es bataillons de ces régiments. Votre Majesté est surprise de voir, sur la situation qui lui parvient de ces dépôts, un aussi grand nombre de conscrits au lieu d'être aux bataillons de guerre, et m'en demande la raison. Cela provient, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en rendre compte plusieurs fois à Votre Majesté, de ce que les dépôts manquent de drap pour habiller les hommes. J'ai écrit plusieurs fois, à ce sujet, au ministre directeur. Votre Majesté pense que la division Miollis pourrait fournir la garnison d'An-

cône, lorsqu'elle sera renforcée de conscrits que les dépôts envoient, et qu'alors les 13e, les 29e et 112e seraient disponibles, et pourraient se rendre dans la haute Italie. Je me permettrai, dans ce cas, de proposer à Votre Majesté la répartition suivante, au moyen de laquelle il y aura le moins de mouvements possibles.

« Le 14e léger à Ancône, le 22e léger à Florence, le 23e léger, les 6e, 62e et 101e de ligne à Rome et à Civita-Vecchia.

« Si Votre Majesté adopte définitivement cette mesure, je la prie de me donner ses ordres, afin que je puisse les faire exécuter de suite, et donner la destination aux 13e, 29e et 112e. Ce mouvement pourrait se faire sous prétexte des camps d'exercice, et je prie Votre Majesté de me dire également si elle ne voudrait pas permettre qu'on réoccupât les deux camps de Frioul. »

Eug. à Nap. Milan, 18 février 1809.

« Sire, j'ai reçu la lettre dont Votre Majesté a bien voulu m'honorer, pour me faire connaître ses intentions au sujet du jeune Tascher. J'ai pris toutes les dispositions pour qu'il s'instruise bien et promptement dans toutes les différentes parties du métier. Il est attaché, comme officier d'état major, à la division des dépôts de l'armée d'Italie. Il les verra tous les jours, commandera la classe d'instruction, et devra se mettre tellement au fait des détails de ces dépôts, que chaque semaine il pourra me rendre compte de l'instruction progressive des conscrits, des emplois vacants. Il devra connaître les meilleurs ca-

poraux, les meilleurs sergents. Il pourra me dire combien il a été confectionné d'habits, de shakos, par semaine et par dépôt. Il s'assurera que les comptes des soldats sont en règle, et que les ordinaires sont suivant les règlements. En outre de cette instruction des dépôts, il ira au manége apprendre les manœuvres de la cavalerie, ainsi que les détails de cette arme, qu'il suivra dans le 7e de dragons. Il prendra un maître de fortifications et de mathématiques. Lorsqu'il sera un peu fort dans ces deux parties, je l'enverrai suivre les travaux de Mantoue et de Palma.

« Il me reste à remercier Votre Majesté de la marque de confiance qu'elle a bien voulu me donner en m'envoyant le jeune Tascher. Ce sont ces marques de bonté et de confiance qui sont pour moi la plus douce récompense de mes faibles services et de mon dévouement à Votre Majesté [1]. »

Eug. à Nap. Milan, 19 février 1809.

« Sire, Votre Majesté, par sa lettre du 13 février, me fait l'honneur de me marquer qu'elle a vu, par la situation de son armée italienne au 1er janvier, qu'il manque 13,000 hommes au complet : elle désire que je prenne des mesures pour couvrir ce déficit.

« J'ai l'honneur de faire observer à Votre Majesté

[1] Le jeune Tascher, aujourd'hui général comte Tascher de la Pagerie, grand maître de la maison de S. M. l'Impératrice, fut en effet employé jusqu'au moment des hostilités aux dépôts des corps de l'armée d'Italie. Il rendit des services dans cette circonstance, en surveillant l'organisation et l'instruction des bataillons formés de conscrits qui bientôt purent être versés dans les corps prêts à entrer en campagne.

que, la conscription de 1809 ne commençant que le 1er janvier, c'est dans le courant de ce mois que les conscrits ont rejoint les dépôts du département, et de là leurs corps respectifs. 6,000 hommes entrent dans les cadres en ce moment. On est occupé à terminer tout ce qui est relatif à cette levée, et, à la fin de février, le manque au complet sera réduit de 7,000 hommes. Je prie aujourd'hui Votre Majesté de me dire *positivement* si elle veut *positivement* appeler la réserve. Je me permettrai de lui faire observer : 1° que l'on termine l'opération de la levée de l'actif, au moyen de laquelle les bataillons de guerre sont portés à 800 hommes ; 2° que, les bataillons de guerre étant en partie en Espagne, à Corfou et à Naples, il ne reste presque plus que les dépôts dans le royaume, et que les cadres sont moins instruits que les cadres français, et moins susceptibles d'instruire à la fois une grande quantité de conscrits. La quantité nuit même à l'instruction ; 3° les conscrits de l'actif nous occasionnent, en ce moment, une dépense considérable pour la première mise de l'habillement, laquelle serait tout à coup doublée par l'appel de la réserve. Cette dernière dépense et celle d'entretien n'ont pas été calculées dans le budget. Votre Majesté jugera si elle veut retarder de deux à trois mois la levée de la réserve, ou l'appeler de suite. J'attendrai ses ordres à cet égard. »

« Mon fils, je reçois vos lettres du 14 février. L'affaire d'Istrie me paraît très-extraordinaire. Il faut confisquer les biens des individus qui y sont com-

Nap. à Eug. Paris, 20 février 1809.

promis. Si vous croyez la présence du bataillon Royal-d'Istrie dangereux en Istrie, il faut l'envoyer en Italie, mais non pas en Dalmatie. Il serait préférable de lui donner l'ordre de se rendre d'abord à Venise et de là dans l'Italie. »

« Mon fils, il paraît que l'Autriche veut la guerre. Si elle la veut, elle l'aura. Faites mettre dans vos journaux que la ville de Trieste a déjà été deux fois conquise, que si elle l'est une troisième, elle se repentira des insultes qu'elle commet tous les jours envers des Français. Gênez autant que possible le cours des affaires entre Trieste et l'Italie; empêchez tout échange de capitaux, et faites sentir les pertes imminentes auxquelles s'exposent les capitalistes en escomptant ou en prêtant de l'argent à l'Autriche. »

Nap à Eug. Paris, 23 février 1809.

« Mon fils, vous devez avoir à l'armée d'Italie la 1re compagnie du 1er bataillon de sapeurs, qui était à l'île d'Elbe; j'ai ordonné qu'elle fût envoyée à Livourne. La 2e compagnie du même bataillon est à Rome; je vous ai donné l'ordre de l'appeler à l'armée d'Italie. La 3e est en Dalmatie, la 4e et la 5e sont à Palmanova, ce qui fait à l'armée d'Italie cinq compagnies du 1er bataillon. La 3e et la 8e compagnie du 3e bataillon sont à la Spezzia. Il faut les y laisser, mais en cas de guerre, il faut me faire souvenir de les envoyer à l'armée d'Italie. La 6e est en Dalmatie, la 7e et la 9e sont à Alexandrie. Vous avez donc pour votre armée cinq compagnies du 1er bataillon et cinq compagnies du 3e, c'est-à-dire dix compagnies, ce

qui vous fera beaucoup plus d'une compagnie par division, indépendamment des sapeurs italiens. »

« Sire, j'ai reçu la dépêche que Votre Majesté m'a adressée à la date du 17. Je prends de suite les mesures qu'elle m'ordonne pour l'armement de Palma et d'Osopo. On s'occupera successivement de celui de Venise, Mantoue et Legnago. J'ai fait connaître au général Chasseloup les intentions de Votre Majesté sur Ancône. J'ai ordonné au général Miollis l'approvisionnement de Civita-Vecchia, et du château Saint-Ange, de manière que sa division puisse s'y maintenir 5 à 6 mois. Sur la situation du 1er mars seulement, Votre Majesté verra l'exécution des différents ordres, et les divisions formées comme elle le désire, car celle que je lui adresserai demain, étant du 15, ne peut encore en faire mention. Je ne changerai pas le général Dutruy, parce que ce n'est pas celui que Votre Majesté connaît : le mauvais officier qu'elle a eu à Itra était le général T....., qui a eu sa retraite. Le général Pouchin ne pouvant plus faire la guerre, je le mettrai à la tête des dépôts. C'est un excellent officier pour cette partie. Je vais réunir, dans le courant de mars, la division italienne au camp de Montechiaro. Cependant, si Votre Majesté le trouve bon, j'attendrai, pour faire cette réunion, que les régiments les plus éloignés soient prêts d'arriver, pour ne pas donner l'éveil. Pendant ce temps, on instruira les conscrits.

Eug. à Nap. Milan, 25 février 1809.

J'ai encore besoin pour l'armée d'un général de division de cavalerie, de deux bons généraux de bri-

gade de cavalerie, de deux bons généraux de brigade d'infanterie, et de deux ou trois adjudants-commandants. Je ne demande qu'un général de division de cavalerie, parce que je suppose que le général Grouchy, annoncé et destiné à une division de dragons, ne tardera pas à arriver. »

Eug. à Nap. Milan, 24 février 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la traduction d'un rapport en chiffres que le général Marmont m'a envoyé par la poste, pour transmettre à Votre Majesté. C'est la copie de celui qu'elle a déjà reçu. Je rappellerai à Votre Majesté qu'en lui envoyant le premier rapport, j'ai eu l'honneur de lui rendre compte que j'envoyais au général Marmont des fonds pour compléter les approvisionnements de Zara, de la poudre, les hommes nécessaires pour porter au complet le 1er bataillon du 3e léger italien, et des outils de pionniers. Ces envois remplissent une partie de sa demande. »

Eug. à Nap. Milan, 25 février 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le rapport de son ministre de la guerre renfermant le devis demandé par Votre Majesté sur ce que coûterait, dans le royaume, une baraque suivant le modèle qu'elle a bien voulu m'envoyer, et qu'elle trouvera également ci-joint. Votre Majesté remarquera qu'une baraque de ce modèle coûterait 895 francs de moins en Italie qu'à Bayonne. Je dois rappeler ici à Votre Majesté que, d'après ses ordres, il existe trois camps en Italie : l'un à Montechiaro, le 2e à Udine, le 3e à Saint-Daniel, près Osopo. Dans le cas où Votre Majesté

désirerait un 4e camp, je la prierais de vouloir bien désigner l'emplacement. Elle approuverait peut-être la position de Trévise, près la Piave. L'air est bon, et le camp serait placé de manière à pouvoir y réunir les garnisons de Venise, Vicence, Padoue et Vérone. On pourrait construire des baraques suivant le modèle indiqué dans le camp retranché d'Osopo. Il suffirait alors d'en construire une pour 2 ou 3 bataillons. Le camp de Saint-Daniel est à proximité, mais trop loin pour entrer dans le tracé définitif d'Osopo. Votre Majesté avait ordonné d'asseoir ce camp dans l'endroit le plus salubre, ce qui a eu lieu. La position ne présente pas, sous ce point de vue, le même avantage. Le terrain est bas, adossé à la montagne du côté du nord. »

Nap. à Eug. Paris, 26 février 1809.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 20 février, par laquelle vous me proposez de créer, dans la cavalerie légère et les dragons, un 5e escadron, comme je l'ai fait pour les cuirassiers. A ne considérer que le bien du service, cette mesure est avantageuse, mais elle est très-coûteuse. Cependant je ne me refuse pas à augmenter les régiments qui ont plus de 950 chevaux, officiers compris. Faites-moi connaître quels sont les régiments qui ont cette force, et pour ceux-là j'ordonnerai la création d'une compagnie de dépôt. »

Nap. à Eug. Paris, 27 février 1809.

« Mon fils, il ne faut point se presser de former des camps, ils ne servent de rien, et mars est une saison trop défavorable pour faire sortir mes troupes de leurs quartiers d'hiver. Faites rapprocher de l'Adige,

les corps qui s'en trouvent éloignés. Je considère comme étant en bataille, les corps qui sont depuis Ferrare, Bologne, Modène, Mantoue et Peschiéra jusqu'à l'Isonzo; ceux qui sont plus loin et qui doivent former les 4 divisions, doivent se rapprocher. Préparez l'artillerie *et ne faites point de mouvements hostiles avant mai*. D'ailleurs, je suis à Paris; avant de rien faire, écrivez-moi. J'ai donné l'ordre au prince Borghèse de réunir pour la fin de mars à Plaisance les 3es bataillons du 2e de ligne, du 3e, du 67e et du 93e; plus un cinquième bataillon composé moitié du 56e et moitié du 37e; cela formera une réserve de 4,000 hommes. Huit jours après qu'elle sera réunie et formée, vous enverrez le général Charpentier en passer la revue, et quinze jours après, vous pourrez la passer vous-même; je les ai mis là pour qu'ils manœuvrent et achèvent de s'organiser. D'ailleurs, je pense qu'ils doivent être parfaitement à Plaisance, qui est une bonne ville. Le prince Borghèse a dû envoyer 800 cuirassiers à Vérone, arrêtez-les à Brescia; passez-en la revue et faites-moi connaître le jour où ils arriveront et quand ils pourront partir. Mon intention est de les diriger sur Augsbourg, pour les incorporer dans la division de cuirassiers Espagne; mais ce monvement ne se fera pas sans ordre. J'ai ordonné au prince Borghèse de former un régiment de 600 hommes de cavalerie légère, tirés des dépôts du Piémont; ils seront dirigés sur Plaisance. Je me suis décidé à réunir les deux divisions Molitor et Boudet à Strasbourg, où je forme un corps d'armée. »

Eug. à Nap. Milan, 28 février 1809.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que le général Charpentier s'occupe en ce moment de tous les dépôts de l'armée d'Italie. J'aurai l'honneur de lui en adresser, sous peu de jours, le résultat. J'enverrai ensuite le général Charpentier passer la revue de la division Barbou, dont je reçois, cependant, chaque jour des nouvelles satisfaisantes. Je vais moi-même passer la revue de la division Grenier, qui est à Mantoue et à Pozola. Les nouvelles que je reçois de Vienne et de Trieste et de la frontière d'Isonzo me paraissent tellement décisives, que j'ai cru devoir prendre de suite les mesures suivantes :

« 1° J'ai ordonné l'armement de toutes les places du royaume en pressant particulièrement pour Palmanova, Osopo, Venise, Porto-Legnago, le château de Vérone et la Rocca d'Anfo;

« 2° Les approvisionnements d'Osopo et de Palma sont sans doute en ce moment complétés, et j'envoie un officier pour les reconnaître;

« 3° J'ai ordonné, dans le Frioul, un approvisionnement extraordinaire d'un million de rations de biscuit, y compris 350,000 rations appartenant à l'armée française, 500,000 rations d'eau-de-vie, et 50,000 boisseaux d'avoine;

« 4° J'ai ordonné que les magasins des fournisseurs de l'armée soient portés au complet de trois mois de vivres entre l'Adige et l'Isonzo, ce qui fera pour six semaines pour toute l'armée;

« 5° Le 15 mars, les divisions Broussier et Seras auront réoccupé leurs camps. Le 20 mars, la division Barbou occupera Trévise et Bassano; la division Gre-

nier, Vicence et Vérone; la division italienne sera campée à Montechiaro. Je laisse la 4e à Bologne, ainsi que la cavalerie, qui se portera rapidement où les circonstances l'exigeront.

« Je prie Votre Majesté de vouloir bien m'envoyer les généraux que je lui ai demandés, et de faire mettre à ma disposition, par le ministre de la guerre, le 112e qui est en Toscane, la compagnie des sapeurs qui est à Livourne, Alexandrie, la Spezzia, ainsi que les divisions d'équipages militaires à Plaisance.

« Bien entendu que je n'en ferai usage qu'en cas d'urgence. »

Nap. à Eug. Paris, 1er mars 1809.

« Mon fils, je vois avec plaisir que la frégate la *Caroline* et les deux bricks le *Lépante* et le *Mameluk* sont entrés à Ancône. J'ai ordonné à toute la division que j'ai à Corfou de se rendre à Ancône; elle est composée de deux frégates et de plusieurs bricks. Nous aurons alors des moyens de communication avec la Dalmatie. J'ai fait remplacer les deux frégates de Corfou par deux frégates neuves. Je verrai avec plaisir que la frégate la *Corona* se rende également à Ancône. »

Nap. à Eug. Paris, 1er mars 1809.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint l'extrait d'une lettre de mon consul en Bosnie. Faites vérifier ce qu'il peut y avoir de réel dans cette dépêche et instruisez-m'en :

« Je cherche encore des renseignements positifs « sur la marche des troupes autrichiennes de la Scla- « vonie, et sur les bruits de guerre qui se sont ré-

« pandus ici. Des marchands venus de Brood pré-
« tendent avoir vu passer trois régiments de cavale-
« rie aux environs de cette ville, et se dirigeant vers
« la Croatie. Des Turcs assurent que ces troupes se
« rassemblent avec beaucoup d'artillerie à Dubitza,
« où l'on a formé une espèce de camp retranché;
« les Autrichiens ont déjà 12,000 hommes devant
« Isachich, Bihatsch et Ostrovitza, frontières otto-
« manes, très-rapprochées de la Dalmatie.

« En attendant, les intrigues du consul d'Autriche
« semblent plus actives que jamais. Il a des corres-
« pondants à Zara, Sebénico, Spalatro, Raguse et
« Cattaro. Je vais envoyer encore le messager infi-
« dèle qu'il a corrompu; il sera adressé aux pre-
« mières autorités de Dalmatie avec des dépêches
« peu importantes; mais par un autre j'invite les
« fonctionnaires à faire observer mon messager
« pour savoir à qui il remet des lettres. »

Nap. à Eug. Paris, 1er mars 1809.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 23 février. *Rien n'est imminent entre l'Autriche et nous.* La saison n'est pas assez avancée pour faire camper les troupes; je crains les maladies. Cependant j'approuve tout ce qui tend à approvisionner les magasins, à organiser les équipages d'artillerie, à armer les places, et à faire avancer les corps qui sont le plus loin. Je suppose que vous avez un chiffre avec le général Marmont; cependant vous ne me le dites pas positivement. Je désire savoir si vous lui en avez envoyé un; ne lui écrivez plus désormais qu'en chiffres; d'ailleurs, de petits bateaux peuvent lui être expédiés

facilement de Venise. Chargez-le de faire reconnaître les frontières de la Croatie, et la position qu'il faudrait prendre pour tenir en échec le plus grand nombre de forces possible, et si peut-être le travail de quelques fortifications sur la ligne des frontières ne serait pas utile. Car, faites-lui bien comprendre qu'il faut qu'il serve à contenir une force autrichienne un tiers plus forte que lui, et que s'il restait inactif sur Zara, il serait nul pour l'armée d'Italie. »

Nap. à Eug. Paris, 1er mars 1809.

« Mon fils, envoyez-moi une liste des généraux et adjudants-commandants employés dans mon armée d'Italie, avec des notes sur leur âge, sur les armées où ils ont servi, et sur l'opinion que vous en avez, en distinguant ceux qui, à cause de leur âge, sont propres à être employés dans les places, de ceux qui doivent être mis en ligne. Tâchez de compléter les vélites et les dragons de ma garde royale; les dragons sont bien faibles, il faut en augmenter le nombre. Il me semble que j'avais mis les 4es bataillons des 1er léger et 42e dans une division; cependant je les vois toujours, dans l'état de situation, portés à Milan. Il me tarde bien de voir les bataillons du 9e et des autres régiments français de l'armée d'Italie aux bataillons de guerre, et que chacun de ces bataillons ait 840 hommes effectifs. »

Nap. à Eug. Paris, 1er mars 1809.

« Mon fils, le mois de mars est encore trop froid pour réunir la division italienne à Montechiaro. Préparez tout pour cela, mais réunissez-la un peu plus tard. Il me semble que je vous ai fait venir deux

bons généraux de brigade d'infanterie de l'armée de Naples. Je sens que vous avez besoin de deux généraux de brigade de cavalerie. Je vous destine le général de brigade Bro, qui a été grand maréchal du roi de Hollande. Il faut penser à un bon général pour commander à Palmanova, et à un bon colonel pour commander à Osopo, à de bons gouverneurs pour Venise, pour Mantoue. Faites-moi connaître quand on commencera l'armement de Malghera. Faites-moi connaître la situation de Palmanova, et quel est l'armement et l'approvisionnement de siége et de guerre qui ont été fixés pour cette place, ainsi que l'approvisionnement actuel, et quand il sera complet. »

Nap. à Eug. Paris, 2 mars 1809.

« Mon fils, je vous ai mandé de faire armer Palmanova, mais il ne faut point pour cela faire de fausses dépenses. Cet armement doit consister à palissader les chemins couverts, ils l'étaient, je crois déjà, et à armer les bastions et cavaliers de la place où l'on ne travaille pas. On armera les lunettes si cela peut se faire sans augmentation de dépenses; on ne les armera pas s'il doit en résulter de nouveaux travaux, vu qu'après même une déclaration de guerre on serait à temps de le faire. Cet armement se ferait sous la protection des cavaliers et batteries de rempart. Expliquez bien mon idée, et veillez à ce qu'elle soit suivie; car le génie va me faire pour deux ou trois cent mille francs de dépenses et retarder d'un an les travaux de Palmanova et d'Osopo. »

Nap. à Eug. Paris, 3 mars 1809.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 25 février, où vous me rappelez que j'ai trois camps en Italie, celui de Montechiaro, celui d'Udine et celui de Saint-Daniel. Je connais le camp de Montechiaro, mais je ne connais pas les deux autres; envoyez-m'en le tracé, et faites-moi connaître combien de bataillons ils peuvent contenir et de quelle manière ils sont disposés. »

Nap. à Eug. Paris, 3 mars 1809.

« Mon fils, le 15 mars vous ferez tracer la tête de pont du Tagliamento, et on y travaillera de suite. Je désire avoir sur ce pont un fort à étoiles de 5 à 400 toises de développement, ayant de bons fossés pleins d'eau, faisant quatre redoutes formant trois fronts de bastion ou un demi-hexagone de 900 à 1,000 toises de développement. Ces redoutes seront fermées à la gorge; on mettra de l'eau dans les fossés, si cela est possible, pour qu'elles puissent se défendre isolément, et elles seront flanquées de manière à pouvoir se défendre entre elles. On liera par la suite ces redoutes par des fossés, des palissades et des chemins couverts, ce qui formera la tête du pont; le réduit en assurera le passage. Vous me ferez connaître ce qu'est devenue l'ancienne tête de pont de la Piave, et s'il y a des ouvrages de campagne à faire sur les rivières en avant de Palmanova. »

Eug. à Nap. Milan, 4 mars 1809.

« Sire, je reçois à l'instant les ordres de Votre Majesté, et je vais de suite les exécuter. Les divisions Broussier et Seras n'occuperont pas les camps, et je me borne à rapprocher de l'Adige les corps qui en

seraient trop éloignés. J'ai l'honneur de renvoyer à Votre Majesté le rapport qu'elle a bien voulu me communiquer sur les bataillons ou les régiments de marche. Je m'empresse de lui faire passer le rapport de ces mêmes troupes à leur entrée dans le royaume. Je ne pourrai lui adresser qu'un peu plus tard la revue des 1ers bataillons de marche, parce que ce n'est qu'à Bologne qu'on a dû les passer en revue. Les cuirassiers vont se réunir à Brescia, où ils seront rendus le 10. Votre Majesté peut compter que, peu de jours après, ils pourront se mettre en marche pour leurs corps respectifs. J'attendrai cependant, ainsi qu'elle me l'ordonne, ses derniers ordres à ce sujet. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que je suis revenu hier de Mantoue. J'ai passé en revue les divers régiments de la division Grenier. J'ai été fort content du 102e de ligne, moins content du 1er de ligne, et très-mécontent du 52e. Tous ces trois corps, et particulièrement le 1er et le 52e, ont besoin de toute la sollicitude de Votre Majesté. Leurs habillement et équipement sont dans un état affreux, si j'en excepte le 102e. Beaucoup de soldats n'ont que deux chemises et deux mauvaises paires de souliers; des habits, vestes et culottes qui ont déjà dépassé leur temps; mais il n'y a pas d'argent en caisse ni d'étoffes en magasin. J'ai trouvé dans le 52e des habits et des vestes qui, quoique à la moitié de leur temps, ont déjà besoin d'être remplacées. Dans ce même régiment, j'ai trouvé des sol- Eug. à Nap. Milan, 4 mars 1809.

dats avec plus de 100 francs de masse, ayant besoin de chemises et de souliers, et n'ayant pourtant reçu, depuis six ans qu'ils sont au corps, aucun décompte en argent. Les officiers généraux qui ont eu ces corps dans leurs divisions sont bien coupables d'avoir souffert de pareils abus. Je promets à Votre Majesté d'y remédier promptement, et, dans cinq jours, tous les comptes seront réglés pour ce qui est écriture; mais il est essentiel, pour le point de finances, que Votre Majesté veuille bien accorder à ces corps des secours extraordinaires, soit en argent, soit en effets. Une des principales causes de l'arriéré de ces régiments est l'absence de fonds où ils sont restés pendant leur séjour à l'armée de Naples. Je joins ici le relevé que j'en ai fait faire. Je connaissais leur situation depuis leur arrivée à Rome, et j'ai, en conséquence, écrit au ministre-directeur pour lui faire connaître que, quand même ces corps recevraient demain toutes les sommes qui leur sont dues, ce qui est bien loin d'être réel, avant qu'ils eussent fait des marchés et reçu des étoffes, il se passerait plusieurs mois. J'engageais donc le ministre-directeur à faire à tous ces corps revenant de l'armée de Naples (car le 29e a, dit-on, les mêmes besoins) une avance extraordinaire de fonds ou d'étoffes et de fonds pour les confectionner, et je lui proposais de retenir ces sommes à ces corps à mesure qu'il rentrerait des à-compte sur les arriérés de Naples. Il est bien instant que Votre Majesté veuille bien donner des ordres à ce sujet, et je lui réponds du zèle que je mettrai à les exécuter. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 28 février à six heures du soir. Toute l'Autriche est en mouvement. J'ai requis toutes les troupes de la confédération. Les divisions Saint-Cyr, Legrand, Molitor et Boudet, se portent sur Ulm, sous les ordres du maréchal duc de Rivoli. Le corps d'Oudinot est à Augsbourg ; la division de cuirassiers Espagne est avec ce corps. Le duc d'Auerstadt reste avec son corps d'armée sur les frontières de la Bavière. Il paraît que les Autrichiens ont perdu la tête. Les Russes et moi sommes réunis. L'armée russe campe sur les frontières de l'Autriche. Ayez soin de répandre et de faire mettre dans les journaux des nouvelles qui fassent connaître que les Russes et nous, sommes ensemble. Il n'est pas convenable qu'aucun officier français passe sur le territoire autrichien pour se rendre en Dalmatie. Si le général Vignolle[1] est à Milan,

Nap. à Eug. Paris. 6 mars 1809.

[1] Le général Vignolle, chef d'état-major de l'armée de Dalmatie, et alors en congé, fut retenu à Paris, et Berthier l'attacha à l'état-major général de la grande armée.

Le vice-roi connaissait et appréciait ses qualités militaires. Il lui confia un peu plus tard les importantes fonctions de chef d'état-major général de l'armée d'Italie. Cet officier général, né en 1765, était entré au service militaire en qualité de cadet gentilhomme, en 1780, au régiment de Barrois. Il devint capitaine au même corps en mai 1792, et fit sa première campagne sous le général Montesquiou, à l'armée des Alpes. Le 25 février 1794, il fut promu adjudant commandant, se distingua à la prise de Saorgio, où il commandait une des colonnes d'attaques, et à celle du col de Tende. Sous-chef d'état-major général sous Berthier et Bonaparte, il fit avec la plus grande distinction les campagnes d'Italie ; aussi le général en chef écrivait de lui après Castiglione, en demandant le grade de général de brigade : *Il réunit à un courage sûr, des talents et une activité rares.* Blessé de deux coups de feu à Arcole, il resta après Campo-Formio en Italie et remplit les fonctions de chef d'état-major, puis celles de ministre de la

gardez-le, c'est un bon officier qui connaît l'Italie, et qui sera plus utile qu'en Dalmatie. »

Eug. à Nap. Milan, 6 mars 1809.

« Sire, j'ai reçu les différentes lettres dont Votre Majesté m'a honoré, au 1er mars, et j'y répondrai successivement en détail.

« Votre Majesté désire savoir si les cadres du 3e bataillon sont arrivés de Corfou. Ces cadres ne sont point encore arrivés, et je n'ai aucun avis de leur marche. Je n'ai également aucun avis des frégates et des

guerre de la république cisalpine. En 1799, il fut chargé de défendre les Apennins. En 1800, le premier consul l'appela à Dijon, pour concourir à l'organisation de l'armée de réserve, avec laquelle de Vignolle fit la belle campagne de Marengo. Il fut cité au passage du Mincio, puis laissé à Milan après la paix pour réorganiser l'armée de la république Cisalpine. Il reçut de cette république une épée en or avec cette légende en brillants : *La republica italiana reconoccente al generale Vignolle.* Promu général de division le 27 août 1803, il fut appelé comme chef d'état-major général à l'armée de Hollande; puis il passa au corps de Marmont avec les mêmes fonctions. En 1805, il vint en Dalmatie. Il se trouvait en congé à Paris lors de la campagne de 1809, Berthier le retint à son état-major, et, en juin, l'Empereur le donna au vice-roi, qui, ainsi que nous l'avons dit, le prit pour chef d'état-major général de son armée. Grièvement blessé d'un éclat d'obus à la tête à la bataille de Wagram, on craignit pour ses jours. Il fut longtemps à se rétablir et perdit l'usage d'un œil. En 1812, pendant la campagne de Russie et l'absence du prince Eugène, il fut chargé du commandement en Italie. En 1813 et en 1814, il remplit de nouveau auprès du vice-roi ses importantes fonctions, fit la campagne, et fut chargé de ramener en France, après l'abdication, les troupes de l'armée d'Italie. Admis à la retraite en 1815, il fut quelque temps après nommé conseiller d'État en service extraordinaire, et envoyé en Corse pour y remplir momentanément les fonctions de préfet. De retour à Paris, élu député par le département du Gard, mis en service ordinaire au conseil d'État et dans la section de la guerre, il mourut bientôt après, à l'âge de 61 ans, le 13 novembre 1824.

Nous devons au colonel de Vignolle, commandant le 8e de chasseurs, fils du général, des documents importants sur les campagnes de 1809 et de 1813 et 1814 en Italie.

Digitized by Google

bricks auxquels Votre Majesté a ordonné de se rendre de Corfou à Ancône. Les communications sont très-difficiles avec cette île. Plusieurs avisos sont partis, il y a quelque temps, pour y porter des effets pour qui les régiments qui y sont en garnison, et des effets d'hôpitaux pour l'ordonnateur; je n'ai pas eu de nouvelles de ces avisos. La frégate la *Corona* pourra être prête dans les premiers jours d'avril. Votre Majesté m'ordonne de compléter ses vélites et ses dragons de la garde. J'ai l'honneur de faire observer à Votre Majesté que le grand complet des vélites doit être de 1200 hommes, et qu'ils sont, en ce moment, à 1680 hommes, c'est-à-dire 480 au-dessus du grand complet. Il est même difficile d'obtenir plus, d'après les conditions à remplir. Quant aux dragons de la garde, ils sont complets à quelques hommes près, et la cavalerie italienne ne peut fournir aucun homme pour le moment. Les régiments sont hors du royaume, et il n'y a que des conscrits aux dépôts. Votre Majesté me demande si j'ai établi un chiffre avec le général Marmont. J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que j'avais renouvelé ce chiffre aussitôt ses ordres reçus, et Votre Majesté a pu s'en convaincre, puisque je lui ai adressé les lettres en chiffres du général Marmont, en y joignant les traductions. »

« Sire, Votre Majesté m'ordonne, par sa lettre du 2 mars, de faire tracer, le 15 du mois, la tête de pont du Tagliamento, en m'indiquant le projet qu'elle adopte, et d'y faire travailler de suite. Comme

Eug. à Nap. Milan, 7 mars 1809.

il serait possible que Votre Majesté eût fait connaître ses intentions au général Chasseloup, qui doit arriver d'un jour à l'autre, j'attendrai jusqu'au 12; mais, s'il n'est pas arrivé à cette époque, je ferai partir mon aide-de-camp, le général Sorbier, pour exécuter, tracer et commencer les travaux. Je pense que la position à prendre doit être en avant du pont de pilotis établi par les Autrichiens, seul pont qui existe. Quant aux fonds, je les ferai prendre provisoirement sur ceux de 1809, alloués par Votre Majesté pour les tracés à exécuter sur la ligne de l'Adige.

« Votre Majesté me prescrit de lui faire connaître ce qu'est devenue l'ancienne tête du pont de la Piave et les travaux de campagne qui pourraient être exécutés sur la rivière, en avant de Palma Nova. Je n'ai pas de connaissance qu'il y ait eu aucune tête de pont sur la Piave. Il n'en reste point de vestiges.

« Il n'y a, en avant de Palma Nova, que deux torrents étroits, la *Fore* et le *Natizone*, qui sont à sec les trois quarts de l'année. Une pluie les remplit, ils sont alors rapides, mais l'eau s'écoule en quelques heures: la vallée de Natizone présenterait quelques positions à fortifier. Je prierai Votre Majesté de se faire représenter les mémoires que j'ai eu l'honneur de lui adresser l'été de 1806, après la reconnaissance que j'en ai faite avec le général Marmont. J'envoie le croquis de la tête de pont, tel que Votre Majesté peut l'avoir indiqué et que je ferai exécuter, sauf les modifications du terrain, si le général Chasseloup n'arrive pas. »

« Mon fils, je suppose que vous avez écrit en chiffre au général Marmont par terre et par mer, pour lui apprendre mes préparatifs en Allemagne, et lui faire connaître qu'au 20 mars mes armées seront en présence. Je n'ai point l'intention d'attaquer. Je suppose qu'à la même époque les divisions Séras, Broussier, Grenier, Lamarque et Barbou seront en ligne, c'est-à-dire sur la rive gauche de l'Adige. Aussitôt que les probabilités d'hostilités deviendront plus imminentes, il faudra que Miollis s'approche avec sa division. J'ordonnerai dans ce cas au roi de Naples d'envoyer occuper Rome. — Faites connaître au général Marmont qu'il doit choisir et tracer son camp retranché sur les frontières de la Croatie, afin de tenir en échec une force égale à la sienne, ou de ne pas compromettre le pays s'il l'abandonnait. » Nap. à Eug. Paris, 8 mars 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie, 1° d'un rapport sur les mouvements des Autrichiens; 2° d'une lettre du général Séras. Tout ce qui revient d'Allemagne annonce la réunion de 30,000 hommes à Laybach et aux environs, et de 40,000 à Villach et à Klagenfurth. J'ai envoyé un courrier intelligent à Vérone, avec une dépêche insignifiante, qui doit me rapporter l'état de tous les corps qu'il aura rencontrés sur sa route. *Comme Votre Majesté m'a expressément défendu de faire, avant ses ordres, aucun mouvement hostile, j'attendrai qu'elle veuille bien me donner des instructions pour les circonstances.* Je me suis borné à envoyer au général Séras un peu de cavalerie pour faciliter la corres- Eug. à Nap. Milan, 8 mars 1809.

pondance de sa division. J'ai retardé, suivant vos ordres, la réunion aux camps jusqu'au 1er avril; mais je pense que Votre Majesté sera forcée d'en ordonner autrement.

« J'espère, Sire, que votre armée d'Italie vous prouvera par des faits son dévouement. Généraux, officiers et soldats sont on ne peut mieux disposés, et le moral répond en tout point au physique. Je désire que Votre Majesté ne nous envoie par ici de maréchaux d'Empire ni de dignitaires. Quoique je me sente bien assez fort pour mener l'armée telle qu'il plairait à Votre Majesté de l'organiser, je ne lui cacherai pas pourtant que j'aimerais mieux avoir affaire directement à mes généraux de division, que je connais tous, et que je ferai bien marcher. D'ailleurs, ils sont tous très-bons, et ils n'ont pas les prétentions de MM. les maréchaux. Si cependant Votre Majesté m'en destinait, je préférerais le maréchal Ney, le maréchal Moncey et le maréchal Mortier à tous autres. J'adresserai demain à Votre Majesté les notes qu'elle m'a demandées sur tous les généraux de l'armée d'Italie, ainsi que tous les états d'armement et d'approvisionnement de Palma et d'Osopo. »

Eug. à Nap. Milan. 9 mars 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état des approvisionnements de siége des diverses places du royaume, ainsi que celui de l'armement des deux places de Palma et d'Osopo. L'armement de ces deux places peut être considéré comme entièrement fini. Les ordres les plus pressants ont été

donnés pour ce qui leur manque en approvisionnement. Le ministre m'assure que tout sera terminé au 1er avril. Il en sera de même pour Zara; quant aux autres places de Venise, Ancône, Peschiera et Mantoue, je me borne, pour l'instant, à moins d'autres ordres de Votre Majesté, à y mettre quelque quantité de grains. J'ai ordonné au ministre de me fournir, les 1er et 15 de chaque mois, de pareils états, que je m'empresserai d'adresser à Votre Majesté. Je ferai comprendre, dans les premiers, l'armement des autres places. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mars 1809.

« Mon fils, faites partir le régiment de marche de cuirassiers, qui est à Brescia, pour Augsbourg, où chaque détachement rejoindra son corps. Qu'il franchisse le Tyrol aussi promptement que possible, en faisant de bonnes journées et sans séjour. Faites-lui donner en partant la solde jusqu'au 1er avril. Je ne sais où est la chiusa vénitienne près de Ponteba. Si on peut la mettre à l'abri d'un coup de main en six semaines ou deux mois, vous pouvez y faire travailler. Faites bien reconnaître la position entre Tarvis et Osopo, pour empêcher les Autrichiens de passer par là. Je suppose que les hauteurs d'Osopo sont en état de défense. Pressez tous les petits ouvrages d'Osopo. Je suppose que vous aurez placé un poste sur les confins du côté de Tarvis, avec un officier intelligent, pour explorer ce qui se passe, en interrogeant tous les passants et empêchant toutes les communications. Faites-moi connaître comment les régiments qui sont en Italie se procurent des sou-

Nap. à Eug. Rambouillet, 11 mars 1809.

liers. Ceux qui ont leurs dépôts en Italie ne sont pas en peine, mais comment feront ceux dont les dépôts sont en France? Ces souliers sont-ils bons en Italie? y sont-ils chers? »

Eug. à Nap. Milan, 11 mars 1809.

« Sire, je reçois les ordres de Votre Majesté, du 5 mars, concernant son armée italienne.

« Votre Majesté ayant désiré que tout le disponible de son armée italienne présent dans le royaume puisse entrer en ligne, j'ai pris les mesures nécessaires pour arriver à ce résultat. En conséquence, j'ai profité de tous les cadres; j'ai classé tous les conscrits en bataillons complets, et j'ai aujourd'hui pour résultat, savoir : le 1er de ligne, 4 bataillons de guerre complets, et un cadre de dépôt pour recevoir et former la réserve; les 2e et 4e de ligne, 1 bataillon de guerre et un dépôt; le 3e de ligne, 4 bataillons et un dépôt; le 5e de ligne n'a qu'un dépôt, dont une partie des cadres sont en Espagne; le 6e de ligne a 3 bataillons en Espagne, deux à l'île d'Elbe (son organisation ne promet pas d'heureux résultats en l'employant dans le royaume); le 7e de ligne, 2 bataillons en Espagne et un dépôt; le 1er léger et le 2e léger, 1 bataillon en Italie et 3 en Espagne; le 3e léger, 2 bataillons en Italie, et 2 en Dalmatie et Istrie, et un dépôt. Présents dans le royaume : 11 bataillons de guerre, 11 de dépôt et garnison.

« Votre Majesté me fait l'honneur de me prévenir que, par suite du décret qu'elle vient de prendre, les régiments qui sont en Espagne vont renvoyer les ca-

dres du 3e bataillon, et que j'aurai alors 25 bataillons de guerre et 10 de dépôt, et qu'il faut songer à compléter l'armée. Dès aujourd'hui la réserve de la conscription est appelée, et, le 10 avril, elle sera rendue dans les dépôts; mais je ferai observer à Votre Majesté qu'elle ne doit absolument compter, pour le moment, que sur 16 bataillons de guerre actifs; encore les 2 qui arrivent de Naples ne rejoindront-ils la division qu'à la fin d'avril. Les cadres des 3es bataillons ne pourront arriver d'Espagne que vers le 1er mai. Jusque là je manque d'officiers et de sous-officiers. Il existe, même en Espagne, beaucoup d'officiers surnuméraires des dernières promotions de Votre Majesté, qui appartiennent aux cadres qui sont dans le royaume.

« Votre Majesté doit voir que le retour des cadres des 3es bataillons est le seul retard qu'il y aura dans l'exécution de ses ordres.

« Quant au 6e régiment, Votre Majesté se rappellera qu'il a été formé, dans son origne, de tous les mauvais sujets de l'armée, et regardé comme régiment colonial. Depuis que je suis en Italie, je l'ai un peu mieux recruté, en y envoyant les conscrits réfractaires; mais il y a un foyer de mauvais sujets qu'il serait dangereux de faire entrer dans le royaume, et même qui déserteraient promptement. Je pense qu'il devrait rester à l'île d'Elbe ou dans toute autre garnison pareille, telle que Corfou, Cattaro, etc. Je profiterai de cette occasion pour prier Votre Majesté de vouloir bien faire revenir en Italie le bataillon de Vélites qui est à la division italienne en Espagne, et

le train de l'artillerie de la garde royale qui est avec ce bataillon.

« Je prierai également Votre Majesté de faire revenir d'Espagne les 2 escadrons de chasseurs du Prince Royal qui sont à Barcelonne. Ces deux escadrons, organisés en Espagne des détachements de cavalerie qui étaient à la division Lecchi, sont dans l'état le plus misérable pour l'habillement et le harnachement. Ils ont perdu un tiers des hommes et sont presque à pied. Le dépôt présente des ressources en ce moment, mais tout est conscrit; et, avec les cadres que je réclame à Votre Majesté, je me trouverais en état de lui présenter, sous peu, quatre beaux escadrons de chasseurs. Votre Majesté trouvera sans doute ce retour avantageux pour son service.

« Quant aux 4es escadrons des régiments de dragons Napoléon et chasseurs royaux italiens, son ordre est exécuté; ils sont dans le royaume, et Votre Majesté les verra sur les situations portées aux divisions. »

Eug. à Nap. Milan, 11 mars 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état nominatif des généraux et adjudants de place de son armée d'Italie. Conformément à ses ordres, j'y ai mis des notes et observations de ma main sur chacun d'eux[1], et c'est ce qui m'a fait différer la ré-

[1] Parmi ces notes, nous avons remarqué celles données aux généraux dont les noms suivent :

Charpentier, général de division, 39 ans, bon chef d'état-major, connaissant bien les détails du service.

D'Anthouard, 36 ans, *Sorbier*, 35 ans, généraux de brigade, tous les deux aides-de-camp du vice-roi et excellents officiers.

Sorbier, général de division commandant l'artillerie, 45 ans, bon

ponse à la lettre de Votre Majesté du 1er mars, et que j'ai reçue le 6. »

« Sire, j'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que deux officiers de marine qui commandaient les bâtiments qui se sont rendus aux Anglais (le lieutenant Salimini et l'enseigne Abeille), ayant été jugés par une commission spéciale maritime, ont été condamnés à mort. Ils ont été exécutés le 10, au matin. J'espère que cet exemple sera le seul de ce genre dont nous aurons besoin pour notre marine italienne. » Eug. à Nap. Milan, 12 mars 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté plusieurs rapports que j'ai reçus sur les mouvements des Autrichiens : ils sont des 8 et 9 mars. Je présume que c'est par erreur que l'agent rend compte que le prince Charles est venu visiter Laybach. Les nouvelles de Vienne m'annoncent, au contraire, le départ très-prochain de ce prince pour la Bohême, et le départ précipité du prince Jean pour la Hongrie. Tous les avis s'accordent à porter les mouvements des Autrichiens sur Salzbourg, entre cette ville et Laybach. Leur projet serait évidemment dirigé sur le Tyrol, et j'apprends que toute la partie, depuis Vérone Eug. à Nap. Milan, 13 mars 1809.

officier, très-actif, connaissant bien son métier ; il a toujours servi avec distinction.

Dessaix, général de brigade, 42 ans ; on le regarde comme un des meilleurs généraux de l'armée.

De Grouchy, général de division. *Les bulletins de la grande armée l'ont suffisamment fait connaître.*

Pully, général de division, 66 ans, d'une activité et d'un zèle bien louables à son âge.

jusqu'à Laybach, est dégarnie. Toutes les nouvelles s'accordent aussi sur ce que les Autrichiens doivent prendre l'offensive d'ici au 25 mars, ou, au plus tard, au 1er avril. J'ai écrit au général Marmont cette nuit même, suivant les intentions de Votre Majesté, manifestées par sa lettre du 8 mars. Je continue les *duplicata* par mer, car j'apprends que notre dernier courrier de Dalmatie a été grièvement insulté dans un village de Croatie par les paysans qui s'y rassemblent pour la milice.

« Conformément aux ordres de Votre Majesté, les divisions Séras et Broussier, Grenier, Lamarque et Barbou, seront en ligne au 20 mars, c'est-à-dire *sur la rive gauche de l'Adige*. La division italienne occupera Mantoue, Montechiaro et Brescia.

« J'ai fait partir hier mon aide de camp, le général Sorbier, pour tracer et faire exécuter promptement la tête de pont du Tagliamento, ordonnée par Votre Majesté. Comme je n'ai point encore fait faire de mouvements aux divisions de dragons, afin d'économiser les fourrages du pays entre l'Adige et l'Isonzo, je prie Votre Majesté de me dire si elle veut leur faire passer l'Adige, ou seulement les approcher de ce fleuve.

« Les 4 régiments de cavalerie légère sont sur la Piave et le Tagliamento. Je n'ai point encore donné l'ordre pour le 112e de ligne, parce que je ne suis point autorisé par Votre Majesté.

« Je ne demande point à Votre Majesté d'instructions particulières, parce que je suis persuadé qu'elle me les donnera, suivant les événements et circon-

stances, qui semblent pourtant devoir se multiplier. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 8. Je pense qu'il est indispensable d'envoyer deux régiments de cavalerie au général Séras : le 6e de hussards et le 8e de chasseurs. Il les placera sur l'Isonzo et le Tagliamento, en ayant soin de les mettre dans des lieux sains, et il leur fera faire le service d'avant-postes pour savoir ce que font les Autrichiens. Passé le 20 mars, je vous laisse maître de faire occuper les camps d'Udine, de Saint-Daniel et de Montechiaro, et d'approcher davantage mes troupes; mais ce que je vous recommande, c'est de faire ces mouvements doucement et sans précipitation, et surtout de ménager la santé de mes troupes. *Il n'y a pas grand chose à craindre des Autrichiens; les maladies sont plus redoutables.* Si les places de la saison rendaient les camps pas sains, vous ferez cantonner mes troupes dans les villages; je vous recommande d'en avoir grand soin. Écrivez au général Marmont par mer, et instruisez-le des mouvements des Autrichiens. Réitérez-lui l'ordre de prendre des positions sur les frontières de manière à les menacer au moindre événement. Il peut même commencer à faire travailler à quelques redoutes pour former un camp retranché et assurer sa communication avec Zara. Faites-lui bien comprendre que, la guerre déclarée, il doit envahir tout le pays et marcher à la rencontre des Autrichiens, s'ils n'ont pas devant lui un corps plus considérable que le sien. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 11 mars 1809.

Nap. à Eug. Rambouillet, 15 mars 1809.

« Mon fils, je reçois le projet d'approvisionnement des places de Palmanova et d'Osopo. Je pense qu'il faut mettre à Osopo trois autres pièces de 24, enfin d'autant plus que les boulets y existent. Je remarque qu'à Osopo il n'y a pas d'obus de 24. Il n'y a pas suffisamment d'outils de pionniers ni à Palmanova ni à Osopo. Il n'y en a à Palmanova qu'un millier, tandis qu'il en faudrait 1,200 pour l'artillerie au moins, 6 mille pour le génie, et 4 mille pour être distribués à l'armée, qui aura toujours besoin d'en prendre, quoi qu'on fasse. Il faudra donc encore 10 mille outils à Palmanova, il en faudra 2 mille à Osopo. Cet objet est très-important, car, sans outils, on ne peut remuer la terre : ne perdez pas de temps à y en envoyer. Je vois à Palmanova 600 millliers de poudre de 16 onces ou de 1 kilogramme. Cette quantité me paraît très-considérable. Je vois que l'approvisionnement de Palmanova est de 3,000 hommes pendant six mois; cet approvisionnement me paraît assez satisfaisant. Je désirerais qu'il y eût de la farine, du froment ou du biscuit pour un an. L'approvisionnement d'Osopo pour quatre mois me paraît également suffisant, mais il faut y mettre de la farine ou du biscuit pour un an. Ordonnez ces augmentations; indépendamment de cela, ayez, entre Palmanova, Osopo et la tête du pont de Tagliamento, 1 million de rations de biscuit, et 1 million de rations de farine. Je suppose que vous vous êtes assuré qu'il y a à Palmanova des moyens de moudre le blé. S'il n'y en a pas, il faut donner ordre que le blé soit converti en farine. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 9. Faites-moi connaître si la place de Venise, c'est-à-dire Brandolo et la Malghera peuvent être armées. Il faut préparer cet armement. Faites travailler en toute hâte, pour que Brandolo et Malghera puissent être armées. » Nap. à Eug. Rambouillet, 15 mars 1809.

« Mon fils, l'ouvrage que j'ai ordonné sur la tête du pont du Tagliamento doit être construit de manière que l'on puisse successivement, sans en déranger le tracé, et profitant de ce qu'on a fait le premier jour, finir par avoir une place importante. Nap. à Eug. Paris, 15 mars 1809.

« Le Tagliamento n'a pas d'eau les trois quarts de l'année. Cependant très-souvent il déborde. Mon but est que, lorsqu'il déborde, cet ouvrage serve de tête de pont et puisse favoriser le passage de l'armée; mais, indépendamment de cet avantage, je veux aussi obtenir celui de pouvoir laisser là des magasins de cartouches, de biscuits, et des hôpitaux à l'abri d'un coup de main; en sorte que, l'armée étant en avant, un parti ennemi de plusieurs milliers d'hommes, qui, avec de l'artillerie de campagne, viendrait à se porter sur le Tagliamento et à le passer, ne pût pas forcer cet ouvrage placé à la tête de pont, et fût du moins arrêté assez de temps pour que l'armée pût revenir. Je désire également que, dans le cas où l'on prendrait position sur la rive droite du Tagliamento, pour observer le siége de Palmanova, cette tête de pont, ainsi qu'Osopo, puissent servir de point d'appui à l'armée. Toutes ces propriétés ne pourront probablement pas s'obtenir dès cette campagne, mais il est nécessaire de les avoir en vue

pour ne pas construire des ouvrages qu'il faille ensuite défaire. »

Nap. à Eug. Paris, 15 mars 1809.

« Mon fils, il paraît que les Autrichiens veulent opposer à l'armée d'Italie deux corps, l'un de 30 à 40,000 hommes, qu'ils réuniraient à Klagenfurth ou à Villach, l'autre de 20 à 30,000 hommes, qu'ils réuniraient à Laybach. Il serait nécessaire d'avoir un officier d'état-major intelligent, parlant allemand, établi à l'extrémité de la frontière du côté de la Pontebba, qui reçût les déserteurs, les encourageât et vous en envoyât les interrogatoires sur la force de l'ennemi de ce côté; un aux débouchés de Cividale par Caporetto, et un sur la grande route de Palmanova à Trieste. La comparaison de ces trois rapports réunis vous fera bientôt connaître ce qu'il y a d'ennemis de ce côté, et le projet qu'il pourrait nourrir. Vous sentez que, s'il arrivait que le corps de Klagenfurth eût l'intention de se porter par Lintz, dans le Tyrol, il serait important que, moyennant le mouvement que vous feriez sur Klagenfurth, il fût retenu et obligé de vous faire tête. »

Nap. à Eug. Paris, 16 mars 1809.

« Mon fils, le 23e léger, qui était en Toscane, a dû y arriver fort de 600 hommes; il doit avoir reçu 300 hommes; 300 hommes partent vers la fin de mars du Piémont pour le joindre; ce qui porterait ces deux bataillons à 1,200 hommes. Le 22e léger, qui est à Ancône, a dû recevoir 800 hommes; 200 hommes vont partir pour le rejoindre. Ces deux bataillons seront donc au complet de 1,600 hommes;

ainsi, au premier événement, ils pourront entrer en ligne. Le 52e va recevoir 300 hommes qui partent de Gênes; le 102e recevra 200 hommes; le 29e de ligne, 100 hommes. Mon intention est donc que la division Miollis vienne à être composée de 4 bataillons du 62e, 3,000 hommes; de 4 bataillons du 23e léger, 3,000 hommes; de 2 bataillons du 22e léger, 1,500 hommes; du 4e bataillon du 101e, 700 hommes; du bataillon du 14e léger, 1,300 hommes; et du bataillon du 6e de ligne, 1,200 hommes; ce qui formerait une division de 10 à 11,000 hommes de très-bonnes troupes, et le château Saint-Ange serait occupé par le bataillon de la Tour d'Auvergne ou d'Isambourg, par le régiment napolitain, en attendant l'arrivée des autres troupes de Naples. Vous avez mal compris mon intention en réduisant les régiments italiens dont les 3es bataillons sont en Espagne à 2 bataillons. Je n'ai pas entendu que l'on dût attendre l'arrivée des cadres des 3es bataillons pour former ces bataillons, mais que vous les formeriez dès aujourd'hui, en prenant des sous-lieutenants dans les colléges, des officiers plus avancés dans votre garde et dans les vélites qui ont fait campagne, quelques-uns même dans les troupes françaises. Mais il faut, sans délai, exécuter mon ordre, et vous occuper de porter l'armée au grand complet, considérant les cadres des bataillons qui sont en Espagne comme s'ils n'existaient plus. Ainsi je compte qu'au mois de mai, au lieu de la division Sévéroli, vous me présenterez deux divisions italiennes, chacune de 10 ou 12 bataillons, et formant

au moins 18,000 hommes sous les armes, c'est-à-dire 9,000 chacune, et ayant chacune ses sapeurs, ses outils, attelées, et ses 12 pièces de canon. Levez la conscription, et ne perdez pas un moment pour remplir toutes les places vacantes. Revoyez avec attention les dépôts, et faites partir tout ce qu'il y a de disponible pour les bataillons de guerre. Je compte qu'au 1er avril la division Séras aura 10,000 hommes, y compris ses 12 pièces d'artillerie et un escadron de 200 chevaux; que la division Broussier aura la même force; qu'elles seront l'une au camp d'Udine, l'autre au camp d'Osopo, ayant des avant-postes; celle du général Broussier sur la Ponteba, celle du général Séras sur les confins du côté de Caporetto. Vous mettrez sous les ordres du général Séras une brigade de cavalerie légère de deux régiments, qui couvrira le cours de l'Isonzo du côté de la Ponteba vénitienne. L'escadron de dragons de la division Broussier, qui sera alors à 200 chevaux, sera suffisant. Vous mettrez dans Palmanova, pour garnison, 1,200 hommes de troupes italiennes, les compagnies d'artillerie, et le nombre de sapeurs français qui sont nécessaires, en recommandant la plus grande surveillance. Je suppose que le service de la place de Palmanova se fait avec vigilance, et que les portes ne s'ouvrent pas de nuit. La division Grenier sera le 1er avril à Conegliano, Pardenone et Sacile, ayant ses 12 pièces de canon, et s'étendant dans les pays sains de la gauche pour y vivre plus commodément. Je suppose qu'alors tous les détachements auront rejoint, et que cette division m'offrira

au moins 9,000 hommes. La division Barbou, qui sera de 10,000 hommes et de 24 pièces de canon, occupera Trévise et tous les villages le long de la Piave, en remontant du côté de Feltre et de Bassano. La division Lamarque, hormis le 112e, qui est encore nécessaire en Toscane, et qui sera complétée à 6,000 hommes et 12 pièces de canon, sera placée à Vérone et le long de l'Adige. Les Italiens qui seront à la division italienne compléteront 12,000 hommes, seront à Vicence, Padoue, etc. Vous aurez donc, sur la gauche de l'Adige, 60,000 hommes d'infanterie, 10,000 hommes de cavalerie, 108 pièces d'artillerie attelées, formant un fonds d'armée de plus de 80,000 hommes. Vous manderez, dans une lettre chiffrée, et par un officier intelligent, ces dispositions au général Marmont. Vous lui ferez connaître que le duc de Danzig commande 40,000 Bavarois, réunis entre Munich et Passau; que le prince Poniatowski commande 30,000 Polonais, qui sont campés sur la Vistule, menaçant Cracovie; que le prince Ponte-Corvo commande l'armée saxonne devant Dresde, que le duc d'Averstadt est à Bayreuth avec un corps de 80,000 Français; que le duc de Rivoli est à Ulm et à Donawerth avec un corps de 60,000 hommes; que le général Oudinot a un corps d'élite de 40,000 hommes, à Augsbourg et sur le Lech; que les Russes marchent sur l'Autriche, qui paraît avoir des armements considérables, et qui, fière des grands rassemblements qu'elle a armés, semble courir à sa perte; que je compte sur son activité sans lui rien prescrire de positif pour

battre ce qu'il a devant lui, et ne pas se laisser manquer....., et que, comme il est probable que les armées resteront en présence pendant tout le mois d'avril, je pense que l'armée d'Italie sera renforcée alors de 6,000 Italiens et de la division Miollis, ce qui portera l'armée sous vos ordres à 90,000 hommes. J'ai ordonné que le briquet fût supprimé dans la compagnie de grenadiers et voltigeurs, et qu'on y substituât des outils que les sapeurs et canonniers portassent au baudrier en guise. »

Nap. à Eug. Paris, 16 mars 1809.

« Mon fils, par la lettre que je vous ai écrite ce matin, je vous ai fait connaître que je pense qu'il fallait, dans les premiers jours d'avril, faire prendre position aux divisions Séras et Broussier avec deux régiments de cavalerie légère, dans le Frioul; à la division Grenier, à Conegliano, Salo et Pardenone; à la division Barbou, à Trévise, en s'étendant jusqu'à Bassano; aux divisions italiennes, à Padoue et à Vicence; et aux corps de la division Lemarois, à Vérone, hormis le 112e, qui est encore nécessaire en Toscane. Vous rapprocherez également la cavalerie; cependant il ne faudrait pas trop tôt faire renchérir les fourrages. *Mon intention est bien de ne faire aucun mouvement pendant avril, et tout me porte à penser que les Autrichiens, de leur coté, réfléchiront au précipice où ils vont s'engouffrer :* la Russie marche contre eux. Toutefois, il faut se tenir prêt et parler haut. Il ne serait pas hors des choses bien impossibles (*mais ceci est pour vous seul*) que, dans le courant d'avril, je ne partisse comme un

trait, pour aller passer huit jours dans le Frioul, voir toutes ces troupes, qui doivent être très-belles, et m'en revenir ensuite à Paris. Vous pourrez déroger à la lettre de cet ordre, en laissant, si vous le jugez convenable, une partie des divisions italiennes à Montechiaro. Je crois vous avoir ordonné, il y a quelques années, d'aller faire une reconnaissance jusqu'à la Ponteba vénitienne, et d'y bien voir les routes qui débouchent de là par la gauche sur le Tyrol, et par la droite sur la vallée de l'Isonzo. Si vous n'avez pas encore fait cette reconnaissance, il serait peut-être convenable de la faire. Je vous ai ordonné des fortifications de campagne sur le Tagliamento, peut-être faudrait-il faire aussi quelques petits ouvrages sur les hauteurs du côté de la Carinthie; par exemple, si la Chiusa vénitienne pouvait, en très-peu de temps et à peu de frais, être mise à l'abri d'un coup de main, ce serait une chose utile à faire. Il faut penser à l'administration. La méthode de se nourrir par des marchés devient impraticable lorsque beaucoup de troupes se rencontrent. Il faut alors avoir recours à des réquisitions dans le pays, et faire venir en même temps des pays voisins une grande quantité de subsistances à un prix fait et par des réquisitions légalement imposées : c'est le meilleur moyen. Padoue, Venise, Bassano et Vérone sont des pays riches; les transports devront se faire facilement du Pô et de l'Adige jusqu'à Palmanova. Dans ces circonstances, il faut aider au Trésor, en faisant des réquisitions à un prix modéré : c'est ainsi qu'on en use dans tous les pays du monde. Moi-même, j'ai

été obligé d'employer ce moyen en Alsace, quand toute mon armée y était rassemblée. Je requérais alors une certaine quantité d'approvisionnements par préfecture, et je fixais le payement à un prix raisonnable. Je désire que vous pensiez aussi à organiser l'espionnage; il doit se faire à la fois par la Valteline, par Venise et Trieste et par la Carinthie. Mettez quelqu'un à la tête de cette partie; ayez un homme intelligent et adroit qui suive constamment tous les rapports, vous accompagne partout, et se procure partout des espions. »

Nap. à Eug. Paris, 17 mars 1809.

« Mon fils, j'avais destiné sur les fonds du jeu des sommes assez considérables pour l'embellissement de Milan et de Venise. Je désire faire des changements au budget de cette année, ayant mis de fortes sommes à votre disposition pour les frais d'espionnage. »

Nap. à Eug. Paris, 17 mars 1809.

« Mon fils, vous savez qu'on manque toujours de souliers à la guerre. Il est convenable que vous preniez des mesures pour avoir 50,000 paires de souliers à Palmanova, 50,000 paires à Milan. Vous ferez faire l'avance de ces 100,000 paires de souliers par le ministre de la guerre d'Italie, et vous prendrez toutes les mesures pour qu'elles soient de très-bonne qualité; car il vaut autant ne rien avoir que d'avoir de mauvais souliers; et vous aurez soin que ces souliers soient placés au dépôt et ne soient distribués que par votre ordre et dans les revues que vous passerez. Dans les distributions que vous en

ferez, les corps devront toujours les payer. Lorsque vous passerez la revue des corps, si les hommes n'ont qu'une paire de souliers dans le sac et une aux pieds, vous leur en ferez donner une troisième paire, dont vous ordonnerez la retenue sur la masse de linge et chaussure. Moi-même, si je vais en Italie, j'accorderai aux corps une paire de souliers en gratification, et je la ferai payer par le Trésor de France. Ainsi le Trésor italien ne supportera aucune charge pour cet objet. Indépendamment de cela, écrivez aux dépôts qui sont dans les 27e et 28e divisions militaires et dans les 7e et 8e, pour qu'ils aient à envoyer à leurs corps en Italie une certaine quantité de souliers pour entretenir la chaussure. »

Nap. à Eug. Paris, 17 mars 1809.

« Mon fils, j'ai ordonné que le général de brigade Valentin partît de Naples pour se rendre à Rome avec les 2 bataillons du 23e léger, forts de 1,500 hommes; les 3 bataillons du 62e de ligne, forts de 2,200 hommes; un bataillon d'Isambourg ou de la Tour d'Auvergne, fort de 800 hommes; 6 pièces d'artillerie, servies par une compagnie d'artillerie française; un régiment napolitain de 1,500 à 1,800 hommes; un escadron napolitain de 300 chevaux; ce qui fera une brigade de près de 7,000 hommes. Cette brigade devra être rendue à Rome le 1er avril et sera sous les ordres du général Miollis. Vous ordonnerez au 4e bataillon du 62e, qui doit être à Rome, de se réunir aux trois premiers bataillons; ce qui fera un beau régiment de 4 bataillons et au complet de près de 3,000 hommes. »

Nap. à Eug. Paris, 17 mars 1809.

« Mon fils, dans le premier état de situation que vous m'envoyez, faites mettre à la division Barbou le nom des majors qui commandent les régiments. Il manque là un général de brigade. Cette division doit avoir 24 pièces de canon, 6 par brigade; vous en savez la raison : c'est pour que, si elle se réunissait à l'armée de Dalmatie, elle pût lui en fournir. La 1re brigade, composée des 8e et 18e légers, doit avoir plus de 3,200 hommes sous les armes. Il faut avoir soin que les régiments aient leur major commandant deux bataillons. La 2e brigade ne sera que de 2,700 hommes. La 3e, composée des 23e et 60e, doit être de 3,000 hommes. La 4e, de 3,000 hommes; ce qui fera, pour la division, 12,000 hommes. Indépendamment de tout ce qui était parti, beaucoup d'hommes partent dans le courant de mars. La division Miollis, composée de 15 bataillons, sera de plus de 10,000 hommes. Ainsi, vers le 1er mai, vous aurez plus de 60,000 hommes français sur la gauche de l'Adige; deux divisions italiennes fortes de 20,000 hommes; 15,000 hommes de l'armée de Dalmatie; en tout 95,000 hommes d'infanterie. Alors il faudra partager la division italienne. Faites-moi connaître à qui l'on pourra confier la 2e division. 2,000 hommes de la garde, que l'on pourra mettre en ligne, porteront l'infanterie de l'armée d'Italie à 95,000 hommes. La cavalerie sera composée de 5 régiments de cavalerie légère formant 4,500 hommes; de 5 régiments de dragons formant 4,500 hommes; total : 9,000 hommes; ce qui, avec 1,000 hommes de cavalerie italienne, 200 hommes du 24e de dragons et

600 chevaux de la garde, fera 11,000 chevaux. Les dix régiments français, au lieu de 9,000 hommes, devront m'offrir 10,000 hommes. Il me semble que les hommes ne manquent pas. Pressez de tous vos moyens la remonte et l'équipement. En comptant 6,000 hommes d'artillerie, de sapeurs français et italiens, j'aurai donc 112,000 hommes sur cette frontière. Indépendamment de cela, j'ai ordonné qu'on formât 5 régiments de réserve, un, composé de 2 compagnies des 5es bataillons de 9 régiments qui ont leurs dépôts en Italie, formant 18 compagnies de 2,500 hommes; le 2e, composé des compagnies des 9 régiments italiens; ce qui formerait une brigade de 5,000 hommes qui sera prête vers la fin d'avril. Ces régiments seront composés de conscrits de 1810. Ils pourront très-bien se former au camp de Montechiaro. Cette brigade aurait pour principal but de pouvoir être portée sur Venise et sur les places pendant que l'armée irait en avant. Trois autres régiments provisoires seront composés des 5es bataillons des régiments de l'armée de Dalmatie et de Naples; ils formeront, sur la fin d'avril, à Alexandrie, une réserve qui sera destinée à se porter sur la Piave, pendant que l'armée marcherait en avant. Il faut s'occuper sérieusement de l'armement de Venise, en faisant d'abord armer les forts en bois, que les Autrichiens avaient faits, en demandant aux constructeurs le genre de bâtiment qui convient à la défense de la ville. J'attends votre réponse pour envoyer à Venise un contre-amiral français, avec quelques officiers de marine, pour être maître de la po-

lice et organiser la défense de la place, qui doit exister principalement en canonniers, en radeaux armés et autres bâtiments de cette espèce. Il faut surtout penser à l'armement de Brandolo et de la Malghera. Voyez dans quelle situation se trouvent les barques de Peschiera, afin d'en avoir une qui navigue dans le lac; et, s'il n'y en a pas, en faire passer de Venise, pour être maître de ce lac, ce qui importe essentiellement si l'on était acculé sur l'Adige. »

Nap. à Eug. Paris, 17 mars 1809.

« Mon fils, je reçois vos notes sur les différents généraux qui commandent mon armée d'Italie. Je désire que vous envoyiez le général de brigade Pouchin à Ancône, où il sera sous les ordres du général Lemarois jusqu'à ce que je dispose de celui-ci, soit que je le rappelle en France, soit que je l'appelle à Rome, comme vous l'y destinez; mais il est nécessaire que le général Pouchin reste quelque temps à Ancône pour avoir les moyens de connaître le pays. Il faut à Venise deux généraux de brigade. Chargez le général Jalras, qui est à Rome, du commandement du château Saint-Ange. Le général Pagès n'est pas dans le cas de commander une brigade de dragons; il faut le charger des dépôts de cavalerie. Il est bon d'avoir ainsi quelques vieux généraux qui sont très-bons pour ces commandements. Lorsque l'armée aura passé le Tagliamento, je suppose que vous placerez vos dépôts sur la Piave. J'ai donné au général Scalfort sa retraite, puisqu'il l'a demandée. Si le général Herbin la demande aussi, faites-

m'en le rapport, et je la lui enverrai. Laissez le général Baraguay-d'Hilliers à Venise, car Pascalis est un homme bon à avoir aux dépôts pour correspondre sur les derrières d'une armée. Vous avez dû recevoir différents décrets pour organiser le service à la place de Palmanova et nommer un commandant en second, des officiers d'artillerie et de génie, etc. Il faut s'occuper de Venise; la prudence veut qu'on prévoie les choses de loin et qu'on ne laisse aucun embarras pour les derniers moments. Il me semble que vous pouvez donner le commandement de l'artillerie de cette place au général Boucher, qui, étant peu propre à un service actif, sera mieux placé là. Il faut à Venise un général de division-gouverneur (le général Baraguay-d'Hilliers pourra rester si je n'envoie personne); deux généraux de brigade, un chargé spécialement de la défense du littoral du côté de la mer, un autre de Brandolo, et un troisième chargé de tout le littoral du côté de la mer; un adjudant-commandant chef d'état-major; un officier supérieur directeur d'artillerie, avec le nombre d'officiers d'artillerie nécessaire, italiens ou français, pour le service de cette immense artillerie, et un chef de bataillon chargé du matériel; un officier supérieur du génie et un directeur du parc; de manière que ces officiers et les gardes-magasins soient établis et ne changent plus, et qu'ils aient plusieurs mois pour préparer l'organisation du siége. Je vous ai donné deux généraux de brigade de plus, le colonel Roussel, du 106e, que j'ai nommé général de brigade, et le général Valentin, qui arrive de Rome. J'ai fait

donner l'ordre au général de brigade Pouget, qui commande à Parme, de se rendre à Milan. C'est un ancien général qui doit avoir le désir d'être général de division, et que vous pourrez employer à la division Barbou. Donnez l'ordre au général Quétard de se rendre à Parme pour les remplacer. »

Eug. à Nap. Milan, 17 mars 1809.

« Sire, je reçois à l'instant votre lettre du 11 mars. Le régiment de cuirassiers est déjà parti de Brescia pour Augsbourg. Je vais donner les ordres ensuite de ceux de Votre Majesté pour accélérer sa marche. J'envoie un officier du génie à la Chiusa-Venetta; et si, comme je le crois, on peut la mettre en six semaines à l'abri d'un coup de main, on y travaillera de suite. Je me suis déjà occupé de la partie intéressante de la chaussure du soldat. Tous les régiments de l'armée d'Italie qui ont leurs dépôts dans le royaume ont ou vont avoir leurs trois paires de souliers par homme. J'en avais exigé une quatrième paire aux magasins des corps; mais, comme je l'ai déjà dit à Votre Majesté, les fonds manquent ainsi que le crédit. Quant aux corps récemment arrivés de l'armée de Naples, ils n'en ont encore que deux paires, comme Votre Majesté l'aura vu dans mes précédents rapports. Si l'arriéré de Naples était payé, ou que le ministre-directeur eût fait les avances que j'ai demandées, les trois paires eussent été facilement complétées, car j'ai vu des masses de soldat de plus de 100 francs; mais ils n'ont pas le sou en caisse. Le premier argent qui rentrera sera employé à la chaussure. Quant aux divisions formées des 3e et 4e bataillons,

leur chaussure est dans un état déplorable : ces bataillons sont formés, comme le sait Votre Majesté, de conscrits qui partent de leurs dépôts avec deux paires de souliers, quelquefois trois paires, mais peu arrivent à leur bataillon avec une bonne paire. Les chefs éprouvent des difficultés considérables pour le remplacement, puisque l'ordre du ministre-directeur porte que ces masses seront administrées aux dépôts. J'ai déjà réclamé au ministre sur cet objet, et je lui ai demandé l'application d'une décision que Votre Majesté avait rendue lors de la formation de l'armée d'Espagne, qui, sagement, donnait l'administration de linge et chaussures aux conseils d'administration de ces bataillons, vu l'éloignement et la difficulté des communications avec les dépôts. Je dirai même plus : c'est que cette mesure prise par Votre Majesté était de même économique; car la paire de souliers faite à Marseille, rendue par terre à Ancône, doit coûter 15 à 20 pour 100 de plus, outre les retards. Les souliers en Italie sont bons, surtout lorsqu'ils sont confectionnés par les corps. Les meilleurs cuirs viennent de Trieste, du Tyrol et de la Suisse. Les corps payent généralement la paire de souliers de 5 fr. à 5 fr. 50 c., suivant le lieu. Je prie Votre Majesté de vouloir bien presser le ministre-directeur sur les différentes demandes de cette nature que je lui ai soumises. »

Nap. à Eug. Paris, 18 mars 1809.

« Mon fils, je pense convenable qu'au 1er avril vous portiez votre quartier général à Stra. La princesse et votre maison pourront s'y trouver avec vous.

Faites-y envoyer les meubles et tout ce qui est nécessaire pour rendre cette habitation commode. Vous serez à même, à Stra, de veiller à l'armement de Venise, aux travaux de Malghera, et de passer la revue des corps qui sont aux camps d Udine, Osopo, à Trévise, et même dans le Frioul. Prenez des mesures pour que l'estafette de Milan aille à Stra avec la plus grande rapidité. Ordonnez des travaux pour mettre dans le meilleur état la route de Mantoue à Legnago, de Legnago à Padoue, et de Padoue à Trévise; ce sera désormais la route de l'armée, qui, lorsque ces chemins seront réparés, ne passera plus par Brescia ni Vérone. J'ai ordonné que le télégraphe fût disposé pour communiquer au 1er avril de Paris à Milan. Je ne sais point s'il y a des stations à établir sur le territoire du royaume d'Italie. S'il y en a à faire, faites-y travailler; faites-les même continuer jusqu'à Mantoue; on verra ensuite à les prolonger jusqu'à Venise. Vous devez annoncer votre séjour à Stra comme un voyage d'agrément à une de vos maisons de plaisance; il faudra cependant, si rien ne presse, installer avant le sénat. »

Nap. à Eug. Paris, 18 mars 1809.

« Mon fils, je vous envoie un croquis qui vous fera connaître comment je pense que devrait être arrangée la tête de pont du Tagliamento. Les quatre redoutes seront faites après. Il faut s'occuper actuellement de la tête de pont proprement dite, et y faire travailler avec la plus grande activité. Il est nécessaire d'avoir dans les fossés de cette espèce de pentagone un bon filet d'eau : c'est important; avec

quelques palissades, on mettra cet ouvrage à l'abri d'un coup de main. Aussitôt que cet ouvrage sera avancé, faites construire quatre baraques en bois pour les vivres, l'artillerie, et pour loger la troupe. Un ouvrage comme celui-ci doit être terminé en un mois, et 400 hommes doivent y être à l'abri de toute attaque, en admettant la possibilité de dériver du Tagliamento un bon filet d'eau. On fera, immédiatement après, la lunette de la rive droite du Tagliamento, et on fera successivement les quatre lunettes du camp retranché. Il ne vous échappera pas que, dans un pareil camp retranché, 60 bataillons peuvent se trouver à l'aise et y sont inattaquables. Pendant le temps qu'on emploiera à tracer le réduit, on aura le temps de lever le pays. Il n'y a pas de doute que les ouvrages les plus importants sont ceux qui sont à l'aval et à l'amont de la rivière, puisqu'ils défendent le pont. »

Nap. à Eug. Paris, 18 mars 1809.

« Mon fils, donnez ordre que toutes les batteries en bois que les Autrichiens avaient faites, et qui sont nécessaires pour la défense des différents canaux de Venise, et les batteries établies dans les différentes îles qui concourent à la défense des canaux, soient armées. Cet armement doit se faire progressivement, en commençant du côté de Mestre et de la Piave, mais de manière à être terminé au 30 avril. Si le réduit de Malghera peut être armé, ordonnez qu'il le soit. Une tête de pont sur la Piave me paraît nécessaire. Je désire également que, lorsque le général Chasseloup sera arrivé, il trace l'ouvrage d'Ar-

cole et les redoutes qui coupent les chaussées, de sorte que, lorsque l'armée aura passé l'Adige, on ait le temps de continuer les travaux et de se maintenir dans ce poste important. La tête de pont du Tagliamento doit d'abord être bien tracée; je la ferai revêtir avec le temps. Une petite place là est nécessaire pour observer Palmanova. »

Nap. à Eug. Paris, 19 mars 1809.

« Mon fils, faites-moi connaître ce qu'on a fait, en Italie, de cette grande quantité de sbires qui nous incommodait tant il y a quelques années, afin que cela serve de règle pour la Toscane. »

Eug. à Nap. Milan, 20 mars 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport très-exact des troupes qui existent entre Klagenfurth, Gratz et l'Isonzo. Je fais dépouiller en ce moment tous les précédents rapports, et le résultat sera un tableau de l'armée autrichienne. Au premier aperçu, elle est de 14 régiments de ligne, de 2 régiments de frontières, et de 12 bataillons de milice. Il paraîtrait n'y avoir en ce moment que 6 régiments de cavalerie. L'artillerie ne semble pas considérable. Au reste, il est fort difficile de se procurer des renseignements positifs. On refuse tous les passe-ports; on arrête et on interroge tous les voyageurs avec une scrupuleuse attention, et plusieurs agents n'ont pas reparu. Ce qui est bien certain, c'est qu'on ne parle et qu'on ne rêve que guerre en Autriche, et que chacun pense que l'attaque aura lieu de leur part dès l'arrivée du prince Jean, qu'on attend incessamment. »

« Sire, je prie Votre Majesté de me dire quelle espèce de commandement elle désire qu'on donne au général Baraguay-d'Hilliers à l'armée d'Italie. Si elle a la bonté, suivant la proposition que je lui ai faite, de ne point former de corps d'armée dans l'armée d'Italie, je crois pouvoir proposer à Votre Majesté de donner au général Baraguay, soit le commandement de 2 divisions de dragons, soit celui de toute la cavalerie de l'armée. Quant aux gouverneurs de Mantoue et de Venise, n'ayant pas, pour le moment, de généraux de division, j'y placerai des généraux de brigade, non habiles à faire la guerre active, mais bons officiers. Mais si, comme je le pense, l'armée d'Italie est appelée à s'éloigner de l'Isonzo, je présume que Votre Majesté rappellerait la division Miollis, et ce général se trouverait naturellement dans les États vénitiens, et, par conséquent, à Venise, si cette ville était menacée. Il restera à pourvoir Mantoue. Je propose à Votre Majesté le général Olivier ou tout autre de ce grade. » Eug. à Nap. Milan, 20 mars 1809.

« Mon fils, je reçois vos lettres du 16 mars. Vous devez inculquer de toutes les manières, soit par articles de journaux, soit autrement, l'idée que les Russes marchent contre l'Autriche. Vous pouvez citer les préparatifs de défense que les Autrichiens font du côté de la Hongrie et le mouvement des troupes russes sur le Danube. Comme la chose est réelle, peut-être serait-il mieux de laisser les Autrichiens faire courir les bruits qu'ils veulent; ils tomberaient d'autant plus bas lorsqu'on connaîtrait les Nap. à Eug. Malmaison, 21 mars 1809.

dispositions de la Russie; mais cela aurait l'inconvénient d'influer défavorablement sur l'esprit public. Je vois avec plaisir ce que vous me dites de Malghera. Le général Chasseloup est parti hier de Paris. J'attends de connaître le parti qu'il prendra sur Brandolo. Il faut sans doute armer Mantoue, mais tout doucement. Faites-moi connaître quelle est l'organisation de la place de Venise. Il est nécessaire d'y avoir un gouverneur; un général de brigade commandant d'armes; deux généraux de brigade, commandant, l'un à Brandolo, l'autre à Malghera; deux ou trois colonels pour commander les forts ou batteries des principales places; autant de capitaines et de lieutenants, en qualité d'adjoints, qu'il y a de forts ou de batteries; un général de brigade commandant l'artillerie; un directeur du parc; un officier en résidence à Brandolo et un à Malghera; plusieurs officiers en résidence le long du littoral; un certain nombre d'officiers d'artillerie pour l'arsenal, et à peu près la même organisation pour le génie. Indépendamment de ces officiers, il serait envoyé, au moment où la place serait investie, un général de division, plusieurs généraux de brigade et adjudants-commandants, et des officiers de l'artillerie et du génie; mais les commandants de Brandolo et de Malghera, et les officiers qui doivent commander les petites batteries ou forts doivent être désignés et envoyés sur-le-champ. »

Nap. à Eug. Milan, 22 mars 1809.

« Mon fils, je vous ai mandé que je pensais que vous feriez bien de porter votre demeure à Stra vers

les premiers jours d'avril. D'abord il faut installer le sénat; cette cérémonie faite, vous pourrez faire une tournée à Palmanova, Osopo, pour bien observer les frontières, et, après, revenir à Milan. Ce sera un voyage d'une quinzaine de jours. Devant voir les troupes en détail, en partant vers le 6 ou 7 avril, vous seriez de retour à la fin du mois. Les circonstances décideront ce qu'il conviendra que vous fassiez. Voici comme je pense que vous devez arranger votre voyage : d'abord, vous irez à Brescia et à Montechiaro pour voir les troupes, si vous y en avez; de là, vous irez à Mantoue pour voir l'état de défense de Saint-Georges. Il est d'urgente nécessité de travailler à ce poste. De Mantoue, vous continuerez sur Legnano; de Legnano, vous irez au pont d'Arcole, à cheval, par la rive gauche de l'Adige, en suivant la rivière. Vous reviendrez par la petite rivière de l'Alpon jusqu'au confluent; de là, vous parcourrez les différents débouchés jusqu'à Villanova, et vous verrez comment, moyennant ces débouchés, on se trouve derrière la position de Caldiero et si l'on empêche l'ennemi de passer outre et de se renforcer sur Vérone. Vous continuerez votre route par la rive droite de l'Adige jusqu'à Brandolo, afin que vous connaissiez parfaitement ce local et ce qu'il y a à faire pour rendre le pays praticable entre la Brenta et l'Adige, et pour s'assurer des communications par la droite de l'Adige. Entrant ainsi à Venise par Brandolo, vous vous trouverez l'avoir vu parfaitement. De là, vous pourrez vous diriger sur Trévise, Palmanova, Gradisca; de là, reconnaître toute la rive

droite de l'Isonzo, depuis Gradisca jusqu'à la mer. Je connais de belles positions entre Gradisca et Palmanova, qu'on peut occuper. Vous remonterez l'Isonzo jusqu'à Goritzia et la frontière italienne; vous reverrez de nouveau la limite depuis Caporetto, et suivrez l'extrême frontière des défilés de Caporetto, aux défilés de la Pontéba. Il faut faire cette tournée avec de bonnes escortes, et des ingénieurs géographes, qui fassent des croquis, afin de bien vous mettre le local dans la tête. Vous déciderez là si l'on peut occuper la Chiusa vénitienne, et les ouvrages à faire entre Osopo et Tarvis. Je vous recommande de faire une pointe dans la vallée de Talmezzo, afin d'avoir une idée nette et précise de ce débouché dans le Cadorin ; faites vous voir à Cadore, et informez vous si, en cas de guerre, il ne serait pas possible de former quelques bataillons de ces paysans pour éclairer la montagne et maintenir la sûreté de leurs frontières. Faites faire des reconnaissances de détail du Tagliamento, de la Livenza, et de la Piave, et reconnaître comment Conégliano, Pardenone et Sacile se lient avec Feltre et par quelles espèces de routes. De Bassano vous pourrez aller à Trente incognito, pour bien connaître cette gorge. De Trente vous irez reconnaître les lignes du Lavis que je fis occuper autrefois, et la position de Segonzano. Après quoi vous viendrez reconnaître la vallée de Trente sur Vérone, par la Chiusa vénitienne, en observant l'influence des hauteurs de Rivoli sur la rive gauche, les positions de Montebaldo et de la Corona, et les défilés de Mori qui débouchent au grand chemin

sur Brescia. — Il n'y a rien de tel que d'avoir vu soi-même, et cette partie est importante à connaître pour la défense du pays. Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi je vous fais aller incognito, à Trente faites vous accompagner par de bonnes escortes. Il y a d'ailleurs là des troupes bavaroises. Vous pourrez au reste n'y pas coucher, et même vous dispenser d'y aller si les circonstances ne sont pas urgentes. Vous passerez le mois d'avril à faire cette reconnaissance, et à bien vous mettre le système du terrain dans la tête. Faites vous montrer le lieu où je fis passer l'Isonzo à la division Serrurier, pour tourner les hauteurs de Gradisca. J'approuve fort l'intention où vous êtes de ne pas manger le pays vénitien avec votre cavalerie, et d'en laisser une partie sur les derrières; vous serez toujours à temps de la faire venir. Quant à moi, je reste stationnaire tout le mois d'avril, et je ne pense pas que les Autrichiens veuillent attaquer, surtout après la marche des troupes russes sur la Hongrie et la Gallicie. Je suppose que pendant votre voyage vous m'enverrez tout les soirs un long rapport sur tout ce que vous aurez vu et ordonné. Il est très-important d'être maître des lacs de Mantoue. Il faut y avoir le nombre de bateaux nécessaires; si vous ne les y avez pas, faites les venir de Venise. Faites presser les travaux des magasins à poudre, des casernes, et des blindages, à Palma-Nova.

« *P. S.* Pendant votre tournée, la princesse restera à Monza ou à Milan. »

Nap. à Eug. Malmaison, 22 mars 1809.

« Mon fils, les 4,000 hommes du camp de Plaisance doivent être partis de Brescia. Faites-les passer par Lodrau et par Trente, cette route est plus courte que celle de Vérone. Faites leur faire de bonnes marches, afin qu'ils arrivent le plus tôt possible à Inspruck. Mettez à la tête de ces 4,000 hommes un officier d'état-major intelligent, qui marche avec précaution. Il y a de la cavalerie et de l'infanterie; joignez à cette colonne deux pièces de canon de 4. Puisque l'on dit qu'il y a du mouvement dans le Tyrol, cette colonne pourrait être employée utilement par les autorités bavaroises, pendant son passage, si cela était nécessaire. Cette colonne, qui doit être composée de 4,000 hommes d'infanterie et de 600 chevaux, pourra être partagée en deux et marcher à une journée *d'intervalle*. Le général qui la commandera marchera avec la première partie. Il suffira que les deux pièces de canon aient chacune un caisson, et que les troupes aient deux caissons de cartouches avec elles. Vous recommanderez que d'Inspruck on vous envoie votre artillerie, si toutefois cette colonne n'en a plus besoin. »

Eug. à Nap. Milan, 22 mars 1809.

« Sire, Votre Majesté m'ayant ordonné de former deux divisions italiennes, j'ai l'honneur de lui proposer le général Fontanelli pour général de division commandant la 2e division, et, comme il manque un général de brigade, je propose également le colonel Bertoletti pour général dans la ligne, et je joins ici le projet de nomination. Je réponds à Votre Majesté que ces deux officiers feront bien leur devoir et sont capables de mener les troupes. »

« Sire, j'ai reçu aujourd'hui les lettres de Votre Majesté des 16 et 17 de ce mois. Je les ai relues avec attention, et je rends de suite compte à Votre Majesté des ordres qui ont été donnés en vertu de ses instructions. 1° Votre Majesté veut que je forme des troupes italiennes deux divisions ; et, malgré les difficultés qui s'y trouvent, puisque je manque d'officiers et de sous-officiers, puisque la conscription que je lève en ce moment ne sera rendue aux corps que dans le courant d'avril, puisque je n'ai ni caporaux, ni sergents pour instruire, malgré la dépense énorme où va se trouver entraîné votre ministère de la guerre, puisqu'il faut remplacer et payer ici des cadres entiers qui existent déjà en Espagne; malgré tout cela, les ordres de Votre Majesté seront exécutés : elle peut compter que, vers la fin d'avril, les deux divisions seront bien organisées et bien disponibles suivant le tableau que je joints à la présente.

Eug. à Nap. Milan, 22 mars 1809.

« 2° Ainsi que l'a ordonné Votre Majesté, du 1er au 5 avril les mouvements de l'armée seront consommés de la manière suivante :

« Les divisions Séras avec une brigade de cavalerie légère à Udine, ayant ses postes sur l'Isonzo et en avant de Cividale.

« La division Broussier à Saint-Daniel et Osopo.

« La division Grenier, à Pordenone, Sacile et Conegliano, la 2e brigade de cavalerie légère sur la Piave.

« La division Barbou, à Trévise, Citadella et Bassano.

« La division Severoli (1re division italienne) à Padoue.

« La division Lamarque, moins le 112e, à Vérone et aux environs.

« La division Fontanelli (2e division italienne), à Monte-Chiaro.

« Les deux divisions de dragons, sur l'Adige.

« La garde royale, à Milan.

« Toute l'artillerie des divisions, et les cartouches d'infanterie seront également, à la même époque, à leurs divisions.

« Le grand parc, à Vérone.

« 3° Votre Majesté a remarqué que la division Barbou n'avait pas les 24 pièces qu'elle avait ordonnées. Il n'a pas été possible, dans ce moment-ci, d'atteler toute l'artillerie qui avait été présentée dans le tableau à Votre Majesté. Il manque encore un millier de chevaux pour compléter les achats ordonnés dernièrement par le ministre. Aussi, chaque semaine, je me fais présenter le tableau de la ressource présente. Ainsi, au 1er avril, les divisions Seras, Broussier et Barbou, et la 1re division italienne auront, chacune 12 pièces attelées. La division Grenier, la division Lemarque et la seconde division italienne auront chacune 10 pièces.

« La cavalerie légère, les dragons et la garde royale, chacun 6 pièces.

« Total, au 1er avril, 96 bouches à feu.

« Le 15 avril, nous en aurons davantage, et j'espère bien qu'au 1er mai nous aurons toute l'artillerie

de l'armée attelée telle que Votre Majesté l'a organisée.

« 4° Votre Majesté me parle des appointements et des réquisitions. Je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté des mesures que j'ai ordonnées, et qui, toutes, s'exécutent en ce moment-ci. La farine et le biscuit de Palmanova et d'Osopo seront complétés à un an d'approvisionnement, comme Votre Majesté l'a ordonné; ce qui fait qu'il y aura dans ces deux places un million de rations de biscuit et un million de rations de farine. Il y a de plus, dans le Frioul, dans les magasins de l'entreprise, une grande quantité de farines dont nous nous mettrons en possession et qui va déjà être sous la surveillance des commissaires des guerres. Un million de rations de biscuit seront réparties dans les places près du Tagliamento, telles que Valvasone, Pordenone, la tête de pont, etc. 1,000,000 de rations de farine sera établi dans les magasins de Trévise et de Conegliano. 1,000,000 de rations de biscuit et une certaine quantité de farine seront en dépôt à Venise. J'ai ordonné un petit dépôt de 200,000 rations de biscuit à Vérone et à Peschiera. Mantoue et Ancône auront un dépôt de blé et de farine. Dans cette dernière place, il y aura aussi du biscuit. En outre des denrées ci-dessus dans différentes places du Frioul, 200,000 rations de vin, et autant d'eau-de-vie, et une certaine quantité de légumes secs, a déjà été réunie, et j'ordonne qu'elle soit de suite sous la surveillance des commissaires des guerres.

« 5° La partie des fourrages était la plus difficile.

J'ai pensé qu'au moment où la cavalerie se porterait sur la ligne, le pays aurait peine à suffire à la consommation, et j'ai ordonné la formation de magasins de foin et d'avoine. J'ai frappé, à cet effet, des réquisitions pour les foins; mais je les ai frappées de préférence dans les départements du Mincio, du Haut et Bas-Pô, afin de conserver toujours plus près de l'armée les ressources de l'Adige, la Brenta, le Bacchiglione. Ces magasins seront, j'espère, formés vers le 10 avril, et j'y aurai pour 20 jours pour la cavalerie de l'armée, indépendamment des ressources locales que je me procurerai dans l'occasion.

« 6° Les transports étaient, sans contredit, la partie la plus difficile et la plus coûteuse à organiser, car les ressources de notre malheureux bataillon de transports militaires se réduisent à 30 fourgons, encore ai-je été obligé de faire avancer les fonds pour habiller les hommes. Ces 30 fourgons, cependant, formeront les services des ambulances des divisions, il me restait donc à attacher à chaque division un certain nombre de voitures pour le service des vivres. Si j'avais pris de suite cette mesure, c'eût été une dépense que je n'aurais su par quels fonds couvrir, et qui eût été même considérable, et quelque bon marché qu'on eût payé les réquisitions, on en eût bientôt mangé le capital. Au lieu de cela, j'ai ordonné que le nombre de voitures employées aux fortifications de Palma et d'Osopo serait considérablement augmenté; qu'on n'y emploierait que des chars reconnus bons et bien attelés; que ces voitures seraient embrigadées par 25 ou 30 des mêmes vil-

lages ou arrondissements, avec un chef désigné par les sous-préfets, et un surveillant militaire, et lorsque l'armée en aura besoin, je trouverai des transports organisés, et dont le génie se sert jusqu'au moment où ils passeront à l'administration de l'armée. J'attends les rapports sur le résultat de cet ordre.

« Indépendamment de cette mesure, j'ai ordonné le recensement des voitures existantes dans les départements entre l'Adige et l'Isonzo, afin de pouvoir, au besoin, faire une réquisition par département, en organisant en brigades les voitures d'un même département.

« 7° J'ai, conformément aux ordres de Votre Majesté, ordonné au ministre de la guerre la confection de 100,000 paires de souliers, comme je lui avais ordonné précédemment la confection de 30,000 paires qui seront prêtes au 1er avril; il n'aura plus qu'à s'occuper du reste.

« 8° Je n'ai pas besoin de dire à Votre Majesté que j'ai placé les généraux Pouchin, etc., tels qu'elle me l'a ordonné. Je lui répondrai demain sur l'article de Venise. »

Eug. à Nap. Milan, 25 mars 1809.

« Sire, je me suis occupé, suivant les ordres de Votre Majesté, de l'organisation de la défense de Venise, et j'aurai l'honneur de mettre bientôt sous les yeux de Votre Majesté le tableau qui fera connaître pour Venise, comme pour les autres places, les officiers qui commandent chaque arrondissement, les officiers d'artillerie comme ceux du génie, les chefs des diffé-

rentes parties de l'administration, etc. Ce tableau me sera présenté pour le 1er avril, et je l'adresserai de suite à Votre Majesté. J'ai déjà désigné pour Palma, Osopo et Venise, en sus des officiers qui y commandent, un nombre suffisant de commandants de place, colonels ou chefs de bataillons, pour commander les différentes parties de fortifications. Ainsi, il y aura à Chiogga un colonel et un chef de bataillon; au Lido, un chef de bataillon, à Malghera, un colonel ou chef de bataillon. Dans l'arrondissement de Murano, un colonel ou chef de bataillon, etc.; à Palma, j'ai mis un colonel sous le général qui y commande, et à Osopo, il y a un colonel et un chef de bataillon.

« Je me flatte que cette partie du service sera également bien organisée comme les autres, et si nous pouvons gagner jusqu'au 15 avril, j'espère qu'à cette époque nous serons complétement pourvus.

« J'ai reçu aujourd'hui la lettre de Votre Majesté du 18, avec un tracé pour la tête de pont du Tagliamento. Je suis fâché que ce nouveau tracé diffère du fort à étoile que Votre Majesté m'avait d'abord désigné. Suivant vos ordres, Sire, mon aide de camp, le général Sorbier avait tracé cette tête de pont telle que Votre Majesté me l'avait décrite, et depuis, le 17 de ce mois, 2,000 ouvriers y étaient employés. J'ai fait partir, ce soir, un courrier pour faire rectifier ce qui a été fait, d'après le nouveau projet de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Paris,

« Mon fils, le 28 février; il y a eu une bataille sur

les confins du royaume de Valence, et le général Gouvion Saint-Cyr a complétement battu l'ennemi. Les Italiens se sont couverts de gloire. On fait le plus grand éloge de Pino. » 25 mars 1809.

« Mon fils, un officier français, porteur de dépêches de mon chargé d'affaires à Vienne, a été arrêté par les Autrichiens à Branau, quoique ces dépêches fussent cachetées et scellées des armes de France ; j'ai ordonné en conséquence que les dépêches venant, soit du gouvernement autrichien, soit de ses agents, soient saisies et mises en dépôt jusqu'à ce que les dépêches enlevées à l'officier français soient remises. Tâchez de faire arrêter des courriers autrichiens, et faites vous apporter leurs dépêches. Ne laissez plus passer de Français sur le territoire autrichien pour aller en Dalmatie. Écrivez en chiffre au général Marmont d'accélérer ses dispositions conformément aux instructions que je lui ai données. » Nap. à Eug. Paris, 24 mars 1809.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'il résulte des rapports que je reçois de la frontière : Eug. à Nap. Milan, 21 mars 1809.

« 1° Que, le 17 mai, le commandant de l'avant-garde autrichienne en Carinthie a fait intimer aux troupes bavaroises existantes dans le Tyrol de vider le pays dans vingt-quatre heures. ;

« 2° Que, le même jour, les troupes bavaroises qui étaient à Lientz ont passé, à marche forcée, par Prannekru;

« 3° Que, le 18, l'endroit dit *Posteria* a, en

effet, été abandonné par les troupes bavaroises;

« 4° Que, le 20, un ordre de la cour de Bavière a remis les troupes à leur place, et que même les points de Niedernof et de Prannekru ont été renforcés;

« 5° Que la forteresse de Kufstein a été fortifiée et armée;

« 6° Que le commencement des hostilités dans le Tyrol aura lieu très-incessamment, le 22, dit-on;

« 7° Que la conscription militaire dans le Tyrol a été suspendue par le gouvernement, à cause de tous ces mouvements, et par l'opposition à force ouverte des nationaux;

« 8° Que l'esprit des Tyroliens est très-favorable à la maison d'Autriche;

« 9° Qu'enfin l'archiduchesse, sœur de l'empereur, qui fait sa résidence habituelle à Gorizia, est partie décidément le 21 mars pour se rendre dans l'intérieur de l'Autriche. »

Eug. à Nap. Milan, 24 mars 1809.

« Sire, le ministre de la guerre de France me prévient que Votre Majesté, désirant procurer à son royaume d'Italie les moyens prompts d'armer les troupes, consent à ce que les manufactures impériales livrent jusqu'à 20,000 fusils des derniers modèles. Je remercie Votre Majesté de cette nouvelle preuve des bontés de Votre Majesté envers le royaume, qui est, en effet, à court d'armes, d'après les grandes consommations qui ont eu lieu pour les troupes revenant de la grande armée de Naples et par l'augmentation de l'armée italienne. Je prie donc Votre

Majesté de m'accorder 12 à 15,000 fusils. Comme le ministre de la guerre d'Italie est en réclamation près de celui de l'Empire pour la rentrée des avances faites pour l'artillerie de l'armée française, je prierai Votre Majesté de vouloir bien permettre que les sommes entrent en compensation pour la fourniture desdits fusils. »

Nap. à Eug. Paris, 25 mars 1809.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 20. Je vous ai envoyé le général Vial, qui est très-capable de commander à Venise. — Gênez la communication de l'Autriche de toutes les manières, surtout avec Trieste, et qu'aucun de mes bâtiments n'aille dans ce port, afin de n'être pas pris au moment de la guerre. »

Eug. à Nap. Milan, 25 mars 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de situation de son armée d'Italie au 15 mars 1809. Ce ne sera que dans celle du 1er avril que Votre Majesté verra la formation des deux divisions italiennes, ainsi que les changements qu'elle avait ordonnés des emplacements des diverses divisions. Je dois rendre compte à Votre Majesté que je ne ferai former la division Barbou qu'à 3 brigades, puisque le 3e bataillon du 11e de ligne n'est jamais revenu de Dalmatie. Ainsi la 1re brigade sera composée de 4 bataillons de 8e et 18e léger; la seconde, de 5 bataillons, dont 2 du 5e, 1 du 11e et 2 du 23e; la 3e demi-brigade, de 6 bataillons, savoir : 2 du 60e, 2 du 79e, et 2 du 87e. Je dois également rendre compte à Votre Majesté que le général Lamarque et les géné-

raux Huart, Abbé et Peyri, qui m'avaient été annoncés devoir venir de l'armée de Naples, ne sont point encore arrivés : je n'ai même pas avis de leur départ. Il en est de même du général Almeyras, que le ministre de la guerre de l'Empire m'avait annoncé venant de l'île d'Elbe. »

Eug. à Nap. Milan, 25 mars 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état des emplois vacants dans l'armée d'Italie au 20 mars 1809. Je me rappelle que Votre Majesté voulait que tous les corps de l'armée d'Italie fussent complets dans le courant de ce mois. J'ai, en effet, envoyé depuis longtemps les mémoires de proposition au ministre de la guerre de France. Votre Majesté verra, par le total, combien il est nécessaire que cette mesure ait lieu. J'avais écrit pour les lieutenants manquant dans l'artillerie, mais il a paru au ministre que c'était moins nécessaire depuis la réunion des compagnies. Cependant j'en connais qui n'ont qu'un officier pour 100 hommes, même pour l'artillerie légère, et c'est beaucoup. »

Nap. à Eug. Paris, 26 mars 1809.

« Mon fils, si le 23e léger, qui a ordre de se rendre en Toscane, est à 1,600 hommes présents sous les armes, par l'incorporation des différents conscrits qu'il a reçu, vous pouvez donner ordre au 112e de vous rejoindre, en se dirigeant d'abord par Bologne. Si le 23e n'a pas le nombre d'hommes, vous pourrez donner l'ordre à un bataillon de la Tour-d'Auvergne, qui doit être arrivé à Rome avec la colonne du général Valentin, au 1er avril, de se rendre

en Toscane, et, moyennant ce, le 112e pourra se rendre à Bologne. — Vous pourrez annoncer en Toscane que 6,000 hommes y arrivent de Rome, cette annonce sera toujours utile. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 22 à une heure du matin. J'approuve toutes les dispositions que vous avez faites. Je vous ai fait connaître que je comptais que les choses resteraient dans le même état pendant tout le mois d'avril. Quoique les Autrichiens menacent beaucoup, ils n'ont cependant pas attaqué, *et je reste constant dans mon opinion qu'ils ne le peuvent pas avant le milieu de mai.* — Vous n'aurez pas manqué d'écrire par tous les courriers au général Marmont par terre et par mer. J'ai signé le décret qui nomme général de division Fontanelli, et général de brigade le colonel Bartholetti. J'ai nommé le major Jouanis du 81e colonel du 53e; faites-le-lui dire et qu'il rejoigne sur-le-champ. Nap. à Eug. Paris, 27 mars 1809.

« *P. S.* Je n'ai pas encore reçu l'état de situation de l'armée d'Italie au 15 mars. »

« Mon fils, vous avez trop de compagnies d'artilleries à cheval en Italie. J'en manque en Allemagne. Faites partir avec la colonne qui traverse le Tyrol une compagnie d'artillerie légère. Je vois qu'il y a encore dans la 27e division militaire 200 sapeurs du 1er bataillon, 200 sapeurs du 3e, 66 pontonniers, et 97 hommes et chevaux du 6e bataillon du train d'artillerie, ce qui fait donc 600 hommes qui pourraient vous être utiles. Écrivez pour avoir des détails, Nap. à Eug. Paris, 28 mars 1809.

et faites moi connaître ce que l'on pourrait vous envoyer. Il y a aussi 400 canonniers du 4e régiment à pied. »

Nap. à Eug. Paris, 28 mars 1809.

« Mon fils, je suppose que vous avez pris des mesures et donné des ordres pour que, l'Autriche venant à commencer les hostilités, il ne tombe rien en leur pouvoir en *Istrie*. Comme il n'y a aucun point à l'abri d'un coup de main, il serait à propos d'en retirer ce qui existe, en ne laissant que des gardes nationales et ce qui est indispensable pour leur défense. »

Nap. à Eug. Paris, 28 mars 1809.

« Mon fils, donnez l'ordre au 112e qui est à Florence de se rendre à Bologne, d'où vous le dirigerez sans délai sur sa division. Il partira douze heures après votre ordre reçu. Vous ferez connaître au général Menou que le 23e léger doit être arrivé à Sienne fort de 600 hommes, qu'il a reçu deux convois de 800 conscrits, ce qui l'a porté à 1,400 hommes, que d'ailleurs le 9e chasseurs arrive à Florence, qu'un bataillon de 600 Corses doit y être arrivé de Bastia, et que 200 gendarmes à cheval formant 4 compagnies, et 100 gendarmes à pied, se rendent en Toscane. Donnez ordre au général de brigade Valentin de partir de Rome avec les 4 bataillons du 62e et les 2 bataillons du 23e léger, et de se rendre à Florence, où il y aura ainsi 8 bataillons. Donnez ordre au 22e léger qui est à Ancône de se tenir prêt à partir. Réunissez à Ancône, indépendamment des dépôts italiens qui s'y trouvent, un bataillon provisoire italien fort de 840 hommes; avec les équipages de mes vaisseaux

cette force sera suffisante pour Ancône. Il restera à Rome 2 bataillons napolitains, 1 bataillon d'Isembourg, 3 beaux bataillons français, l'un du 14e léger, fort de 1,200 hommes, l'un du 6e de ligne, fort de 700 hommes, et l'autre du 101e, fort de 600 hommes, et 300 Napolitains à cheval, ce qui fera à peu près 3,000 hommes. Il me tarde de voir les 8 bataillons que commande le général Valentin, formant le fonds de la division Miollis, arriver sur l'Adige. Donnez ordre qu'ils partent sans différer. Le ministre de la guerre donne ordre à 400 hommes disponibles du 37e, qui sont à Alexandrie, de se rendre à Milan. Vous ferez repartir ces 400 hommes, moitié dans le 1er de ligne, ce qui portera ces régiments à 3,000 hommes. Cette incorporation devra se faire par procès-verbal, que vous enverrez au ministre de la guerre. Je n'ai point reçu votre situation du 15 mars. J'attends l'état du 1er avril. Je suppose que vous avez les généraux de brigade nécessaires. Je viens d'ordonner au général de brigade Daumas, qui est en Toscane, de se rendre à l'armée d'Italie. Ce général n'a que quarante-six ans, il peut encore servir. Tout ce qui serait disponible des quatre années appartenant aux régiments français qui sont en Italie, ou dans les 27e, 28e, 7e et 8e divisions militaires, doit rejoindre les bataillons de guerre. Les régiments provisoires ne doivent être formés que par la conscription de 1810. »

« Sire, j'ai reçu, hier soir, les ordres de Votre Majesté du 22 du courant. Tout était préparé, suivant

Eug. à Nap. Milan, 28 mars 1809.

ses premières instructions, pour que la cour se rendît à Stra. Je vais, au lieu de cela, m'occuper de la tournée que Votre Majesté m'a ordonné de faire. Je partirai peu après l'installation du sénat. J'y mettrai seulement plus de temps que Votre Majesté ne le pensait, car, dans les circonstances présentes, je ne puis m'éloigner, plusieurs jours de suite, des points où je puis recevoir seulement vos ordres comme tous les rapports de l'armée. Au reste, la célérité et la distribution de mon voyage dépendront donc un peu des circonstances, mais tout le mois d'avril sera occupé à ces différentes courses. Cependant, comme je tiens à prouver à Votre Majesté qu'un objet aussi important que celui des débouchés de la Carinthie et du Tyrol ne m'a point échappé, j'ai l'honneur de lui adresser un extrait des reconnaissances que j'ai faites et fait faire sur cette partie de la frontière. Votre Majesté se rappellera que, déjà, d'après ses ordres, j'avais reconnu toute la ligne de l'Isonzo, la vallée du Natisone, la vallée de la Fella, celles de la haute et basse Piave et de la Brenta. J'ai déjà suivi, l'année dernière, le cours de l'Adige, depuis Vérone jusqu'à Brandolo. Je vais donc commencer par ce que je connais le moins, c'est-à-dire par les positions de Lavis, de Ségonzano, Rivoli, Montebaldo, etc. J'irai ensuite visiter les postes que j'ai ordonné aux généraux Séras et Broussier de placer sur la ligne, et je visiterai également la chiusa veneta, près la Pontéba et une autre chiusa à laquelle on travaille, d'après mes ordres, dans la vallée du Natisone. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 24, relative au général Baraguey-d'Hilliers. Il n'est pas possible que vous puissiez commander sept divisions sans lieutenants généraux. L'armée d'Italie sera une et ne sera pas divisée en corps d'armée. Il vous faut deux lieutenants généraux, sans quoi, s'il se trouve deux généraux de division ensemble, ils ne s'entendront pas, et il est impossible que vous soyez partout. D'ailleurs, une seule division de 9,000 hommes se trouve trop faible étant isolée; car ces 9,000 hommes seront bientôt réduits à 6,000. Je pense donc qu'il est nécessaire que deux généraux de division soient lieutenants généraux, et commandent chacun. Deux divisions de 18,000 hommes peuvent aller partout. Par exemple, en supposant que vous placiez sur les frontières de l'Isonzo, vis-à-vis Gorizia, une division française de 9,000 hommes et une division italienne de 8,000 hommes avec une brigade de cavalerie légère, cela ferait 18 à 19,000 hommes qui ont besoin d'un commandant. Si vous avez un pareil corps du côté de la Pontéba, il faudrait nécessairement à ce corps un commandant. Il vous resterait trois divisions françaises avec les divisions de cavalerie. Je conçois très-bien que ces trois divisions pourraient faire la campagne sans commandement particulier, et être commandées directement par vous. Il n'est pas dans mon intention de mettre Miollis à Venise, il a une très-belle division, et j'espère qu'elle sera en ligne avant le commencement des hostilités. En ayant deux lieutenants généraux, vous pourrez donner à l'un *deux divisions*, à l'*autre trois*, et garder trois avec

Nap. à Eug. Paris, 29 mars 1809.

vous, sauf à les affaiblir selon les circonstances. Faites-moi connaître qui vous pourriez nommer vos lieutenants généraux. »

Nap. à Eug. Paris, 29 mars 1809.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 24. Vous ne m'y parlez pas encore des mouvements du camp de Plaisance sur Brescia, et de Brescia sur Augsbourg. Envoyez-m'en l'itinéraire, et faites-lui faire des marches raisonnables. »

Eug. à Nap. Milan, 30 mars 1809.

« Sire, j'ai reçu les ordres de Votre Majesté relativement aux entraves qu'elle veut que je mette aux communications avec l'Autriche et avec Trieste. Je viens de faire défendre à nos bâtiments d'aller dans ce dernier port, et j'avais déjà, depuis dix jours environ, défendu l'exportation du blé, de l'avoine ou autre espèce de grains, ainsi que du chanvre.

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que les derniers rapports sur les mouvements des Autrichiens annoncent, seulement comme dignes de remarque, les choses suivantes :

« 1° Toute l'artillerie qui défendait le pont de Trieste, du côté de la mer, a été enlevée, à l'exception de six pièces, et a été portée dans les ouvrages de Prewald ;

« 2° Les Autrichiens viennent de rompre le pont de Gorizia, sous prétexte de le raccommoder;

« 3° Le 26 de ce mois, le bataillon de la bourgeoisie de Trieste a reçu ses drapeaux. La femme du gouverneur de cette ville en a brodé les cravates, et on y a ajouté un nœud envoyé par l'impératrice

elle-même. Après la cérémonie, un sermon, deux discours, et tous les *vivat* d'usage. Le bataillon est parti pour se porter à Optschina et Prosecco, villages sur la hauteur, où l'on élève quelques batteries. »

« Mon fils, envoyez un officier intelligent à Brixen, qui de là ira aux avant-postes, à Lintz, et le plus près possible de Spitall. Il vous écrira tous les jours, et même, quand cela sera nécessaire, vous enverra un courrier. Il se trouvera là très-près de Willach, et à même de connaître les mouvements de l'ennemi et de vous instruire si les Autrichiens se dégarnissaient de ce côté pour se porter ailleurs. Vous lui commanderez de vous envoyer un tracé de la route, avec des notes sur la nature des chemins, sur la population et les ressources en blé, de la vallée de Trente jusqu'aux frontières bavaroises, ainsi que sur l'esprit qui anime les habitants. Cet officier correspondra avec le chef de bataillon Costentin, que j'envoie à Inspruck. » Nap. à Eug. Paris, 31 mai 1809.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que les rapports d'aujourd'hui sur les mouvements des Autrichiens annoncent seulement la continuation de leurs travaux à Malborghetto, au mont Predel et à Prewald. Des canons ont été mis en batterie sur ces différents points; de nouveaux voyages ont été entrepris à Tarvis et Reibls. Ils se sont aperçus dernièrement que, par le val de Rocca, on pourrait tourner leurs ouvrages de Malborghetto Eug. à Nap. Milan, 31 mars 1809.

avec de l'infanterie. Il y a bien cependant encore deux passages par lesquels il sera facile de tomber dans le val de Gail, tels que celui de Tolmezzo à Manten, par le mont Santa-Croce, et le canal de Dogna, qui conduit de Dogna à Wolffsbach, entre Malborghetto et Tarvis. J'ai fait préparer à Osopo, toutefois, 6 pièces de 3 sur affûts de montagnes, qui serviront dans l'occasion. Nous avons eu jusqu'à présent très-peu de déserteurs, et il ne faut espérer en avoir beaucoup qu'après les hostilités, parce qu'ils ont mis en première ligne des hommes choisis dans chaque corps; mais, d'après les derniers rapports, les mouvements continueraient toujours de Klagenfurth et Tarvis sur Saxenbourg, Millstadt et Mantondorf, c'est-à-dire sur la route de Salsbourg. Si on devait croire au premier projet, ces marches seraient toujours dans le sens d'une invasion en Tyrol; mais je pense que ces mouvements sont faits par suite de ceux de Votre Majesté en Allemagne, et sans doute ils voudront concentrer davantage leurs troupes plutôt que de s'enfoncer dans une longue vallée. »

Eug. à Nap. Milan, 1er avril 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le résumé de la revue passée, d'après ses ordres, par le général Charpentier des 5 bataillons formant la division de Plaisance. Votre Majesté remarquera qu'il manque un assez grand nombre d'officiers dans ces bataillons, puisque le complet serait de 100 hommes, et qu'il n'y a que 74 présents. Le général Charpentier m'a assuré que, parmi les offi-

ciers, de même que parmi les sergents, il y en a beaucoup d'âgés et peu susceptibles d'un service actif. J'ai donné l'ordre de départ à ces 5 bataillons. Ils partent les 30 et 31 mars, en deux colonnes, passent par Brescia et Ladrone, et se réunissent à Trente avec l'artillerie et la cavalerie. Ils passeront le Tyrol à grandes journées, et arriveront à Augsbourg les 19 et 20 avril [1]. J'ai mis un bon adjudant-commandant pour les conduire, car je n'ai pas de général disponible, puisque les divisions de ligne en manquent, et que les généraux Huard et Almeyras ne sont point arrivés. Les généraux Roize et d'Azémar sont encore malades. Il m'est bien arrivé aujourd'hui de Paris le général Castellan; mais il m'a déjà annoncé ne pouvoir monter à cheval, et n'être bon que pour une place. »

« Mon fils, j'ai donné des lettres de service pour l'armée d'Italie au général Macdonald; il va s'y rendre incessamment. Cet officier a des talents et du nerf, mais je ne me fie point à ses opinions politiques. Cependant les choses sont bien changées. Je suppose qu'il vous servira de tous ses moyens, et qu'il *voudra gagner où ses talents et ses anciens services l'appellent*. Je ne lui ai rien dit. Il sera employé comme général de division, mais ce sera un des généraux de division auxquels vous pourrez donner à commander une aile. Cette grâce qu'il re- Nap. à Eug. Paris, 2 avril 1809.

[1] Il est souvent question de cette colonne dans les lettres de l'Empereur qui suivirent la déclaration de guerre de l'Autriche.

cevra de vous vous l'attachera entièrement[1]. Je crois vous avoir mandé d'envoyer un de vos officiers aux avant-postes bavarois, à la source de la Drave, pour avoir des renseignements. Vous ne me parlez pas de la colonne qui doit être partie de Vérone; on a mis, je ne sais pourquoi, quinze jours de retard dans la marche de cette colonne. Faites-lui traverser le Tyrol à grandes marches. Il me semble que votre intention est de commencer votre tournée par Montebaldo, Trente; vous reviendrez alors par les gorges de la Brenta. Reconnaissez bien la position près de Caporetto, où je fis bâtir une petite chiuse, et où je remportai, dans mes premières campagnes, un avantage très-important contre les Autrichiens. Le général de division Caffarelli est un officier important qui a un grand usage de la guerre, une grande activité, beaucoup de zèle, et qui vous sera fort utile. »

Eug. à Nap. Milan, 2 avril 1809.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 28 mars. J'ai de suite donné les ordres pour la prompte exécution de ceux de Votre Majesté. Le 112e régiment partira de Florence pour Bologne, et de là se rendra, sans perdre de temps, à la division Lamarque. Aussitôt que le général Valentin sera arrivé à Rome, il en partira avec sa brigade pour Flo-

[1] Cette lettre confidentielle, expression de la pensée tout entière de Napoléon sur Macdonald, prouve que l'Empereur n'avait pas plus l'idée, comme on l'a prétendu, d'envoyer en 1809 Macdonald à Eugène comme *tuteur militaire*, qu'il n'avait eu celle d'envoyer Jourdan au vice-roi dans le même but, en 1805.

rence, et de là sur l'Adige; mais, le 29, on n'avait pas encore avis à Rome de son mouvement pour entrer sur l'État romain. Une compagnie du 1er régiment d'artillerie à cheval se rendra en Allemagne par le Tyrol avec la colonne qui y passe pour aller à Augsbourg. Quant à la recommandation que Votre Majesté me fait pour l'Istrie, j'avais pris les précautions nécessaires. Il y a 1 bataillon de 6 compagnies, réparties, savoir : 4 compagnies au corps d'Istrie, ayant des provisions pour vingt jours. La ville est en état de défense contre un coup de main; elle a des batteries sur la mer, et la digue très-longue qui la joint à la terre est fermée, au milieu, par une forte tour armée d'artillerie. Il y a 2 compagnies à Pola; elles sont dans le fort, qui est armé et approvisionné pour un mois. Le service du reste de la côte se fait par les gardes nationales. Les Autrichiens paraissent avoir de l'inquiétude du côté de l'Istrie, et viennent de mettre plusieurs bataillons en observation sur ce point. Il y a moins à craindre dans cette situation que si on retirait les troupes, car on ne peut les faire revenir par le territoire autrichien, où le passage n'est pas libre et où d'ailleurs on risquerait de perdre beaucoup de déserteurs. »

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que la frégate l'*Uranie*, ainsi que les bricks le *Mercure*, le *Cyclope* et l'*Écureuil*, de la marine française, et les bricks *Iéna* et la *Princesse-Auguste*, sont arrivés le 29 mars à Ancône. Ils étaient partis le 25 de Corfou. Ils ont fait la traversée sans rencontrer

Eug. à Nap. Milan, 2 avril 1809.

d'ennemis. Ils ont à bord les cadres des 3es bataillons des 14e léger et 6e de ligne. Ces bâtiments ont rapporté que les frégates françaises la *Flore* et la *Danaïde*, chargées d'artillerie et de vivres, étaient arrivées à Corfou peu de jours avant leur départ. Le ministre de la guerre va, d'après mes ordres, prendre toutes les mesures pour faire radouber et réparer ceux de ces bâtiments qui en ont besoin. La frégate la *Corona* partira sans doute dans ce mois-ci pour Ancône. Ainsi Votre Majesté peut compter avoir dans ce port, au 1er mai, 3 frégates et 5 bricks, et à Venise, une corvette, 3 petits bricks et un bon nombre de canonnières et autres petits bâtiments. J'ai ordonné la mise en état de 4 parances portant du 24, de 60 pirogues, bombardières et autres petits bâtiments; ce qui, joint aux canonnières, forme 100 bâtiments armés pour la défense de Venise. »

Eug. à Nap. Milan, 5 avril 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté deux copies de lettres du général Marmont, des 24 et 29 mars dernier. Elles m'annoncent l'exécution de tous les ordres de Votre Majesté, que je me suis empressé de lui transmettre et de lui expliquer. Je lui ai déjà répondu sur l'article de l'artillerie, lui annonçant qu'il lui en serait amené d'Italie, mais qu'il devait pourtant employer le plus possible de celle qu'il avait, et se servir de toutes les ressources du pays pour l'atteler[1]. Les 4 barques canonnières

[1] Le duc de Raguse demandait qu'on lui amenât d'Italie un équipage de campagne. Son corps d'armée était faible en artillerie.

qui ont porté mes dépêches sont arrivées et revenues sans accident. Je continuerai ainsi ma correspondance, et je recevrai de même la sienne. »

« Sire, je n'ai point d'expression pour remercier Votre Majesté de la dernière marque de confiance qu'elle vient de me donner, en me permettant de lui proposer deux officiers généraux qui doivent remplir à l'armée les fonctions de lieutenants généraux. Je m'empresse de lui proposer le colonel général Baraguey-d'Hilliers et le général Grenier. J'aime à croire qu'ils rempliront les espérances de Votre Majesté, et surtout le dernier. Je prends la liberté de prier Votre Majesté de ne point leur affecter d'avance de division fixe, mais de leur en donner une, deux et trois, suivant les circonstances et les opérations que nous serons chargés d'exécuter. Je remplacerai le général Grenier par le général Pachtod ou le général Durutte, qui me sont annoncés tous les deux. Les derniers rapports sur les Autrichiens annoncent l'arrivée de deux nouveaux régiments croates sur la ligne; mais j'apprends en même temps que les bataillons de milice de Trieste et de Gorizia ont rétrogradé vers Laybach. On a eu beaucoup de peine à les éloigner de leurs foyers, et cela a produit un mécontentement général parmi eux. Le 30 mars, il est entré à Trieste deux bataillons de Croates invalides. De tout côté on travaille à des mouvements de terre. Les retranchements de Malborghetto, Prédel et Adelsberg sont déjà garnis d'artillerie. L'arrivée à Laybach du régiment Wukasservich ne s'est point vérifiée, ainsi

Eug. à Nap. Paris, 5 avril 1809.

que celle des hussards de Ott. Votre Majesté voudra bien les rayer du tableau que je lui ai adressé il y a huit ou dix jours. »

Nap. à Eug. Paris, 4 avril 1809.

« Mon fils, il paraît que le résultat du voyage du prince Ferdinand à Vienne a été de faire renforcer leur armée d'Italie. Ces messieurs s'étaient imaginés que vous n'aviez personne; mais, d'après les mouvements que vous avez fait faire, ils commencent à être persuadés que vous êtes très-nombreux. Faites tout ce qui sera possible pour menacer Trieste. — Je crois qu'il serait convenable de faire faire des baraques dans le camp d'Osopo, de manière à pouvoir y placer 8 à 10,000 hommes : ce qui, avec une division de même force qui serait au camp de Saint-Daniel, et un autre aux environs de Gémone, ferait trois divisions qui pourraient se porter en une marche et demie sur la Pontéba sans que l'ennemi en sût rien. — Pendant votre absence, je désire correspondre tous les jours avec Milan. Chargez le ministre des finances d'écrire exactement à Aldini. A dater du 15 avril, il pourra se servir du télégraphe. Chargez-le également de recevoir tous les jours les communications télégraphiques. — Si le ministre de la guerre restait à Milan, je désirerais que ce fût lui qui fût chargé de cette correspondance. — Il est nécessaire qu'il y ait un chiffre entre vous et mon cabinet, afin de pouvoir correspondre sûrement pour les choses les plus importantes; je donne ordre qu'on vous en envoie un. »

« Sire, j'ai reçu aujourd'hui une lettre du général Chasseloup, par laquelle il me fait part que, sa santé s'affaiblissant toujours, il demanderait d'avoir des officiers pour l'aider et soutenir le service. Il observe à ce sujet que le colonel Haxo sera un officier très-utile partout où il se trouvera; mais il est plus que cela en Italie par ses connaissances spéciales, l'habitude du service : il est nécessaire pour seconder le général Chasseloup, et le serait bien davantage à son successeur, si, par des circonstances, le général venait à être remplacé. Eug. à Nap. Milan, 4 avril 1809.

« Le général Chasseloup demanderait que Votre Majesté voulût bien l'autoriser à employer le colonel Liédot pour le royaume d'Italie, lorsqu'il pourrait le faire sans nuire au service d'Alexandrie. Il demanderait la même autorisation, et seulement pour quelques instants, en faveur des capitaines Deluret et Soyer.

« Je me borne à mettre sous les yeux de Votre Majesté la demande du général Chasseloup; mais je ne puis m'empêcher de faire observer qu'il y a peu d'officiers du génie dans le royaume, où il y a des travaux entrepris sur tous les points, et c'est avec peine qu'en gênant même le service des places on peut affecter un officier du génie à chaque division active. »

« Mon fils, il est bien important que vous soyez averti à temps des mouvements des Autrichiens : prenez des mesures pour être rapidement instruit par la Bavière. Il est aussi important que vous accé- Nap. à Eug. Paris, 5 avril 1809.

lériez l'organisation du télégraphe. Déjà je correspondis avec Turin; j'espère, avant quinze jours, correspondre avec Milan. »

Nap. à Eug. Paris, 5 avril 1809.

« Mon fils, vous m'avez envoyé un état d'après lequel je vois qu'il y a 140 places vacantes dans votre armée. J'ai écrit au ministre à ce sujet; mais, avant que les remplacements puissent avoir lieu par cette voie, il s'écoulera trop de temps. Envoyez-moi sans délai des propositions pour toutes les places vacantes. Deux heures après la réception du projet de décret, je vous le renverrai signé. Attachez-vous à faire de bons choix : ne prenez pas trop de jeunes gens; il y a beaucoup de vieux capitaines, de vieux lieutenants qui ont fait la guerre et qu'il faut pousser de préférence. »

Nap. à Eug. Paris, 5 avril 1809.

« Mon fils, j'approuve fort que vous ayez préparé 6 pièces de 6 sur affûts de montagne pour suivre l'armée; mais voici ce qu'il faudrait faire pour compléter cette idée : organiser un équipage de montagne à la suite de l'armée, qui consisterait en 4 pièces de 6 sur affûts de traîneau et 2 obusiers. Les pièces et les obusiers existent à votre parc de campagne, vous n'aurez pas besoin de les avoir doubles. A Mantoue, on construira ces affûts de traîneau, tels que je m'en suis servi dans ma guerre des Alpes, en dix jours. Vous aurez ainsi 12 pièces d'artillerie de montagne, ce qui fait un équipage raisonnable, et qui va partout où peut passer un cheval. Il faudra 150 coups à tirer par pièce, c'est-à-dire 600 coups

pour les 4 pièces de 6 et 300 pour les 2 obusiers. Il est nécessaire d'avoir pour cet approvisionnement 10 petits caissons portés à dos de mulet. Il faut aussi organiser 2 brigades de mulets de bât, chacune de 36 mulets, dont 20 chargés de cartouches de 6, 30 chargés de cartouches d'obusiers, et 22 chargés de cartouches d'infanterie. Moyennant cela, vous pourrez tenir une division de 8 à 10,000 hommes dans la montagne, et être certain qu'elle ne manquera pas d'artillerie et de cartouches. »

Eugène à la vice-reine. 5 avril 1809, 7 h. du soir.

« Je suis arrivé à la porte de Vérone à deux heures après midi, ma bonne Auguste, et j'y ai de suite monté à cheval pour passer la revue des troupes; j'ai ensuite visité le parc d'artillerie, le château, et, à peine rentré chez moi, j'ai reçu toutes les autorités. Je vais me mettre à table, il est sept heures du soir et j'ai bon appétit. Après le dîner, je remonte en voiture, et je pars pour Trente et Lavis. J'ignore si la journée de demain me suffira pour voir toute cette partie du pays. Nous avons eu un temps assez froid cette nuit. Ch.... et d'A... ont supérieurement dormi; moi, je n'ai pas fermé l'œil. Croirais-tu qu'à Brescia nous avons trouvé la neige, et qu'aujourd'hui, pendant ma revue, nous en avions jusqu'aux chevilles? Il y en a trois pouces partout, c'est vraiment extraordinaire. J'espère, ma chère Auguste, que ta santé est bonne, ainsi que celle de nos petits choux. Je les ai à peine quittés, et pourtant il me tarde déjà de les revoir.

« Adieu, ma bonne Auguste, ma tendre amie, tu

connais, j'espère, mes sentiments pour toi; ils ne changeront jamais[1]. »

Nap. à Eug. Paris. 6 avril 1809.

« Mon fils, qu'est-ce que c'est qu'un nommé Carpani, poëte, qui est avec l'archiduc Jean? Faites surveiller ses parents, et, s'il a des biens, faites-les saisir. »

Nap. à Eug. Paris. 6 avril 1809.

« Mon fils, je fais donner l'ordre au contre-amiral Lessegues de se rendre à Venise. Il mènera avec lui un capitaine de vaisseau chef des mouvements, 3 capitaines de frégate, 18 lieutenants ou enseignes, 36 contre-maîtres, et 150 canonniers de marine, ce qui fera environ 200 hommes de marine indispensables pour la défense de Venise, et qui serviront avec la marine vénitienne. Ces officiers n'auront à se mêler en rien de ce qui regarde l'arsenal, et seront sous les ordres du gouverneur de la ville. Donnez des ordres pour qu'on réunisse un grand nombre de radeaux et autres bâtiments, armés de canons et d'obusiers pour défendre les canaux et les lagunes,

[1] Pendant qu'il était éloigné de sa famille, le prince Eugène écrivait régulièrement à la vice-reine. Ces lettres, qui nous ont été communiquées par S. M. la reine de Suède, nous paraissent d'une importance historique réelle; nous les publierons à leur ordre chronologique. Non-seulement elles donnent des éclaircissements curieux sur certains événements, mais encore elles font connaître le fond de la pensée du prince, elles mettent au jour ses nobles sentiments, ses belles qualités, sa modestie et son affection pour les siens. A tous les points de vue, nous avons jugé qu'elles devaient trouver place dans ces mémoires. On ne sera pas étonné cependant de rencontrer de loin en loin quelques initiales remplaçant des noms propres. Quelques phrases ont été supprimées, on en appréciera le motif. Tout ce qui n'a pas directement rapport à l'histoire, tout ce qui ne présenterait qu'un attrait de scandale, sera toujours soigneusement banni de cet ouvrage.

et présenter partout un grand feu. On pourrait préparer 6 grands radeaux portant chacun 4 grosses pièces de 24, lesquels pourraient se réunir et se concentrer partout où l'ennemi travaillerait. Ces radeaux devraient avoir des épaulements pour mettre à l'abri du boulet. — Le temps arrive de s'occuper de l'approvisionnement de Venise, Mantoue et Legnago. »

Eug. à Nap. Vérone, 7 avril 1809.

« Sire, j'arrive à l'instant de ma course dans le Tyrol, et je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté des observations que j'ai faites sur les diverses positions que j'ai parcourues. La ligne, suivant moi, la plus avantageuse à occuper serait de *Salurne à Aicholz*. Il existe déjà un beau port à Salurne. Ce village est fermé de murs, et occupe tout l'espace qui est entre le fleuve et l'escarpement des montagnes qui sont à pic de côté. En ayant une double tête de pont, le poste d'Aicholz serait d'autant plus tenable, que le terrain, en avant de ce village, est très-marécageux. Ce point, suivant moi, aurait le double avantage de fermer la vallée de l'Adige, et de la fermer assez haut pour couvrir toutes les autres vallées qui communiquent à l'Italie, telles que celles de la Brenta, de Nos, celle de *Sarca*. Dans la supposition que l'on dût occuper cette double tête de pont, il faudrait toujours un poste à Grunies, pour observer le haut *Larisio*. Ce point serait facile à garder, car les communications y sont on ne peut plus difficiles, et quatre heures de travail rendraient ces petits chemins impraticables pour les pièces de 3, les seules qui puissent y passer en ce moment. Je n'ai point été con-

tent de la ligne de l'Avisio, que j'ai parcourue avec la plus grande attention. Il est vrai que le torrent coule dans un ravin profond, il est vrai que les points de *Faver*, de *Ségonzano*, de Sévignagno, d'Albiau et de Lavis sont les seuls par lesquels on puisse passer; mais je regarde comme très-difficile de défendre la position du village de Lavis. Il y a, de ce village à l'Adige, un mille et demi, et le torrent, dans tout cet espace, n'a ses eaux contenues que par quelques digues en mauvaises planches. Ainsi cette plaine ne serait pas tenable contre des forces supérieures. Cette ligne a, suivant moi, le désavantage d'être plutôt parallèle que perpendiculaire à la vallée que l'on veut défendre; ainsi, le pont de Lavis forcé, tous les postes sur le haut Avisio risqueraient d'être pris, et sûrement aucun d'eux ne pourrait se retirer sur Trente ni sur Vérone, mais seulement gagner avec peine le val de la Brenta. Enfin, cette ligne n'a aucun effet sur la rive droite de l'Adige, et n'empêcherait pas l'ennemi de communiquer du val de *Nos* en Italie, par les vals de Sarca et de Chiese. Je pense même qu'elle serait bien promptement abandonnée par le général qui apprendrait que l'ennemi le menace d'un passage de l'Adige sur ses derrières. Je ne trouve pas la position de Trente susceptible d'être occupée avantageusement. On peut, tout au plus, en couronnant les hauteurs en avant de cette ville, gagner du temps que l'ennemi emploierait à reconnaître la position et à la tourner par Cadine et Vezzano, qui sont sur la rive droite de l'Adige. En un mot, si on ne trouve pas une position dans la

vallée de l'Adige, telle que les communications des deux rives soient fermées, on n'atteint pas le but proposé, qui est de tenir en échec, avec peu de monde, des forces bien supérieures. Je n'ai rencontré, dans le terrain que j'ai parcouru, que le seul point de Salurne qui remplît les conditions. S'il ne s'agissait que de défendre la seule vallée de l'Adige, sans couvrir les autres vallées qui y affluent, on pourrait faire à Incanale, à l'ancienne *Chiusa* et à la *Corona*, des petits forts qui, soutenus par peu de monde, empêcheraient sûrement l'ennemi de pénétrer par cette partie, et l'obligeraient à diriger ses opérations par le val de la Brenta, ou vers le val Camonica. Dans la situation actuelle des choses, si j'apprenais que le prince Jean est entré en Tyrol avec 3 ou 4 divisions, je ne balancerais pas (sauf les instructions de Votre Majesté) à faire un mouvement en avant sur Willach avec la division de tête, et j'ordonnerais à la division de Vérone et de Monte-Chiaro de remonter la vallée de l'Adige à la rencontre de l'ennemi, afin de lui disputer le terrain pied à pied sur les deux rives. Je ferais établir, en arrière de ces divisions, plusieurs ponts, avec même quelques mouvements de terre, si j'en avais le temps, afin de leur faciliter de se dérober à l'ennemi et de se porter d'une rive à l'autre, sur le côté le plus faible de l'ennemi. Mais je ne pense pas que l'ennemi ne fût sérieusement arrêté qu'en face de Rivoli. Là, je crois qu'une division ferait longtemps bonne contenance en occupant, avec une partie de ses forces le plateau, et gardant soigneusement, avec l'autre

partie, la clef de cette position, c'est-à-dire, la *Ferrara* et la *Corona;* mais, si, comme il est probable, l'ennemi ne voulait pas se hasarder dans ce terrain dangereux, et continuait son mouvement sur la rive gauche de l'Adige, le seul obstacle qu'il rencontrerait serait Véronette; mais alors il faudrait abandonner Rivoli, et réunir les deux divisions à Vérone, où je crois qu'on pourrait avantageusement se défendre. Pendant cette marche, dix combats, au moins, auraient eu lieu ; beaucoup de temps eût été gagné, et l'ennemi, affaibli sur l'Isonzo par ces mêmes troupes qu'il aurait détachées dans le Tyrol, ne pourrait sûrement résister à l'attaque bien combinée de 5 ou 6 divisions que nous aurions sur l'Isonzo. Au reste, je ne parle à Votre Majesté de ces dispositions que parce que le bruit général est que le Tyrol doit devenir une ligne d'opération de l'ennemi. Pour moi, je ne pense pas que les Autrichiens fassent cette sottise, d'après les dispositions de Votre Majesté, et tout au plus il est présumable qu'ils pourraient détacher un parti sur Botzen, dans la vue seulement de couper la communication directe de la Bavière avec l'Italie. Je pars cette nuit pour Mestre, où je compte ne m'arrêter que le temps de voir Malghéra, et, de là, j'irai dans le Frioul. J'ai vu, en passant, Peschiéra, dont je n'ai point été satisfait. J'ai ordonné de suite plus d'activité dans les travaux, de manière qu'à la fin de ce mois la place soit fermée, le bastion Salvi terminé et palissadé, ainsi que le réduit de la Mandolla. On s'occupe de la réparation de la flottille

du lac de Garda; elle sera armée immédiatement.

« J'ai vu la tête de pont du château de Vérone. On s'occupe de l'armement, et j'espère que dans huit ou dix jours il sera terminé, ainsi que le réduit que Votre Majesté avait ordonné de faire dans la tête de pont. »

Eug. à Nap. Vérone, 7 avril 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que le général Miollis m'écrit, à la date du 2 avril, qu'un mouvement insurrectionnel a eu lieu sur la frontière des États romains et de la Toscane. Le rassemblement, quoique peu nombreux, avait pour but de se soustraire à la conscription qu'on lève en Toscane. Le général Miollis avait envoyé un exprès pour dire au 9e de chasseurs, qui couchait près de là, de se porter vers ce point, et il y dirigeait également 100 hommes d'infanterie qui devaient s'y établir. Le 9e de chasseurs suivant sa destination pour Florence, il n'y a rien d'alarmant dans ce mouvement. Il est seulement remarquable par les cris jetés par les séditieux de : *Vive le prince Charles d'Autriche!* Le général Miollis me promet de plus amples renseignements, que je m'empresserai de transmettre à Votre Majesté. »

Eugène à la vice-reine. Vérone, 7 avril 1809, 10 h. du soir.

« Me voici de retour de ma longue course dans le Tyrol, ma bonne et très-chère Auguste. Depuis que je ne t'ai écrit d'ici, c'est à-dire depuis avant-hier, j'ai fait 250 milles, soit en voiture, à pied ou à cheval. Nous avons eu beaucoup de neige dans la montagne. Il ne m'a pas été possible de garder l'incognito. A

Trente, j'ai été reconnu par Trinlzé, Poiro, et par le chevalier Seinsheim, qui y est employé. J'ai dîné à l'auberge avec les principaux du pays, dont 3 Bavarois; nous avons, comme tu penses bien, beaucoup parlé de toi, et, comme tu le penses bien encore, cela a été un sujet pour moi d'un grand plaisir. J'ai, tout en causant ainsi, oublié l'heure, et minuit sonnait quand nous nous sommes levés de table. Je vais partir cette nuit pour Mestre, et je ne m'arrête que deux heures à Vicence pour y voir les troupes.

« Mes lettres de Paris m'annoncent comme très-prochain le départ de l'Empereur pour Strasbourg. Il vient ici 3 ou 4 généraux qui passeront sûrement par Milan; s'ils demandent à te voir, reçois-les le jour même. J'ai peu de temps à moi, car j'ai à faire un grand rapport à Sa Majesté sur ma course en Tyrol : je vais donc finir, mais non sans te parler de tous mes sentiments. Je te recommande bien ta santé et celle de nos deux petits choux, et je vous embrasse tous les trois comme je vous aime, c'est-à-dire de toutes mes forces. »

Nap. à Eug. Paris, 8 avril 1809.

« Mon fils, le général Vial doit être arrivé; nommez-le commandant de Venise. Chargez d'abord du commandement des deux divisions de dragons le général Baraguay-d'Hilliers. — Je vous ai fait connaître que j'avais nommé un contre-amiral pour être chargé de la défense de Venise par la mer, et que je vous envoyais 1,800 matelots français, indépendamment des matelots du pays. *Ces* 1,800 *matelots avec les* 600 *qui sont à Ancône et* 1,000 *qui formeront les*

équipages des gros bateaux que je vous envoie et que l'on désarmera lorsque le moment sera arrivé. »

« Mon fils, je vous envoie l'itinéraire de la colonne du général Valentin. — Je vous envoie également les tables de chiffres qui vous sont annoncées dans une de mes précédentes lettres[1]. » Nap. à Eug. Paris, 8 avril 1809.

« Mon fils, j'ai lu avec intérêt les deux lettres du général Marmont des 24 et 29 mars. Continuez à l'instruire par le moyen de ces petites barques. J'ai donné ordre que deux corvettes bonnes marcheuses, de 200 hommes d'équipage, qui puissent entrer et sortir de Venise, partissent de Toulon pour s'y rendre. J'ai également ordonné aux deux frégates que j'ai à Corfou de se rendre à Ancône. Au moyen de ces mesures réunies, vous vous trouverez avoir à Venise, en cas d'événement, 600 matelots français des bâtiments qui sont à Ancône actuellement, 1,100 hommes des 4 bâtiments auxquels j'ordonne d'aller à Ancône. — Total 1,700 matelots français : ce qui, avec le double que j'ai de matelots italiens, rendra Venise imprenable. » Nap. à Eug. Paris, 8 avril 1809.

[1] Cet itinéraire de la brigade Valentin était le suivant : 28 mars à Capoue; 29, à Sessa; 30, à Mola; 31, à Fondi; 1er avril, à Terracine; 2 avril, à Torrepontra; 3, à Velletri; 4, à Albane; 5, à Rome.

Cet ordre concernait : 1° une division de 6 bouches à feu avec voitures attelées et munitions (servie par la 2e compagnie d'artillerie française); 2° 2 bataillons de guerre du 2e d'infanterie légère napolitaine; 3° les compagnies d'élite du 23e léger; 4° le 23e léger; 5° les 3 bataillons du 62e de ligne; le 3e bataillon de la Tour-d'Auvergne. Total, 6,000 hommes environ.

Nap. à Eug. Paris, 8 avril 1809.

« Mon fils, j'apprends avec plaisir que les cadres des 14e léger et 6e de ligne sont arrivés à Rome. Donnez ordre qu'on vous fasse les propositions pour les places vacantes. Ainsi j'ai le 14e et le 6e formant 4 bataillons à 800 hommes, le bataillon du 101e formant un beau bataillon, et les 300 Napolitains. Cela seul est suffisant pour maintenir Rome. — Je vois que j'ai à Ancône 1 frégate française, 3 bricks français et 2 italiens. J'ai donc 3 frégates, 1 corvette et 8 bricks dans l'Adriatique. Je désirerais savoir où se trouve l'autre corvette, car il me semble que j'avais deux grosses corvettes italiennes. Ces 12 bâtiments doivent tous être employés à la défense de Venise, savoir, les corvettes et les 18 bricks, et les équipages de ces bâtiments ; pour les frégates, on ne pourra employer que les équipages, puisque les bâtiments ne pourraient pas entrer à Venise. Mon intention est que les 2 bricks italiens et les 3 bricks français qui sont à Ancône soient sous les ordres du commandant de l'*Uranie*, et lui-même sous vos ordres. Vous devez lui donner ordre de faire sortir les bricks et bâtiments lorsqu'il le jugera à propos, sans se compromettre, pour arrêter les bâtiments anglais et gêner le commerce de Trieste avec l'Angleterre. La guerre venant à se déclarer, vous donnerez l'ordre aux deux bricks italiens et aux bricks français de rentrer dans Venise, où ils seront mouillés aux différentes passes. — Quant à la frégate l'*Uranie*, elle ne pourrait pas entrer à Venise ; mais aussitôt que les événements prendront une telle tournure que mes armées françaises devront passer le Taglia-

mento, vous ordonnerez aux frégates de désarmer et aux équipages de se rendre par terre à Venise, les 300 hommes devant être d'une grande utilité pour défendre la ville. J'aurai donc 600 matelots français dans Venise, ce qui, comme vous pensez, sera d'une très-grande utilité. »

Eug. à Nap. Mestre. 8 avril 1809.

« Sire, j'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que je viens de visiter les travaux de Malghera; ces travaux sont en activité, mais je leur en ai donné plus en faisant doubler le monde; au moyen de ces mesures, j'espère que, pour la fin d'avril, le camp retranché sera avancé au point de pouvoir être fini, et que, pour la même époque, le réduit sera armé de 14 pièces de canon; cet ouvrage sera sans doute à l'abri d'un coup de main. Il est vrai qu'on n'aura pas rempli ou plutôt comblé la partie du canal qui, en ce moment, coupe l'ouvrage en deux; mais on ne fera cette opération qu'après avoir achevé de creuser les fossés qui doivent remplacer le canal de navigation. Cependant l'ouvrage n'en est pas moins à l'abri; car on fermerait cette coupure, dans un instant, par des barricades ou autres moyens, si le cas l'exigeait. Le général Baraguay-d'Hilliers me rend compte que les batteries sont réunies, ainsi que celles de Brandolo, mais on n'a pas encore travaillé à ce nouvel ouvrage. On attend pour le faire l'arrivée du général Chasseloup, qui doit être ici demain. »

Eugène à la vice-reine. Mestre.

« Je ne t'écrirai que deux mots, ma chère Auguste. J'ai passé ce matin une division en revue à Vicence;

8 avril 1809, à minuit. je suis arrivé ici à quatre heures, et j'ai monté de suite à cheval pour visiter les fortifications. En rentrant j'ai dîné et travaillé sans relâche jusqu'à ce moment: tous ces messieurs ronflent sur des chaises dans la salle voisine en attendant que je monte en voiture. Je serai demain soir à Udine; là comme partout tu seras toujours présente à ma pensée et à mon cœur, et mon temps n'est réellement divisé qu'entre mon travail et le plaisir de m'occuper de ma petite famille.

« Je t'embrasse de toutes mes forces, ainsi que nos petits amours. »

Nap. à Eug. Paris, 9 avril 1809. « Mon fils, je reçois votre lettre du 4 avril. Je verrai avec plaisir la députation du sénat. — Le colonel Liédot ne doit pas sortir d'Alexandrie. »

Nap. à Eug. Paris, 10 avril 1809. « Mon fils, tout porte à croire que les Autrichiens auront commencé les hostilités hier, aujourd'hui et demain. S'ils attaquent avant le 15, j'ai donné ordre que mon armée d'Allemagne se repliât sur Augsbourg, et sur le Lech, afin de pouvoir m'y trouver moi-même pour diriger les premiers coups. Portez sans retard votre quartier général à Pardenone; placez la division Broussier entre la Pontéba et la Chiusa, la division Grenier entre la Chiusa et Vinzone, la division Lamarque à Osopo, la division Barbou à Udine; la division Italienne du côté d'Udine, l'autre du côté de Codroipo [1]. Concentrez toute l'armée,

[1] Il était trop tard pour exécuter ces mouvements avant l'ouverture des hostilités.

car les hostilités sont imminentes. Donnez le commandement de Venise au général Vial, ordonnez l'armement et l'approvisionnement de cette place et de la forteresse de Porto-Legnago. — La division Barbou, une division italienne et quelques régiments de cavalerie, sous les ordres du général Baraguay-d'Hilliers, doivent suffire pour tenir en respect ce que l'ennemi doit avoir du côté de Goritzia, et sur le chemin de Trieste; et vous avez les divisions Grenier, Seras, Broussier, Lamarque, la garde italienne, une division italienne, la cavalerie nécessaire, et même la division Barbou, si l'ennemi n'était pas en force sur la gauche de l'Isonzo. Tenez-vous prêt à déboucher et à attaquer à Tarvis, en évitant les retranchements de l'ennemi et de vous casser le cou sur ses redoutes. On m'a parlé que le 15 le télégraphe doit communiquer avec Milan; il me tarde bien de savoir que cette communication est ouverte. — Je ne perds pas un moment à vous envoyer cette lettre; je donne ordre à Lavalette de vous l'envoyer par une estafette extraordinaire qui partira ce matin à midi au lieu de minuit [1].

« *P. S.* Vous pouvez, si vous le jugez convenable, employer Grenier, Macdonald et Baraguay-d'Hilliers comme vos lieutenants; écrivez en chiffres à Marmont. — Donnez ordre aux bricks italiens et français qui sont à Ancône de se rendre à Venise. »

[1] L'Empereur attachait une telle importance à cette dépêche, qu'en l'envoyant à la vice-reine il lui écrit : « Ma fille, j'envoie la lettre ci-incluse à Eugène par une estafette extraordinaire. Comme cette lettre est très-pressée, faites-la partir en toute diligence pour qu'elle lui arrive le plus tôt possible, partout où il serait. »

Nap. à Eug. Paris, 10 avril 1809.

« Mon fils, vous ne me parlez point de la lettre qui a dû vous être envoyée pour le commandant de la marine russe à Trieste, et dont je vous envoie copie, datée de Paris, 29 mars 1809 :

« Monsieur le commandant de l'escadre russe en « relâche à Trieste, dans les circonstances actuelles, « nous nous sommes fait rendre compte de la situa- « tion des bâtiments qui sont sous vos ordres, et « que l'empereur votre maître, a mis à notre dis- « position. Nous avons reconnu qu'une partie de ces « bâtiments peut entrer à Venise. Notre intention « est que vous donniez l'ordre auxdits bâtiments « d'appareiller sans délai pour cette destination. « D'autres, par leur tirant d'eau, ne peuvent entrer « à Venise, mais peuvent entrer à Ancône, après « les améliorations que nous avons faites à ce port. « Mais il est possible que vos vaisseaux, par le besoin « qu'ils auraient de réparations ou par leur état de vé- « tusté, ne puissent soutenir cette navigation. Nous « nous en rapportons à votre jugement et à votre zèle « pour le service de votre maître, pour que, le cas ar- « rivant que ces bâtiments ne puissent se rendre à An- « cône, vous les mettiez en désarmement à Trieste, et « que les commandants, officiers, marins et soldats « formant leurs équipages se rendent par terre, et le « plus tôt possible, dans nos États d'Italie. Nous en- « tendons toutefois qu'il sera laissé à Trieste, à « bord de chacun des vaisseaux que vous comman- « dez, un officier de marine que vous désignerez, « le principal officier d'administration du vaisseau, « 4 ou 5 des principaux maîtres, et 15 matelots,

« pour veiller à la garde et conservation desdits bâ-
« timents et de leurs agrès et munitions. — Vous
« donnerez des ordres et prendrez des mesures pour
« que les canons, armes et munitions de guerre des-
« dits bâtiments soient transportés dans notre port
« de Venise, sans retarder en rien le départ du per-
« sonnel. La présente n'étant à autre fin, etc. »

Nap. à Eug. Paris, 10 avril 1809.

« Mon fils, je viens de signer une répartition de fonds entre les différents services de l'administration de la guerre. J'ai fait relever sur la note ci-jointe les sommes pour lesquelles les corps de l'armée d'Italie sont compris dans cette répartition. Donnez-en avis aux corps, faites-vous rendre compte si les sommes sont rentrées, et accélérez les dépenses que les corps doivent faire sur ces fonds. »

Eug. à Nap. Udine, 10 avril 1809.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que je suis arrivé à Udine hier soir. A mon passage au Tagliamento, j'ai visité les travaux de la tête de pont; ils avancent peu, parce que les grandes pluies qui ont lieu depuis quinze jours ont empêché de travailler. Cependant j'espère que, si le temps se remet, le réduit de la tête de pont sera fermé et à l'abri dans une vingtaine de jours.

« A mon arrivée, je me suis informé de ce qu'il pouvait y avoir de nouveau en face de nous ; j'ai pris sur-le-champ les mesures nécessaires pour être exactement informé de tout ce qui peut survenir, et j'ai fait partir des agents sûrs, au moyen desquels j'espère connaître tout ce qui se passerait. J'ai l'hon-

neur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre de M. Séguier, datée de Trieste, hier 9 avril.

« Demain, j'irai visiter Palmanova et le bas Isonzo.

« Une très-grande agitation a lieu ici depuis deux « jours. Les officiers d'ordonnance s'y multiplient, « et des bruits d'un mouvement général et prochain « dans l'armée autrichienne se sont en même temps « répandus. — M. de Goessqui, comme je l'ai mar- « qué, est nommé commissaire impérial à l'armée « de Carinthie, a reçu un courrier cette nuit, et est « parti ce matin. M. le général Gravassini, qui était « arrivé ici hier soir, est aussi reparti tout de suite.

« Hier soir, une division de chaloupes canon- « nières devait mettre à la voile ; mais le temps l'en « a empêchée. Une autre division a ordre aussi de se « préparer à sortir ; mais elle ne peut guère être « prête que dans une huitaine de jours, et on en a « témoigné beaucoup d'humeur.

« Le reste des canons disponibles qui garnissaient « ce port ont été enlevés hier et conduits du côté « de Goritzia. Le régiment de Reiscky, qui était di- « visé dans les villages sur la route d'ici à Monfal- « cone, doit être actuellement réuni dans ce dernier « point, et on dit qu'une instruction pareille a eu « lieu sur toute la ligne. Une compagnie de ponton- « niers est partie de Laybach pour les frontières.

« Quatre millions en espèces d'or sont arrivés « dans la caisse impériale de cette ville. On a fait « hier dans toutes les auberges de cette ville une vi- « site pour vérifier les étrangers qui s'y trouvent.

« C'est toujours, dans ce pays, une mesure de mau-
« vais augure. En général, tout se réunit ici pour
« faire croire à des hostilités très-prochaines.

« L'archiduc Jean, au lieu de se porter ici, a été à
« Klagenfurth.

« M. le général Zach assure toujours qu'il ne sera
« pas employé activement. A l'exception de quelques
« Croates, nous n'avons plus personne à Trieste. »

« Sire, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que ce matin, à cinq heures, la lettre dont ci-joint copie a été remise aux avant-postes du côté de la Pontéba : elle vient de m'arriver à l'instant même. On m'annonce en même temps l'arrivée des avant-postes autrichiens à Resciulta : j'ai de suite ordonné au général Broussier de se porter en avant d'Osopo et de défendre vigoureusement la position d'Ospitaletto. J'ai envoyé l'ordre aux divisions Grenier, Barbou et de Severoli, et à une division de dragons, de se rendre sur le Tagliamento. Le général Seras a l'ordre de se tenir en mesure pour jeter dans l'Isonzo ceux qui en tenteraient le passage.

Eug. à Nap. Udine, 10 avril 1809.

« La guerre est donc maintenant bien décidée; j'ai cru devoir faire à l'armée la proclamation ci-jointe. L'armée est animée du meilleur esprit et exécutera avec transport tous les ordres que Votre Majesté donnera. En attendant, je vais avoir sur le Tagliamento 5 divisions d'infanterie et 2 de cavalerie, et je me conduirai suivant que les circonstances l'exigeront. J'ai laissé 2 divisions d'infanterie et une de cavalerie sur l'Adige, qui, cependant, me rejoin-

dront si je n'apprends aucun mouvement ennemi dans le Tyrol. Dans le cas de mouvement, j'enverrais le général Baraguay-d'Hilliers ici prendre le commandement de ces divisions. »

Eugène à la vice-reine. Udine, 10 avril 1809.

« Je ne puis pas t'écrire aussi longuement que je le désirerais, ma très-chère Auguste. J'ai beaucoup d'affaires; et, quoique arrivé ici depuis hier avant le dîner, je n'ai pas eu une seule minute de libre. Il fait un temps affreux, et je crains bien que cette pluie ne retarde de quelques jours mon retour à Milan; d'ailleurs, ce retour dépend de bien des circonstances. Hier soir, j'ai vu tous mes espions, et tous prétendaient que les Autrichiens nous attaqueraient sous peu; mais aucune donnée n'est certaine, et je ne le crois pas. Au reste, j'ai déjà vu la plus grande partie de l'armée, et tu ne peux croire comme elle est belle et bien disposée. Adieu, ma bonne et tendre amie. Je finis à regret, mais non sans te renouveler l'assurance de tout mon amour. Mille baisers à partager entre toi et mes petits choux. Tu me diras comment tu en as fait la distribution. »

Nap. à Eug. Paris, 11 avril 1809.

« Mon fils, vous devez tenir à Cadore un officier italien intelligent. Vous l'autoriserez à lever des compagnies de tirailleurs de Cadore de 100 hommes chacune. Ces tirailleurs seront habillés le plus à la légère possible. On choisira autant que faire se pourra des hommes qui aient servi et sur lesquels on puisse le plus compter. Cet officier correspondra avec les Bavarois, et pourra vous transmettre rapidement

des nouvelles des mouvements que les Autrichiens feraient dans la vallée de la Drave. En revenant de Trente par Tolmezzo, si vous êtes dans le Frioul, vous serez instruit très-promptement de ce qui se passe. Faites-moi tracer par un ingénieur géographe la route de Cadore dans la vallée de la Drave, de celle qui est carrossable, en faisant connaître combien de jours il faudrait pour la mettre en état. Il faut faire reconnaître aussi une route qui de Sacile irait à Cadore. Faites également reconnaître par un ingénieur géographe et bien tracer la route de Tolmezzo à Osopo par la rive droite du Tagliamento. Faites bien reconnaître la route qui déboucherait entre les retranchements des Autrichiens et Tarvis.»

Eugène à la vice-reine
Udine, 11 avril 1809.

« Sois parfaitement tranquille, ma chère et bien bonne Auguste. La guerre est déclarée depuis hier matin, et, au moment où l'on s'y attendait le moins, nos avant-postes ont été attaqués; je réunis mes troupes; sois sans inquiétude, et j'espère que nous nous tirerons bien d'affaire.

« Je te serre contre mon cœur ainsi que nos deux petits choux. »

Nap. à Eug.
Paris, 12 avril 1809.

« Mon fils, il me semble que la brigade de 4,000 hommes qui devait se rendre à Augsbourg n'est partie que le 8 de Trente. Aura-t-elle pu passer par Inspruck? Je suppose qu'à la première nouvelle des hostilités vous ne l'aurez pas perdue de vue. Dans ce cas, servez-vous-en comme de colonne d'observation, elle rejoindra lorsque le chemin sera ouvert. »

Nap. à Eug. Paris, 12 avril 1809.

« Mon fils, Maret vous enverra les lettres patentes qui confèrent au général Vial le commandement de Venise. Vous les lui remettrez aussitôt que les hostilités commenceront. »

Nap. à Eug. Paris, 12 avril 1809.

« Mon fils, à peine arrivé à Vérone ou à Trente, je suppose que vous aurez appris que les Autrichiens ont commencé les hostilités, et que vous vous serez porté à votre quartier général en Frioul. — Le télégraphe m'apprend seulement que les Autrichiens ont passé l'Inn et *par là déclaré la guerre*. Je crois vous avoir déjà fait connaître que mes instructions étaient que, si les Autrichiens attaquaient avant le 15, on se repliât derrière le Lech, où je serai de ma personne le 15. — J'attends avec impatience d'apprendre ce qu'ils auront fait en Italie, mais toutes les nouvelles me portent à croire qu'ils veulent rester là sur la défensive. Vous aurez centralisé votre armée dans le Frioul [1]; vous aurez placé une division dans le débouché de la Pontéba, et pour menacer constamment de vous porter sur Tarvis. Je pense que vous aurez eu soin qu'il n'y ait aucun embarras à Udine; que tous les dépôts de cavalerie ainsi que les hôpitaux soient au delà de la Piave; Palmanova et Osopo contiendront vos derniers embarras. Libre ainsi de tout, vous vous conduirez selon les mouvements de l'ennemi. Autant que je peux le calculer, les principales forces

[1] L'Empereur, ainsi qu'on l'a vu, était dans l'erreur à cet égard; les Autrichiens avaient pris l'offensive en Italie. Le vice-roi n'avait pu concentrer son armée dans le Frioul, ayant eu toujours l'ordre de ne pas faire de démonstrations hostiles.

de l'ennemi seront à Tarvis; si cela est, il ne se portera pas sur Goritzia et se concentrera à Laybach. Laissez sur l'Isonzo la cavalerie et une douzaine de mille hommes, et portez-vous avec toute l'armée sur Tarvis, en ne donnant rien au hasard, et en évitant les retranchements que l'ennemi a fait faire, afin de ne pas se casser le nez contre des redoutes [1]. — Je suppose que la route du Tyrol sera difficile ; écrivez-moi par duplicata, par le Saint-Gothard et par l'estafette ordinaire. J'ai déjà donné l'ordre qu'elle passe par Chambéry et traverse la Suisse. — Réunissez bien toute votre armée, instruisez Marmont des hostilités. Je vous ai déjà recommandé de placer la 14e demi-brigade provisoire à Vérone, et de faire venir la division composée du 62e, du 23e et du 22e, par Bologne et Ferrare en grande marche sur Trévise, afin de vous servir de réserve. — Laissez Miollis à Rome. — Vous pourrez nommer vos lieutenants généraux, Grenier, Baraguay d'Hilliers et Macdonald, en leur laissant leur division. Ils en commanderont deux, puisqu'ils sont plus anciens. — Faites venir à Venise les bricks italiens et français qui sont à Ancône. Je pense que vous devez faire désarmer la frégate française l'*Uranie*, et faire passer l'équipage, officiers, soldats et matelots, à Venise, où ils seront d'un bon service pour la défense des lagunes. Réitérez les ordres pour que Venise soit bien armée et approvisionnée. *Ne vous pressez pas, voyez ce que fait l'en-*

[1] Les mouvements offensifs des Autrichiens sur l'Isonzo rendirent illusoires ces instructions de l'Empereur.

nemi, ses dispositions doivent vous servir de règle. »

Eug. à Nap. Valvasone. 12 avril 1809.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que, le 10 au matin, le prince Jean avait déclaré la guerre. Quelques minutes après qu'une des colonnes ennemies avait pénétré dans la vallée du Tagliamento, j'ai ordonné aussitôt au général Broussier de tenir ferme à la position de l'Ospitaletto et de former la garnison d'Osopo ; au général Seras, de concentrer sa division vers le camp de Saint-Gothard, et de s'éclairer jusqu'à Nogareto avec le 6e de hussards; et aux divisions Grenier, Barbou, Severoli et Lamarque de venir me joindre. Le 11, l'ennemi a développé ses mouvements sur toute la ligne. D'après les divers rapports que j'ai reçus, le général Chasteler est avec 18,000 hommes dans la vallée de la Fella. Le prince Jean était arrivé avec 17,000 hommes, et enfin le comte Giulai avait passé l'Isonzo avec 27,000 hommes. N'ayant à ma disposition que la division Broussier pour m'opposer à des forces aussi considérables, je n'ai pas cru devoir me mesurer avec l'ennemi, et j'ai ordonné un mouvement rétrograde pour aller au-devant de mes renforts, et me réunir à mes divisions derrière le Tagliamento. Ce mouvement m'a paru d'autant plus indispensable, que le prince Jean, arrivé à Cividale, menaçait de tourner la droite du général Broussier. Le général Seras a donc reçu hier soir l'ordre de prendre la position de Campo-Formio, et, aujourd'hui, de passer le Tagliamento, en laissant un régiment à la tête du pont faiblement couvert par les premiers remuements de terre qui

ont été faits et éclairé par le 8e de chasseurs et le 6e de hussards. Ce mouvement s'est exécuté. Le général Grenier, qui arrivait au pont, pendant ce passage du général Seras, a pris posession à Valvasone. Le général Broussier a reçu l'ordre de se retirer hier soir, à onze heures, à la nuit tombante, et de passer le Tagliamento à Dignona. Ces mouvements se sont exécutés avec calme et précision, et sans affecter en rien le moral des troupes.

« Avant de quitter la position de l'Ospitaletto, le général Broussier a eu une affaire brillante qui est de bon augure pour le reste de la campagne. A deux heures et demie, il a été attaqué, dans sa position d'Ospitaletto, par des forces doubles des siennes. Le 9e régiment d'infanterie et un batallon du 84e ont soutenu seuls l'effort de l'ennemi, et ont constamment repoussé ses attaques opiniâtres jusqu'à six heures du soir. L'ennemi a eu au moins 600 hommes hors de combat, et on lui a fait 200 prisonniers. Notre perte est de 120 hommes et 100 blessés, du nombre desquels est le général Dessaix. Le général Broussier se loue beaucoup du sang-froid et du courage des troupes. J'aurai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport circonstancié lorsque j'aurai reçu les détails de cette affaire. Cette vigoureuse résistance, à laquelle l'ennemi ne s'attendait pas, a diminué ses espérances et lui a inspiré de la circonspection. Les rapports de la rentrée à 7 heures du soir ne parlent pas qu'il se soit encore montré à Saint-Daniel. L'on a vu quelques hussards du côté de Campo-Formio.

« Je ne puis dire à Votre Majesté ce que je ferai demain. Je me réglerai sur les mouvements de l'ennemi. Mon intention est de passer la journée dans ma position actuelle pour faire reposer mes troupes fatiguées par les marches qu'elles viennent de faire au milieu d'une pluie continuelle. Je réunirai à moi la division Barbou, dont la tête couche ce soir à Pordenone. J'observerai l'ennemi de près, et, si j'aperçois de l'indécision et de la faiblesse dans son mouvement, je l'attaquerai vivement avec mes quatre divisions. Si l'ennemi, au contraire, s'avance en grandes forces sur le Tagliamento, que l'on passe partout à gué, je me porterai, par une dernière marche rétrograde, *sur la Livenza, d'où je reprendrai l'offensive avec toutes mes forces.*

« Je ne crois pas devoir recevoir ici le combat, ayant à dos la Zelline qui peut grossir d'un moment à l'autre, n'ayant que peu de cavalerie dans ces plaines immenses et sans obstacles, où l'ennemi en déploiera une supérieure à la mienne. Je compte qu'arrivé à la Livenza je serai joint par ma cavalerie, et que les divisions seront à Conegliano et à Trévise, formant une forte réserve. L'ennemi, s'il me suit, recevra le combat dans une position aussi dangereuse que celle que j'occupe en ce moment. J'ai chargé le général Baraguay d'Hilliers de défendre les gorges du Tyrol avec la division Fontanelli, et la colonne de 4,000 hommes que Votre Majesté envoie sous mes ordres. Ma situation est incommode, parce que mes services ne sont pas encore organisés pour une armée active. Votre

Majesté sait que les remontes pour l'artillerie et les charrois ne sont pas arrivées, cela rend pénible l'arrivée des subsistances. J'espère que la victoire sera le fruit des dispositions que j'ai prises pour la défense de l'Italie et la gloire des armes de Votre Majesté, et qu'en une journée je reprendrai le pays que j'abandonne en ce moment. J'espère que Votre Majesté approuvera ces mesures, et se pénétrera de ma position au moment où l'ennemi est entré dans le Frioul. Je n'avais que deux divisions séparées. J'étais à trois marches de la division Grenier; mes autres divisions également à trois marches l'une de l'autre en arrière ; n'étant pas assez fort pour faire tête à l'ennemi, j'ai manœuvré de façon à n'être pas entamé, et à reprendre l'offensive avec des forces bien entières et des troupes, qui, n'ayant éprouvé aucun échec et pleines d'ardeur, me donnent le pressentiment de la victoire. »

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

VITTOR. BIBLIOTECA IN ROMA

475,370

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE X

DE JANVIER A JUIN 1808.

§ 1. — Suite des différends avec la cour de Rome. — Guerre d'intrigue faite par le gouvernement pontifical à Napoléon. — Ce dernier se décide, le 10 janvier 1808, à faire occuper Rome par ses troupes. — Confiscation des Marches, leur réunion au royaume d'Italie dont elles forment trois nouveaux départements. — Commencement des affaires d'Espagne (fin de mars 1808). — Nouvelle organisation donnée à l'armée du prince Eugène. — Ravitaillement de Corfou. 1

§ 2. — Droits du prince Eugène à la couronne d'Italie. — Rouages du gouvernement dans le royaume d'Italie. — Position difficile que fait au vice-roi la mesure du blocus continental. — Voyage du prince Eugène à Venise. — Lettre du ministre des finances relative au consul russe de Trieste. — Lettre de l'Empereur. — Affaire du marquis Ghisilieri. — Interrogatoire de l'ancien délégué de la cour de Vienne pour la remise des bouches du Cattaro. — Lettre de Napoléon à la princesse Auguste. 12

Correspondance relative au livre X. 25

LIVRE XI

DE JUIN 1808 A JANVIER 1809.

§ 1. Le prince Eugène se rend dans les trois nouveaux départements. — Sa visite à Ancône (fin de juillet 1808). — Travaux du port d'Ancône. — Mesures prises par le vice-roi pour l'amélioration des nouveaux pays réunis au royaume. — Sa proclamation aux habitants (18 août). — Convocation des colléges électoraux et promul-

gation du 7e statut constitutionnel. — Organisation complète de l'armée d'Italie mise sur le pied de guerre, dans l'éventualité d'une lutte prochaine avec l'Autriche. — Force et composition des troupes italiennes proprement dites. — Finances du royaume. . . . 151
§ 2. Irritation des esprits à Rome. — Difficultés qu'éprouve le général Miollis. — Résumé de ses lettres au prince vice-roi. — Dispositions prises par cet officier général pour remplir sa mission difficile. — Affaires de Toscane. — État des esprits dans le département de la Méditerranée dont les troupes sont placées sous le commandement du vice-roi. — La conduite de l'Autriche appelle l'attention sérieuse du prince Eugène. — Le vice-roi se rend en Frioul. — Il reprend ses travaux. — Accouchement de la vice-reine (25 décembre 1808). — Lettre de Napoléon à la princesse Auguste. . . 167
Correspondance relative au livre XI. 177

LIVRE XII

DE JANVIER A AVRIL 1809.

§ 1. Mesures d'organisation intérieure du royaume d'Italie prises par le prince Eugène. — Affaires de Rome. — Intrigues de Rome avec l'Autriche. — Conduite du gouvernement pontifical. — Le carnaval à Rome pendant l'hiver de 1809. — Conduite du général Miollis. — Son embarras dans diverses circonstances. — Craintes personnelles du saint-père après les succès des armées françaises. . 259
§ 2. Préparatifs de guerre sur les frontières du royaume d'Italie. — Napoléon prescrit au prince Eugène de ne pas faire de mouvement ayant une apparence d'offensive. — Le vice-roi informe l'Empereur de ce qui se passe aux frontières. — Il envoie des rapports sur l'esprit public en Carinthie et en Carniole. — Ses agents parcourent les États de la maison d'Autriche. — Note curieuse et importante sur la guerre en Italie, envoyée au prince Eugène par l'Empereur, au moment de son départ d'Espagne. — Grands principes contenus dans cette note. — Mesures prises par l'Autriche pour la réorganisation de ses armées. — Situation respective, force, composition et emplacement des armées de l'archiduc Jean et du prince Eugène, au commencement d'avril, au moment de l'ouverture des hostilités. Nouvel ordre de Napoléon de ne pas faire de mouvement offensif. — Proclamation du vice-roi. — Sa course dans le Tyrol. — Le quartier général est transféré à Udine, où le prince arrive le 9 avril. 273
Correspondance relative au livre XII. 303

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

475 370

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized